



HAL
open science

Psychopathologie des trajectoires existentielles criminelles et déviantes : approche psycho-criminologique de la sérialité

Pascal Le Bas

► **To cite this version:**

Pascal Le Bas. Psychopathologie des trajectoires existentielles criminelles et déviantes : approche psycho-criminologique de la sérialité. Psychologie. Université Rennes 2; Université Européenne de Bretagne, 2011. Français. NNT : 2011REN20016 . tel-00609942

HAL Id: tel-00609942

<https://theses.hal.science/tel-00609942>

Submitted on 20 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THESE / UNIVERSITE RENNES 2 HAUTE BRETAGNE
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE RENNES 2 HAUTE BRETAGNE
Mention : Psychologie
École Doctorale Sciences Humaines et Sociales

présentée par

Pascal LE BAS

Équipe d'Accueil n° 4050

Laboratoire de cliniques psychologiques,
psychopathologie et criminologie.

**Psychopathologie des
trajectoires existentielles
criminelles et déviantes**
Approche psycho-criminologique
de la sérialité

Thèse soutenue le 22 juin 2011
devant le jury composé de :

Olivier DOUVILLE

Maître de conférences en psychologie clinique à l'Université de Paris X

Didier DRIEU

Maître de conférences, HDR, en psychologie clinique à l'Université de Caen

Astrid HIRSCHMANN

Maître de Conférences en psychologie clinique à l'Université de Rennes 2

Mariannick LE GUEUT

Professeure de médecine légale à l'Université de Rennes 1

Loïck M. VILLERBU

Professeur de Psychopathologie et Criminologie à l'Université de Rennes 2
Directeur de thèse

Remerciements

Je tiens à remercier respectueusement les membres du Jury pour leur présence et leur disponibilité.

Également,

Mes collègues du service pour leurs encouragements,

Le Docteur J. Daumer pour le temps qu'il m'a accordé,

Le Professeur Villerbu pour toutes ces années d'échanges, et qui a bien voulu m'accompagner dans ce travail de réflexion.

Cécile, sans qui ce travail n'aurait pu être mené à terme.

Sommaire

Introduction	3
Chapitre I- Le modèle américain de construction du phénomène sériel	7
Partie 1. La modélisation de la sérialité.....	7
Partie 2. Les prémices d'une mise en lien.....	32
Chapitre II - La mise en lien des situations criminelles	43
Partie 1. Les outils de la mise en lien	43
Partie 2. La Signature comme principe de relecture des carrières criminelles	51
Partie 3. La question d'un principe de cohérence à l'œuvre.....	55
Partie 4. Les limites des études concernant la polydélinquance	57
Chapitre III - Trajectoire existentielle et analyse sérielle	62
Partie 1. Les prémices de l'analyse sérielle	62
Partie 2. Une relecture différente des études antérieures.....	75
Partie 3. Les fantaisies sexuelles en question.....	87
Chapitre IV - Situations cliniques et analyses de trajectoires	114
Monsieur X : auteur d'agressions sexuelles et de viol sur mineur de moins de 15 ans	118
Partie 1. Éléments biographiques et événementiels	118
Partie 2. Analyse de la situation clinique du point de vue de l'analyse sérielle	139
Monsieur T : auteur d'agressions sexuelles et de viol	170
Partie 1. Éléments biographiques et événementiels	170
Partie 2. Analyse de la situation du point de vue de l'analyse sérielle.....	195
Chapitre V- Remarques à propos des intérêts de l'analyse sérielle dans le cadre d'une clinique thérapeutique	210
Conclusion	218
Bibliographie	219
Index Figures et Tableaux	242
Annexes	243
Table des matières	246

Introduction

La sérialité criminelle est l'objet de nombreux discours, médiatiques, sociologiques, psychologiques, psychiatriques, pour lesquels les références sont plus que nombreuses dans la littérature. Par exemple, une interrogation, en avril 2011, des bases de données multidisciplinaires, françaises et étrangères¹, a permis d'extraire un nombre important de références à partir de mots-clés en anglais : « Serial sexual homicide » : 181 ; « sexual homicide » : 2149 ; « serial homicide » : 800 ; « serial killer » : 2966. Bien que leur nombre ne se réfère pas exclusivement à notre sujet et présente des redondances, il nous paraît représentatif, à titre indicatif, de l'intérêt porté à la sérialité criminelle dans des domaines différents tels que la médecine, la criminologie, la psychiatrie, la psychologie et la sociologie.

Les meurtres des victimes de Whitechapel ont rendu célèbre leur auteur, bien que toujours anonyme à ce jour. Si ce dernier représente la figure médiatique historique du tueur en série, la problématique du meurtre sériel émerge des recherches menées au États-Unis au cours des années quatre vingt. Ce sont ces dernières que nous exposerons dans notre premier chapitre. La modélisation américaine du phénomène de meurtre en série et de son auteur, nous permettra de fonder notre réflexion concernant la construction de la sérialité dans le champ de l'investigation policière. Celle-ci repose sur le rapprochement de situations criminelles entre elles d'abord, sur leur attribution à un même ou plusieurs mêmes auteurs, ensuite.

Le modèle américain sur lequel nous nous appuierons dans notre premier chapitre, nous permettra de mettre en évidence qu'une double mise en lien est ainsi à l'œuvre dans la construction de la sérialité criminelle, celle entre les situations elles-mêmes, et celle entre les situations et leur auteur. Nous montrerons qu'elles relèvent de principes différents et participent à donner à la sérialité une double dimension. L'analyse des instruments par lesquels des situations criminelles sont mises en relation, nous permettra de mettre en évidence un principe de construction reposant sur l'identification du « même » et de l'« identique ». Les progrès technologiques et informatiques ont permis la constitution et le partage de bases de données spécifiques aux situations criminelles afin d'en permettre et d'en

¹ Academic Search Premier, ERIC, MEDLINE PsycARTICLES, PsycINFO, Psychology and Behavioral Collection, SocINDEX.

faciliter le rapprochement. Cependant, leurs modalités d'interrogation reposent sur ce même principe d'association, supposant alors une invariance de comportement chez l'auteur de l'infraction.

Le *Modus Operandi*, comme l'identification de la façon d'opérer du criminel, demeure inopérant au rapprochement de deux situations dès lors que l'auteur introduit une variation dans sa conduite infractionnelle. Cette modification rend alors impossible la mise en rapport de deux situations différentes. Le modèle américain propose un dépassement des limites d'une construction reposant sur ce principe à partir de la notion de *Signature*. Son principe d'élaboration repose sur une identification de ce qui est « semblable » ou « similaire ». Il ne s'agit plus de construire un lien entre des situations criminelles à partir des conditions par lesquelles elles sont réalisées, mais à partir de ce qu'elles représentent pour leur auteur. Le principe de rapprochement ne repose plus sur de l'identique mais sur du semblable.

Un basculement fondateur s'opère alors dans l'élaboration de la sérialité criminelle. Cette modification du principe de lecture que propose le modèle américain nous permettra de rendre manifeste le passage d'une démarche d'analyse détective à une analyse psychologique. La sérialité dépasse ainsi les limites de sa dimension criminelle. Ce n'est plus le lien entre des situations infractionnelles qui est recherché mais la relation entre l'infraction et son auteur.

La sérialité n'est plus élaborée à partir d'une mise en relation d'éléments matériels descriptifs témoignant d'un comportement et d'une façon d'opérer, mais d'une analyse de ceux-ci et de ce qu'ils amènent à supposer chez son auteur. Ce qui se voit appréhendé à travers cette modélisation ne relève plus d'une approche phénoménologique mais psychologique. La notion de signature conduit alors à supposer une cohérence à l'œuvre dans la commission des infractions, un motif chez l'auteur, à partir duquel un rapport entre des situations matériellement différentes peut être construit. Cette notion, formalisée dans le modèle américain de l'homicide sexuel sériel, révèle ainsi l'existence d'une singularité psychique à l'œuvre chez l'auteur. Cette dernière nous conduira à la lecture des recherches à propos des carrières criminelles sous cet angle. Interroger l'histoire criminelle à travers les études canadiennes et françaises, nous amènera ainsi à pouvoir questionner ce qui présiderait à l'organisation de la succession de ces infractions. Elles nous amèneront, en fin de ce second chapitre, à faire quelques remarques à propos des limites des études concernant les auteurs de faits restrictivement judiciairisés, et les limites d'appréhension du polymorphisme délinquantiel.

Le troisième chapitre, en nous appuyant sur les travaux que nous aurons précédemment questionnés, présentera une construction différente de la sérialité. Nous envisagerons la cohérence infractionnelle comme constitutive d'un polymorphisme intra-délinquantiel pour faire l'hypothèse de sa présence dans des champs d'existence non infractionnels. Ce faisant, ce n'est plus de polymorphisme délinquantiel dont il s'agira, mais de polymorphisme existentiel. Ce n'est plus alors de sérialité criminelle dont nous parlerons mais de la sérialité comme mode d'analyse des constructions subjectives de la personne. Ce que nous désignons par analyse sérielle. Cette nouvelle conception de la sérialité, comme principe d'analyse, nous permettra d'effectuer une lecture différente des modélisations américaines et canadiennes à propos des meurtriers sexuels. Nous aborderons ainsi l'auteur d'infraction à caractère sexuel sous l'angle de sa vulnérabilité et non de celui de sa dangerosité pour autrui. C'est à partir de ce que nous développerons à ce sujet que nous interrogerons ce que les auteurs américains nomment « le choix des victimes » par les auteurs d'homicides. Cette question nous amènera à terminer ce chapitre en questionnant la place des fantasmes sexuelles dans les modèles anglo-saxons, en parallèle avec une analyse structurale des fantasmes érotiques. Il s'agira de questionner la fonction des fantasmes, et des fantasmes sexuelles en particulier, dans la dynamique infractionnelle des auteurs de violences sexuelles. Nous développerons l'existence d'un rapport d'analyse possible entre la commission d'une infraction à caractère sexuel et la construction de fantasmes sexuelles chez leurs auteurs.

Le quatrième chapitre proposera la présentation et l'analyse de deux situations cliniques. Notre principe d'analyse reposera sur l'analyse sérielle par laquelle nous nous attacherons à expliciter la dynamique psychique à l'œuvre chez deux patients. Nous montrerons comment ceux-ci, à travers leur histoire infractionnelle et non infractionnelle, un *modus vivendi*, occupent une position d'existence singulière par laquelle une conflictualisation psychique se reconduit dans une tentative de résolution qui échoue.

Notre dernier chapitre proposera la lecture de quelques remarques concernant l'intérêt, dans notre pratique, de l'analyse sérielle comme mode d'interpellation du sujet dans le cadre d'une clinique thérapeutique.

La problématique

Notre travail ne repose pas sur un corpus de données quantitatives qu'un traitement statistique nous aurait présenté sous la forme de résultats. Notre méthodologie a consisté à interroger les constructions et travaux antérieurs concernant la sérialité criminelle. Nous nous sommes ainsi appuyés sur les développements et les conceptions des chercheurs américains, canadiens et français dans ce domaine. Nous leur sommes redevable en cela, des études et des analyses qu'ils ont réalisées, et qui nous ont offert ainsi un matériel pour réfléchir. C'est à partir de leurs travaux qu'une réflexion s'est élaborée à propos des auteurs de violences sexuelles successives, et qu'un questionnement a émergé par la confrontation à la clinique thérapeutique. De quoi s'agit-il lorsque la désignation de « en série » se trouve attribuée par un discours sur une succession d'infractions d'abord, sur son auteur ensuite ? La sérialité, comme désignation d'une construction, se devait ainsi d'être interrogée.

La succession d'infractions et son auteur relèvent du champ d'investigation policier qui n'est pas le nôtre. Cependant, nous avons en commun la personne que nos missions professionnelles respectives nous conduit à rencontrer : l'acteur. Pour le premier, celui des actes lorsqu'ils lui sont imputés, pour nous, celui d'une construction historique d'existence. Les rencontres avec les auteurs de violence(s) sexuelle(s) dans le cadre d'une prise en charge psychologique essentiellement en milieu carcéral, nous ont conduites à nous interroger sur la personne avec laquelle nous étions amenés à faire connaissance.

La rencontre est aussi celle d'un enjeu institutionnel différent pour le patient et le professionnel de santé. Si elle constitue le moment privilégié de la construction d'un engagement réciproque dans un projet convenu, son objet ne peut se réduire à l'acte par lequel la mise en présence s'initie. Ce n'est pas l'acte mais la situation criminelle dans un contexte de vie psychique et sociale qui se trouve saisi. Autrement dit, c'est la dynamique de l'acte dans l'économie psychique du sujet qui se voit questionnée et qui renvoie aux différentes formes organisatrices de son équilibre psychique.

Aborder ce double questionnement par le biais de l'analyse sérielle nécessitait d'en définir ce qui pour nous en constitue les fondements et sa dimension opératoire. C'est l'objectif du travail que nous vous présentons.

Chapitre I- Le modèle américain de construction du phénomène sériel

Partie 1. La modélisation de la sérialité

Depuis de nombreuses années, les États-Unis sont confrontés au phénomène des meurtres en séries et aux personnes qui les perpétuent. Les représentants de la loi ont développé, au départ sur l'initiative personnelle de certains agents du *Federal Bureau of Investigations*, des outils et des structures institutionnelles² visant à optimiser la recherche et favoriser ainsi l'arrestation des criminels, particulièrement ceux désignés par le terme de *serial killers*³ (Robert K. Ressler : 1992).

Ce travail de recherche et d'application a commencé à la fin des années 70⁴ pour aboutir à la création au sein du *Federal Bureau of Investigations* d'une unité spéciale parmi d'autres, la *Behavioral Science Unit*, aujourd'hui *Investigative Support Unit (F.B.I. National Academy, Quantico)*. D'abord destinée à la formation des agents concernant la gestion des conflits, la criminologie appliquée, la négociation de prise d'otages, cette unité s'est progressivement orientée vers le développement de l'analyse comportementale d'un criminel à partir des éléments de la scène d'un crime, des informations médico-légales concernant la victime et ses caractéristiques (Depue Roger L. : 2005). Ce type d'analyse s'est construit à la suite de la démarche de certains agents (Robert K. Ressler & John E. Douglas) d'interroger des criminels condamnés afin de recueillir des éléments informatifs concernant le *pourquoi* et le *comment* de la présence de certains éléments constatés sur des scènes de crime. Puis elle est devenue

² National Center for the Analysis of Violent Crime (NCAVC), Violent Criminal Apprehension Program (VICAP), Investive Support Unit.

³ Terme dont Robert K. Ressler revendique la paternité in *Whoever Fights Monsters* (1992), *Chasseur de tueurs*, Presses de la Cité, 1993, p. 40.

⁴ Selon les auteurs, le début du travail d'investigation des agents du FBI varie : 1969 pour Brent E. Turvey in *The role of criminal profiling in the development of a trial strategy*, 30 octobre 1997, Knowledge Solutions LCC, p.1 ; 1972 pour le même auteur dans le même article de novembre 1997 ; 1978 pour Robert K. Ressler in *Whoever Fights Monsters* (1992), *Chasseur de tueurs* (1993), Presses de la Cité, p. 48 et p. 52 ; 1979 pour Stéphane Bourgoïn (1993), *Serial killers. Enquête sur les tueurs en série*, Grasset & Fasquelle, p.9 ; idem in *Le vampire de Düsseldorf* (1998), Éditions Méréal, p. 108 ; début des années 80 pour John E. Douglas (1995) in *Mindhunter*, Scribner, *Agent spécial du FBI : j'ai traqué des serial killers* (1997), Éditions du Rocher, p. 26.

une recherche à part entière (*Criminality Personality Research Project*⁵) conduisant à l'étude pendant cinq années de trente six meurtriers sexuels (*sexual murderers*) condamnés pour un total de cent dix huit victimes. Les sujets de leur étude représentent vingt-cinq meurtriers en série (*serial murderers*) et onze meurtriers sexuels. Les données ont été collectées à partir des dossiers judiciaires, des rapports de police et des interviews auprès des criminels.

L'objectif de ces collectes était de pouvoir analyser le crime dans son ensemble en portant une attention particulière aux éléments de la scène de crime. Une approche qualitative de l'étude consistait en une description des caractéristiques de la population étudiée, la façon dont les meurtriers sexuels commettaient leur(s) crime(s) et la-scène(s) de crime. Dans une seconde approche définie comme quantitative, l'ensemble des données recueillies s'inscrivait dans un double objectif statistique. Le premier était de mettre en évidence, ou non, des différences significatives de comportements constatables sur des scènes de crime entre les crimes commis par les meurtriers sexuels organisés et ceux commis par les meurtriers sexuels désorganisés. Le second objectif, consistait à identifier des variables ou des caractéristiques spécifiques permettant de différencier les meurtriers sexuels organisés des meurtriers sexuels désorganisés. (Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas : 1992).

Cette recherche, comme d'autres concernant les agresseurs d'enfants, les violeurs, les incendiaires, est à l'origine de nombreuses publications depuis les années 80 et d'un ouvrage *Sexual Homicide : Patterns and motives* (Ressler Robert K. et al. : 1992), constitué d'un certain nombre d'articles publiés, proposant un modèle des bases motivationnelles de l'homicide sexuel.

C'est ce modèle à partir duquel nous initions notre travail d'analyse de la sérialité, pour parvenir progressivement à l'émergence de l'analyse sérielle.

Nous nous proposons de vous exposer le modèle proposé par les auteurs américains. Ce modèle nous permettra de saisir les modalités de construction de la sérialité criminelle telle qu'elle a pu être historiquement élaborée et ses implications dans la démarche d'investigation policière.

⁵ Dont Robert K. Ressler fut chargé officiellement en 1979.

1.1. Les différentes qualifications des meurtriers sériels.

Procédant avant tout d'une démarche d'investigation, la définition d'un auteur sériel se rapporte aux différentes conditions de réalisation du meurtre et du nombre de victimes. Au cours des décennies passées, les paramètres de définition ont évolué et ont fait l'objet de nombreux débats entre les représentants de la loi, les chercheurs, les cliniciens... Un symposium organisé par le *Behavioral Analysis Unit-2* à San Antonio au Texas en 2005 et réunissant les professionnels concernés par le problème de la sérialité criminelle, a permis d'élaborer les définitions actuelles concernant les paramètres de qualification des meurtriers sériels.

« The different discussion groups at the Symposium agreed on a number of similar factors to be included in a definition. These included: one or more offenders, two or more murdered victims, incidents should be occurring in separate events, at different times, the time period between murders separates serial murder from mass murder .

Serial Murder: The unlawful killing of two or more victims by the same offender(s), in separate events.

The general definition of spree murder is two or more murders committed by an offender or offenders, without a cooling-off period. According to the definition, the lack of a cooling-off period marks the difference between a spree murder and a serial murder.

Mass murder was described as a number of murders (four or more) occurring during the same incident, with no distinctive time period between the murders. These events typically involved a single location, where the killer murdered a number of victims in an ongoing incident. »⁶.

(U.S. Department of Justice, Federal Bureau of Investigations, Behavioral Analysis Unit, National Center for the Analysis of Violent Crime. Serial murder. Multi-disciplinary perspectives for investigators : 2005).

⁶ « Les différents groupes de discussion lors du symposium se sont accordés sur un certain nombre de facteurs communs devant participer à l'élaboration d'une définition. Ceux-ci incluent : un ou plusieurs agresseurs, deux ou plusieurs victimes assassinées, des incidents qui devraient se produire comme des événements séparés à des moments différents, le délai entre les meurtres permet de distinguer les meurtres en série des meurtres de masse.

Meurtre en série : l'homicide de deux ou plusieurs victimes par le(s) même agresseur (s), dans des événements distincts.

La définition générale du meurtre frénétique est deux ou plusieurs meurtres commis par le ou les agresseurs, sans une période de réflexion (de refroidissement ; d'accalmie émotionnelle). Selon la définition, l'absence de période de réflexion marque la différence entre un meurtre frénétique et un meurtre en série

Le meurtre de masse a été décrit comme un certain nombre de meurtres (quatre ou plus) survenant au cours du même incident, sans période spécifique entre les meurtres. Ces événements se déroulent habituellement dans un seul endroit, où le tueur a assassiné un certain nombre de victimes au cours d'un même incident. ». (p. 8-9 ; traduction de l'auteur).

Nous ferons référence au cours du développement aux meurtriers en série, tels qu'ils sont ainsi définis de façon consensuelle.

1.2. Le modèle américain de l'homicide sexuel sériel

Le modèle de l'homicide sexuel élaboré à partir de la recherche du FBI s'inscrit dans une dimension policière et détective. Leur modèle n'a pas pour objectif d'expliquer les actions d'un meurtrier mais s'inscrit dans une perspective d'enquête policière, d'identification et d'arrestation de la personne susceptible de l'avoir commis, à partir de ce que l'on sait de ses actions et des caractéristiques sociales, psychologiques, qu'elle est susceptible de présenter.

Le modèle de l'homicide sexuel exposé dans cet ouvrage (Ressler Robert K. et al. : 1992) repose sur l'évaluation de l'environnement social et familial, le développement affectif et cognitif, les événements de vie, et constitue ainsi une construction, un modèle motivationnel (explication-compréhension) rendant compte du développement du comportement criminel sexuel. Il s'agit donc d'une perspective développementale présentant un devenir singulier qui s'inscrit dans une chronologie ascendante allant de la naissance à l'âge adulte. Ce faisant, cela revient à pouvoir penser et appréhender le modèle dans une dimension prédictive au sein de laquelle l'absence d'interruption du devenir ainsi anticipé conduirait à penser au développement inéluctable d'un devenir criminel, à l'exemple de ce qui est désigné dans la littérature par « triade meurtrière » (énurésie - cruauté envers les animaux - incendies volontaires). Les fondements prédictifs de ce modèle et la validité prédictive de cette triade ont été remis en cause par d'autres études (Prentky R. A., Carter D. L. : 1984 ; Slavkin M. L. : 2001).

Notre intention n'est pas ici de questionner la validité prédictive ou non d'un tel modèle développemental mais de demeurer dans la perspective détective de son élaboration afin de percevoir le principe de construction de la sérialité qui préside à son élaboration.

« The theory behind this approach is that behavior reflects personality, and by examining behavior the investigator may be able to determine what type of person is responsible for the offense ».⁷

(Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas: 1992).

⁷ « La théorie qui sous-tend cette approche est que le comportement reflète la personnalité, et en examinant le comportement l'enquêteur peut être capable de déterminer quel type de personne est responsable de l'infraction. ». (p. 9-10 ; traduction de l'auteur)

L'hypothèse initiale est que différents facteurs interviennent pour conduire les meurtriers sexuels à assassiner leur(s) victime(s). Ces facteurs interviennent successivement dans le développement de l'individu et sont appréhendés comme des étapes successives du devenir du meurtrier sexuel.

Les facteurs impliqués sont au nombre de cinq :

- 1 L'environnement familial et social ineffectif ou défaillant
- 2 Des événements formateurs
- 3 Une manière d'agir construite sur des traits de personnalité critiques ou dangereux et une organisation de pensée spécifique
- 4 Les actions envers les autres
- 5 L'analyse en retour de ses actes

1.2.1. L'environnement familial et social ineffectif ou défaillant

Concernant les informations recueillies et leur traitement, les auteurs précisent que l'ensemble des énoncés ne s'appliquent pas à tous les meurtriers interrogés mais à la plupart d'entre eux ou à la plupart de ceux à partir desquels les informations ont été obtenues. En effet, il est nécessaire de relativiser la généralisation des résultats en s'attachant à la lecture des références des analyses statistiques. Par exemple, concernant les attributs pendant l'enfance des meurtriers (*childhood attributes*), les pourcentages sont réalisés à partir du nombre de sujets s'inscrivant dans l'item concerné ou ayant répondu à la question posée par les enquêteurs :

Tableau 1 : Les attributs de l'enfance.

<i>Attribute</i>	(traduit par l'auteur)	<i>Number/Total</i>	<i>Percent</i>
Male	Homme	36/36	100
white	Blanc	33/36	92
Eldest son	Fils aîné	20/36	56
Average or better intelligence	Intelligence Moyenne ou supérieure	27/34	80

Both parents present initially	Les deux parents sont initialement présents	20/35	57
Mother's occupation housewife	La profession de la mère est femme au foyer	16/31	52
Stable family income	revenu stable de la famille	20/27	74
Self-sufficient economic level	niveau économique autosuffisant	30/35	86

(Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas: 1992, p. 16).

Nous indiquerons, pour chaque pourcentage cité à partir de l'étude, le nombre des sujets qui ont répondu à l'item concerné. Cela permet, de notre point de vue, de relativiser la projection des pourcentages sur l'ensemble de la population, et l'usage qui peut être effectué de ces résultats dans une généralisation concernant les meurtriers sexuels en dehors de cette étude.

Chez les meurtriers étudiés, l'attachement précoce à des figures primaires ou secondaires est décrit comme défaillant, réduit et sélectif. Les interactions familiales sont limitées et orientées vers une absence de protection. L'absence d'expérience d'attachement positif se trouve aggravée par la perception négative de la discipline parentale vécue comme injuste, hostile, inconsistante et abusive.

La majorité des meurtriers (20/35 :57%) a vécu son enfance avec ses deux parents, le père était absent pour dix d'entre eux, la mère pour trois d'entre eux et les deux parents pour deux d'entre eux. Dans dix-sept situations, le père biologique a quitté le domicile parental avant que l'agresseur ait douze ans, majoritairement par séparation ou divorce, également pour cause d'incarcération ou de décès. Pour six d'entre eux parmi les treize situations de divorce rencontrées, le père a quitté le domicile lorsque l'agresseur avait six ans, et pour sept d'entre eux lorsqu'ils avaient entre sept et onze ans. Il s'écoulait une période de deux à cinq ans avant que leur mère ne se remarie et qu'une figure paternelle ne soit de nouveau présente.

Pour vingt et un meurtriers (21/32 : 66%), le parent dominant devient donc la mère. Seuls neuf d'entre eux ont indiqué que leur père était le parent dominant, et deux pour lesquels la fonction parentale était partagée entre les deux parents.

La plupart des agresseurs (26/36 : 72%) ont mentionné qu'ils n'avaient pas de relations émotionnelles et affectives positives avec le père ou son représentant. Seize d'entre eux ont rapporté que leur mère était relationnellement distante et ne manifestait aucune marque d'affection ou d'amour. Les relations affectives de la mère étaient très ambivalentes et les relations avec les frères et sœurs étaient construites sur de la rivalité et de la jalousie. La

majorité d'entre eux (20/36 : 56%) étant les aînés, aucun membre de la fratrie ne pouvait, de ce fait, constituer une figure parentale compensatoire à celle des parents ou du parent dominant, tant au niveau affectif que d'une figure d'autorité reconnue comme telle.

Concernant les caractéristiques de la famille, les données mettent en évidence la confrontation de l'enfant à un usage abusif d'alcool dans 69% (20/29) des familles et 33% (9/27) à un usage de drogue. La moitié des familles (16/30 : 53%) présentait des problèmes psychiatriques associés à des actes de violence et d'agression intra ou extra familiaux (pour dix mères, sept pères, quatre frères et une sœur, problèmes psychiatriques). Chez les meurtriers, vingt-cinq ont présenté des troubles du comportement pendant l'enfance (bagarres à l'école, violence contre les enseignants...). Au sein de la famille de la moitié d'entre eux, certains membres présentaient des problèmes judiciaires entraînant une incarcération, dont 46% pour des agressions sexuelles intra ou extra familiales. Treize d'entre eux (13/31 : 42%) ont rapporté des abus physiques de la part des parents, l'enfant devenant le souffre douleur ou désigné comme le mauvais objet. Vingt-trois parmi eux (23/31 : 74%) ont rapporté des abus psychologiques ou de la négligence : humiliation et moquerie face à une énurésie, ou l'enfant livré à lui-même pour des raisons professionnelles des parents.

La stabilité de la résidence parentale n'est constatée que chez un tiers d'entre eux (11/34). Dix-sept ont rapporté une instabilité occasionnelle de résidence, et six une fréquence importante de déménagements familiaux. Avant l'âge de dix-huit ans, 40% des meurtriers ont vécu hors de l'espace familial, soit en foyer de placement, en foyer d'accueil, en centre de détention ou placés en hôpital psychiatrique.

Les déplacements fréquents de résidence participent à une difficulté de construction de lien social dans un espace communautaire, et réduisent les possibilités de l'enfant de développer des relations extra-familiales positives et stables.

L'importance de la qualité de l'interaction familiale enfant-parent dans le développement structurel de l'enfant est régulièrement mise en avant (Lamas C., Guedeney N. : 2006 ; Pinel-Jacquemin S., Zaouche-Gaudron C. : 2009), de même que la façon dont l'enfant perçoit la qualité de l'attachement et de l'affection qui peut lui être témoignée. Elles participeront, positivement, à la manière dont l'enfant percevra et s'engagera dans les situations d'interaction extra-familiales et sociales.

Les éléments mis en évidence dans ce premier facteur, que constitue l'environnement familial, rendent compte de la construction d'un style d'attachement problématique caractérisé par un détachement et une hostilité envers les autres.

1.2.2. Des événements formateurs au cours de l'enfance et de l'adolescence

Il s'agit de situations de victimisation directes et indirectes vécues pendant l'enfance et l'adolescence, de nature psychologique, physique ou sexuelle. Pour les auteurs, il s'agit de traumatismes directs tels que subir une violence physique et sexuelle et des traumatismes indirects comme observer, assister ou déranger des rapports sexuels entre des tiers.

Ainsi, 35% (9/26) rapportent avoir observé de la violence sexuelle (viol, agression sexuelle) et perturbé des rapports sexuels parentaux. 42% (11/26) ont été témoins de rapports sexuels entre d'autres membres de la famille ou d'amis. Parmi les traumatismes sexuels directs, les auteurs incluent les MST, les malformations génitales nécessitant une opération et les automutilations punitives qui concernent 28% d'entre eux (9/25). Les réactions parentales négatives à la masturbation, la remise en question de l'identité sexuelle de l'enfant, et l'observation d'une activité homosexuelle chez ses camarades constituent pour les auteurs des événements sexuellement stressants qui concernent 73% (19/26) des meurtriers à leur période d'enfance et d'adolescence. 43% (12/28) d'entre eux ont dit avoir été abusés sexuellement lorsqu'ils étaient enfants entre un et douze ans, 9/28 (32%) l'ont été à l'adolescence entre treize et dix-huit ans, et 10/28 (37%) l'ont été après dix-huit ans. Ces agressions ont été soit intra-familiales, par la mère, le père, le frère ou demi-frère, soit extra-familiales par un inconnu ou un codétenu alors qu'ils se trouvaient incarcérés.

Leur activité sexuelle demeure dans une dimension visuelle, autoérotique et fantasmatique : voyeurisme pour 71% (20/28), pornographie pour 81% (25/31), fétichisme pour 72% (21/29) et fantasmes de viol pour 61% (22/36). Un petit nombre a mentionné le bondage, des postures indécentes, le contact sexuel avec des animaux, des appels téléphoniques obscènes, le frottement, le travestissement. Trois d'entre eux ont rapporté pratiquer l'asphyxie autoérotique à partir de douze ans, tandis qu'un autre a commencé à avoir des fantasmes sexuelles dès l'âge de quatre-cinq ans qu'il intensifiait en se perçant l'abdomen avec des épingles, des petites lames de couteau ou des hameçons pendant qu'il se masturbait. À l'âge de treize ans, il s'est tiré une balle de pistolet dans l'abdomen.

1.2.3. Une manière d'agir construite sur des traits de personnalité négatifs et une organisation de pensée spécifique

Incidence des deux premières étapes précédentes, les traits de personnalité nommés comme négatifs, à la fois critiques et dangereux, viennent témoigner d'une absence de sécurité, d'autonomie et de capacité à faire confiance. Seul un attachement sécuritaire dans un environnement familial structurant serait susceptible de permettre à l'enfant au cours de son développement de s'engager dans des relations interpersonnelles avec assurance et compétence.

Par ailleurs, les auteurs ont relevé chez les meurtriers de l'agressivité, de la rébellion, du mensonge chronique, un sentiment de privilège ou de pouvoir se donner des droits. Leur sentiment d'être différents des autres participe à leur perception d'être rejetés par la société et limite les interactions avec les autres enfants. Cette altération constatée du développement cognitif entraîne une position antisociale et une altération de la perception de l'environnement social. La personnalité se développe ainsi à partir d'une vie imaginaire, inadéquate à la construction de relations socialisées.

Le sentiment d'isolement social les amène à recourir aux fantasmes comme substitut des rencontres interpersonnelles et les fantasmes sexuelles comme source d'excitation émotionnelle où l'émotion est associée à de la sexualité et de la violence. Le fétichisme (21/29 : 72%), le voyeurisme (20/28 : 71%) et la pornographie (25/31 : 81%) mettent en évidence une préférence pour des activités autoérotiques (22/28 : 79%). Vingt-deux d'entre eux sur trente-six (61%) ont reconnu avoir des fantasmes de viol pendant leur enfance et leurs premiers fantasmes mettant en scène un viol ont eu lieu pour onze parmi les vingt-deux lorsqu'ils avaient entre douze et quatorze ans.

Les fantasmes (pensées structurées et organisées), comme substitut aux interactions sociales, entretiennent ainsi une position antisociale et une perception terrifiante du monde conduisant à une construction de pensée (des schémas de pensée) organisée sur le thème du contrôle et de la domination des autres. Le monde est ainsi systématiquement perçu à travers ces thèmes à partir desquels les motivations personnelles, les buts et les objectifs sont façonnés, apportant un sentiment de maîtrise des expériences à la fois internes et externes.

Cette absence de lien entre vie interne et environnement social se voit compensée par une rationalisation élaborée sur des représentations altérées de l'environnement, menant à une absence d'interaction adéquate avec celui-ci et une distorsion de la perception par les fantasmes. Ces dernières ont une double fonction. D'une part, de stimuler la perception

déformée que l'enfant a de lui-même qui le renvoie à une image de différence vis-à-vis des autres, et en avoir une perception terrifiante. D'autre part, de réduire les tensions associées à ces perceptions. Contrôle et domination viennent remplacer le défaut d'expérience d'interaction sociale et deviennent les paramètres de construction de la vie psychique.

1.2.4. Des actions envers les autres

Leur vie psychique s'organise autour de la domination des autres et se manifeste dans des comportements agressifs et destructeurs mais non meurtriers.

Sont mentionnés principalement par les auteurs la cruauté envers les animaux, la maltraitance d'autres enfants, les scénarios de jeux destructeurs, le mépris envers les autres, les incendies, le vol et la destruction de biens.

Selon les auteurs, l'expression précoce de cruauté à la fois envers les animaux et les humains, constitue l'étape d'un futur comportement de maltraitance de deux façons. La première parce que les actes précoces de violence sont renforcés du fait de n'avoir pas fait l'expérience de conséquences négatives ou sont restés insensibles à toute interdiction envers ces actions. La seconde parce que leur comportement erratique et impulsif décourage toute amitié. Ce qui a pour effet de renforcer l'isolement vis-à-vis de l'environnement familial et interfère avec la capacité de résoudre des conflits, de contrôler son impulsivité et de développer de l'empathie.

L'empathie constitue pour de nombreux auteurs (Marshall W. L. & al. : 1995 ; Ward T. & al. : 2000 ; Day Andrew & al. : 2010) un des facteurs déficitaires chez les auteurs de violence sexuelle et fait l'objet de développements de plus en plus nombreux dans les prises en charges thérapeutiques et les stratégies de prévention de la récidive⁸.

Dans cette dimension du devenir, les auteurs ont comparé ce qu'ils désignent comme des indicateurs de comportement (*Behavioral indicators*), et ce qui constituerait ultérieurement ce qui a motivé les meurtriers à tuer, à trois périodes de leur existence : l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte.

Tableau 2 : Comparaison des fréquences des indicateurs de comportement entre les périodes d'enfance, d'adolescence et adulte chez les meurtriers sexuels.

⁸ Si l'empathie est présentée ainsi par de nombreux auteurs concernant les agresseurs sexuels, elle n'est appréhendée que vis-à-vis de la victime. La clinique nous renseigne que les auteurs de violence sexuelle n'en sont pas totalement démunis et qu'elle peu se manifester lorsqu'il s'agit de personnes autres que leurs victimes.

Behavior	Childhood		Adolescence		Adulthood	
	<i>n</i> *	(%)	<i>n</i> *	(%)	<i>n</i> *	(%)
daydreaming	28	82	27	81	27	81
compulsive masturbation	28	82	28	82	27	81
isolation	28	71	26	77	26	73
chronic lying	28	71	28	75	28	68
enuresis	22	68	20	60	20	15
rebelliousness	27	67	25	84	25	72
nightmares	24	67	22	68	21	52
destroying property	26	58	26	62	23	35
fire setting	25	56	5	52	25	28
stealing	27	56	27	81	25	56
cruelty to children	28	54	28	64	27	44
poor body image	27	52	27	63	26	62
temper tantrums	27	48	26	50	25	44
sleep problems	23	48	22	50	22	50
assaultive to adults	28	38	25	84	28	86
phobias	24	38	23	43	24	50
running away	28	36	26	46	26	11
cruelty to animals	28	36	26	46	25	36
accident prone	24	29	22	32	22	27
headaches	21	29	21	33	22	45
destroying possessions	25	28	23	35	23	35
eating problems	26	27	25	36	26	35
convulsions	26	19	24	21	23	13
self-mutilation	26	19	24	21	25	32

*n** : Number of subject with data

Frequency of reported behaviour indicators in Childhood, Adolescence, and adulthood for sexual murderers.

(Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas: 1992, p. 29).

Ces comportements mentionnés par les meurtriers pendant ces trois périodes sont informatifs de leur monde intérieur en ce qu'il renferme les attitudes, les croyances et les justifications qui expliquent partiellement comment le meurtre peut être commis. Ces attitudes et ces croyances entretiennent les fantaisies et distancient le meurtrier de toute empathie envers la (les) victime(s). Elles contribuent à élaborer des croyances pour justifier des actes violents et négliger la façon dont peuvent en être affectées les victimes.

La classification décroissante des items en fonction de leur pourcentage pour chaque période fait apparaître une modification des rangs.

- Pendant l'enfance plus de 50% des agresseurs ont rapporté les comportements suivants :
 - Rêve tout éveillé : 82%
 - Masturbation compulsive : 82%

- Isolement : 71%
 - Mensonge chronique : 71%
 - Énurésie : 68%
 - Esprit de rébellion : 67%
 - Cauchemars : 67%
 - Destruction de la propriété : 58%
 - Mettre le feu : 56%
 - Vol : 56%
 - Cruauté envers les enfants : 54%
 - Image de soi pauvre : 52%
- Pendant l'adolescence plus de 50% des agresseurs ont rapporté les comportements suivants :
 - Agression envers les adultes : 84%
 - Esprit de rébellion : 84%
 - Masturbation compulsive : 82%
 - Vol : 81%
 - Rêve tout éveillé : 81%
 - Isolement : 77%
 - Mensonge chronique : 75%
 - Cauchemars : 68%
 - Image de soi pauvre : 63%
 - Cruauté envers les enfants : 64%
 - Destruction de la propriété : 62%
 - Énurésie : 60%
 - Mettre le feu : 52%
- Pendant l'âge adulte plus de 50% des agresseurs ont rapporté les comportements suivants :
 - Agression envers les adultes : 86%
 - Rêve tout éveillé : 81%
 - Masturbation compulsive : 81%
 - Isolement : 73%
 - Esprit de rébellion : 72%
 - Mensonge chronique : 68%
 - Image de soi pauvre : 62%
 - Vol : 56%
 - Cauchemars : 52%
 - Problèmes de sommeil : 50%
 - Phobies : 50%

La « triade meurtrière » (énurésie – cruauté envers les animaux – incendies volontaires) n'apparaît pas dans les items dont les pourcentages sont supérieurs à 50%. La cruauté envers

les animaux ne représente respectivement que 36% - 46% - 36% selon les trois périodes définies.

Dans un article antérieur (Ressler Robert K. & al. : 1986), les auteurs comparent ces mêmes indicateurs à ces mêmes trois périodes à propos de ces mêmes meurtriers qui ont été sexuellement ou non agressés au cours de leur enfance ou de leur adolescence. Leur objectif, entre autre, consistait à interroger les liens possibles entre une victimisation sexuelle au cours de leur existence et les actes commis à l'encontre des victimes. Les mutilations infligées aux victimes sont plus importantes chez les meurtriers qui ont subi une victimisation sexuelle pendant leur enfance et leur adolescence que chez les autres.

Adultes, presque la moitié des agresseurs 13/30 (43%) ont exprimé une aversion sexuelle. L'intérêt sexuel et la reconnaissance de problèmes concernant la sexualité est apparue chez plus des trois quart des agresseurs : la moitié se disait ignorante à son propos, près de 70% se sentaient sexuellement incompetents, 56% ont éprouvé un dysfonctionnement sexuel, et 30% étaient inquiets de la taille de leur sexe. Certains préféraient une activité sexuelle nécrophile. Seize agresseurs sur trente six (44%) n'ont jamais fait l'expérience d'une activité sexuelle librement consentie.

1.2.5. L'analyse en retour de ses actes (*Feedback filter*⁹)

Pour les auteurs, le meurtrier réagit et évalue ses actions envers les autres et lui-même, ce qui influence ses actions futures. Par cette analyse, les actions ultérieures du meurtrier se trouvent légitimées, les erreurs sont éliminées, des corrections sont apportées pour préserver et protéger l'univers interne des fantasmes et éviter les contraintes de l'environnement extérieur.

Les actes sont ainsi légitimés, entraînant un enkystement de l'univers des fantasmes face aux contraintes de l'environnement social. Les expériences des actes commis alimentent les fantasmes et leurs variations, et augmentent les états d'excitation émotionnelle attachés aux actes violents.

L'étude de leurs performances scolaires, professionnelles et militaires a mis en évidence un paradoxe. Bien qu'ils aient pour la plupart une intelligence moyenne ou supérieure et des capacités dans de nombreux domaines, leurs performances ont été faibles dans les trois domaines. L'hypothèse explicative est que le sentiment d'échec ou de ne rien valoir lorsqu'ils

⁹ « Filtre de rétroaction » ; traduction de l'auteur.

étaient enfants a été l'objet de fantaisies compensatoires dans lesquelles tous les facteurs de performance pouvaient être contrôlés.

1.3. Le rôle de la fantaisie dans le modèle américain

Pour les auteurs, la fantaisie se différencie des pensées et des rêveries :

«Thoughts are understood as ideas that have been processed from incoming stimuli received through the organization and functioning of the brain. Daydreaming has been defined as any cognitive activity representing a shift of attention away from a task. A fantasy, as we define it, is an elaborate thought with great preoccupation, anchored in emotion and having origins in daydreams. A fantasy is generally experienced as thought, although the individual may be aware of images, feeling, and internal dialogue. Some people may be conscious only of thoughts, whereas others are conscious only of feelings. Fantasy is a normal way for adults as well as children to obtain and maintain control of an imagined situation. »¹⁰.

(Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas: 1992).

Les auteurs indiquent que les meurtriers sont motivés par leur façon de penser influencée par leurs expériences de vie précoces face auxquelles ils ont développé très tôt, comme réponse aux situations environnementales dans un contexte d'isolement social, des fantaisies agressives, sexuelles, puis sexuelles et agressives. Ces fantaisies leur permettent, initialement, d'éprouver un sentiment à la fois de contrôle et de soulagement d'une tension psychique. Elles deviennent progressivement préférentielles à la réalité et permettent aux futurs meurtriers d'éprouver un sentiment de toute puissance associé à des pensées de vengeance ou de représailles face à des situations de rejet, de déconsidération, de vexation, de frustration ou de trahison. De l'enfance à l'âge adulte, l'agressivité et la violence élaborées au sein de leurs fantaisies s'intensifient. Chaque émotion intense éprouvée lors d'une nouvelle situation

¹⁰ « Les pensées sont conçues comme étant des idées qui ont été traitées à partir des stimuli reçus et traités par l'organisation et fonctionnement du cerveau. Rêvasser a été défini comme l'activité cognitive qui représente un détachement de l'attention porté à d'une tâche. Une fantaisie, comme nous la définissons, est une pensée travaillée avec beaucoup de préoccupation, ancrée dans l'émotion et ayant des origines dans les rêveries. Une fantaisie est généralement ressentie comme une pensée, bien que l'individu puisse être conscient d'images, de sentiments, et de dialogue interne. Certains peuvent être conscients seulement de pensées, tandis que d'autres sont conscients seulement de sentiments. La fantaisie est une façon normale pour les adultes de même que pour les enfants d'obtenir et que de maintenir le contrôle d'une situation imaginée. ». (p. 34 ; traduction de l'auteur).

est intégrée dans leur façon de penser et entretient le développement des fantasmes sexuelles violentes.

Pour les auteurs, la fantaisie :

« (...) serve as foundations for our hypothesis that the motivation for sexual murder is based on fantasy. »¹¹.

(Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas: 1992).

Autrement dit, pour les auteurs, la motivation du meurtre sexuel reposerait sur la fantaisie et reviendrait à sa mise en acte dans la réalité. Cette conception se retrouve chez de nombreux auteurs et fera ultérieurement (partie 3, p. 88) l'objet d'un développement particulier.

Dans leur approche détective, les auteurs ont porté leur attention dans leur recherche sur les liens entre les actes commis par les meurtriers et leur fantaisie, mais également entre leur fantaisie et le comportement que ces derniers ont pu avoir avant, pendant et après leur crime. La pensée directrice demeurant que la façon par laquelle le meurtrier choisit d'agir révèle beaucoup de choses de lui-même. Les auteurs divisent les meurtres commis en quatre phases distinctes :

- 1 Le comportement antérieur et la préméditation
- 2 Le meurtre lui-même
- 3 La façon de se débarrasser du corps
- 4 Le comportement après le crime

Si la cruauté envers les animaux et les êtres humains, les agressions, les violences et les incendies constituent un premier déplacement des fantasmes dans la réalité, le passage au meurtre sexuel, c'est-à-dire la mise en acte de la fantaisie, nécessite un état d'esprit singulier et la mise en présence d'un facteur particulier. Les auteurs désignent ce facteur comme facteur de stress précédant le crime (*Precrime stress factor*). Leurs études leur ont permis de définir un certain nombre de facteurs de stress précédant immédiatement le crime, comme éléments déclenchants de sa mise en œuvre et qualifiés en cela de précipitants :

- conflit avec une femme (conjointe, rencontre) 59% (48 sur 81 cas de meurtres)
- conflit parental 53% (46 sur 86 cas de meurtres)

¹¹ « (...) sert de fondement pour notre hypothèse selon laquelle la motivation du meurtre sexuel est basée sur la fantaisie ». (p. 33 ; traduction de l'auteur).

- problèmes financiers 48% (de 86 cas de meurtres)
- problèmes d'emploi 39% (de 90 cas de meurtres)
- problèmes conjugaux 21% (de 89 cas de meurtres)

ainsi que des facteurs de stress additionnels tels que :

- problèmes légaux 28% (de 89 cas de meurtres)
- blessure physique 11% (de 88 cas de meurtres)
- conflit avec un homme 11% (de 81 cas de meurtres)
- décès d'une personne importante pour lui 8% (de 78 cas de meurtres)
- naissance d'un enfant 8% (de 89 cas de meurtres)

Comme précédemment, nous avons indiqué le nombre des situations meurtrières à l'occasion desquelles les facteurs précipitants et additionnels ont été constatés. Il s'agit, de nouveau, de pouvoir relativiser la valeur que prendrait une généralisation de ces pourcentages sur une population de meurtriers sexuels en dehors de la référence à cette étude.

L'état d'esprit (*Frame of mind*) des meurtriers précédant le crime (118 victimes), c'est-à-dire l'état émotionnel, constitue le filtre à partir duquel les événements rencontrés vont être interprétés par lui : un état émotionnel négatif très élevé tel que la frustration (50%), l'hostilité et la colère (46%), l'agitation (43%) et l'excitation (41%) associé à un état de détresse intériorisée se manifestant par de l'anxiété (17%), de la dépression (14,6%), de la peur (10%), du calme (8,8%) ou de la confusion (7%).

Pour les auteurs, ces résultats suggèrent qu'aucun sentiment de vulnérabilité chez le meurtrier ne peut émerger à partir du peu d'émotions ainsi éprouvées, ce qui lui permettrait d'interpréter le comportement de la victime de la manière la plus négative qui soit. C'est également cet état d'esprit qui contribuerait à ce que le meurtrier ne puisse pas percevoir la vulnérabilité de ses victimes.

Nous ferons remarquer, ici, la non homogénéité des facteurs retenus par les auteurs et l'absence d'indication à propos du lien qu'ils réalisent entre ce qu'ils nomment un état émotionnel et les manifestations d'un état de détresse intériorisé.

La planification (*Precrime planning*) ou préméditation du crime se retrouve chez 50% des meurtriers interrogés alors que 34% d'entre eux avaient un état d'humeur propice au meurtre

et se sont saisis d'une opportunité. 16% ont décrit leur infraction comme purement spontanée et non préméditée. Cependant, la référence à la fantaisie reste manifeste, et elle permet aux auteurs d'avancer que, placer le corps de la victime dans une position ritualisée permet de parler de préméditation.

La plupart des fantaisies antérieures au premier meurtre sont focalisées sur le fait de tuer, alors que les fantaisies qui sont développées après le premier meurtre sont parfois focalisées sur le perfectionnement des différentes phases du meurtre.

Avant leur premier meurtre, certains criminels mentionnent n'avoir que de vagues souvenirs de leurs pensées, que leur motivation et leur intention de tuer au sein de leurs fantaisies demeurent vagues et formulées de façon approximative jusqu'au moment où ils tuent pour la première fois. Certains meurtriers rapportent qu'ils n'ont pas conscience d'avoir eu des fantaisies mais décrivent des états dysphoriques, dépressifs ou d'alcoolisation témoignant d'un état de tension sous-jacent. Les auteurs pensent que cet état est en rapport avec leur fantaisie, même si elle n'était pas présente au moment du crime. L'hypothèse des auteurs est que certains meurtriers sont préoccupés, suite à une situation vécue antérieurement, par un dialogue intérieur entretenant de la colère, du mécontentement, de l'irritabilité ou de la dépression. Dans cette situation, la consommation d'alcool ou de stupéfiants permet d'atténuer la tension interne et à la fantaisie de se poursuivre. La fantaisie, orientée essentiellement sur la victimisation de tiers, permet au criminel d'éprouver et d'entretenir un sentiment de contrôle, pour devenir progressivement envahissante et obsédante. La consolidation progressive de la fantaisie conduit le criminel à rechercher une victime qui viendra se substituer dans la réalité à la figure symbolique de la fantaisie.

C'est l'hypothèse, concernant la commission du meurtre (*The act of murder*), qui est faite au sujet des meurtriers qui ont conscience de leur fantaisie et qui les amènerait à définir des critères de sélection de leur victime, d'autant plus, lorsque la victime est la représentante symbolique d'une personne dans l'histoire du meurtrier. Le choix des victimes est ainsi élaboré au regard de la fantaisie, de ce que les meurtriers en attendent et de ce qu'elle représente. Concernant les meurtriers pour lesquels la fantaisie n'est pas consciente, le meurtre peut être justifié par une situation ou une personne qui laisse penser au criminel qu'il est injustement traité et que le monde est injuste envers lui.

Le meurtre de la victime porte le criminel à un niveau de fantaisie qui n'était pas nécessairement planifié jusqu'alors. La victime, tout comme l'agresseur lui-même, ne se conforme pas à ce qu'il avait pu prévoir. Cela peut l'amener alors à plus de violence qu'il ne

l'avait imaginé, à se sentir plus apeuré qu'il ne l'avait anticipé ou à être effrayé par le fait qu'il se sente excité. Pour certains, le meurtre ainsi réalisé les amène à effectuer et éprouver ce à quoi ils ne s'attendaient pas au regard de ce qui était scénarisé au sein de leur fantaisie meurtrière.

« *There is confirmation and reinforcement of the fantasy, and pleasure or triumph in the power of the act* ». ¹²

(Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas: 1992).

La commission du crime permet au meurtrier à la fois d'enrichir ses fantaisies et de planifier de façon plus adéquate son prochain crime. Au fur et à mesure que les crimes se succèdent, les différentes phases du meurtre deviennent plus organisées et les fantaisies plus structurées.

La confrontation avec la réalité du meurtre réside dans la présence d'un corps dont il s'agit pour le meurtrier de faire quelque chose (*Disposing the body*). Selon les auteurs, si cette situation n'a pas été anticipée par le criminel, ce dernier se rend aux autorités. Demeure parfois obscur le fait que certains abandonnent le corps alors que d'autres vont le mettre en scène, le dissimuler, l'enterrer ou l'abandonner sur la scène du crime. Néanmoins, le corps peut être caché pour éviter sa découverte (58% des 118 victimes) ou pour permettre au criminel de conserver le contrôle sur son meurtre, ou bien au contraire exposé (42%) dans le but de faire passer un message. Le positionnement ou la mise en scène du corps de la victime repose sur ses fantaisies sexuelles violentes et représente une signification pour le meurtrier.

« *By choosing to pose his victim, he revealed a distinct behavioral characteristic relating to his fantasies and premeditation of the crime.* »¹³.

(Ressler Robert K., Ann W. Burgess, John E. Douglas: 1992).

De même, le dernier emplacement que le meurtrier choisi pour le corps de la victime est important dans la mesure où il détermine la façon dont il sera découvert et révèle, ce faisant, ce qu'il peut également représenter pour le criminel et sa fantaisie.

Le comportement et les réactions des criminels après le meurtre (*Postcrime behavior*) peuvent aller d'un sentiment de soulagement ou de décharge de tension, à être motivé pour éviter

¹² « Il y a confirmation et consolidation de la fantaisie, et plaisir ou triomphe dans le pouvoir d'agir ». (p. 53 ; traduction de l'auteur).

¹³ « En faisant le choix de donner une pose à sa victime, il a révélé une caractéristique distincte de comportement se rapportant à ses fantaisies et à la préméditation du crime. ». (p. 60 ; traduction de l'auteur).

d'être arrêté. Certains retournent chez eux et tombent dans un profond sommeil. D'autres prennent la fuite, parfois avec le véhicule de la victime, afin d'échapper à une arrestation en réponse à un manque de planification ou pour maintenir l'excitation provoquée par le meurtre.

À la suite de ces réactions immédiates diverses et d'autoprotection, d'autres comportements peuvent se manifester allant à l'encontre de ceux qui lui permettraient de rester anonyme :

- revenir sur la scène de l'infraction, pour revivre la fantaisie au travers de l'événement, déterminer les progrès de l'enquête, tuer une autre victime, avoir des pratiques sexuelles avec le cadavre ;
- observer la découverte du corps de la victime en restant dans la foule, pour maintenir ainsi son niveau d'excitation, téléphoner ou écrire à la police, être à proximité de la découverte du corps, ou encore accompagner la police à l'emplacement même du corps. Pour d'autres au contraire, faire disparaître le corps de la victime revient pour eux à conserver le sentiment de pouvoir et de contrôle comme l'exige sa fantaisie ;
- conserver des souvenirs du meurtre, généralement associés à la victime : vêtements, bijoux, photographies.... Ils permettent au criminel de conserver la preuve de sa capacité à réaliser sa fantaisie et la développer davantage, même s'ils lui font prendre le risque d'être ultérieurement confondu par leur possession. Des parties du corps de la victime peuvent être conservées dans une dimension fétichiste à fin de stimulation sexuelle. Les auteurs différencient les objets conservés selon ce qu'ils représentent pour le meurtrier, soit un souvenir en ce qu'il permet au criminel de se rappeler l'événement meurtrier et d'alimenter des fantaisies meurtrières, soit un trophée commémorant le succès de son entreprise homicide et démontrant ses compétences.
- Et, participer à l'enquête, de façon à en connaître les progrès ou de retirer une satisfaction certaine à tromper la police et à voir comment ses actes attirent l'attention. Leur intérêt pour les médias leur permet de valider le pouvoir qu'ils peuvent éprouver de façonner ainsi les événements. Pour les auteurs, cela permet au meurtrier de manifester son besoin démontrer son pouvoir et son contrôle, et entretenir la source de son excitation. Il cherche à ridiculiser la police en lui téléphonant ou en lui écrivant, ou en lui offrant des indices, cherchant à manifester, ce faisant, sa supériorité.

La connaissance des comportements après la commission du crime peuvent fournir des informations importantes dans le cadre de l'enquête. Par exemple, le fait de conserver des objets appartenant à la victime permettent de mettre en lien des situations criminelles ou confirmer l'identité d'un criminel par les preuves que la détention de ces objets constitue.

C'est au terme de cette phase que le meurtrier effectue une analyse de ses actes à partir de laquelle il peut justifier de ses actions et capitaliser son expérience afin de préparer le prochain crime.

Dans la logique d'analyse de la cohérence entre les actes et les comportements des meurtriers, les auteurs ont interrogé l'existence d'une possible relation entre le comportement postcrime et la méthode utilisée par le criminel pour tuer. L'analyse s'est portée sur soixante-quatre situations offrant des informations rapportées à douze comportements post-crime, à partir de deux types d'armes différentes, soit une arme à feu (dans trente-six situations sur soixante-quatre), soit un instrument tranchant ou émoussé (vingt-huit des soixante-quatre situations). Dans les situations où l'arme à feu a été utilisée, il apparaît que le criminel aurait tenu un journal dans 56% des situations contre 26% dans les situations où un instrument tranchant a été utilisé ; qu'il aurait conservé des coupures de presse dans 64% des situations contre 26% ; suivi l'affaire au travers des médias dans 82% des situations contre 50% ; qu'il se serait confié ou fait allusion à quelqu'un de son crime dans 21% des situations contre 6% ; aurait pris des photographies de la victime dans 21% des situations contre 11% et serait retourné sur la scène de son crime dans 44% des situations contre 34% .

Quant au meurtrier qui a fait usage d'un instrument tranchant, les relations avec la conservation de souvenirs, de communication avec la police ou les médias, le changement de résidence ou de travail, ou encore de quitter sa ville de résidence, sont absentes ou non significatives.

Ce type d'analyse croisée se retrouve dans l'ensemble des recherches menées par le FBI et se rapporte à la mise en évidence d'une cohérence de comportement chez les meurtriers entre leurs crimes et ce qu'ils sont en tant que personnes ayant vécu une histoire de vie singulière. Pour les auteurs, le comportement criminel est le reflet de la personnalité du meurtrier. D'autres auteurs (Ault Richard L., Reese James T. : 1980) partagent ce principe d'analyse, et le développent à propos de tout un chacun :

« A crime may reflect the personality characteristics of the perpetrator in much the same fashion as the way we keep and decorate our homes reflects something about our personality. »¹⁴.

Quant à Holmes Ronald et Holmes Stephen (1996), une analogie peut être faite, selon eux, entre les tests psychologiques et une scène de crime comme surface projective d'une psychopathologie et d'une personnalité :

« As certainly as a psychometric test reflects psychopathology, the crime scene reflects a personality with pathology. »¹⁵.

1.4. La validation d'une typologie

Un des aspects de la recherche de Ressler R. K. et al. (1992) consistait à construire un rapport significatif entre les meurtres sexuels, dans toutes les dimensions de l'infraction, et ceux qui les avaient commis. Autrement dit, de rapporter les caractéristiques d'une infraction criminelle aux caractéristiques de son auteur. Articulées autour des principes ci-avant, les analyses des données recueillies auprès des criminels et à partir des informations policières et judiciaires ont permis aux auteurs d'élaborer une double typologie dichotomique, une concernant la scène d'un crime et l'autre le criminel.

(tableau page suivante)

¹⁴ « Un crime peut refléter les caractéristiques de personnalité d'un auteur presque de la même façon qu'entretenir et décorer notre maison reflète quelque chose de notre personnalité ». (p. 3 ; traduction de l'auteur.)

¹⁵ « Aussi certainement qu'un test psychométrique reflète la psychopathologie, la scène du crime reflète une personnalité présentant une pathologie ». (p. 40 ; traduction de l'auteur).

Tableau 3 : Différences entre les caractéristiques d'une scène de crime organisée et une scène de crime désorganisée.

Organized		Disorganized	
<i>Offense planned</i>	Infraction organisée	<i>Spontaneous offense</i>	Infraction spontanée
<i>Victim a targeted stranger</i>	La victime visée est inconnue	<i>Victim or location known</i>	Victime ou emplacement connus
<i>Personalizes victim</i>	Personnalise la victime	<i>Depersonalizes victim</i>	Dépersonnalise la victime
<i>Controlled conversation</i>	Conversation maîtrisée	<i>Minimal conversation</i>	Conversation minimum
<i>Crime scene reflects overall control</i>	La scène de l'infraction reflète une maîtrise totale	<i>Crime scene random and sloppy</i>	La scène de l'infraction est aléatoire et négligée
<i>Demands submissive victim</i>	Exige une victime soumise	<i>Sudden violence to victim</i>	Violence soudaine envers la victime
<i>Restraints used</i>	Utilisation d'éléments de contention	<i>Minimal use of restraints</i>	Usage minime d'éléments de contention
<i>Aggressive acts prior to death</i>	Actes agressifs antérieurs à la mort	<i>Sexual acts after death</i>	Actes sexuels après la mort
<i>Body hidden</i>	Corps caché	<i>Body left in view</i>	Corps est laissé à la vue
<i>Weapon/evidence absent</i>	Arme / preuve absente	<i>Evidence/weapon often present</i>	Preuve / arme souvent présente
<i>Transports victim or body</i>	Transporte la victime ou son corps	<i>Body left at death scene</i>	Le corps est laissé sur la scène de la mort

Crime scene differences between Organized and Disorganized murderers (traductions de l'auteur)

(Ressler Robert K., Burgess Ann W., Douglas John E.: 1992, p.123)

Tableau 4 : Différences entre les caractéristiques des meurtriers organisés et des meurtriers désorganisés.

Organized		Disorganized	
Good intelligence	Bonne intelligence	Average intelligence	Intelligence moyenne
Socially competent	Socialement compétent	Socially immature	Socialement immature
Skilled work preferred	Préférence pour un travail qualifié	Poor work history	Histoire professionnelle pauvre
Sexually competent	Sexuellement compétent	Sexually incompetent	Sexuellement incompétent
High birth order status	Rang élevé dans l'ordre de naissance	Minimal birth order status	Rang inférieur dans l'ordre de naissance
Father's work stable	Travail stable du père	Father's work unstable	Travail instable du père
Inconsistent childhood discipline	Discipline inconsistante, inconséquente pendant l'enfance	Harsh discipline in childhood	Discipline sévère pendant l'enfance
Controlled mood during crime	Humeur maîtrisée pendant l'infraction	Anxious mood during crime	Humeur anxieuse pendant l'infraction
Use of alcohol with crime	Usage d'alcool avec le crime	Minimal use of alcohol	Usage minime d'alcool
Precipitating situational stress	Stress situationnel précipitant	Minimal situational stress	Stress minime en situation
Living with partner	Vit avec une partenaire	Living alone	Vit seul
Mobility, with car in good condition	Mobilité, avec une voiture en bon état	Lives/works near crime scene	Vit / travaille proche de la scène de l'infraction
Follows crime in news media	Suit l'infraction dans la presse	Minimal interest in news media	Intérêt minime pour la presse
May change jobs or leave town	Peut changer de travail ou de ville	Minimal change in life-style	Changement minime dans sa façon de vivre

Profile characteristics of Organized and Disorganized murderers (traductions de l'auteur)

(Ressler Robert K., Burgess Ann W., Douglas John E.: 1992, p. 122)

Les typologies dichotomiques élaborées de façon empirique par les membres de la Police Judiciaire Fédérale, sont explicites de la démarche d'investigation qui les sous-tend. Elles associent, pour l'une, les caractéristiques d'un meurtrier, les caractéristiques personnelles, sociales et historiques le concernant, et pour l'autre les éléments matériels de l'infraction commise et son comportement vis-à-vis de la victime. Dans les formes actuelles, les typologies ne rendent plus compte de la démarche de construction qui a présidé à son élaboration, ni de sa fonction dans la démarche d'investigation.

Initialement, la dichotomie n'était pas constituée entre les deux représentations actuelles opposant organisé et désorganisé. Il est devenu difficile aujourd'hui de savoir s'il s'agit d'une qualification attribuée au meurtrier, à la façon dont le crime est commis (Modus Operandi) ou

à la scène du crime (annexe 1, p. 241). Ou bien aux trois à la fois. Ce qui n'est pas sans poser un problème de qualification dont il s'agirait alors de pouvoir en déterminer l'objet.

Initialement, la typologie empiriquement définie par les enquêteurs (Hazelwood R.R., Douglas J. E. : 1980) opposait *organized nonsocial* à *desorganized asocial* pour spécifier deux types de personnalité différente présentant des caractéristiques distinctes dans leurs rapports à la société. *Asocial* : solitaire, replié sur lui-même, vivant reclus, présentant une aversion pour la société dont il se sent rejeté et intériorise son hostilité ; *Nonsocial* : centré sur lui-même, manipulateur pour atteindre ses objectifs personnels, indifférent aux intérêts et au bien être de la société vis-à-vis de laquelle il manifeste son hostilité.

La disparition de ces deux qualificatifs lors des publications ultérieures s'explique, selon les auteurs, par l'incapacité de cette qualification à pouvoir s'appliquer à l'ensemble des situations d'homicide sexuel. Cette typologie initiale concernait spécifiquement le meurtrier sexuel sadique (*Lust murderer*) et venait s'inscrire dans le projet plus vaste d'un système de classification du crime en série. Nous pouvons supposer également que la suppression de ces deux qualificatifs s'inscrit dans une démarche visant à réduire une interaction trop explicite entre le registre policier et celui de la santé mentale. Ceci en lien avec l'usage et les professionnels auxquels étaient destinées ces typologies.

Holmes & Holmes (1990) mentionnent néanmoins l'intérêt qualificatif des termes *Nonsocial* et *Asocial* en ce qu'il y a, pour eux, une différence fondamentale de comportement entre les deux qui peut permettre de clarifier les différences entre les deux types de meurtriers. Pour ces auteurs également,

« A personality is nothing more than the sum total of what a person is. »¹⁶.

(Holmes Ronald M., Holmes Stephen: 1996)

Autrement dit, la façon dont le meurtrier réalisera son crime reflètera sa personnalité. C'est ce même principe que l'on retrouvera, implicitement ou explicitement, dans l'ensemble des typologies élaborées par d'autres auteurs (Keppel R. D., Walter R. : 1999 ; Holmes R. M., Holmes S. T. : 1996 ; Proulx J. et al. : 2005) ou concernant des agresseurs différents des meurtriers sexuels (Groth N. A. :1980 ; Dietz P. E. : 1983 ; Warren Janet I. et al. : 1986 ; Hazelwood Robert R., Warren Janet I. :1989, 2000 ; Geberth Vernon J. : 1998) ultérieurement à celles construites par Ressler R. K. et ses collaborateurs.

¹⁶ « Une personnalité n'est rien de plus que la somme de tout ce qu'une personne est. ». (p. 36 ; traduction de l'auteur).

N'est souvent retenue aujourd'hui du modèle élaboré par les auteurs que cette dichotomie organisé/désorganisé. Le caractère restreint de son usage souvent reproché se trouve modéré par l'usage d'une troisième qualification qui ne se pose pas comme une catégorie à l'image des deux autres, et ne s'intègre pas dans la typologie historiquement élaborée. La qualification de *mixed* (mixte) diffère des catégories précédentes en ce qu'elle ne présente aucune caractéristique particulière susceptible de construire un rapport dichotomique analogue aux deux autres.

Cette troisième catégorie est définie ainsi par les auteurs :

« A crime scene that demonstrates elements of both organized and disorganized offender activity. More than one offender, unexpected victim response, unanticipated events (e.g., interruptions), youthfulness, alcohol/drug use, and external stressors all produce a mixed crime scene. »¹⁷.

(Douglas John E., Burgess Ann W., Burgess Allen G. and Ressler Robert K.: 1992, p.123)

La mixité n'est pas à entendre comme une catégorie analogue mais comme la caractéristique attribuée à une scène de crime au sein de laquelle certains éléments à caractère désorganisé apparaissent parmi de nombreux éléments à caractère organisé, ou l'inverse. Ils peuvent être le résultat, entre autre, de l'usage d'alcool par l'agresseur, de son inexpérience ou la manifestation de la présence d'au moins deux agresseurs dans la commission de l'infraction. Autrement dit, elle ne peut en aucun cas constituer une catégorie, non plus s'inscrire dans une typologie, de par le principe même de construction de cette catégorisation organisé/désorganisé. Elle vient qualifier une scène de crime présentant deux types de caractéristiques.

Les auteurs précisent ainsi :

« The amount of organization or disorganization at the crime scene will tell much about the offender's level of criminal sophistication. It also will demonstrate how well the offender was able to control the victim and how much premeditation was involved with the crime. It should be emphasized that the crime scene rarely will be completely organized or disorganized. It is more likely to be somewhere on a

¹⁷ « Une scène de crime qui manifeste des éléments à la fois organisés et désorganisés de l'activité de délinquant. Plus d'un délinquant, une réaction inattendue de la victime, des événements imprévisibles (par ex., des interruptions), la jeunesse, l'utilisation d'alcool/de stupéfiants et des stressors externes, tous produisent une scène de crime mixte. ». (p. 353 ; traduction de l'auteur).

continuum between the two extremes of the orderly, neat crime scene and the disarrayed, sloppy one. »¹⁸.

(Douglas John E., Burgess Ann W., Burgess Allen G. and Ressler Robert K.: 1992)

Ainsi, ce n'est qu'en inscrivant une scène de crime dans une série qu'il serait alors possible de déterminer si la présence d'éléments caractéristiques d'une organisation de scène de crime s'inscrit dans un espace désorganisé ou l'inverse. De surcroît, au regard du modèle motivationnel et des principes d'analyse présentés par les auteurs, cette caractéristique ne pourrait s'appliquer, à terme, qu'à la catégorie des actes organisés et de leur auteur en ce sens qu'un auteur organisé peut effectuer des actes qualifiables de désorganisés, alors qu'il devient davantage difficile d'imaginer un auteur désorganisé effectuer des actes de plus en plus organisés. La caractéristique mixte vient donc signifier également une évolution particulière de l'auteur, lorsqu'il est seul, dans la commission de ses infractions.

Partie 2. Les prémices d'une mise en lien

Cette double typologie est constitutive d'un double lien et constitue les premiers éléments de la construction d'une mise en série de situations criminelles. Leur construction, en rapprochant les caractéristiques d'un crime à celles de son auteur et de son histoire, puis en élaborant une catégorisation statistiquement significative, permet de rapprocher au moins deux situations criminelles à un même type d'auteur.

Cette classification typologique permet la projection d'un portrait, une représentation sociologique de l'auteur d'un crime, un profil d'auteur, venant pointer des éléments sociologiquement repérables le concernant. Il s'agit alors de partir des caractéristiques de la situation criminelle pour élaborer une représentation de l'individu susceptible de les avoir commis, et socialement repérable dans son comportement par un certain nombre de

¹⁸ « La quantité d'organisation ou de désorganisation sur la scène du crime en dira beaucoup du niveau de sophistication criminelle du délinquant. Cela montrera aussi que le délinquant était capable de bien contrôler la victime et à quel point le crime était prémédité. Il est à noter que la scène de crime sera rarement totalement organisée ou désorganisée. Elle se situera plus probablement sur un continuum allant d'une scène de crime propre et nette et une scène de crime où règne désordre et confusion ». (p. 9 ; traduction de l'auteur).

caractéristiques propres et de possibles discordances comportementales. Cette représentation du criminel, et des actes permettant de le singulariser, n'est rendue possible que par la prédictivité qui se voit accordée aux diverses données issues de la connaissance des criminels, à la fois en tant qu'auteurs et acteurs des crimes. Auteurs des crimes de par les actes qu'ils ont commis et acteurs des crimes par leur histoire personnelle singulière et ses aléas. La finalité de ces typologies est d'offrir la possibilité de construire un rapport entre l'auteur et l'acteur des crimes, c'est-à-dire l'individu ayant perpétré certains actes dans des conditions géographiques, environnementales et situationnelles déterminées, et la personne incarnant une histoire de vie singulière.

Les données, corrélées de manière à dégager des concordances entre des éléments issus de la scène du crime et des éléments sociologiquement significatifs, c'est-à-dire entre les actes commis par l'auteur et l'histoire de vie de l'acteur, permettent d'élaborer une représentation prédictive de l'auteur. Cette prédictivité statistique est ce qui va permettre d'anticiper des actes à venir que l'on va chercher à voir et à repérer dans des espaces particuliers. Pour ne citer qu'un exemple, tels éléments d'une scène de crime permettant de porter une qualification de désorganisée induiront une même qualification de l'auteur et invitera à rechercher une personne, un acteur, vivant plutôt seule dans un espace géographique proche du lieu du crime.

La représentation sociologique de l'auteur du crime, et sa qualification en terme d'organisé ou désorganisé, se réalise sur un axe vertical par association des items correspondants aux faits criminels, et par leur mise en relation qui donne sa cohérence à la qualification. Une projection chronologique des items permet alors d'anticiper sur les faits à venir et leurs modalités, ainsi que sur leur acteur et les espaces qui le concernent, sans qu'aucun fait ni aucune information ne puissent préalablement en attester. Les faits sont anticipés par analogie avec d'autres, antérieurs et corrélés, catégorisés, dans une construction à la fois temporelle et logique dont la réalisation à venir est attendue. L'action meurtrière est ainsi anticipée dans le temps à venir, selon des modalités proposées par cette construction.

Association et mise en relation sont, en effet, indispensables, ici, à la qualification des actes dans la mesure où aucun des items constitutifs de chaque catégorie, n'est, en lui-même, propre à qualifier les faits criminels et leur auteur supposé : chaque item peut être attribuable à un crime ou délit de tout autre nature, et ce d'autant plus que ces catégories ne mentionnent en aucun cas l'aspect répétitif ou sériel de l'acte commis et qui relève d'une autre construction.

A partir de ces deux catégories, la qualification d'organisé ou de désorganisé portée sur l'auteur se révèle par les actes constatés à partir de la lecture de la scène, des lieux du crime et des atteintes à la victime, et non l'acteur directement sinon par rapprochement, et par mise en relation de l'auteur avec les actes constatés et qualifiés.

2.1. Une pseudo-catégorie : mixte

La qualification de mixte peut être questionnée dans sa dimension de catégorie. Elle présente cette particularité de ne comporter aucune caractéristique, tant de la scène de crime que de l'auteur du crime.

Cette typologie, organisé/désorganisé, rend compte de deux phénoménalités dichotomiques à partir de la scène de crime et de l'auteur, possédant chacun des caractéristiques propres dont la mise en relation instrumente leur qualification. Cette typologie dichotomique entre deux catégories par définition exclusives de l'autre, rend ainsi impossible tout recouvrement de l'une par l'autre, tout comme l'emprunt d'une ou plusieurs des caractéristiques qui les constituent ferait perdre toute sa cohérence à chacune des deux phénoménalités numériquement construites (il est alors impossible d'être organisé, d'avoir un travail qualifié, de vivre avec une partenaire et de voyager peu, sans avoir d'antécédents pénaux...). Elles permettent ainsi d'opérer deux constructions intrinsèques et exclusives, celle d'une scène de crime organisée/désorganisée et celle d'un auteur organisé/désorganisé, non connu mais dont le portrait a déjà été réalisé sociologiquement dans une production élaborée à partir de pourcentages, définissant ainsi un acteur singulier au travers de caractéristiques sociologiques et personnelles spécifiques.

La conséquence d'une telle procédure d'élaboration a pour effet de construire une non-coïncidence incontournable entre les catégories et l'ensemble de tous les actes appréhendés, à ne pouvoir rendre compte de faits relevant simultanément des deux catégories, et d'amener à la création d'une nouvelle qualification : celle des auteurs mixtes. Il en est de même pour la scène du crime. Le principe de construction de cette qualification de mixte apparaît différent. Il ne s'agit pas de rapporter des actes à une catégorie préexistante et qualifiante mais d'élaborer une catégorie par non-inclusion, à partir d'actes dont l'association est rendue impossible de par le principe même de catégorisation à l'œuvre. La qualification ne procède plus d'une association et d'une mise en relation cohérente des caractéristiques mais d'une

exclusion des éléments relevés présentant une résistance à une association cohérente, tels qu'une agression témoignant d'une planification et la présence d'une arme sur les lieux du crime.

Cette pseudo-catégorie n'a d'existence que des limites des deux autres. Elle constitue la manifestation d'un effet de résistance au principe de catégorisation dichotomique et n'existe que par contraste et de façon non autonome. Ce faisant, elle ne constitue pas un dépassement de l'obstacle créé par le principe de catégorisation et les qualifications exclusives qu'il produit. Maintenir une cohérence reviendrait à imaginer un équivalent de catégorie dichotomique qui pourrait être, pour reprendre la définition des auteurs américains, mixte plutôt organisé et mixte plutôt désorganisé.

Nous retrouvons le même écueil dans la classification psychiatrique des meurtriers pathologiques de M. Bénézech (1996) (annexe 2, p. 242), entre criminel psychopathe et criminel psychotique. Adaptée de la typologie américaine sur le principe de la construction dichotomique, sa référence à une psychopathologie rend impossible l'équivalent de la pseudo-catégorie de la scène de crime et de l'auteur mixte, sauf peut-être à penser en termes d'état et de traits, mais ce faisant, ces deux catégories ne seraient plus homogènes dans leur rapport. Il est en effet difficile, d'imaginer un auteur se situant entre une qualification de psychopathe et de psychotique, et dont il s'agirait de déterminer la dénomination.

Cette pseudo-catégorie que constitue la mixité fait retour de la singularité de l'auteur en tant qu'acteur, de son histoire et de ses aléas, qui ne peut se trouver réduite ainsi par démarche de corrélation. La typologie dichotomique, de par son principe d'élaboration conduit à attribuer des caractéristiques singulières et/ou à en oblitérer, tant à la scène du crime qu'à son auteur. Cette pseudo-catégorie n'apparaît alors qu'à la nécessité soit de vouloir catégoriser la totalité des éléments significatifs constatés, soit d'inscrire les situations criminelles dans une dimension sérielle, au sein desquels la singularité de l'acteur fait alors retour. Cette typologie dichotomique qui a comme objet la construction qualificative d'un ensemble d'actes ou de faits criminels chronologiquement contigus et leur auteur, devient inopérante lorsqu'il s'agit d'actes doublement qualifiables, et d'autant plus incohérente lorsqu'il s'agit de lire une série d'actes pour laquelle elle n'a pas été élaborée.

La projection de cette typologie dans une dimension sérielle entraîne un changement de registre de référence. Si les catégories permettent de poser une qualification sur un ensemble d'éléments significatifs, cette projection sur une construction sérielle entraîne un changement de registre, un passage d'une qualification à une quantification qui impose le recours à une

autre classification, la mixité. La caractéristique mixte recouvre ainsi à la fois la dimension qualitative et la dimension quantitative. Elle perd ainsi sa spécificité qualifiante en rendant compte d'une singularité quantifiable. Elle devient manifeste d'un glissement de l'identique et du discriminant (organisé → organisé ; désorganisé → désorganisé) au différent (organisé ; désorganisé → mixte). La mise en lien d'infractions, leur mise en relation c'est-à-dire leur quantification, impose de créer une nouvelle qualification rendant compte de la différence qualificative des divers éléments de la scène du crime entre eux, et incidemment de celle portée à l'auteur dès lors qu'il devient unique. L'effet limite d'une telle (re)classification, qui vient dire la non cohérence d'une telle élaboration (mixte) dans son rapport aux deux autres, est que s'il peut y avoir un auteur soit organisé, soit désorganisé, soit mixte, il ne peut alors exister d'acteur correspondant à cette pseudo-catégorie venant rendre compte de caractéristiques singulières qui lui seraient propres analogiquement aux deux autres, de même qu'il ne peut exister de typologie pour cette dernière.

Tableau 5 : Limites de la singularisation de l'acteur dans la démarche de corrélation

SCENE DU CRIME	AUTEUR	ACTEUR
Organisée	Organisé	singularisable sociologiquement
Désorganisée	Désorganisé	singularisable sociologiquement
Mixte (Organisée & Désorganisée)	Mixte (Organisé & Désorganisé)	NON-singularisable sociologiquement

Cette typologie dichotomique est, de notre point de vue, inopérante à la construction d'une sérialité. La pseudo-catégorie qu'elle contraint à produire ne peut à rendre compte de la singularité sociologique d'un acteur. Ce dernier, auteur d'actes à la fois organisés et désorganisés, conduirait alors, par référence à la typologie, à imputer ces actes à deux auteurs différents puisque relevant de deux catégories exclusives l'une de l'autre. Cette pseudo-catégorie (mixte) permet de donner une orientation possible à l'enquête et de restreindre le nombre de suspects.

Néanmoins, les limites imposées par ces catégories et leurs modalités d'élaboration ont contraint les auteurs à développer des instruments spécifiques destinés à la mise en lien de situations criminelles et à la construction de la sérialité dans le champ de l'investigation policière.

La série est, avant tout, le résultat d'une construction de l'enquête, le produit d'une mise en lien d'infractions effectuée par les enquêteurs à partir des infractions commises selon les

modalités propres à leur commission, permettant ultérieurement l'imputabilité des faits à un seul auteur particulier.

À cette fin de rapprochement entre des faits criminels et un auteur, ou de leur attribution à des auteurs différents, des instruments ont été développés permettant la capitalisation et le traitement des informations criminelles.

2.2. L'instrumentation du rapprochement des situations criminelles

Historiquement, la capitalisation du recueil des informations, non au sens d'une accumulation mais d'un intérêt ultérieur, a toujours constitué la base de travail de l'enquête policière. Les développements techniques et technologiques ont permis de passer des fiches papiers ou de la capacité mnésique d'un individu à l'enregistrement de données volumineuses de types différents. Ces données, issues de l'activité des multiples professionnels concernés directement ou indirectement par une situation infractionnelle, constituent ainsi aujourd'hui de nombreux fichiers. Nous ne ferons pas ici une liste exhaustive des professionnels, non plus des fichiers antérieurement utilisés ou actuellement en cours¹⁹. Cependant, il est à signaler que tous répondent à des protocoles précis de collecte des informations recueillies afin d'optimiser leur pertinence et leur traitement futur. L'intérêt de ces fichiers de bases de données est de permettre un rapprochement entre des situations criminelles relevant de juridictions différentes tant au plan national qu'international. L'utilisation d'un même outil rend compatible les différentes bases de données et en permet ainsi le partage, techniquement.

2.2.1. Les bases de données informatisées

Dans les années correspondant à la recherche mentionnée précédemment, les États-Unis ont mis en place un système de centralisation du recueil des données concernant les crimes violents, le ViCAP (*Violent Criminal Apprehension Program*). Opérationnel depuis le 29 mai 1985 (Ressler R. K ; et al. : 1992), il est centralisé dans un premier temps par le FBI à

¹⁹ Le lecteur intéressé pourra se référer au Rapport du groupe de travail sur le traitement des crimes en séries.

l'Académie de Quantico, et géré par l' Unité des Sciences du Comportement chargée de l'aide à l'enquête (*Behavioral Science Unit, BSU*). Il permet le recueil, l'enregistrement et l'analyse des éléments concernant les crimes spécifiques de violences relevant de l'ensemble du territoire américain selon un certain nombre de critères : les homicides ou les tentatives résolues ou irrésolues, surtout ceux qui impliquent un enlèvement ; ceux qui sont commis apparemment au hasard, sans motif apparent, ou sexuellement orientés ; ou ceux qui sont connus ou suspectés de faire partie d'une série. Parmi ces critères, se trouvent également les personnes disparues où les circonstances indiquent une forte possibilité d'action criminelle, ou enfin, les corps non-identifiés dont les causes de la mort sont connues ou conduisent à suspecter un homicide.

Les éléments sont rapportés sous la forme de questions essentiellement fermées et à choix multiple afin de constituer une base de données homogène permettant d'en faciliter l'analyse. Cette dernière s'appuie sur les multiples variables que constitue l'ensemble des questions posées se rapportant au crime. Au nombre de cent quatre-vingt neuf (Douglas J. E. et al. : 1992), cent soixante se rapportent exclusivement à la situation criminelle et informent sur la victime, l'agresseur, le Modus Operandi dans ses trois temps, les conditions de découverte de la victime, les causes de sa mort et les éléments de preuve matériels. Après six mois de fonctionnement, le nombre de retours de formulaires d'enregistrement s'avéra inférieur aux prévisions et incomplètement renseignés au regard du temps nécessaire à la codification du nombre des questions. Au terme d'un an et demi de révision, de refonte et d'évaluation, le formulaire ne comportait plus que quatre-vingt quinze questions et la procédure d'enregistrement fut également décentralisée au profit des services locaux de police.

La fonction de cet instrument n'est pas d'enquêter sur les situations criminelles mais de les analyser et d'effectuer des rapprochements possibles avec d'autres, ce qui est désigné par l'analyse comparative de cas (*comparative case analysis*). Le travail des analystes criminels consiste à déterminer s'il existe des caractéristiques similaires entre une situation transmise nouvellement et d'autres parmi l'ensemble des situations enregistrées dans la base de données, et entre des situations déjà collectées. L'analyse des données selon des variables déterminées permet ainsi le rapprochement entre des situations antérieurement constatées et leur auteur lorsque ce dernier a été identifié à l'occasion de la résolution d'un crime. Le principe de rapprochement des situations entre elles, leur mise en lien, se réalise à partir d'une correspondance identitaire entre les variables, c'est-à-dire du même et de l'identique, sur des principes que nous évoquerons ultérieurement. Cela suppose de définir des critères pertinents

de choix dans la sélection des variables à partir desquelles une relation doit être construite. C'est la pertinence du choix des variables successivement utilisées qui permettra de restreindre le nombre de situations criminelles susceptible de témoigner d'une concordance entre elles.

Bien que cette méthode soit l'objet de critiques attachées à la formation et à la compétence propre des analystes criminels, elle a fait l'objet d'une adaptation dans un premier temps au Canada sous la désignation de SALVAC, Système d'Analyse des Liens entre les Crimes de Violence (*ViCLAS - Violent Crime Linkage Analysis System*) en 1995 (Rossmo K : 2000 ; Aldred K. : 2007) au sein duquel les données recueillies à partir de cent cinquante six questions sont archivées pour une durée de soixante dix ans. Ce système de mise en lien a été adopté progressivement par certains états européens dont la France en 2003, préférentiellement au projet *CHARDON* du Commissaire L. Garnier.

La finalité de ces bases de données, outre le fait de pouvoir effectuer des rapprochements entre des situations criminelles et ainsi de construire de la série, est d'assister la démarche d'enquête en vue de l'appréhension d'un auteur auquel au moins deux crimes ainsi rapprochés peuvent alors lui être imputés.

2.2.1. Les systèmes d'établissement de profile géographique

D'autres outils d'aide à l'enquête ont également été élaborés, dont la procédure et le principe sont différents. Le système d'établissement de profile géographique (*geographical profiling system* : *Rigel*©, *CrimStat*©, *Dragnet*©) ou plus communément *Geographical Profiling*, consistent à prédire le secteur le plus probable de résidence du criminel à partir de l'analyse de la situation géographique de plusieurs crimes imputables à un même auteur. Reposant sur des modèles mathématiques (O'Leary Mike : 2009) et statistiques, ils sont fondés sur la prémisse selon laquelle les criminels ont tendance à opérer près de leur lieu de résidence (Rossmo Kim : 2000). Ces outils s'appuient sur la criminologie environnementale de Brantingham P. J. et Brantingham P. L. (1984), pour lesquels il existe une interaction nécessaire entre les personnes et leur environnement. Le crime résulterait, dans un espace et un temps, de l'interaction convergente entre un agresseur potentiel, une cible et un environnement adéquat à la commission de l'infraction, c'est-à-dire présentant un niveau

de risque acceptable pour l'auteur (*Routine activity theory*). Autrement dit, que les agresseurs ne choisiraient pas le lieu et le temps de leur infraction par hasard mais dans leurs espaces d'activités routinières.

« *The probable spatial behaviour of the offender may be determined from information contained in crime site locations, their geographic connections, and the characteristics and demography of the surrounding neighbourhoods.* »²⁰.

(Rossmo Kim : 2000)

Le traitement des données recueillies offre une représentation en trois dimensions de l'espace géographique où les points les plus élevés représentent les lieux possible de résidence de l'auteur des crimes (Rossmo Kim : 2000). C'est une autre façon de restreindre le nombre de suspects possible en fonction, non plus de la corrélation de caractéristiques comportementales comme le propose le modèle américain, mais du lieu de résidence proposé par le traitement des informations. Cependant, c'est toujours la référence à une analyse de comportements qui préside au traitement des données. L'utilisation d'un algorithme de probabilité spatiale décroissante, *distance-decay function* (Rossmo Kim : 2000), (diminution en fonction de la distance) et le principe du moindre effort, *least-effort principle*, (Rossmo Kim : 2000) des criminels dans une évaluation coûts-bénéfices, qui les amènerait à commettre leurs infractions dans une zone géographique à proximité raisonnable de leur lieu de résidence, viennent dire la référence au comportement humain, et plus particulièrement en ce cas, à son caractère prédictif. L'utilisation d'outils mathématiques et statistiques ne constituent pas la condition d'attribution d'un caractère scientifique à la démarche, comme cela peut être régulièrement signalé à propos du modèle américain de par son manque de bases théoriques et d'études de validation. L'utilisation d'un télescope ne fait pas de son utilisateur un spécialiste d'astronomie pour autant.

Le profilage géographique repose sur cinq postulats :

- « 1. *the profile must be based on multiple crime sites,*
2. *the crimes must be linked to the same offender,*
3. *the offender committing the crimes cannot be commuting into the area of criminal activity,*

²⁰ « Le comportement spatial probable du délinquant peut être déterminé à partir des informations contenues dans les localisations des lieux de crime, leurs connexions géographiques ainsi que les caractéristiques et la démographie des quartiers environnants. ». (p. 224 ; traduction de l'auteur).

4. the distribution of suitable targets (i.e., target backcloth) must be relatively uniform around the offender's home, and

5. the offender cannot move anchor points (or operate from multiple anchor points) during his or her crime series. »²¹.

(Bennell Craig., Corey Shevaun. : 2007)

Cela revient à avancer que ces systèmes de modélisations informatisés sont également des modélisations implicites du comportement des criminels analogues à celles développées par les auteurs américains au cours de leurs multiples recherches. Les principes demeurent les mêmes et s'appuient sur des analyses comportementales attachées au comportement du criminel.

Si, comme le spécifie Kim Rossmo en réponse à Snook et al. :

« While the better known psychological profiling process is concerned with the 'who' (a criminal's personality and behaviour), geographic profiling is concerned with the 'where'. »²²,

il n'en demeure par moins que le Où concerne directement le Qui auquel il se trouve inféré.

Le profilage géographique reste tributaire de la commission d'un nombre minimal de crimes,

« A minimum of five crime locations is necessary for stable pattern detection and an acceptable level of investigative focus (...) »²³,

(Kim Rossmo : 2005)

mais surtout de la mise en lien de ces derniers. L'imputabilité d'une série de crimes à un même auteur est ainsi la condition nécessaire à sa mise en œuvre. Elle constitue le problème essentiel de la mise en lien qui impartit essentiellement à l'enquête, même instrumentée.

²¹ « 1. le profil doit être fondé sur de multiples scènes de crime,

2. les crimes doivent être reliés au même délinquant,

3. le délinquant commettant les crimes ne peut pas faire un trajet important dans sa zone d'activité criminelle (*entre lieu de résidence et zone d'activité criminelle*),

4. la répartition de cibles convenables (*ici les scènes de crime*) (i.e., la toile de fond prévue) doit être relativement uniforme autour de la résidence du délinquant et

5. le délinquant ne peut pas changer de points d'ancrages (*de base d'opérations*) (ou opérer à partir de points d'ancrage multiples) pendant sa série de crimes. ». (p. 192-193 ; traduction de l'auteur).

²² « Ce qui importe dans le processus de construction de profil psychologique, celui qu'on connaît le mieux c'est le 'qui' (la personnalité et le comportement criminels), alors que ce qui importe dans la construction de profil géographique c'est le 'où'. ». (p. 651 ; traduction de l'auteur).

²³ « Un minimum de cinq lieux de crime est nécessaire pour un modèle de détection stable et un niveau acceptable de concentration de l'investigation. ». (p. 652 ; traduction de l'auteur).

Nous avons proposé de parcourir, jusqu'alors, les modalités de construction du phénomène sériel à travers la modélisation historique américaine qui représente, de notre point de vue, les fondements d'une réflexion à partir de laquelle s'est développée une instrumentation de la mise en lien de situations criminelles et de leur auteur. Cette modélisation a fait école depuis les années 1980 et a dépassé les frontières américaines. Elle se présente sous la forme de bases de données informatisées et/ou de groupes spécialisés dans l'analyse du comportement criminel.

Tout instrument possédant des limites, et le comportement se caractérisant par la capacité de l'individu à pouvoir le modifier, les auteurs de la modélisation américaine ont développé un mode d'analyse du comportement reposant sur deux outils spécifiques : le Modus Operandi et la Signature. Ces derniers ont comme finalité de permettre la mise en lien entre des situations criminelles et leur auteur, et d'exclure celles qui ne pourraient pas lui être attribuée.

Nous nous proposons d'exposer la construction sur laquelle ces deux outils reposent afin de faire émerger ce qui a permis à l'analyse sérielle de progressivement s'élaborer.

Chapitre II - La mise en lien des situations criminelles

Le Modus Operandi et la Signature sont les outils utilisés par les enquêteurs pour réaliser une mise en lien entre les situations criminelles auxquelles ils se trouvent confrontés. Ces deux outils constituent un mode d'analyse de l'infraction criminelle et de ses modalités, et plus précisément du comportement de son auteur dont l'infraction témoigne. Ces outils ont comme finalité de rapprocher entre elles des infractions criminelles et de les imputer à un même auteur à partir d'une identification de son comportement. C'est également ce à partir de quoi certaines infractions, en apparence similaires à d'autres, pourront ne pas être attribuées à un même auteur.

Partie 1. Les outils de la mise en lien

Ces outils constituent la possibilité de construire un lien entre des crimes afin, dans un second temps, de pouvoir les imputer à un même auteur, meurtrier sexuel en référence au modèle américain.

L'imputabilité peut être immédiate si l'auteur peut être identifié par la victime parce qu'il est connu d'elle-même ; elle est plus difficile si l'auteur lui est inconnu et dépend de la capacité de la victime à rendre compte de l'événement et des incidences psycho-affectives consécutives à l'agression. De même, l'imputabilité peut relever d'indices matériels tels que l'A.D.N., à la condition que celui-ci soit présent et rapportable à une personne déjà identifiée et consignée dans un fichier de données. Lorsque l'auteur ne peut être identifié et qu'un rapprochement entre les situations criminelles ne peut être opéré de façon directe par le biais de l'infacteur ou d'éléments relevant d'une analyse biologique, le lien entre des situations criminelles peut être réalisé selon des paramètres propres à l'infraction, c'est-à-dire les éléments matériels (constatations, indices matériels, compte-rendu médico-légal, environnement) ou leur absence, mais aussi le comportement du meurtrier et l'ensemble des

interactions avec la victime. Dans le cadre du modèle de l'homicide sexuel cité (Ressler Robert K. : 1992), deux éléments constituent les paramètres de mise en lien des situations criminelles : le Modus Operandi et la Signature.

Cela suppose deux conditions, la première que le criminel soit constant dans sa façon de commettre ses infractions, la seconde, que cette constance soit également porteuse d'une distinction qui permette de différencier deux auteurs différents dans deux infractions différentes qui présenteraient une même façon de procéder.

1.1 Le Modus Operandi (MO).

La sérialité criminelle s'inscrit dans une dimension détective et relève d'une construction policière. Cette mise en lien de situations criminelles repose sur un principe de correspondance, de concordance de faits, de lecture de faits identifiables comme identiques et de ce fait imputables à un même auteur. La sérialité repose ainsi sur une construction dont l'instrumentation s'appuie sur une identification des faits et leur rapprochement entre eux. C'est ce principe de rapprochement qui se trouve instrumenté à partir du Modus Operandi.

Les auteurs américains le définissent ainsi²⁴ :

« The actions taken by offender to perpetrate the offense successfully. MO is learned behavior that evolves as the offender becomes more sophisticate and confident. »²⁵, « (...) the MO will evolve to meet the demands of the crime. »²⁶.

(Douglas John E., Burgess Ann W., Burgess Allen G. and Ressler Robert K.: 1992)

Ou, plus récemment,

« Le mode opératoire est le comportement appris. C'est ce que fait l'agresseur quand il commet son crime. C'est un concept dynamique, ce qui signifie que ce comportement peut changer. ».

(Douglas John E., Olshaker Mark: 1995)

²⁴ L'historique de l'usage du terme Modus Operandi pourra être consulté dans l'article de Robert D. Keppel : « Investigation of the Serial Offender: Linking Cases Through Modus Operandi and Signature ». In Schlesinger Louis B. (Ed.), (2000). *Serial Offenders: Current thought recent findings*. CRC Press, Boca Raton.

²⁵ « Les actions entreprises par l'agresseur pour perpétrer l'agression avec succès. Le MO est le comportement appris qui évolue à mesure que l'agresseur devient plus sophistiqué et sur de lui. ». (p. 353 ; traduction de l'auteur).

²⁶ « Le Modus Operandi évoluera pour répondre aux exigences du crime. ». (p. 260 ; traduction de l'auteur).

Dans le cadre des meurtriers sexuels, le Modus Operandi recouvre tous les comportements de l'agresseur allant de la façon de se procurer une victime à la commission de l'infraction sans se faire identifier ni appréhender. C'est-à-dire son comportement avant, pendant et après le crime (Douglas John E. et al. : 1992), qui permet de construire l'analyse séquentielle du déroulement des faits et participe à l'analyse dynamique de la scène de crime. Le Modus Operandi peut varier d'un criminel à un autre selon nombres de paramètres tels que l'éducation, le savoir et l'expérience acquise initialement et progressivement, la motivation... mais également pour un même criminel en fonction de contraintes situationnelles comme les réactions de la victime, le fait d'être dérangé, des obstacles matériels sécuritaires... qui peuvent avoir des conséquences sur la façon dont l'infraction sera réalisée et conduire à une modification du Modus Operandi par l'agresseur. Il évolue d'infractions en infractions en fonction de la découverte d'une efficacité accrue de certains nouveaux moyens infractionnels au détriment des précédents. Néanmoins, les auteurs ont pu constater que les meurtriers conservaient une manière de procéder dès lors que celle-ci avait démontré son efficacité à de multiples occasions et qu'elle leur conférait un sentiment de contrôle tout en leur permettant de se centrer sur leur motivation sexuelle criminelle.

Les trois temps du Modus Operandi peuvent ainsi offrir l'occasion de construire un lien, ou non, entre des situations criminelles. Dans son comportement précédant la commission du crime, ce peut être par la façon dont le meurtrier aborde une victime (Hazelwood R. R., Warren J. : 1990 ; Miethe T. D., Drass K. A. : 2001) : la tromperie ou l'arnaque (« *The "con" approach* ») par laquelle le meurtrier use d'un subterfuge pour gagner la confiance de sa victime et la contrôler ; l'attaque violente (« *The "blitz" approach* ») directe et immédiate afin d'assujettir sa victime ; la surprise (« *The "surprise" approach* »), attendre sa victime après l'avoir déjà repérée ou en attendre qu'elle s'endorme. Éléments auxquels peuvent s'adjoindre l'utilisation de stupéfiants ou l'usage détourné de produits pharmaceutiques. Ce sont également les moyens mis en œuvre pour accéder au domicile de la victime, ou celui de transporter la victime jusqu'à un lieu sécurisé pour l'agresseur...

Pendant le crime, la construction d'un lien peut être réalisée à partir des interactions que le meurtrier a développé avec la victime telles que les blessures infligées ante et/ou post-mortem, les agressions sexuelles ante et/ou post-mortem, la façon de la contrôler, les contraintes verbales, les échanges scriptés, le moyen utilisé pour la tuer.

Après le crime, un lien peut être élaboré à partir de ce que le meurtrier fait du corps de la victime : abandonné sur place, exhibé, déplacé, mis en scène, le faire disparaître..., ce qu'il met en œuvre pour éviter d'être identifié et appréhendé...

Ce sont autant d'éléments constitutifs d'un lien possible entre des situations criminelles à la condition qu'ils se retrouvent inchangés d'une situation à l'autre. Or, le propre du Modus Operandi est qu'il évolue avec l'expérience même s'il peut être conservé par le meurtrier pour son caractère fonctionnel. Autrement dit, la référence au « même » et à « l'identique » c'est-à-dire à la similitude parfaite, comme principe de mise en lien est, par la définition même du Modus Operandi, rendu non-opératoire. Ou partiellement opératoire dans la mesure où des éléments identiques ou différents peuvent se retrouver aux trois temps successifs du Modus Operandi sur des scènes de crimes différents.

Néanmoins, les auteurs ont retenu ces paramètres du Modus Operandi pour constituer, comme nous l'avons exposé précédemment, une typologie validée par leur recherche sur les meurtriers sexuels.

C'est par l'émergence de la notion de signature, et ce qu'elle constitue comme mode d'analyse d'une infraction criminelle, que les limites du Modus Operandi pourront être dépassées.

1.2 La Signature²⁷ – carte de visite psychologique

Nous conserverons le terme de signature initialement utilisé par les auteurs.

La signature est le terme repris par John E. Douglas et Corine Munn (1992) pour rendre compte qu'au sein d'un ensemble d'actes qualifiables à la fois d'organisés et de désorganisés ou dont le Modus Operandi est différent, ceux-ci pourraient se voir imputés à un même auteur dans le cadre d'une série cohérente, ou lorsque, par exemple, une multiplicité d'actes identiques peut être imputée à deux ou plusieurs personnes différentes.

²⁷ « Signature est un emprunt (1430) au bas latin juridique signatera, dérivé de signatar « signataire ». Signature désigne l'action d'apposer son nom pour authentifier un acte et par métonymie le nom d'une personne inscrit sous une forme particulière. Ce sens repris au latin a conféré au verbe signer son usage actuel. Signature désigne aussi par figure (après 1750) ce qui révèle la personnalité d'un artiste et, par extension, le nom ou la marque d'un auteur apposé sur son œuvre (1876), d'où par métonymie l'auteur lui-même. Le mot a cependant gardé des traces d'un emploi général au sans « marque », plus particulièrement « signet » (1660) et « repère placé au début et à la fin d'un cahier à relier » (1669). » . Dictionnaire historique de la langue française, 2 volumes, 1992, Dictionnaire Le Robert, Paris.

« Repetitive ritualistic behavior by the serial offender, usually display at every crime scene and having nothing to do with the perpetration of the crime. Repetitive personation. »²⁸.

(John E. Douglas, Ann W. Burgess, Allen G. Burgess and Robert K. Ressler: 1992)

« Personation: Ritualistic actions by the offender at the crime scene that have significance only to the offender. The offender often invests intimate meaning into the scene in the form of body positioning, mutilation, items left, or other symbolic gestures involving the crime scene. »²⁹.

(Douglas John E., Burgess Ann W., Burgess Allen G. and Ressler Robert K.: 1992)

De par sa définition, elle peut être présente dans une situation criminelle dès lors que des éléments non nécessaires à la commission du crime sont constatables. Tout comme le Modus Operandi. La différence entre les deux réside dans le fait que la signature n'évoluerait pas selon les auteurs, contrairement au Modus Operandi, de par la signification spécifique qu'elle représenterait pour le meurtrier sexuel.

En cela, au sein de la modélisation des auteurs, la signature constitue le dépassement des limites du Modus Operandi et de sa dimension de « l'identique » ou de la « correspondance », également de la classification typologique des actes et auteurs à la fois organisés et désorganisés, mixtes. Avec la notion de signature, la dimension de l'identique du Modus Operandi se trouve déplacée dans le champ de « l'apparenté », c'est-à-dire du différent matériellement attesté mais du semblable dans sa construction par l'auteur ou sa représentation dans sa reconstruction par l'enquête.

« The signature will remain the same. The signature of a perpetrator is the unique manner in which he or she commits crimes. »³⁰.

« The offender's personality will not change. Offenders have taken years to become the persons they are, and they will not, over a short period, radically change. »³¹.

²⁸ « Le comportement ritualisé répétitif par le délinquant sériel, manifesté habituellement à chaque scène de crime et n'ayant rien à voir avec l'accomplissement du crime. Personnification répétitive. . ». (p. 355 ; traduction de l'auteur).

²⁹ « Personnification : Les actions ritualisées par le délinquant sur la scène de crime qui ont une signification uniquement pour le délinquant. Le délinquant investit souvent une signification intime dans la scène sous la forme d'un positionnement du corps, d'une mutilation, d'effets abandonnés, ou d'autres gestes symboliques impliquant la scène de crime. ». (p. 354 ; traduction de l'auteur).

³⁰ « La signature demeurera la même. La signature d'un auteur est la manière qui lui est propre de commettre ses crimes. ». (p. 42 ; traduction de l'auteur).

(Holmes Ronald M., Holmes Stephen T.: 1996)

Pour les auteurs, le cœur de la signature ne change pas, elle est constante et seuls changent les éléments par lesquels elle prend forme et qui peuvent être davantage développés au cours des crimes successifs. Par la signature, il s'agit pour le meurtrier de représenter une caractéristique qui lui est propre et entretenue au sein de ses fantaisies.

La signature est une construction indépendante de la typologie dans la mesure où elle relève d'un registre d'analyse différent. Elle émerge par contraste du Modus Operandi et ne s'inscrit pas dans le registre fonctionnel des moyens nécessaires à la commission de l'infraction. Elle inscrit l'analyse de la situation criminelle dans un autre registre, tout comme l'auteur de celui-ci. Il ne s'agit plus de réduire le meurtrier à son acte comme peuvent amener à le faire l'utilisation des typologies en lui attribuant des caractéristiques personnelles, sociales... mais de singulariser le meurtrier à partir de ses actes, de son comportement. Pour reprendre les auteurs, de singulariser le meurtrier par sa personnalité au travers de ses actes.

La signature peut varier dans ses formes et ses aspects (Douglas J. E., Munn C. : 1992 ; Douglas J. E. et al. : 1992), c'est-à-dire dans ses modalités de construction qui peuvent faire l'objet d'un développement, technique et/ou technologique, d'un affinement au service d'une satisfaction ou d'un plaisir (*gratification*) d'ordre psychologique, sexuel ou non :

« (...) Quand il a constaté qu'il avait pris du plaisir à la tuer, il a été poussé à recommencer, en augmentant à chaque fois les mutilations infligées aux cadavres. [...] ».

(Douglas John E., Olshaker Mark: 1997, p. 143)

Pour les auteurs, la signature renvoie à la dimension rituelle du crime, à la fantaisie, ce par quoi, psychologiquement, l'émotion ou le sentiment attendu (contrôle, pouvoir, domination, satisfaction sexuelle) est obtenu à travers les actes commis à l'encontre de la victime.

La difficulté de sa reconstruction, de sa représentation, réside dans la différence à établir entre les actes qui relèveraient du Modus Operandi et ceux générateurs d'une satisfaction ou d'un plaisir de nature sexuelle (*gratification*) :

³¹ « La personnalité d'un agresseur ne changera pas. Il a fallu des années aux agresseurs pour devenir ceux qu'ils sont, et ils ne pourront pas, sur une courte période, changer radicalement. ». (p. 43 ; traduction de l'auteur).

« [...] La distinction entre mode opératoire et signature peut être subtile. Prenons un exemple, le cas de ce braqueur de banques au Texas qui a contraint tous ses otages à se déshabiller, leur a fait prendre des poses érotiques et les a photographiés. C'était sa signature. Tout cela n'était pas nécessaire ou utile pour le braquage. Au contraire, cela l'obligeait à rester plus longtemps sur place et lui faisait davantage courir le risque d'être appréhendé. C'était cependant quelque chose qu'il avait besoin d'accomplir. Puis il y a eu un braqueur à Grand Rapids, dans le Michigan. (...) Il forçait aussi tout le monde à se déshabiller mais il ne prenait pas de photos. Il faisait cela pour que les témoins soient tellement gênés qu'ils ne le regarderaient pas et ne pourraient donc pas l'identifier ultérieurement. Contrairement au cas précédent, c'était un bon moyen de réussir son hold-up. Là, c'était un mode opératoire. [...] ».

(Douglas John E., Olshaker Mark : 1997, p. 267)

Si les éléments inducteurs de son élaboration sont les actes qui ne sont pas nécessaires, strictement, à la réalisation de l'infraction, ces derniers peuvent néanmoins être les mêmes. Ainsi, Peter Kürten (Bourgoin Stéphane : 1998) étranglait et/ou poignardait et/ou égorgeait ses victimes, ce qui constituait la commission de l'infraction et la condition d'obtention de l'émotion et de la gratification sexuelle qu'il en attendait.

La signature ne se réduit pas au simple dépassement des limites du Modus Operandi, il ne s'agit pas uniquement, à travers sa construction, de définir les conditions d'une mise en lien de deux situations criminelles lorsque le Modus Operandi ne le permet pas, il ne s'agit pas exclusivement de construire une dimension criminelle sérielle, mais également de changer de registre d'analyse. Il ne peut y avoir de signature sans Modus Operandi en ce sens que ce dernier constitue la condition d'émergence de la signature, par différenciation. Le changement de registre s'effectue en passant d'une dimension opérationnelle de commission d'une infraction à une dimension fonctionnelle, c'est-à-dire psychique de sa réalisation.

Avec l'émergence de la signature, un changement de registre s'opère ainsi, une nouvelle mise en lien possible se réalise, non plus entre des éléments opérationnels identiques mais entre des éléments fonctionnels. Ce qui vise à être singularisé n'est pas la façon dont l'infraction est réalisée. Il s'agira plutôt des motivations spécifiques pour l'agresseur et leur lien avec ce que l'agression donne à voir.

« The signature aspect of a violent criminal offender is a unique and integral part of the offender's behavior. This signature component refers to the psychodynamics, which are the mental and emotional processes underlying human behavior and its motivations. »³².

(Geberth Vernon J.: 2006)

Avec l'émergence de la signature, un déplacement dans la démarche détective se réalise de l'auteur de l'infraction à l'acteur de celle-ci. En singularisant l'auteur de l'infraction par la spécificité de ses actes, les auteurs américains font ainsi retour sur leur modèle motivationnel de l'homicide sexuel. Ils leur est alors possible d'inférer un comportement spécifique à une histoire singulière dont les éléments corrélés statistiquement permettent alors de construire une représentation de la personne susceptible d'avoir commis l'infraction. En construisant un lien entre deux situations criminelles à partir de la mise en évidence d'une signature spécifique, il devient alors possible de singulariser un acteur comme auteur dans une démarche détective d'identification prospective.

En passant du comportement de l'auteur à ce qu'il est susceptible de représenter pour lui et à ce qui présiderait à sa manifestation, la mise en lien infractionnelle ne se réalise plus uniquement à partir d'éléments matériels positivement attestables mais aussi à partir de ce qu'ils représentent pour celui qui les a réalisés au-delà de ce qui était nécessaire à la commission de l'infraction.

La notion de Signature est aussi ce qui rend compte des limites de l'analyse détective qui participe à son émergence. De la même façon que le Modus Operandi est la condition d'émergence de la signature et le dépassement des limites du même et de l'identique. De plus, le mobile d'une infraction constitue l'élément à partir duquel un lien peut être construit entre l'infraction commise et la personne susceptible de l'avoir réalisée, par intérêt, bénéfice, profit, vengeance ou autre. Il est ce qui permet une identification de l'acteur par l'infraction qui vient faire événement dans sa propre histoire. Le mobile constitue le mode d'inscription de l'infraction en tant qu'événement dans son histoire personnelle et celle de ses relations avec la victime. L'histoire représente alors la surface où les atteintes portées à la victime prennent sens, où l'infraction prend sens et s'organise par l'existence d'un mobile, autant dans l'histoire de l'acteur que celle de la victime. L'infraction est donc un effet d'histoire

³² « L'aspect de la signature d'un criminel violent fait partie intégrante du comportement du délinquant, ce qui la rend unique. Cette composante de la signature fait référence aux psychodynamiques, qui sont les processus mentaux et émotionnels sous-jacents du comportement humain et de ses motivations. ». (p. 820 ; traduction de l'auteur).

commune au sein de laquelle le mobile vient l'inscrire et prendre sens dans d'une démarche détective. Il permet d'imputer l'infraction commise par l'auteur à l'acteur qu'il personnifie au travers de son histoire où la victime se trouve déjà inscrite. De fait, l'absence d'histoire commune entre une victime et un auteur est ce qui participe à rendre difficile son identification en tant qu'acteur dans le cadre d'une démarche détective, même lorsque des éléments matériels sont présents. Les homicides sexuels sériels en sont un exemple. La notion de motif vient alors se substituer à celle de mobile pour singulariser un acteur par défaut d'identification d'un auteur. Le motif d'ordre sexuel vient alors rendre compte que certains actes aient pu être commis sans « mobile apparent » particulier qui puisse être construit en relation avec la victime et son histoire. L'infraction est un effet d'histoire dont la différence entre celle de la victime et celle de l'auteur se spécifie dans un motif, une motivation, qui, au demeurant, singularise l'auteur et non la victime ; la victimologie, dans le processus d'enquête du modèle américain, est appréhendée dans une dimension informative à propos de l'auteur.

La Signature, telle qu'elle est définie par les auteurs américains, est ce qui permet d'établir un motif, une motivation à partir des actes constatés, de passer d'un registre factuel et phénoménologique à un registre psychologique. Avec la notion de Signature, la mise en lien infractionnelle ne se réduit plus à une dimension matérielle assujettie à de l'identique comme dans le Modus Operandi, mais se déplace dans une dimension psychologique renvoyant à une singularité psychique pouvant s'ouvrir à une approche psychodynamique.

Ce changement de registre autorise une relecture des travaux de recherche concernant les carrières ou trajectoires criminelles des délinquants, sexuels ou non, que nous nous proposons d'effectuer.

Partie 2. La Signature comme principe de relecture des carrières criminelles

Avec la notion de signature et le principe de lecture auquel elle engage, une lecture différente peut être réalisée de ce que les auteurs désignent par histoire criminelle, carrières criminelles ou trajectoires criminelles.

Notre propos n'est pas ici de reprendre le grand nombre de recherches longitudinales effectuées sur le sujet, mais d'interroger leur principe de questionnement et d'opérer une lecture différente de ce qu'elles peuvent offrir dans leurs résultats.

La question de la trajectoire infractionnelle, ou non, au travers l'histoire délinquantielle ou criminelle s'inscrit dans plusieurs registres : celui détective de l'identification d'un auteur : un crime sexuel a été commis et l'investigation se portera sur les personnes présentant des antécédents de violence sexuelle résidant à proximité, ou bien les traces pourront être rapportées à celles collectées lors d'infractions antérieures dont l'auteur aura été identifié ; celui judiciaire de la sanction pénale au regard de la récidive ou de la réitération des mêmes faits ; celui socio-judiciaire de la prévention de la récidive et de son risque au regard d'antécédents criminels, de la prise en charge éducative lorsqu'il s'agit de mineurs ou du suivi (socio-judiciaire) des majeurs ; celui de la santé dans le cadre des prises en charges thérapeutiques.

Interroger l'histoire ou la carrière criminelle ne revient pas seulement à analyser le type d'infractions successivement commises selon des catégories pénalement établies, mais aussi à répondre à la question de ce qui sous-tendrait l'organisation de leur succession.

2.1 Les recherches canadiennes

Concernant les meurtriers sexuels, Maurice Cusson, Jean Proulx (2005) questionnent le rapport possible entre « *la carrière criminelle et le meurtre* ». C'est la question de la continuité ou de la rupture dans les infractions qui se trouve soulevée entre des antécédents délictuels et l'homicide comme dernier fait criminel. Les auteurs font références aux deux thèses habituellement avancées : la première est celle d'une spécialisation infractionnelle et d'une aggravation à travers l'histoire délinquantielle ou criminelle, la seconde, celle d'une polyvalence criminelle « *qui ressemble à s'y méprendre à celle des délinquants chroniques* ».

Les études sur les criminels sériels, à l'exemple de ceux présentés dans le modèle américain, rendraient compte de la première thèse, explicitant une carrière criminelle reposant sur une exclusivité infractionnelle conduisant à son aggravation. Concernant la seconde, les auteurs font référence aux études antérieures mettant ainsi en évidence statistiques l'appartenance des meurtriers sexuels et des violeurs à la majorité des criminels commettant des infractions non sexuelles (West : 1983 ; Tedeschi et Felson : 1994 ; Simon : 2002 ; Haas : 2001), aux

motifs de la prévalence du plaisir immédiat, de l'intolérance à la frustration, de la transgression impulsive des règles. Alexandre Nicole (2002) met en relief le fait que violeurs et meurtriers sexuels ont commis au moins une infraction « *contre la propriété* » pour 74% et 72% d'entre eux respectivement, que 46% des violeurs et 62% des meurtriers sexuels ont commis des crimes non-sexuels contre les personnes. Dans leur article « *Meurtriers sexuels et violeurs : trajectoires développementales et antécédents criminels* », Jean Proulx et Alexandre Nicole (2005) mettent en évidence statistique que le nombre de crimes non-sexuels (vols, violences) commis est plus élevé que celui des crimes sexuels pour cette population. Autrement dit, violeurs et meurtriers sexuels témoigneraient d'une polyvalence en matière délinquantielle, confortant ainsi la seconde thèse de part l'absence de caractéristiques qui les distinguerait des autres délinquants non-sexuels. L'étude de Maurice Cusson et Jean Proulx (2005) concernant 37 sujets, repose sur des informations infractionnelles officielles, sur les infractions non judiciairisées révélées par les sujets, et sur leur histoire. Elle associe données qualitatives et quantitatives afin d'offrir une représentation complète de la trajectoire criminelle des sujets et permet aux auteurs d'établir une typologie qui propose quatre types de trajectoires venant rendre compte d'un homicide sexuel au terme d'une histoire infractionnelle polymorphe importante (15/37 : 41%), moyenne (10/37 : 27%) ou absente (2/37 : 5%)

« [...] *Quatre trajectoires criminelles se dégagent d'un examen de ces données, soit celles : (1) du polymorphe violent ; (2) de l'agresseur sexuel ; (3) du marginal ; et (4) du surcontrôlé.* ».

(Cusson Maurice, Proulx Jean : 2005, p. 241)

L'intérêt de cette étude est pour nous de mettre en évidence la présence d'infractions antérieures à caractère sexuel et non sexuel chez les sujets, à l'exception de deux d'entre eux surcontrôlés pour lesquels aucun antécédent infractionnel n'a été officiellement répertorié ni narrativement évoqué par eux-mêmes. Ces deux sujets, comme deux autres constituant les quatre délinquants de type surcontrôlé apparaissent comme discordants.

« [...] *La vie familiale et professionnelle de ces quatre hommes est congruente avec leur passé d'où le crime est remarquablement absent. Ils avaient tous un emploi stable et paraissaient de gros travailleurs. Le surconformisme de ces individus se manifeste à plusieurs signes : dossier vierge, fort investissement dans le travail, soumission marquée à une femme. C'est dire que leur meurtre est en rupture avec une vie marquée par le respect des lois.* ».

(Cusson Maurice, Proulx Jean : 2005, p. 249-250)

Concernant les deux autres, les auteurs précisent :

« [...] Nous avons beau fouiller dans leur passé, nous ne trouvons ni vol, ni voies de fait, ni braquage. Tout au plus, l'un d'eux avait commis quelques attentats à la pudeur et un autre une agression sexuelle. [...] ».

(Cusson Maurice, Proulx Jean : 2005, p. 249)

Si l'étude amène à la conclusion d'un rapport entre une trajectoire criminelle antérieure à l'homicide et ce dernier, ce rapport ne s'appuie pas sur un comportement infractionnel spécifique mais sur une conduite infractionnelle témoignant d'impulsivité, d'absence de scrupules, d'intolérance à la frustration, autrement dit sur des traits de personnalité qui se retrouvent chez des délinquants ou des criminels non-sexuels. Ainsi, « *Les raisons du meurtre sexuel* », pour reprendre le titre de l'article des auteurs, sont aussi celles des « *délinquants chroniques* » :

« Notre classification rejoint celle de Grubin, de Bénézech et de Beech sur les trois types principaux. Avec ces trois auteurs, nous identifions, premièrement un groupe de meurtres dans lesquels dominant la colère, la rage et le désir de vengeance ; deuxièmement, nous constatons que quelques meurtres sont à connotation sadique et, troisièmement, il y a des crimes où l'intention initiale de l'agresseur était un rapport sexuel, le meurtre survenant soit au cours d'une lutte, soit après, pour réduire la victime au silence. [...] ».

(Cusson Maurice, Proulx Jean : 2005, p. 238)

Paradoxalement, cette absence de particularisation infractionnelle historique à propos des meurtriers sexuels de l'étude, et la mise en évidence de leur polymorphisme délinquantiel nous semblent cohérentes avec l'absence d'antécédents judiciaires et le surconformisme de deux d'entre eux. Les auteurs précisent ainsi les limites d'une explication par l'histoire infractionnelle lorsque cette dernière est non déterminante ou inexistante :

« [...] Faute d'un passé criminel, c'est dans les rapports de ces hommes avec leur mère ou leur conjointe qu'il faut chercher la clé de l'énigme. [...] ».

(Cusson Maurice, Proulx Jean : 2005, p. 250)

Autrement dit, c'est par l'histoire que l'homicide peut être expliqué à la condition d'un changement de registre dans l'histoire du sujet : de son absence d'histoire criminelle à la

prégnance de son histoire personnelle affective. La clé de l'énigme se trouve alors dans l'histoire non infractionnelle du sujet et plus précisément dans ses relations d'attachement.

Ce changement de registre d'analyse fait ainsi retour à la singularité de l'acteur, analogiquement à celui produit par la construction de la signature. À partir de celle-ci, la carrière criminelle peut faire l'objet d'un mode de lecture analogue.

La carrière criminelle est une autre façon de questionner la sérialité infractionnelle en mettant, ou non, en évidence une invariabilité-invariance-identité infractionnelle chez un même auteur. C'est aussi une interrogation sur le sujet infracteur dans sa dimension d'acteur et non plus d'auteur, pour laquelle il s'agit alors de pouvoir singulariser un type d'infraction. La typologie de Maurice Cusson et Jean Proulx singularise ainsi, non des modes infractionnels au sens du Modus Operandi, mais des sujets infracteurs présentant de mêmes caractéristiques comportementales : le *polymorphe violent*, l'*agresseur sexuel*, le *marginal* et le *surcontrôlé*. Ce faisant, le polymorphisme infractionnel interdisant toute identité infractionnelle possible contraint à rechercher dans un autre registre les éléments d'élaboration d'une singularisation à partir de caractéristiques comportementales communes et distinctives qui font référence à une histoire non infractionnelle :

« [...] Ne pouvant se raccrocher à rien ni à personne, se laissant asservir, les uns au plaisir immédiat, les autres à leurs fantaisies sexuelles déviantes, d'autres à la drogue, ils s'étaient peu à peu rendus capables du pire. Par le fait même, ils étaient incapables de nouer une relation durable et harmonieuse avec une personne du sexe opposé : trop drogués, trop voleurs, trop irresponsables. Habités par la haine ou des fantaisies sadiques, frustrés, ils en étaient réduits à traiter les femmes soit comme des proies, soit comme des ennemies. ».

(Cusson Maurice, Proulx Jean : 2005, p.250-251)

Partie 3. La question d'un principe de cohérence à l'œuvre

La question de l'identique et du différent est une interrogation également présente dans la carrière infractionnelle. Que cette dernière existe ou non, il nous semble que son intérêt est d'ouvrir le questionnement à propos de ce qui serait l'équivalent du motif dans la signature, c'est-à-dire le principe de cohérence à l'œuvre dans le polymorphisme délinquantiel,

déplaçant ainsi la problématique du registre comportemental au registre psychodynamique, c'est-à-dire à ce qui viendrait y présider et en organiser la cohérence.

Les sujets et objectifs des études concernant des carrières criminelles sont variés et opposent certains critères et catégories : infraction impulsive ou préparée (Edna Erez : 1980), infractions violentes ou non violentes (Robert D. Hare, Leslie M. McPherson, Adelle E. Forth : 1988), infractions violentes ou non violentes en relation avec l'usage de stupéfiants (Sullivan C. J., Hamilton Z. K. : 2007), entre délinquants sexuels et non-sexuels (Bullens Ruud, Van Wijk Anton, Mali Bas : 2006), ou encore l'existence d'infractions non sexuelles chez les agresseurs sexuels d'enfants (Pritchard Colin, Christopher Bagley : 2000), ou entre les agresseurs sexuels d'enfants et les violeurs (Lussier Patrick, LeBlanc Marc, Proulx Jean : 2005), ou les antécédents de violence entre des violeurs de femmes, des agresseurs d'enfants et des agresseurs intra-familiaux (Pham Thierry H., Debruyne Isabelle, Kinappe Audrey : 1999). Néanmoins, ces catégories présentent cet intérêt de révéler une polydélinquance judiciarisée à l'œuvre, que l'on retrouve également, judiciarisée ou auto-révélee, chez les criminels ou délinquants dit spécialisés tels que les criminels sériels auxquels le modèle américain fait référence, ou encore dans l'étude d'Alexandre Nicole et Jean Proulx (2005) concernant les meurtriers sexuels et les violeurs.

3.1. La recherche française

L'étude réalisée par Claude Balier, André Ciavaldini et Martine Girard-Khayat (1996) présente également une polydélinquance judiciarisée chez les auteurs d'agressions sexuelles : « 67% des agresseurs sexuels sont incarcérés pour la première fois, cependant 45% d'entre eux sont des récidivistes » (p. 31) contrairement à la population témoin qui ne présente que 40% de récidivistes mais incarcérés pour la seconde fois ou plus, en nombre plus important, 41% vs 33%.

« Les agresseurs sexuels connaissent, à côté des récidives sexuelles tous crimes et délits confondus, 2 autres catégories de délits : les vols et les filouteries, ainsi que des problèmes dus aux CBV³³ et à l'alcoolisation. Par contre à aucun moment n'apparaît d'inculpation pour ILS. Pour les Témoins, au contraire, nous n'avons pas une seule condamnation pour alcoolisation, alors que l'on trouve un pourcentage important d'ILS³⁴.

³³ CBV : coups et blessures volontaires

³⁴ ILS : infraction à la législation sur les stupéfiants

Si la présence de vols est une donnée constante dans la récurrence des Témoins, elle est loin d'être absente pour les Cas, puisqu'ils composent entre un sixième à un tiers des récidivistes. La filouterie et son cortège d'abus est aussi actuel à chaque récurrence, ce qui est moins le cas chez les Témoins mais à chaque fois plus forte en proportion.

Cependant, la récurrence sexuelle est constante et occupe au moins la moitié des récurrences. L'atteinte physique aux personnes augmente aussi en même temps que croît le nombre de récurrences. ».

(Claude Balier, André Ciavaldini et Martine Girard-Khayat : 1996, p. 32-33)

Mais leur étude met également en évidence une polydélinquance auto-révélatrice.

« [...] actes délictueux non judiciairisés qui nous montrent que certains de nos sujets présentent depuis de longues années des pratiques répréhensibles n'ayant jamais été judiciairisées (un agresseur sur trois), pratiques pour près de la moitié d'entre eux très proche de celle l'avant conduite à l'incarcération actuelle [...]. ».

(Claude Balier, André Ciavaldini et Martine Girard-Khayat : 1996, p. 37)

Partie 4. Les limites des études concernant la polydélinquance

4.1. Une étude française

Une étude portant sur la polydélinquance à été réalisée concernant l'accompagnement psycho-pénal des auteurs d'agressions à caractère sexuel (Villerbu Loïck M., Le Bas Pascal : 2003) Elle avait comme objectif, entre autres, de tenter de faire apparaître un polymorphisme délinquantiel au sein d'un échantillon constitué d'une population pénale condamnée. L'étude a porté sur 458 dossiers pénaux et sur 222 expertises de personnes condamnées en dernier lieu pour une violence sexuelle. Ce qui nous importe ici est ce que le trajet judiciaire, entre autre, permettrait de faire émerger à propos du polymorphisme délinquantiel à travers l'étude des dossiers. Bien que les résultats ne soient pas aussi explicites que souhaités, ils apportent néanmoins confirmation de ce qui avait été constaté dans les études précédemment citées concernant l'absence de spécialisation infractionnelle en référence à une catégorisation pénale.

Sur les 458 dossiers, 275 ne présentaient aucun antécédent judiciaire dont 68 délinquants et 207 criminels. Sur 305 condamnations pour crime de viol par exemple, 181 sujets ne présentaient aucun antécédent judiciairisé alors que 124 autres présentaient des antécédents infractionnels variés et multiples :

Tableau 5 : Répartition du nombre d'antécédents infractionnels par type d'infraction parmi 124 personnes condamnées pour viol

Antécédents de Viol	25
Antécédents de tentative de viol	1
Antécédents de vols	34
Antécédents de d'exhibition	17
Antécédents de coups et blessures volontaires	34
Antécédents de Conduite en État Alcoolique	56
Antécédents de violation de domicile	5
Antécédents de proxénétisme	6
Antécédents d'agression sexuelle	40
Antécédents de corruption de mineur	8

Les 124 personnes condamnaient pour crime de viol totalisaient ainsi 226 antécédents judiciaires.

Le tableau suivant présente le nombre de personnes condamnées pour viol en dernière infraction (n=305) et présentant, ou pas, des antécédents infractionnels pour une infraction sexuelle caractérisée. Parmi elles, seules 21 avaient au moins 1 antécédent de viol alors que 284 n'en présentaient aucun. La dernière ligne indique le nombre de personnes condamnées selon leur dernier motif d'incarcération.

Par exemple, sur les 305 condamnés pour viol, 1 seul l'a été antérieurement pour tentative de viol tandis que 21 l'ont été en dernier lieu pour cette infraction. Et 304 étaient sans antécédents de tentative de viol

(tableau page suivante)

Tableau 6 : Nombre de personnes présentant des antécédents judiciairisés pour un même type d'infraction

Antécédents de	viol	tentative de viol	agression sexuelle	atteinte sexuelle	Corruption de mineur	exhibition	CBV	vol	CEA
Sans antécédents	284	304	278	297	301	299	282	279	266
	21	1	27	8	4	6	23	26	39
n = condamnés pour	305	21	157	44	22	34	-	-	-

Viol (n =305)

D'autre part, le tableau suivant présente les associations infractionnelles concernant les violeurs et la somme des infractions antérieures associées par type d'infraction. Ainsi, le *Viol* (comme dernière infraction) + *antécédents de viol* (23) se trouve associées à 1 seule *tentative de viol* et 3 *agressions sexuelles* + 13 *Vols*.

Tableau 7 : Associations infractionnelles entre Viol et antécédents judiciaires selon le type d'infraction associée

Antécédents de	viol	tentative de viol	agression sexuelle	atteinte sexuelle	Corruption de mineur	exhibition	CBV	vol	CEA
Viol +									
viol	23	1	3	0	0	1	0	13	3
tentative de viol	1	1	1	0	0	0	0	0	10
agression sexuelle	5	1	34	1	5	0	9	28	9
atteinte sexuelle	0	0	6	14	3	3	2	5	0
Corruption de mineur	0	0	5	1	6	0	1	1	0
exhibition	1	0	2	4	0	6	1	10	0

Viol (n=305)

Se trouvent associés au *Viol* comme dernière infraction des antécédents d'*agression sexuelle* nombreux (34) + des *CBV* (9) + des *vols* (28) + 9 *CEA*.

Ce qui apparaît numériquement significatif est le nombre d'antécédents d'*agressions sexuelles* : 34, de *vols* : 28 et *CBV* : 9, où l'on retrouve comme dans d'autres études l'association *agression sexuelle et coups et blessures volontaires* (Claude Balier, André Ciavaldini et Martine Girard-Khayat (1996). Ici leur valeur est faible (9) mais supérieur en nombre aux autres infractions antérieurement judiciairisées (2 et 1). L'analyse croisée des infractions fait apparaître un rapport significatif entre *agression sexuelle* et *vol* contrairement aux autres infractions antérieures mais n'est informatif d'aucune cohérence infractionnelle.

L'ensemble des résultats concernant les rapports possibles entre la dernière infraction commise et les condamnations antérieures ne font finalement apparaître aucune cohérence infractionnelle significative mais offrent la lecture d'un polymorphisme infractionnel dans le registre criminel et délinquantiel.

En définitive, c'est la pertinence de la constitution du corpus de données et le mode de recueil auprès de l'échantillon qui se trouve être interrogés. Les tableaux présentés d'analyses croisées entre la dernière infraction à caractère sexuel commise et les antécédents judiciaires sont inadéquats à mettre en évidence ce que nous cherchions à faire apparaître. Ils rendent impossible l'analyse des infractions à partir des antécédents judiciaires. Le mode de constitution de l'échantillon est inapproprié en ce qu'il repose sur une entrée sélective représentant la peine la plus grave pénalement d'une part, et qu'un certain nombre de qualifications ne sont pas retenues d'autre part, ce dont peut rendre compte l'exemple du vol pour lequel ne sera pas retenu l'infraction de cambriolage mais celle de vol lorsqu'un viol sera commis. Le second tableau ne peut être représentatif d'aucune cohérence infractionnelle dans la mesure où il ne rend pas compte de comportements mais de qualifications. Ce qui se trouve mis en évidence, ici, c'est que l'on ne peut pas s'appuyer sur des qualifications pour en induire ou en déduire un comportement. La connaissance produite par une analyse portant sur des qualifications infractionnelles ne peut donner lieu qu'à une occurrence d'apparition de ces dernières et à leur évaluation en termes de gravité croissante ou décroissante. Ce que l'on retrouvera dans certaines études en termes d'aggravation infractionnelle (Chéné Sabine, Cusson Maurice : 2005).

4.2. La limite de l'étude des faits judiciairisés

Les données judiciairisées, en tant que qualifications portées sur des actes, constituent une réduction de la commission infractionnelle en ce sens qu'elle ne l'explique pas, et ne peuvent

relater ce que l'observation empirique nous donne à voir c'est-à-dire la liaison analogique d'un certain nombre de situations criminelles. Cet écueil rencontré met en relief toute la différence de nature entre l'analyse clinique et l'analyse sous condition de judiciarisation.

De plus, les études reposant sur les infractions exclusivement judiciarisée ne sont pas exhaustives de l'ensemble des infractions commises, tant chez les adultes que chez les adolescents ou les mineurs d'âge. L'absence ou la faible présence d'infractions judiciarisées peut aussi signifier l'aptitude à les réaliser sans se faire identifier ni appréhender.

Les études concernant la polydélinquance permettent ainsi de faire émerger la question d'une cohérence organisatrice des associations infractionnelles. Cependant, elles ne peuvent rendre compte que des faits judiciarisés. Leur intérêt est de soulever une question dont il importe alors de construire une modalité de réponse dans un autre registre que le judiciaire.

Maurice Cusson et Jean Proulx ont eu recours à la dimension historique de la personne pour rendre compte d'un phénomène qui échappait à leur construction, en ce que l'absence d'antécédents chez leur sujet retirait le sens attendu à son infraction. Rien ne pouvait alors en rendre compte et en expliciter la logique.

C'est cette logique, cette cohérence du sujet, qui vient donner sens aux actes commis et dont nous postulons qu'elle se donne à voir, pour peu qu'on l'observe, dans l'histoire de la personne. C'est ainsi au travers de ses investissements de vie et de son parcours, de sa trajectoire, que nous nous proposons de la faire émerger.

Chapitre III - Trajectoire existentielle et analyse sérielle

Nous envisagerons la cohérence que nous supposons à l'œuvre dans le registre judiciaire et infractionnelle d'abord, pour en faire l'hypothèse dans les registres d'investissement d'existence ensuite. Cette cohérence entrevue au travers des carrières infractionnelles par l'existence d'un polymorphisme intra-délinquantiel, nous faisons l'hypothèse qu'elle est aussi à l'œuvre dans des registres non infractionnels.

Ce faisant, c'est d'une autre sérialité dont il s'agit, celle du sujet non criminel. Il ne s'agit plus alors d'une sérialité se rapportant à des faits infractionnels, mais d'une sérialité comme mode d'analyse des constructions de la personne. Ce que nous désignons par analyse sérielle.

Partie 1. Les prémices de l'analyse sérielle

1.1. Une autre morphologie de la sérialité

Les interrogations soulevées par les études sur les trajectoires criminelles et les typicités infractionnelles ont amené progressivement à poser l'hypothèse d'une cohérence intra-délinquantielle. C'est-à-dire une construction non-aléatoire des trajectoires infractionnelles qui ne se réalise pas à partir des catégories pénales mais à partir de ce à quoi les infractions, au sein d'une trajectoire, peuvent porter atteinte. Ce qui importe n'est pas l'infraction en elle-même mais ce à quoi elle porte sélectivement atteinte : autonomie, autorité, intégrité, intimité, physiques et psychiques, comme autant d'atteintes, à titre d'exemple, à ce qui est constitutif du lien social et de l'interrelation.

Cette atteinte sélective peut s'opérationnaliser infractionnellement de différentes façon : vol, vol avec effraction, viol et tentatives, exhibition, escroquerie, corruption de mineur, abus de confiance, conduite en état alcoolique (Loïck M. Villerbu, Pascal Le Bas : 2003). En revanche, l'atteinte à l'intimité ou à l'autorité de l'autre, par exemple, n'engagera pas aux

mêmes modalités infractionnelles dans la mesure où l'une comme l'autre sont des constructions qui possèdent socialement une forme de représentation et des limites d'expression qui leur sont propres.

La prise en charge groupale des personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général pour Conduite en État Alcoolique au Tribunal de Rennes (D. Launat, P. Le Bas, Loïck M. Villerbu : 1995 ; Balland Frédérique et al. : 1997) avait été l'occasion de constater que les alcoolémiques, ainsi dénommés en référence à leur infraction et non à une consommation relevant d'une prise en charge sanitaire, présentaient par-là une forme d'atteinte que l'on retrouvait dans leur histoire de vie. L'alcoolisation n'est pas objet de la condamnation, non plus la conduite automobile, mais leur association comme significative d'une infraction à la législation routière concernant le taux légal d'alcoolémie autorisé. Ce qui se trouve ainsi manifesté au travers de cette infraction est l'absence de souci porté à autrui, de position de responsabilité dans un certain espace de la cité, que l'on a retrouvé chez les personnes ainsi condamnées dans d'autres espaces de leur vie, collectifs ou privés, sous la forme d'autres infractions, judiciairisées ou auto-révélées, comme la conduite sans permis ou le défaut de carte grise ou d'assurance, ou l'excès de vitesse, ou les violences intrafamiliales. Ce à quoi une atteinte se trouve portée de notre point de vue ici, est l'intégrité à la fois de l'autre et de soi-même bien qu'elle se donnait à saisir en premier lieu, dans le cadre de cette prise en charge, sur le mode infractionnel par une atteinte à l'autorité.

Le polymorphisme délinquantiel, judiciairisé et auto-révélé permet ainsi de faire l'hypothèse d'une construction infractionnelle non-aléatoire. Il permet à nouveau questionner la notion de sérialité dans sa construction habituelle en termes de même ou d'identique telle qu'elle a pu être élaborée dans la démarche d'enquête à partir du Modus Operandi. Tout comme la notion de signature permet de faire retour à la singularité de l'acteur à partir de l'auteur et de ses actes, le polymorphisme délinquantiel nous indique que c'est également en terme d'analogie et de similaire qu'il faudrait également penser la construction sérielle. L'organisation cohérente ainsi pensée, en termes d'atteinte portée, du polymorphisme infractionnel, permet de poser l'hypothèse d'un principe organisateur de cette même cohérence. Ainsi, le polymorphisme peut être envisagé d'un point de vue qui ne soit pas strictement infractionnel, contraventionnel, délinquantiel ou criminel par lequel il se donne à voir et appréhendé en premier lieu ici. Il peut être recherché également dans le champ plus large de l'existence. Autrement dit, l'hypothèse peut être avancée d'un polymorphisme existentiel analogue au polymorphisme infractionnel.

1.2. La position existentielle : une lecture des trajectoires d'existence

Faire l'hypothèse d'un polymorphisme existentiel qui serait analogue au polymorphisme infractionnel revient à avancer qu'un principe de cohérence serait également à l'œuvre et se donnerait à voir analogiquement sous une forme non infractionnelle.

Le terme de position est celui qui nous apparaît comme étant le plus adéquat à rendre compte de la plasticité nécessaire à la représentation du polymorphisme existentiel mais également comme témoignant de l'aménagement dynamique d'un rapport au monde. C'est aussi en référence à la psychopathologie où le terme de position est employé :

« La notion de position est utilisée pour désigner une posture psychopathologique, une modalité réactive d'ensemble de la personne et une problématique conflictuelle qui évoquent, en tout point, le mode de fonctionnement d'une personnalité pathologique. La position n'est pas une caractéristique durable du fonctionnement psychique mais est plutôt le résultat d'une adaptation à une situation problématique pour la personne [...] ».

(Christophe Dejours, 1998, p. 96).

Notre utilisation du terme de position ne se restreint pas à sa dimension psychopathologique de posture mais s'entend comme la forme manifeste d'un aménagement dynamique d'un rapport au monde, une manière d'être au monde organisée par un principe d'existence dont la forme ne peut être que transitoire. C'est en ce sens que nous parlons de position existentielle, une forme dont la fonction est de soutenir au quotidien, tant physiquement que psychiquement, l'existence en son principe.

La position existentielle, telle que nous la définissons, c'est la conduite et le comportement comme manifestation d'un équilibre ou d'un déséquilibre psychique au quotidien de vie : comportement, conduite, habitudes... c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui participent à sa mise en forme. La position existentielle est la forme reconduite d'une résistance structurelle au changement, ou à l'absence de changement, qui nécessite l'aménagement permanent d'un étayage aux fins de maintenir un équilibre psychique. Ce qui revient à la concevoir comme la forme positive, manifeste, que vient prendre notre équilibre psychique.

Cela équivaut à concevoir que tout ce que l'on s'autorise à penser, à dire, à faire, à ressentir, ou que l'on s'interdit de penser, de dire ou de faire concoure à maintenir notre équilibre

psychique, à faire en sorte que nous nous trouvions synchroniquement bien dans l'espace que nous occupons à tout moment, et que nécessairement, nous ne ferons jamais n'importe quoi qui serait susceptible de nous mettre en déséquilibre, en difficulté, sauf à y être contraint. Certaines situations, événements, paroles ou interrelations peuvent nous amener à nous trouver en situation de déséquilibre psychique, de tension psychique, voire de crise, dans laquelle nous demeurons tant que nous n'avons pas élaboré de réaménagements nous permettant de compenser ou d'étayer ce déséquilibre. En l'absence d'élaboration de ces réaménagements, ce sont les mécanismes de défense qui se mettent en mouvement selon des modalités défensives qui nous sont propres et qui participent à l'élaboration de notre étayage psychique. La psychopathologie nous offre une lecture des modalités défensives lorsqu'elles sont à l'œuvre au sein d'une structure psychopathologique et qu'une organisation psychique se trouve menacée.

La position est la forme que prend l'aménagement permanent et dynamique, sans cesse reconduit, qui vise à maintenir notre équilibre psychique. Ce qui se donne à voir par cette forme est transitoire parce qu'une position change, en ce sens que les éléments nécessaires à sa construction sont empruntés aux différents champs de l'existence quotidienne. Autrement dit, la forme que prend la position est contextuelle aux champs qui offrent les éléments de sa construction. Nous parlons de position existentielle parce que, comme position, elle est toujours en mouvement, et se trouve modifiée dans sa configuration selon les contextes et les situations mais, selon notre hypothèse, de façon non-aléatoire.

Cette position change mais dans certaines limites de contraintes imposées par notre histoire personnelle et ses aléas, nos expériences physiques, psychiques et affectives, agréables et désagréables ou traumatiques, qui représentent autant de contraintes à penser, à dire, à faire ou non, et qui vont venir constituer ce que l'on peut appeler un principe d'existence ou un axiome de vie. Axiome de vie ou principe d'existence qui contraint la construction de cette position et qui amène à emprunter spécifiquement certains éléments aux différents champs de la vie quotidienne et donc à donner à cette position existentielle une certaine forme selon ces mêmes espaces quotidiens de vie. Cette forme, c'est à la fois notre manière d'être et de faire, comme manifestation de cet équilibre ou de ce déséquilibre psychique au quotidien de vie c'est-à-dire le comportement, la conduite, les habitudes, les activités, les relations... tous les éléments qui participent adéquatement à son entretien et à son maintien.

Dans une référence psychopathologique, nous dirions que ce sont nos névroses qui nous permettent d'agir, de fonctionner aussi bien que nous le faisons dans le cadre que nous avons

a priori choisi et de réaliser le mieux possible les choses que nous avons quotidiennement l'habitude de faire. Pour d'autres sujets, au contraire, la vie est arrêtée, suspendue dans un temps ou/et dans un espace, comme dans le cas des psychotraumatismes, et s'aménage de façon handicapante au quotidien au point d'en devenir invalidante. Mais cet aménagement à lui aussi une logique dans ses éléments, mêmes restreints, et concourt au maintien d'un certain équilibre psychique.

1.3. Une position d'équilibre psychique entretenue sur deux pôles

Tout comme le funambule sur son fil s'appuyant sur le vide à l'aide de sa perche afin de maintenir son équilibre en neutralisant deux forces opposées, maintenir et entretenir une position d'équilibre psychique suppose de résister à un déséquilibre.

Au-delà des éléments qui participent adéquatement à l'entretien et au maintien de notre équilibre psychique, il y a également tous ceux qui participent à cette mise en forme et qui ne se donnent jamais à voir directement, c'est-à-dire les choses que nous ne réalisons pas, n'exprimons pas, ne pensons pas, et que nous évitons de façon à ne pas nous trouver en situation de déséquilibre psychique. Notre position existentielle singulière se construit dans un rapport entre équilibre/déséquilibre sur lequel elle repose. Elle ne se donne à voir que sur le mode de son maintien comme résistance à un déséquilibre toujours en dépassement. Cela revient à avancer que le maintien de notre équilibre psychique laisse des traces matérielles, visibles mais également invisibles, et concourt à pouvoir construire une trajectoire³⁵ existentielle dans laquelle peut se lire notre position existentielle d'équilibre.

Ce que nous désignons par trajectoire existentielle n'est pas un parcours au sens d'un parcours criminel, par exemple, reconstituant une carrière criminelle, c'est-à-dire la succession linéaire et chronologique des infractions commises par un auteur. Elle n'est pas non plus à l'image d'un projectile dont les lois de la physique permettraient d'en déterminer son lieu de chute. Si

³⁵ « 1747 du latin *trajectus*, trajet. Trajectoire a été créé avec le sens de ligne décrite par le centre de gravité d'un corps en mouvement en mécanique, géométrie, physique, etc. Il se dit en géométrie (1765, Leibniz) de la courbe occupant sous un angle donné toutes les courbes données par une même équation et, en balistique (1872), de la ligne décrite par un projectile. Le sens métaphorique courant de « chemin parcouru » (arbitrairement) par exemple « carrière sociale » n'est attesté que depuis le début du 20^{ème} siècle (V. 1910). L'élément formant *trajecta* – du latin *trajectus*, à servi à former *trajectographie* (1963) et de là *trajectographie* (adj.) (après 1963), termes d'aéronautique relatif à l'étude des trajectoires des fusées et engins spatiaux. ». Dictionnaire historique de la langue française, 2 volumes, 1992, Dictionnaire Le Robert, Paris.

sa représentation graphique se réalise de façon linéaire en deux dimensions, elle n'a d'intérêt que d'être dépliée en différents trajets comme représentant autant de champs d'existence de vie quotidienne au sein desquels des éléments s'emprunteront aux fins de construction d'une position existentielle et d'un maintien d'équilibre psychique.

Parce que nous postulons que l'emprunt n'est pas aléatoire mais qu'un axiome d'existence préside à sa détermination, la position existentielle se réalisera sur le pôle-équilibre par des investissements sélectifs reposant sur un choix discursif qui peut faire l'objet d'une argumentation et que l'on peut schématiquement résumer par « *ce que j'aime faire* ou *ce que je fais toujours* », et sur le pôle-déséquilibre par des exclusions électives reposant sur l'expérience d'éprouvés désagréables, une expérience vulnérante, un sentiment de situation vulnérante ou l'anticipation d'un risque face à un danger potentiel « *je n'aime pas ça* ou *je ne ferais jamais ça !* » ; l'exclusion jusqu'alors occultée, ne se manifestant qu'au temps de la confrontation à ce qui est rejeté.

Envisager les choses sous cet angle amène à concevoir qu'analogiquement à la cohérence du polymorphisme délinquant observable dans des infractions différentes mais équivalentes dans ce à quoi elles portent atteintes, les investissements sélectifs constituent des équivalents les uns aux autres en ce qu'ils participent au maintien d'un équilibre psychique analogiquement dans chacun des champs d'existence. Qu'ainsi, une position se maintient sous une forme différente dans tous les trajets³⁶ d'existence, empruntant dans une logique axiomatique des éléments différents mais dont leur valeur les inscrit dans cette même fonction psychique de maintenir un équilibre. Ce que le terme de trajet vient désigner ici, c'est la construction analogue mais différente d'un équilibre qui se maintient et s'entretient dans des champs sociologiques, qui ont en commun d'offrir les éléments adéquats pour qu'une même position existentielle s'y actualise et se construise selon un même principe d'existence. Certains champs sont investis à l'exclusion d'autres mais présentent une même thématique

³⁶ « (1558) d'abord trajet (1553) d'après de latin, est emprunté à l'italien *tragetto*, *tragitto* « traversée » (13^{ème} s.) également « sentir », sens attesté du 14^{ème} au 17^{ème} s.. Le mouvement dérivé de *tragettare*, « jeter, faire traverser » et « transpercer », auquel remonte aussi l'ancien français *tregeter*. *Trajectore* est le fréquentatif de *trajicere* « lancer au-delà », de *trans* (trans) et *jacere* « jeter ». Le mot a été emprunté pour « espace à parcourir d'un point à un autre », toujours usuel, et activement, « action de traverser l'espace séparant deux lieux » (1580, Montaigne). La langue classique l'a aussi employé aux sens de « passage d'une rivière, d'un bras de mer » (1611) et « espace séparant les deux bords d'une rivière » (1636), sortis d'usage. Depuis le 19^{ème} s., trajet est employé en médecine avec une valeur spéciale « parcours d'une production normale ou pathologique » (1845, trajet fistuleux) et en anatomie pour « espace linéaire qu'occupe un nerf, un organe » (1872). Aucun de ses dérivés ne s'est maintenu et on n'emploie plus *trajeter* (1627), antérieurement *trajecter* (1558) d'abord « passer d'un bord à l'autre d'une rivière » et « faire traverser un fleuve à quelqu'un, transporter (1611). ». Dictionnaire historique de la langue française, 2 volumes, 1992, Dictionnaire Le Robert, Paris.

d'existence sous la forme d'une « *polymorphie des expressions de soi* », « *un modus vivendi* » (Loïck M. Villerbu : 2007).

1.4. Une dynamique psychique d'équilibre à l'œuvre

C'est cette dynamique d'entretien d'un équilibre psychique qui va se manifester dans un modus vivendi dont l'organisation cohérente et la logique psychique à l'œuvre ne sont pas directement observables sauf à être saisis à partir d'une lecture de l'ensemble des trajets d'existence, dans une reconstruction de la trajectoire existentielle du sujet dans les différents champs où elle s'actualise.

Si chacun peut reconstruire pour lui-même une représentation de sa position existentielle à travers l'anamnèse de sa trajectoire d'existence, un exemple nous en est donné par la clinique des addictions et plus récemment des addictions comportementales (Marc Valleur, Dan Velea : 2002). La consommation des substances psychoactives, et de l'alcool en particulier, nous offre des exemples d'une position existentielle qui s'aménage dans des champs d'existences différents au sein desquels la conduite addictive peut se réaliser tout en s'occultant, temporairement. Si l'on analyse la conduite addictive en termes de position existentielle, c'est-à-dire comme manifestation d'une dynamique d'équilibre, autre chose va se repérer et permettre de se distancier de la seule manifestation stigmatisante que peut constituer la consommation d'alcool lorsqu'elle devient handicapante ou infractante.

Ce qui va pouvoir historiquement se repérer dans une reconstruction de trajectoire existentielle c'est un équilibre qui s'entretient sous la forme de déplacements successifs ou simultanés sur des objets d'addiction qui ne sont pas aléatoires, mais qui ont tous en commun de constituer des éléments participant adéquatement à l'étayage et au maintien d'un équilibre psychique. Adéquatement parce que à l'alcool ne peut être substitué que par ce qui peut occuper la même fonction d'étayage. Et il y a un nombre limité de substituts possibles, non seulement de par leur fonction mais également parce que l'espace de vie quotidien en offre un nombre limité. Nous ne ferons pas la liste exhaustive de tous ceux qui peuvent faire l'objet d'une substitution possible mais de ceux que nous avons pu repérer le plus fréquemment dans notre clinique :

- Les stupéfiants ou les médicaments.

- Les jeux dits pathologiques, différents du jeu à caractère social et des jeux d'usage à possible gains financiers.
- Le sport.
- Le travail.
- Le sexe.

Lorsqu'il s'agit d'usage de stupéfiants ou de médicaments dans le non respect des prescriptions, la substitution est plus manifeste dans ses conséquences neuro-somatiques et comportementales que lorsqu'il s'agit de jeu pathologique. Ce dernier ne se manifestera qu'à la condition d'en repérer ses conséquences au niveau financier et ses incidences. Ce qui suppose de changer de registre d'appréhension et de champ de d'existence. Sauf accident ou pathologie somatique, il devient plus difficile de considérer l'activité sportive ou le travail comme objets de substitution possibles ou de déplacement dans un autre champ d'un maintien d'équilibre psychique dès lors que ces activités se voient socialement valorisées ou promues. Quant à l'addiction sexuelle, elle ne se révèle qu'à la faveur d'un questionnement ou d'un impératif qui ne peut contextuellement se satisfaire et engendre une souffrance psychique et physique. Les patients pris en charge au cours des années présentaient historiquement davantage d'alternances et de substitutions au sein de leur trajectoire, sans doute rendues possibles par leur âge statistiquement moins avancé. Faire du sport et travailler ne constitue pas une entrave d'existence, sauf lorsque l'on totalise plus de 100km de jogging par semaine sans avoir comme projet de participer au marathon de New-York, ou que l'on travaille plus de 16h/j week-end inclus... pour le confort de la famille, sans en entendre la plainte de l'absence jusqu'à l'annonce d'une séparation définitive. Ce qui est en jeu ne concerne pas les objets d'addiction mais ce qui préside à leur investissement et permet l'actualisation d'un mode de fonctionnement psychique singulier. Cela vient signer une conduite addictive comme manifestation d'un mode de fonctionnement psychique et d'une position existentielle singuliers. Le maintien d'un équilibre psychique se réalise par un masquage du déséquilibre lorsque celui-ci emprunte au cadre d'existence un paramètre que ce cadre valorise positivement ou promeut. Si un objet se substitue à un autre, une alternance se met en œuvre entre différents objets d'addiction qui rendent possible un déplacement de la conduite addictive dans un champ où elle ne sera pas nécessairement repérée comme telle et qui permet le maintien adéquat d'un équilibre psychique par résistance reconduite à un déséquilibre.

C'est lorsque l'étayage ou l'aménagement psychique ne se réalise plus ou se trouve empêché que le sujet se retrouve en situation de déséquilibre psychique et d'impasse. Ce que la prise en charge groupale des alcoolémiques nous a permis de faire émerger peut alors faire l'objet de ce mode de lecture. On retrouve chez ces personnes des positions existentielles identiques ou analogues mais sous une forme différente parce que les éléments de construction sont différents, ils sont empruntés à des champs d'existence qui ne se recoupent pas au sein d'une même interpellation : la conduite en état alcoolique n'implique pas nécessairement d'excès de vitesse ni de violence intrafamiliale. Ces éléments ne se réalisent pas dans un même champ d'existence bien qu'ils puissent constituer des trajets analogues.

Dans ce même registre judiciaire, l'exemple de la trajectoire infractionnelle, judiciarisée et auto-révélee de certains infracteurs, permet de faire apparaître qu'il n'y a pas de construction aléatoire du trajet infractionnel et qu'une position existentielle contrainte sur un axe d'équilibre psychique ou axiome de vie se construit selon certains paramètres, c'est-à-dire certains comportements, actes ou activités infractionnelles. À travers le polymorphisme infractionnel se met à jour un phénomène à la fois de déplacement et de substitution d'un objet à un autre, au sein d'un même champ ou d'un champ à un autre, et par lesquels l'analogie ou l'équivalent permettent de dépasser les limites d'analyse imposées par le même et l'identique.

« L'analyse sérielle pose, par hypothèse, que ce qu'on appelle la première fois, n'en soit pas une. Il s'agit toujours d'un chemin emprunté, que ce soit ou non, sur une scène criminelle ».

(Loïck M. Villerbu : 2007, p. 46)

Penser une autre morphologie de la sérialité revient à percevoir et à envisager alors certains éléments ou événements de vie du délinquant comme équivalents dans leur fonction d'étayage, des modalités de maintien d'un équilibre psychique ou de la gestion d'un déséquilibre. Le champ sanitaire somatique et psychiatrique des prises en charges, le champ professionnel et ses modes de surinvestissement, de ruptures ou de changements d'emploi sous la forme de démissions successives, de changements de résidences géographiques, ou d'autres manifestations repérées en termes de déviance en référence à usages socialement normés comme la marginalisation, l'errance, constituent autant de lieux et d'espaces où un mode de fonctionnement psychique propre s'actualise de façon singulière. Ce qui se donne à appréhender comme une rupture dans un continuum apparent de vie et vient différencier un avant d'un après, peut être conçu comme la mise en œuvre d'une tentative de dépassement

contextuel d'une mise en impasse au niveau psychique. Le domaine est vaste, d'un point de vue sociologique, des champs possibles au sein desquels des modalités d'aménagement d'un déséquilibre ou de son maintien vont pouvoir se manifester. Elles ne peuvent être en aucun cas aléatoires. Substitution d'un objet par un autre, déplacement d'un champ à un autre et succession dans un ordonnancement psychique conjoncturel constituent une alternance par laquelle l'équilibre psychique se réalise à partir des éléments non aléatoires du polymorphisme à l'œuvre dans des champs spécifiques.

C'est dans le cadre de la prise en charge sanitaire carcérale de personnes condamnées à des infractions que ces modalités se donnent davantage à analyser, qu'un processus psychique peut être supposé à l'œuvre selon une logique psychique particulière répondant à une économie psychique singulière.

Le cadre sanitaire en milieu carcéral met en relation deux champs d'existence qui ne se recouvrent socialement pas, sauf lorsque le judiciaire s'en saisit dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire, d'une obligation ou injonction de soins. Ils permettent d'interroger deux champs d'expérience du sujet, d'effectuer des rapprochements, une mise en lien de situations et de comportements, où l'alternance peut s'actualiser et se manifester une problématique psychique singulière. Il peut y être ainsi questionné et observé des conduites à la fois identiques ou analogues, témoignant d'une conflictualisation psychique à l'œuvre. Par exemple, condamnée pour vols et violences volontaires, la personne développe une activité de racket auprès de certains détenus en usant de violences physiques et/ou de menaces par lesquelles elle interdit à toute plainte de pouvoir être portée contre elle. Parallèlement, l'espace de santé devient un espace de revendications et de plaintes au sein duquel le personnel est disqualifié dans ses compétences et déconsidéré en tant que personne.

Il ne s'agit pas ici de multiplier les exemples, nombreux et divers, mais de faire apparaître que l'alternance ainsi perçue et construite se trouve produite par un principe organisateur d'une résistance à un déséquilibre psychique témoignant d'une conflictualisation psychique qui cherche à se résoudre. Autrement dit, il ne s'agit pas de repérer et de rapprocher des situations ou des comportements identiques ou analogues, laissant alors supposer une répétition du même, mais de s'interroger sur ce qui présiderait contextuellement à sa construction. Parler de polymorphisme existentiel, délinquantiel ou même victimal (Pascal Le Bas : 2005) revient à supposer un principe de maintien d'un équilibre psychique comme résistance à un déséquilibre psychique, quels que soient les champs de la vie où ce dernier se manifeste. C'est cette résistance au déséquilibre qui va alors pouvoir se lire alternativement dans les différents

trajets existentiels et délinquantiels sous des formes différentes mais analogues : la résistance se déplace d'un champ à un autre, s'actualise dans un champ et dans un autre, au sein desquels une situation se substitue à une autre, un objet se substitue à un autre comme moment d'actualisation, comme point de focalisation et de manifestation de cette résistance.

1.5. Une insistance psychique qui se reconduit

Cette résistance est une insistance psychique qui se reconduit alternativement au sein d'un même champ d'existence ou d'un champ à un autre, et dans le champ judiciaire sur le mode infractionnel. Les champs doivent alors faire l'objet d'une lecture dynamique et les trajets d'une analyse événementielle dans leur représentation chronologique à la fois synchronique et diachronique, de façon à pouvoir repérer un principe d'alternance à l'œuvre entre les divers éléments empruntés aux champs d'investissement existentiels et infractionnels. La modalité infractionnelle empruntée par l'insistance psychique peut se représenter sous la forme de séquences correspondant, dans leur représentation graphique, à des espaces-temps où s'actualise une mise en impasse psychique, où une mise en tension psychique se met en scène, correspondant à des mouvements psychiques singuliers par lesquels une position subjective se modifie. Ces derniers sont manifestes d'une situation de déséquilibre où l'insistance peut prendre forme. La mise en lien des séquences comme mise en évidence de l'insistance, ne peut être réduite à une forme de répétition, et interprétée comme une compulsion de répétition en référence à une dimension psychopathologique dont elle serait le symptôme. L'insistance se répète au sens où elle se reconduit dans une tentative de résolution laissant apparaître des séquences organisées selon une logique psychique propre au sujet, sans que pour autant celle-ci s'inscrive dans une structure psychopathologique.

L'analyse de la mise en lien des séquences n'est pas l'analogue de l'analyse séquentielle (avant-pendant-après) de la démarche détective par laquelle une reconstruction de l'organisation chronologique des événements se réalise afin de déterminer la dynamique criminelle de la scène de crime. La mise en lien des séquences constitue l'instrument par lequel l'insistance psychique peut être dégagée à travers les mouvements psychiques repérables dans les événements singuliers d'une trajectoire.

L'insistance est à entendre au sens d'une conflitualisation psychique et pas nécessairement traumatique au sens d'un psychotraumatisme (Louis Crocq : 1999) dont l'ensemble des symptômes spécifiques qui la caractérise ne se manifestent pas. Sauf parfois, lorsque l'acte

criminel déborde les capacités de métabolisation psychiques du sujet et prend la forme de cauchemars récurrents, de flash-back, d'images intrusives... dont peu d'articles en aborde la problématique (Allan Young : 2002 ; Combaluzier Serge : 2009).

1.6. Sous l'angle d'une vulnérabilité

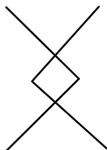
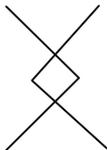
Pour approfondir ce mode d'analyse il nous paraît nécessaire de porter également attention à ce qui ne se manifeste pas. Ce qui peut sembler paradoxal. Cependant, pour sortir d'une démarche détective qui ne s'attache qu'aux éléments positivement attestables, et demeurer cohérent dans nos propos, il nous paraît tout aussi important d'investiguer ce qui ne se donne jamais à voir du côté du pôle-déséquilibre, c'est-à-dire ce qui dans la position existentielle est désigné par les exclusions électives et participe néanmoins à la construction d'une trajectoire d'existence. Dans le registre délinquantiel et criminel, les exclusions infractionnelles en constituent l'analogie.

Celles-ci, qui n'apparaissent jamais puisqu'elles ne sont jamais réalisées, participent également au maintien d'un équilibre psychique et peuvent être analysées en ce sens. Elles nous semblent pouvoir être analysées selon deux registres différents mais relevant d'une même dynamique. Abordées de cette manière, elles constituent la mise en œuvre d'un principe sécuritaire, dans un registre environnemental comme sécurisation infractionnelle en lien avec une absence de compétence infractionnelle afin d'éviter toute arrestation, en opposition à un Modus Operandi déjà éprouvé : « *pourquoi aller voler un magasin et se faire prendre alors qu'il suffit de prendre le camion !* » (Monsieur Z., jamais incarcéré ; multiples infractions auto-révélées), et dans un registre psychique comme mise à distance subjective d'une situation vulnérante qui permet de garantir le maintien d'un équilibre psychique, conservant ainsi sa fonction dans la dynamique psychique du sujet. Dans ce registre, les exclusions infractionnelles électives sont aussi ce par quoi la vulnérabilité³⁷ psychique du sujet peut se donner à entendre. Cette dernière se donne à voir dans l'infraction lorsque celle-

³⁷ « (1836) 'fait d'être vulnérable' est littéraire. ». Vulnérable : « est emprunté (1676) au bas latin *vulnerabilis* 'qui peut être blessé', et 'qui blesse', dérivé de *vulnerare* 'blesser' au propre et au figuré, lui-même de *vulnus* ou *volnus* est apparenté au celte (gallois *gweli* 'blessure', vieil irlandais *fuil* 'sang') à l'ancien norrois *valr* 'morts sur le champ de bataille' et à l'ancien haut allemand *wuol* 'défaite' ; tous ces mots viennent probablement d'une forme indoeuropéenne *welanos* ; le grec *oulê* 'cicatrice, blessure cicatrisée', y est peut-être aussi lié. L'adjectif s'applique à une personne qui peut être blessée, frappée ; par figure, il qualifie ensuite une personne (1847) ou une chose (av. 1855) qui peut être facilement attaquée, et aussi une réputation (emploi littéraire). ». Dictionnaire historique de la langue française, 2 volumes, 1992, Dictionnaire Le Robert, Paris.

ci est pensée comme condition de maintien d'un équilibre psychique et se réalise dans la mise en forme d'une conflictualisation singulière, expression d'une insistance psychique qui échoue dans sa tentative à se résoudre.

Tableau 8 : Schéma de la dynamique des pôles d'équilibre psychique concourant à la construction d'une position existentielle

	Pôle-équilibre	Position existentielle	Pôle-déséquilibre
Trajectoire existentielle singulière	Investissements existentiels sélectifs		Exclusions existentielles électives
Trajectoire infractionnelle singulière	Investissements infractionnels sélectifs		Exclusions infractionnelles électives
	Sécurité		Vulnérabilité

La situation infractionnelle peut faire l'objet d'une lecture dans deux dimensions. D'un côté comme une confrontation à ce qui est recherché (investissement) de façon sécuritaire tant infractionnelle que psychique et d'un autre côté à ce qui est exclu (exclusion) parce que vulnérant en son principe. Cela revient à penser la situation infractionnelle comme relevant de certaines conditions, à la fois situationnelles et environnementales, mais également contextuelles et psychiques. Elle suppose qu'une conflictualisation psychique se fasse insistante et qu'elle puisse se saisir d'opportunités tant matérielles que psychiques sur un versant sécuritaire, ou être saisie, mis en risque par de mêmes opportunités sur un versant vulnérant, tant matériellement que psychologiquement.

La situation infractionnelle suppose une interaction dynamique entre ces deux dimensions offrant des conditions d'émergences opportunes propres à son auteur de par son histoire et son organisation psychique, et une situation environnementale. La situation infractionnelle vient comme réponse à une mise en échec d'un maintien d'équilibre psychique, à une mise en situation psychologiquement vulnérante, à une mise en impasse psychique, où la conflictualisation s'y trouve déplacée.

L'infraction devient alors l'objet d'un double mode de lecture, dans le registre socio-judiciaire celle de la représentation d'une dangerosité pour autrui par l'atteinte qui lui est portée d'une part. Dans le registre singulier d'une dynamique psychique celle d'une dangerosité pour le sujet lui-même d'autre part, d'une menace interne engageant une vulnérabilité psychique, de par la désorganisation d'un équilibre dont l'infraction en permet la mise en forme, tout en constituant la tentative de sortie d'une mise en impasse. Dans tous les cas, l'infraction échoue à résoudre la conflictualisation psychique à l'œuvre mais permet à une économie psychique d'être entretenue et de se maintenir.

L'infraction permet de penser la dangerosité et la vulnérabilité comme représentant deux pôles d'une même dynamique d'équilibre par laquelle, à travers la dangerosité de l'auteur pour l'autre, se donne à penser sa vulnérabilité, analogiquement à la dangerosité de l'autre ressentie par l'auteur : « Qui blesse (*vulnerare*) » et « Qui peut être blessé (*vulnerabilis*) », dont l'étymologie nous informe d'un rapport alternance toujours possible et d'une inversion de polarité, de position. L'agression violente de l'autre nous propose de saisir ce rapport sous la forme positivée (« Qui blesse ») d'une atteinte portée à l'autre par laquelle peut se supposer une vulnérabilité occultée (« Qui peut être blessé ») dans sa manifestation positive.

Partie 2. Une relecture différente des études antérieures

2.1. Une fonction différemment attribuée aux facteurs précipitants et prédisposants

Le modèle motivationnel américain nous offre une façon de rendre compte de l'infraction comme réponse à une situation psychiquement vulnérante à travers ce que les auteurs désignent comme facteur de stress précédant l'infraction chez les meurtriers sexuels (*Precrime stress factor*). Le conflit avec une femme, le conflit parental, les problèmes financiers, d'emploi ainsi que conjugaux constituent des facteurs précipitants de l'infraction et rendent compte des modifications à la fois environnementales, matérielles, et contextuelles,

psychiques, qui concourent à l'échec d'un maintien d'équilibre psychique. Ce dernier ne peut se maintenir de façon adéquate, l'environnement et le contexte n'offrant plus les éléments nécessaires à son entretien. Cette mise en facteurs prédélictuels de l'infraction se retrouve dans les études canadiennes (Proulx Jean, Cusson Maurice, Beauregard Éric, Nicole Alexandre : 2005) dans une double temporalité. Concernant leur étude sur les différences entre les meurtriers sexuels colériques et sadiques, les auteurs présentent les facteurs de « *Problème de solitude ; Problème de séparation ; Difficultés conjugales ; Problèmes d'oisiveté (autres)* » (p. 217) dans une double temporalité qui les inscrit dans une dimension différente : soit comme « *facteurs prédisposants* » lorsque ces facteurs sont présents « *1 an avant le délit* », soit comme « *facteurs précipitants* » lorsque ces facteurs sont présents « *48 heures avant le délit* ». L'alcool, les stupéfiants, et les fantaisies déviantes présentes dans les heures avant l'infraction constituent des variables désinhibitrices qui, dans leur étude, ne présentent aucune différence statistiquement significative. Dans l'étude d'Éric Beauregard, Stone Maryann R., Proulx Jean et Michaud Patrick (2008), ces mêmes variables désinhibitrices sont considérées comme des facteurs précipitants lorsqu'ils se manifestent dans les 48 heures précédant l'infraction. Y sont considérés comme facteurs prédisposant (1 an), le travail compulsif, les difficultés conjugales, familiales, une perception de rejet et un conflit généralisé.

Dans le *Questionnaire Informatisé sur la Délinquance Sexuelle (Q.I.D.S.)* (St Yves Michel : 1998) un nombre d'items plus important est interrogé selon cette double temporalité. La consommation d'alcool, de stupéfiants, de médicaments, de matériel pornographique, la fréquentation de bars érotiques et la présence de fantaisies déviantes constituent les éléments interrogés dans le *Q.I.D.S.* selon une troisième temporalité correspondant aux 12 heures précédant l'infraction. Si les facteurs prédisposants peuvent constituer la lecture d'une vulnérabilité à laquelle le sujet fait face dans l'année précédant l'infraction et les facteurs précipitants comme ceux qui effondrent la résistance au déséquilibre dans les 48 heures précédant l'infraction par défaut d'étayage, les éléments impliqués dans la troisième temporalité peuvent constituer également un ensemble de variables désinhibitrices du passage à l'acte, engageant le sujet dans la phase délictuelle de son infraction. Cela revient à penser cette succession temporelle comme la progression d'une aggravation de la situation du sujet dans l'ensemble de ses champs d'existence au sein desquels aucun élément ne serait susceptible de constituer un étayage et permettre de maintenir un équilibre psychique. Les mêmes facteurs peuvent se voir attribuer un caractère prédisposant et précipitant selon leur présence à un temps déterminé précédant l'infraction à caractère sexuel. Autrement dit, ce

n'est pas l'élément qui est porteur d'une signification mais son inscription dans un temps donné dès lors qu'il se trouve rapporté à la commission d'une infraction. Les problèmes de solitude, de séparation, conjugaux, d'emploi... ne constituent pas des facteurs précipitant ou prédisposant à une infraction chez toutes les personnes qui s'y trouvent confrontées. Si cette mise en facteur de ces éléments d'existence représente un intérêt dans la construction de typologies et de profils d'auteurs, elle présente un intérêt certain lorsqu'elle s'inscrit dans une approche de l'auteur du point de vue de sa vulnérabilité matérielle et psychique, des conditions d'émergences opportunes.

Il serait intéressant, sous cet angle, d'étudier la possibilité que la troisième temporalité puisse constituer, pour le sujet, au contraire, le temps chronologique et psychique de mise en place d'une variable inhibitrice du passage à l'acte, un 'facteur inhibant'. Un certain nombre de patients rapportent utiliser l'alcool et les stupéfiants pour atteindre un niveau de tension physique et psychique nécessaire à la réalisation de leur infraction mais également pour interdire celle-ci de par le risque auquel elle engagerait à être commise dans un état physique et psychique qui ne leur permet pas de conserver le contrôle à la fois de la situation et d'eux-mêmes, et de garantir la réussite de leur entreprise infractionnelle. Situations dans lesquelles une sécurité matérielle vient parfois occulter une vulnérabilité psychique.

Cette approche chronologique des événements de vie par le *Q.I.D.S.* pourrait alors faire l'objet d'une analyse des situations non plus comme participant à la commission d'une infraction dans une visée d'analyse d'une récidive ou d'orientation thérapeutique, mais être l'objet d'une analyse des situations du point de vue de leur caractère vulnérant pour le sujet, la mise en impasse psychique à laquelle il peut se trouver conduit, et les aménagements qu'il a pu en réaliser dans les autres champs d'existence, ou au sein desquels une insistance psychique pourra faire de nouveau l'objet d'une lecture.

Si la position existentielle est la traduction d'une résistance structurelle au changement aux fins de maintenir un équilibre psychique, les événements de vie mis en avant par les études canadiennes représentent alors ce par quoi la position existentielle se trouve altérée dans sa construction et la mise en déséquilibre d'un point de vue psychique. L'infraction, dans cette construction chronologique plurifactorielle peut être envisagée comme une résistance analogue mais à l'absence de changement. L'infraction constitue la résistance à une insistance psychique qui se trouve reconduite dans le champ judiciaire par lequel elle se trouve ici saisie, analogiquement à la façon dont elle pourrait se manifester dans le champ conjugal sous la forme d'un conflit ou d'une séparation. Aggression, conflit, séparation seraient alors

équivalents du point de vue d'une insistance psychique à l'œuvre à laquelle le sujet résiste et peuvent être conçus comme résistance répétée à ce qui se reconduit contextuellement, à une conflictualisation psychique qu'une mise en impasse rend alors lisible. Les temporalités peuvent s'inscrire dans cette analyse comme repérages chronologiques d'une situation et d'un contexte vulnérants dans des champs d'existence différents. De même, l'avant, le pendant et le post infraction représentent les temps possibles d'une séquence où une mise en impasse s'actualise et cherche à se dépasser.

2.2. La dimension du risque

Envisager un principe sécuritaire à l'œuvre dans le cadre d'une infraction soulève la question du risque et de la potentielle vulnérabilité à laquelle le sujet s'engage. La question du risque est abordée principalement dans la littérature se rapportant à la démarche d'enquête policière à la fois du côté de l'agresseur et de la victime (Robert K. Ressler et al. : 1992 ; John E. Douglas et al. : 1992) et se rapporte aux conditions de réalisation matérielles, situationnelles de l'infraction : du côté de l'agresseur, le risque de l'interpellation et du côté de la victime, celui d'être agressée. Le risque fait l'objet d'une évaluation environnementale pour être qualifié d'élevé, de modéré ou de bas. Si du point de vue de l'agresseur, le risque fait l'objet d'un calcul se rapportant aux opportunités matérielles et environnementales dans leur rapport au maintien d'une position sécuritaire comme résultat de l'évaluation du risque qu'il est prêt à prendre pour lui-même (Modus Operandi), penser l'infraction en termes de maintien d'un équilibre psychique nous contraint à imaginer son équivalent du côté des opportunités contextuelles et psychiques, comme évaluation du risque qu'il peut prendre pour lui-même. Il s'agit là aussi d'un calcul qui ne reposerait pas sur l'évaluation d'éléments positifs, mais sur une vulnérabilisation c'est-à-dire un déséquilibre psychique et ses limites. L'exclusion infractionnelle nous en donne une représentation comme mise à distance d'une situation subjectivement vulnérante, tout comme la construction de scripts ou de scénarii chez certains agresseurs sexuels au sein desquels une position subjective doit pouvoir être maintenue.

La prise de risque est aussi la prise en compte d'un aléatoire, d'un impondérable toujours possible mais jamais totalement contrôlable. Autrement dit, le risque est un risque calculé à la fois matériellement et psychiquement, jusqu'aux limites desquelles la prise de risque devient une mise en tension, une mise à proximité de l'impasse psychique comme façon de la contenir (scripts, scénarii) sans la laisser déborder et engager un effondrement psychique. L'étude de

Maurice Cusson et de Jean Proulx sur « *Les raisons du meurtre sexuel* » déjà mentionnée, offre des exemples de situations où une mise en impasse, une vulnérabilisation psychique se fait jour. Si le viol, en tant que réaménagement d'une mise en impasse psychique antérieure, conduit au meurtre de la victime « [...] pour immobiliser leur victime, l'empêcher de crier ou de lutter » (2005, p. 237), il s'agirait d'un débordement. Que la victime crie et lutte déborderait le calcul du risque par erreur d'anticipation conduisant à la mise en impasse psychique et sa sortie par le meurtre. Un autre exemple nous est donné avec P. Kürten, qui échoue en partie dans son agression de par des éléments extérieurs imprévus, se cache et jubile de voir les gens affairés auprès de la victime :

« Elle a hurlé avec force et s'est débattue. Du coup, je me suis mi à la poignarder à l'aveuglette, ses cris ont fini par attirer des curieux qui se demandaient « qu'est-ce qui se passe ? » « Je suis parti pour me cacher un peu plus loin dans un fourré pour observer la réaction des gens qui découvriraient Shulte. ».

(Stéphane Bourgoïn : 1998, p.28)

La prise de risque est l'occasion d'émergence d'un éprouvé récurrent exprimé par les infracteurs, délinquants mais surtout criminels lorsqu'ils sont désignés sexuels, l'excitation³⁸, dont l'étude américaine (Ressler Robert K. et al. : 1992) la présente comme 41% des éprouvés précédant l'infraction chez les meurtriers sexuels étudiés.

Bien que Robert J. Stoller (1989) l'aborde d'un point de vue esthétique à propos de la dynamique du comportement érotique, la définition qu'il est amené progressivement à développer nous paraît appropriée à l'approche infractionnelle des auteurs de violences sexuelles.

³⁸ « Emprunté au bas latin *excitatio* à la fin du XV^e s., n'est enregistré par l'Académie qu'en 1762 et reste peu fréquent avant le XIX^e siècle. Le mot désigne d'abord l'action d'exciter, d'où des emplois spéciaux en physiologie, en physique, etc. ; il se dit ensuite généralement (1817) d'un état d'agitation individuelle ou collective ». « exciter : est un emprunt ancien, d'abord écrit *esciter* (v. 1180), au latin *excitare* 'faire sortir', 'appeler hors de' d'où 'provoquer', de *ex-* et *citare* (→citer), usité à l'époque de la République romaine dans le langage juridique et politique au sens de 'convoquer [le sénat]', 'citer (en justice)'. Le verbe latin est un fréquentatif de *ciere* 'mettre en mouvement' d'où 'faire venir à soi', 'provoquer' ; ces sens sont repris par *citare* qui supplante *ciere* à l'époque impériale. En français, le verbe est d'abord relevé, à la fin du XII^e S., avec le sens général de 'éveiller, réveiller', en parlant d'une réaction d'ordre physique ou moral. Au début du XIII^e S., il s'emploie pour 'pousser, stimuler' (v. 1223) dans le domaine de l'activité psychique, intellectuelle, d'où des emplois particuliers : en parlant du désir sexuel, pour 'mettre (qqn) en colère, irriter', pour 'donner de l'ardeur, du courage' et, familièrement (souvent à la forme négative), 'éveiller un vif intérêt'. La construction *exciter qqn à*, pour 'inviter à', 'donner le désir ou la volonté de', est sortie d'usage, le verbe signifiant aujourd'hui 'pousser (qqn) à'. À la fin du XVI^e S., *exciter* prend le sens de 'provoquer un mouvement de l'âme' (1587), puis au XVII^e S. 'provoquer (une réaction physique ou physiologique) ». Dictionnaire historique de la langue française, 2 volumes, 1992, Dictionnaire Le Robert, Paris.

« C'est une tension dynamique : un bourdonnement, une vibration, une oscillation, une pulsation, un courant, alternant à très très grande vitesse entre deux pôles. Ce n'est pas un contentement, un plaisir, une fin, mais plutôt une anticipation, une taquinerie, un grouillement de possibilités ». (p. 77).

« L'excitation est incertitude ; la certitude entraîne du plaisir, de la douleur, ou aucune réaction, mais pas d'excitation ». (p. 79).

« L'excitation n'est-elle pas la réponse à l'anticipation d'un vrai danger dont l'issue est encore incertaine ? ». (p. 80).

« L'excitation véritable, alors, est définie par la réalité du risque et est faite de deux jugements simultanée et opposés concernant le danger imminent : je serai sain et sauf/je ne le serai pas. [...] ». (p. 84).

La prise de risque constitue alors la dimension d'incertitude nécessaire à l'émergence de l'excitation. Elle s'élabore dans une position d'existence où s'ajuste en un point d'équilibre sécurité et vulnérabilité, à la fois matérielle et psychique. Le risque est calculé dans les limites sécuritaires d'une interpellation possible et celles vulnérantes d'une mise en déséquilibre psychique. Autrement dit, il est nécessaire de réduire la prise de risques mais pas de l'annuler sinon au prix de la perte de l'excitation. Si l'infraction se trouve compromise par des éléments sécuritaires environnementaux, « (risque) de me faire surprendre par quelqu'un et en même temps quand y'a trop de risque j'agresse pas ! » (Monsieur T., V. annexe : 20^E), une mise en tension s'en trouve néanmoins maintenue. La certitude de l'échec infractionnel vient éteindre l'excitation mais ce faisant, introduit de nouveau un déséquilibre, ce qui d'un point de vue psychique permet à une économie singulière de s'entretenir, et l'insistance psychique se trouve maintenue. Bien que P. Kürten cesse son agression, il maintient une même position.

L'analogie peut être questionnée du côté de la sécurisation psychique de l'agresseur avec le « choix » des victimes par lequel une vulnérabilité psychique se trouverait également engagée.

Pour Monsieur G, ce sont des enfants de 5-7 ans, garçons ou filles, qui présentent une même apparence physique au sens d'un même âge apparent et témoignent d'une manière d'être particulière : « frêles, réservés, timides, discrets, dont je perçois qu'ils sont en manque d'affection et que je repère de loin, pas celui qui paraît libre ou à violenter d'autres », « si je vois l'enfant assis tout seul sur le bord du trottoir et que la situation se répète... ».

2.3. Le « choix des victimes » dans la dynamique de l'auteur

Le modèle motivationnel développé par le FBI (Ressler Robert K. et al. : 1992) rend compte du choix des victimes inconnues par les agresseurs sériels en référence au développement de leurs fantasmes qui les conduirait à rechercher une victime qui se substituerait dans la réalité à la figure symbolique de la fantasme. Le choix des victimes reposerait, selon les auteurs, sur ce que la victime représente pour les meurtriers et ce qu'ils en attendent au regard de leur fantasme : pouvoir, domination et contrôle. Cela revient à dire que l'acte de violence sexuelle ne peut être réduit à celui d'une satisfaction d'ordre sexuel et que la notion de *gratification*, dans sa traduction de satisfaction ou de plaisir, souvent utilisée pour décrire ce qui serait recherché par l'auteur de l'infraction qualifiée de sexuelle (Darke Juliet L.: 1990) serait ainsi réductrice. La dimension sexuelle de la violence ainsi qualifiée conduirait à penser que le problème ainsi posé serait à résoudre dans ce par quoi il se manifeste c'est-à-dire la sexualité, et ce, conduisant à des pratiques singulières tel que le reconditionnement masturbatoire (Marshall William E. et al.: 2006 ; Le Bodic Cédric : 2009) dont la cohérence est en adéquation avec le modèle qui le soutient.

Cette modélisation du choix des victimes chez les agresseurs sériels s'inscrit dans le mode d'analyse d'une démarche détective selon la logique de Modus Operandi et de la Signature. Elle contribue à penser le même et l'identique du côté des victimes analogiquement à celui du mode opératoire. Elle permet de penser le thème de la Signature et ses variations phénoménales comme la mise en forme d'une motivation qui se reconduit et se trouve entretenue à travers l'élaboration de fantasmes. Cette modélisation soulève la question de l'intentionnalité que les auteurs résolvent en termes de préméditation dès lors qu'une fantasme sexuelle déviante peut être mise à jour chez l'auteur. Le choix des victimes ne serait donc pas aléatoire pour le meurtrier et relèverait de critères d'intention comme la littérature sur le sujet peut le mentionner, à l'image de celle concernant Théodore Bundy et de la ressemblance – construite – entre ses victimes (cheveux long avec la raie au milieu), supposant un choix construit également sur des critères discursifs d'exclusion. Nous pouvons, en effet, rechercher et trouver des points communs entre les victimes d'un meurtrier sériel du point de vue des attributs tels que les cheveux, la coupe... les habits, ou pas. Edmund Emil Kemper, qui assassina des étudiantes (Bourgoin Stéphane : 1998), nous offre l'exemple contraire en

présentant des victimes différentes sur le plan physique. Edmund E. Kemper exclut les hommes par ce qu'ils représentent un danger et les enfants parce qu'ils sont innocents. Il préfère les femmes, mortes ou vivantes, mais certaines en particulier, « [...] *étaient suffisamment âgées pour savoir ce qu'elles faisaient et, surtout, ce qu'elles n'auraient jamais dû faire [...], des gosses de riches, avec leur airs supérieurs, des garces hautaines* ». Il énonce à propos d'une victime : « *Elle m'irrite au plus haut point par sa suffisance, elle est hautaine et met de la distance entre nous. Malgré son jeune âge, elle se veut sophistiquée et ça, je ne peux pas l'encaisser.* » (Stéphane Bourgoïn : 1998). Le point commun de ses victimes résidait dans leur position existentielle et les formes sociales par lesquelles elle se manifestait, dans ce que cette position représentait et figurait pour lui en regard de la sienne, un total antagonisme : « *Elles se sentent en sécurité dans une société où je ne le suis pas.* ». Ce qui avait initié leur « choix » reposait sur la perception et la représentation de leur position existentielle dans un rapport avec la sienne vécue négativement.

La conception détective dont nous mesurons les implications en termes d'investigation et de mise en série infractionnelle, appréhende la situation des victimes (*victimology*) du point de vue de l'agresseur c'est-à-dire de ce qui est susceptible d'avoir contribué à ce qu'elles soient perçues comme victimes, prêtant une intentionnalité discursive à l'auteur quant à son choix. Edmund Emil Kemper a transporté de nombreuses femmes sans les agresser toutes pour autant. En les questionnant sur leurs modes d'existence, il excluait certaines de toute velléité agressive (« *les sales hippies* »).

À travers le « choix des victimes » c'est la dynamique de sécurisation psychique que nous souhaitons questionner.

Notre approche se place sur le plan de la vulnérabilité psychique de l'auteur en ce sens qu'il aura fallu l'émergence d'opportunités environnementales et psychiques pour que les agressions se réalisent à l'encontre des victimes. Si la position existentielle perçue par l'auteur est un élément participant au « choix » de la victime, elle suppose également d'être éprouvée par lui. De cette façon, elle nous permettrait de supposer qu'elle fait écho à une dynamique psychique singulière au sein de laquelle un déséquilibre s'éprouve. Le choix de la victime inconnue de l'auteur, à l'exemple de Monsieur T. (annexe Jury), reposerait sur une mise en impasse antérieure, par laquelle une représentation de victime se construirait. Monsieur T. « chasse » des femmes selon certains critères :

« [...] ce qui m'attire chez les femmes c'est la silhouette, la démarche, la façon de bouger, plus fluide, plus agréable pour mon regard... la démarche des prostituées, provocante, aguichante, celles que je regarde [...! les cheveux, les fesses mais il m'est arrivé d'agresser une femme après l'avoir repérée, suivie, vue de face... mince, pas trop de fesses [...?] elle était bien plus belle que je l'imaginai quand je l'ai vue de près, si je l'ai pas agressée c'est que j'attendais un endroit propice pour le faire... si elle n'est pas aussi mince que je le crois, j'arrête la démarche, c'est dès le premier regard que je me rend compte que ça peut être une proie, quand je fais les courses dans un magasin, je passe mon temps à zieuter les femmes, sans les agresser... si elles ont un certain physique elle me plaisent toutes, l'épier dans ses mouvements, toujours en privilégiant une femme qui a une jupe... ». (Annexes Jury : 12^E, p. 49)

Les femmes que Monsieur T. agresse présentent cependant un élément singulier au-delà de leur apparence physique recherchée d'un premier abord :

« [...] l'assurance de la personne, si elle paraît sûre d'elle je l'agresserai plus facilement qu'une qui paraît timide ! ». (Annexes Jury : 12^E, p. 49)

« [...] les femmes qui ont de l'assurance... J'irais plus loin, celles qui sont capables de m'humilier, de me faire honte ! J'ai un désir de sexe mais aussi de la rabaisser ! ». (Annexes Jury : 58^E, p. 72)

Et la motivation qu'il peut en avancer :

« [...] je crois que c'était quelque chose que je voulais, prendre du plaisir dans la violence, humilier l'autre, l'obliger à me donner quelque chose qu'elle ne voulait pas me donner [...] ». (Annexes Jury : 6^E, p. 46)

« [...] en fait c'était pour assouvir mes désirs, la soumettre encore mieux et l'humilier encore plus ! [...] ». (Annexes Jury : 15^E, p. 51)

Si dangerosité et vulnérabilité sont envisageables dans une dynamique d'alternance à la fois environnementale et contextuelle, l'agression rend compte d'une position subjective de l'auteur à partir de laquelle celle de la victime est progressivement construite, et dont elle se trouve alors porteuse par attribution. L'une se donne à lire comme l'inversion de l'autre dans un mouvement d'alternance où une position est, par l'auteur, substituée à l'autre par son altération ou sa destruction. Ce qui se trouve atteint chez la personne agressée est aussi ce qui se trouve atteint chez l'agresseur, une représentation de sa vulnérabilité. D'un point de vue psychodynamique, ce qui rend la victime vulnérable est la dangerosité qu'elle représente et figure pour l'auteur. Deux positions antagonistes que l'agression vient inverser en les

altérant : celle de l'autre qui vulnérabilise dans sa perception parce que dangereuse d'un point de vue psychique pour l'agresseur, celle d'une position psychiquement vulnérabilisée pour l'agresseur, à laquelle l'autre fait retour et renforce. L'agression de l'autre s'inscrit dans un mouvement psychique par lequel l'inversion des positions vulnérantes permet à l'auteur de sortir d'une impasse psychique et d'échapper transitoirement à un effondrement ou à une menace d'anéantissement.

Autrement dit, le « choix des victimes » ne reposerait pas sur ce qu'elles sont physiquement mais sur ce qu'elles suscitent comme représentation, figuration, et d'une dangerosité et d'une vulnérabilité de l'agresseur pour lui-même d'un point de vue contextuel. De ce point de vue, le « choix » ne peut être aléatoire, il représente un mouvement psychique singulier par lequel l'autre vient occuper de façon opportune une fonction spécifique dans la dynamique psychique de l'agresseur. L'autre, dans sa représentation, rend alors possible une inversion, un renversement de position par l'atteinte qui lui est portée, permettant ainsi qu'un équilibre psychique puisse transitoirement être restauré.

L'agression engagée peut aussi être l'occasion d'émergence d'une insistance psychique reconduite et d'une position subjective vulnérante par laquelle un déséquilibre s'accroît lorsqu'elle se trouve interrompue. Pour Monsieur G, ce n'est pas une dimension sécuritaire environnementale qui vient arrêter l'infraction dans sa réalisation mais ce qui vient en retour de la part de l'enfant, la perception et les éprouvés que cela suscite pour lui et l'inversion de position subjective qu'elle entraîne chez lui : *« s'il (elle) me dit non, qu'il (elle) ne veut pas ou qu'il (elle) a mal, je perds tous mes moyens et j'arrête »* donnant la rationalisation de son renversement de position *« s'il (elle) n'est pas consentant(e), qu'il (elle) n'y prend pas de plaisir, que ce n'est pas réciproque, il ne se passe rien »*. Rien pour l'autre peut-être, mais pour Monsieur G., la conflictualisation psychique demeure et son insistance se déplace dans mouvement de rejet de l'autre d'abord, puis dans le regret de ne pas avoir agi dans des situations antérieures où il en avait eu l'occasion. La situation vulnérante émerge d'une position de contrainte qui n'est pour lui perçue que sous la forme d'une violence faite à l'autre, et à lui-même, et n'est jamais envisagée dans une dimension de peur ou de menace.

2.4. Une analogie avec le choix amoureux

Il nous semble que cette modalité dynamique d'équilibre, reposant sur une fonction psychique de l'autre, soit également à l'œuvre lorsqu'il s'agit de personnes inscrites historiquement dans

une interrelation. Certains patients et patientes suivis en Centre Médico-Psychologique témoignent, dans leurs modalités relationnelles conjugales, de difficultés qui traversent l'ensemble de leur trajectoire amoureuse. Madame K. rend compte que les hommes avec lesquels elle a vécu l'ont amenée à toujours rechercher une position d'autonomie comme résistance à une dépendance matérielle « *j'ai jamais pu supporter de dépendre d'un homme et encore moins qu'un homme dépende de moi* ». Si le « choix des victimes » n'est pas aléatoire mais s'inscrit dans une dynamique psychique singulière, le choix amoureux nous paraît relever de cette même dynamique d'équilibre. Les compagnons successifs de Madame K. lui ont permis de maintenir un point d'équilibre en actualisant au quotidien une position subjective ne l'engageant pas dans une position vulnérante. Celle-ci émergea lorsqu'elle fut licenciée, ou que ses compagnons quittèrent leur emploi ou bien encore se trouvèrent licenciés eux-mêmes, rompant une dynamique d'équilibre par laquelle une insistance psychique s'est trouvée reconduite et se trouva temporairement dépassée par des séparations successives. Son célibat ne constitue pas pour autant une position d'équilibre, lequel semble ne se maintenir dynamiquement que dans une interrelation où le conjoint occupe une fonction psychique singulière.

Ce qui est en jeu dans le choix amoureux du ou de la partenaire est analogue à ce qui se joue pour les agresseurs et la construction de leur victime mais dans une fonction différente du point de vue de la dynamique psychique.

Pour l'agresseur, la fonction de l'autre, agressé, est de permettre qu'une position subjective puisse s'inverser par l'atteinte qui lui est portée, alors que dans le choix amoureux, il ne s'agirait pas d'inverser une position subjective mais de la conforter en garantissant celle de l'autre dans une dimension subjective de réciprocité. Une insistance psychique est à l'œuvre comme résistance au changement dans ce cas. Une résistance à l'absence de changement se donnerait alors à voir à travers l'agression comme manifestation d'une insistance psychique qui se reconduit. La rencontre amoureuse repose, elle aussi, sur des opportunités tant matérielles et environnementales que contextuelles et psychiques. Lorsque, par exemple, celles-ci émergent d'une situation d'hospitalisation, les rencontres amoureuses s'achèvent souvent lorsque le ou la patiente recouvre un certain équilibre. L'autre ne peut plus occuper psychiquement la fonction qui lui était subjectivement attribuée dans la dynamique psychique du ou de la patiente, au temps de son déséquilibre ou de sa décompensation. L'exemple des violences intrafamiliales illustre sans doute davantage cette dynamique de positions

subjectives à la fois vulnérantes et dangereuses, alternativement pour soi et pour l'autre, et par lesquelles une insistance psychique se voit reconduite dans une tentative de résolution d'une conflictualisation où chacun est toujours en place d'occuper sa fonction psychique pour l'autre mais sans jamais pouvoir se rencontrer, finalement.

La question du « choix des victimes » sous cet angle d'une vulnérabilité psychique de l'auteur, permet de ne pas réduire leur détermination à l'existence de fantaisies sexuelles par lesquelles l'auteur chercherait, dans la réalité, la personne susceptible de se substituer au mieux à celle représentée dans les constructions mentales de l'auteur. Penser la victime selon le modèle détective américain ne résout pas pour autant cette question mais reconduit celle d'une modélisation ou d'une représentation idéalisée de l'autre comme adéquate aux atteintes qui lui seraient portées.

Le modèle motivationnel américain, tout comme les modélisations canadiennes, met en lumière un certain nombre de facteurs développementaux susceptibles de rendre compte de l'homicide sexuel et de la personnalité de son auteur. La place accordée aux « *fantaisies sexuelles déviantes* » dans la dynamique d'agression y est récurrente, tant dans le choix des victimes que celui de la motivation de l'infraction criminelle, même lorsqu'il s'agit de criminels « sexuels impulsifs ». Les auteurs qualifient alors les fantaisies de « simplistes et concrètes » (Hazelwood Robert R., Warren Janet I. : 2000), contrairement au criminel ritualiste (*ritualistic*) qui consacre énormément de temps au développement et à l'entretien de ses fantaisies sexuelles déviantes. Autrement dit, cela reviendrait à penser qu'il ne peut pas ne pas y avoir de fantaisie sexuelle déviante chez les meurtriers sexuels, qu'ils soient sériels ou non (Nicole Alexandre, Proulx Jean ; Campos Élisabeth, Cusson Maurice : 2005).

Éric W. Hickey, cité par Phillip C. Shon et Dragan Milovanovic (2006), dans son livre *Serial murderers and their victims* en 1997 (2nd ed.) et 2001. (3rd ed.) propose un modèle du contrôle du traumatisme (*Trauma Control Model*) comme explication du comportement criminel concernant les crimes sériels.

Reprenant le modèle motivationnel des homicides sexuels développé par Robert K. Ressler et al. (1992), les situations de victimisation directes et indirectes vécues au cours de l'enfance et de l'adolescence sont présentées par Éric W. Hickey comme des événements traumatisants que des problèmes sociaux et environnementaux récurrents viendraient exacerber. Leur

persistance tout au long de la vie compromettrait ainsi la capacité d'interagir de façon appropriée avec autrui. À l'absence de relations aux autres, vécus sur le mode du rejet et associée à une faible estime de soi, se substituerait des fantaisies et des rêveries. La perception déformée d'eux-mêmes et de leur environnement serait à l'origine d'un processus de *dissociation* par lequel Éric W. Hickey rend compte de la façon qu'à l'enfant de faire face à sa situation en offrant une apparence de confiance en soi et d'autocontrôle. L'expérience de *dissociation* permettrait à l'enfant de refouler (*suppress*) l'événement traumatisant de telle sorte qu'il devient incapable d'en extraire les éléments particuliers ou de se souvenir des circonstances de cet événement par un processus de clivage (*splitting*) ou d'oblitération (*blocking out*). Les traumatismes refoulés se trouveraient renforcés par des événements problématiques, pour lui, de vie quotidienne auxquels, en tant qu'adulte, il ne saurait faire face. Ces dernières serviraient de déclencheurs et de renforcement au repli dans son univers confortable des fantaisies. Dans ce processus de contrôle des traumatismes, le sujet aurait recours à divers facilitateurs tels que l'alcool, les drogues et la pornographie, les premiers permettant de lever les inhibitions et le dernier d'alimenter des fantaisies au sadisme croissant. Chaque passage à l'acte est alors une tentative pour satisfaire totalement et complètement la fantaisie de l'agresseur, comme réponse à l'écho émotionnel d'un traumatisme refoulé.

Nous nous proposons d'interroger une modélisation anglo-saxonne des fantaisies à propos des délinquants sexuels à partir des recherches effectuées par Dion G. Gee et ses divers collaborateurs, puis une modélisation française des fantasmes érotiques, celle proposée par Éric Loonis.

Partie 3. Les fantaisies sexuelles en question

Les auteurs du modèle motivationnel (Ressler Robert K. et al. : 1992) et du Modèle de Contrôle du Traumatisme (Hickey Eric W. : 1997) accordent à la fantaisie sexuelle déviante un rôle prévalent dans les agressions de même que les auteurs canadiens (Proulx Jean et al. : 2005). Robert R. Hazelwood et Wolbert A. Burgess (2009), dans une approche également détective des auteurs de violences sexuelles, avancent que l'analyse du comportement de

l'auteur à partir de la scène de son crime permettrait de déterminer ce qui serait à l'œuvre dans la fantaisie en termes de thématique, de déterminer les comportements à venir de l'auteur ainsi que les personnes susceptibles de constituer de potentielles victimes.

« A person's sexual fantasies are always perfect. Every actor in the mental image plays his or her role to perfection. Reality, however, is never perfect, and for that reason, it never lives up to the sexual offender's expectations. »³⁹

(Hazelwood Robert R., Burgess Wolbert A. : 2009)

« Individuals involved in the investigation of sexual crimes should learn the importance of the role of fantasy. Fantasy is the link between the underlying motivations for sexual assaults and the behavior exhibited during the crime. Such an understanding can help to determine linkages between offenses perpetrated by a serial offender, identify materials to be sought through search warrants, and provide informed prosecutorial strategies. »⁴⁰

(Hazelwood Robert R., Burgess Wolbert A. : 2009)

C'est aussi sous l'angle du contexte infractionnel que Dion G. Gee et al. (2003, 2004, 2006) aborderont l'étude des fantaisies déviantes chez les auteurs de violences sexuelles.

3.1. Un problème de définition

Le terme de fantaisie⁴¹ pose une double difficulté. D'abord en termes de définition lorsqu'il est appréhendé en dehors de la culture anglo-saxonne, ensuite lorsqu'il s'agit de sexualité et que celle-ci se trouve qualifiée de déviate.

³⁹ « Les fantaisies sexuelles d'une personne sont toujours parfaites. Chaque acteur dans l'image mentale joue son rôle à la perfection. La réalité, pourtant, n'est jamais parfaite et pour cette raison, elle ne répond jamais aux attentes du délinquant sexuel. ». (p. 61 ; traduction de l'auteur).

⁴⁰ « Les individus impliqués dans l'enquête concernant les crimes sexuels devraient apprendre l'importance du rôle de la fantaisie. La fantaisie est le lien entre les motivations sous-tendues dans les agressions sexuelles et le comportement manifesté pendant le crime. Une telle compréhension peut aider à déterminer les liens entre les infractions commises par un délinquant en série, identifier le matériel à rechercher au moyen des mandats de perquisition et fournir des stratégies de poursuites en conséquence. ». (p. 64 ; traduction de l'auteur).

⁴¹ « Réfection graphique (v. 1450) de *fantasia* (v. 1200), forme courante jusqu'au XVI^e S., est emprunté au latin classique *fantasia* ou *phantasia* 'image, concept', et 'vision' en bas latin, mot employé notamment dans les traductions latines des textes de Platon et d'Aristote. Le latin l'a repris du grec *phantasia* 'apparition', d'où 'imagination, 'image qui s'offre à l'esprit', qui appartient à la famille de *phainein* 'apparaître'. *Fantaisie* s'est

La traduction du terme anglais « *fantasy* » renvoie en français à celle de fantasme dont Jean Laplanche et Jean-Bernard Pontalis (1981) nous en rappellent la définition dans leur *Vocabulaire de la psychanalyse* :

« Scénario imaginaire où le sujet est présent et qui figure, de façon plus ou moins déformée par les processus défensifs, l'accomplissement d'un désir et, en dernier ressort, d'un désir inconscient. Le fantasme se présente sous des modalités diverses : fantasme conscients ou rêves diurnes, fantasmes inconscients tels que l'analyse les découvre comme structures sous-jacentes à un contenu manifeste, fantasmes originaires. ».

(Laplanche Jean, Pontalis Jean-Bernard : 1981)

Le terme de fantasme employé par Sigmund Freud et Joseph Breuer apparaît en 1895 dans *Les études sur l'hystérie* pour décrire des rêves diurnes, puis progressivement des rêveries diurnes en rapport avec l'inconscient (*fantasme inconscient*) lorsqu'il rend compte de la formation du rêve dans *L'interprétation du rêve* (1900). La dimension consciente ou inconsciente du fantasme se rapporterait ainsi soit aux processus primaires qui émanent au plus près de l'inconscient, soit aux processus secondaires relevant d'une pensée consciente et témoignant à la fois d'un contrôle et d'une organisation des représentations mentales.

« Le terme de fantasme a, en psychanalyse, un emploi très étendu. Selon certains auteurs, cet emploi aurait l'inconvénient de laisser dans l'imprécision la situation topique – consciente, préconsciente ou inconsciente – de la formation envisagée. ».

(Laplanche Jean, Pontalis Jean-Bernard : 1981, p. 153)

De notre point de vue, cette double dimension du fantasme rend son emploi inadéquat pour rendre compte de ce que les anglo-saxons décrivent à propos des productions imaginaires à caractère sexuel consciemment élaborées par des auteurs de violences sexuelles.

Bien que le terme de fantaisie sexuelle soit utilisé dans la littérature depuis les années 1960 à propos des auteurs de violence sexuelle et de son incidence dans les infractions, le terme de fantaisie est rarement défini par les auteurs et semble devenu une évidence notionnelle à

employé (v. 1200) au sens de 'vision', puis d''imagination' (XIV^e S.), jusqu'à l'époque classique. En moyen français (1370), le mot prend par métonymie le sens d''objet que forme l'imagination', d'où *de fantaisie* 'par l'imagination' (1718), emploi sorti d'usage. L'idée d'imagination s'opposant à celle de contrainte, *fantaisie* s'emploie pour nommer un goût passager, un caprice (fin XV^e S.), valeur commune aux divers emplois du mot ».

défaut d'une surface conceptuelle. Certains auteurs le spécifient dans le cadre de leur étude mais ils sont nombreux à supposer que sa définition soit communément admise sans qu'il soit nécessaire de la préciser ; ou encore, supposant la fantaisie sexuelle comme inhérente au développement psychosexuel de tout être humain, ils feraient ainsi l'économie de sa définition.

Ami Rokach (1989), dans son article à propos d'une absence significative de différence de contenu dans les fantaisies sexuelles entre les hommes et les femmes, en propose la définition suivante :

« Sexual fantasies may be defined as any daydreaming that includes erotica and that is sexually stimulating. Sexual fantasies may occur as fleeting daydreams or as elaborate imaginal scenes; they may include the reconstruction of previous sexual experiences or the creation of imaginary experience. They may create or intensify sexual arousal or may be a response to an already aroused state. »⁴².

(Rokach Ami : 1989)

Harold Leitenberg et Kris Henning (1995), souvent cités en référence dans les études sur les fantaisies sexuelles, en donnent la définition suivante :

« Fantasy, in general, and sexual fantasy, in particular, are not easily defined or measured. In general, a fantasy or daydream (the two are not usually distinguished) is considered an act of the imagination, a thought that is not simply an orienting response to external stimuli or immediately directed at solving a problem or working on a task (Klinger, 1971; J. L. Singer, 1966). As pointed out by G. D. Wilson (1978), a sexual fantasy can be an elaborate story, or it can be a fleeting thought of some romantic or sexual activity. It can involve bizarre imagery, or it can be quite realistic. It can involve memories of past events, or it can be a completely imaginary experience. It can occur spontaneously or be intentionally imagined, or it can be provoked by other thoughts, feelings, or sensory cues. Sexual fantasies can take place outside of sexual activity, or they can occur during solitary masturbation or during sexual activity with a partner.

⁴² « Les fantaisies sexuelles peuvent être définies comme n'importe quelle rêverie qui comprend une dimension érotique et qui est sexuellement stimulant. Les fantaisies sexuelles peuvent se présenter comme un rêve fugitif ou comme des scènes imaginaires complexes ; ils peuvent comprendre la reconstruction d'expériences sexuelles antérieures ou la création d'une expérience imaginaire. Ils peuvent créer ou accentuer l'excitation sexuelle ou peuvent être une réaction à un état d'excitation déjà présent. ». (p. 427 ; traduction de l'auteur).

In short, the term sexual fantasy refers to almost any mental imagery that is sexually arousing or erotic to the individual. The essential element of a deliberate sexual fantasy is the ability to control in imagination exactly what takes place. Even reminiscences of past events can be altered so that only particularly exciting aspects are recalled or enhanced. »⁴³.

A la même époque, André McKibben (1993) nous offre une définition de ce qu'il qualifie de « *fantaisie sexuelle* » :

« [...] rêveries diurnes qui comportent une composante érotique et sont sexuellement stimulantes pour l'individu. Il s'agit donc d'images mentales organisées selon un scénario plus ou moins précis et qui, ainsi réunies, sont excitantes pour l'individu. ».

(McKibben André : 1993, p. 89)

Certains auteurs cherchent à la préciser mais l'associent à ce qui pose difficulté dans un second temps, à son caractère déviant, ne précisant plus parfois la dimension sexuelle dès lors que les propos concernent des auteurs de violences sexuelles :

*« [...] deviant fantasies can be construed as imaginative processes accompanied by a withdrawal from the immediate demands of the external world and a narrowing in focus of an individual's internal world. »*⁴⁴.

(Gee Dion, Devilly G., Ward Tony : 2004)

⁴³ « La fantaisie, en général et la fantaisie sexuelle, en particulier, n'est pas facilement définie ou mesurée. En général, une fantaisie ou une rêverie (les deux ne sont pas habituellement distingués) est considérée comme une production de l'imagination, une pensée qui n'est pas simplement une réponse à des stimuli externes ou immédiatement destinée à la solution d'un problème ou à continuer à travailler sur une tâche (Klinger, 1971; J. L. Singer, 1966). Comme l'a montré G. D. Wilson (1978), une fantaisie sexuelle peut être une histoire complexe, ou peut être une pensée fugitive d'activité sentimentale ou sexuelle. Elle peut impliquer un imaginaire bizarre, ou peut être tout à fait réaliste. Elle peut impliquer des souvenirs d'événements passés, ou elle peut être une expérience complètement imaginaire. Elle peut se produire spontanément ou être intentionnellement imaginée, ou peut être provoquée par d'autres pensées, sentiments, ou signaux sensoriels. Les fantaisies sexuelles peuvent survenir en dehors de l'activité sexuelle, ou peuvent se produire pendant une masturbation solitaire ou au cours d'une activité sexuelle avec un(e) partenaire.

En bref, le terme *fantaisie sexuelle* se rapporte à presque n'importe quelle image mentale qui est sexuellement excitante ou érotique pour l'individu. L'élément essentiel d'une fantaisie sexuelle intentionnelle est la capacité de maîtriser en imagination précisément ce qui se passe. Même les reminiscences d'événements passés peuvent être changées pour que les seuls aspects particulièrement excitants soient remémorés ou améliorés. ». (p. 470 ; traduction de l'auteur).

⁴⁴ « Les fantaisies déviantes peuvent être interprétées comme des processus imaginatifs accompagnés par un retrait des exigences immédiates du monde extérieur et un recentrement dans l'univers intérieur d'un individu ». (p. 315 ; traduction de l'auteur).

Cette dimension de repli dans un monde intérieur ne constitue en rien une spécificité des fantaisies sexuelles, non plus lorsqu'elles concernent des auteurs de violences sexuelles. Le terme de « *Normal-sexual-fantasies* » se trouve ainsi employé lorsqu'il s'agit du développement de la sexualité infantile (Gardner Richard A. : 2001) ou de sexualité adulte « *sexual fantasy* » (Green Sterling E., Mosher Donald L. : 1985 ; Brannigan Gary G. et al. : 1993 ; Wilson Glenn D. : 1997 ; Brassard Audrey et al. : 2007 ; Birnbaum Gurit E. : 2007 ; Santila Pekka, et al. : 2008), ou encore de « *rêves érotiques* » (Schredl M. et al. 2009), comme « [...] *surement la forme la plus commune d'expérience sexuelle humaine [...]* » (Ellis Bruce J., Symons Donald : 1990), ou de « *General sexual fantasies* » (Gee Dion, Devilly G., Ward Tony : 2004).

Le caractère déviant des fantaisies sexuelles rapportées par les sujets étudiés et les auteurs des recherches vient poser la question des usages et des normes en matière de sexualité et suscite de nombreuses controverses concernant la qualification de leurs contenus. Les auteurs définissent le caractère déviant des fantaisies sexuelles dans leur rapport à la législation en vigueur en matière de comportement sexuel. Ceci évite sans doute une interpellation possible sur la question des normes à laquelle la définition de la perversion fait aussi retour.

« Déviation par rapport à l'acte sexuel 'normal', défini comme coït visant à obtenir l'orgasme par pénétration génitale, avec une personne du sexe opposé. On dit qu'il y a perversion : quand l'orgasme est obtenu avec d'autres objets sexuels (homosexualité, pédophilie, bestialité, etc.), ou par d'autres zones corporelles (coït anal par exemple) ; quand l'orgasme est subordonné de façon impérieuse à certaines conditions extrinsèques (fétichisme, transvestisme, voyeurisme et exhibitionnisme, sado-masochisme) ; celles-ci peuvent même apporter à elles seules le plaisir sexuel. D'une façon plus englobante, on désigne comme perversion l'ensemble du comportement psychosexuel qui va de pair avec de telles atypies dans l'obtention du plaisir sexuel. ».

Laplanche Jean, Pontalis Jean-Bernard : 1981, p. 306-307)

Henry Hey et al. (2010) soulèvent également la question des normes sociales et de la normalité à propos des perversions sexuelles ou paraphilies :

« Sous le nom de perversions sexuelles, on décrit des comportements sexuels régressifs qui se substituent avec prédilection et parfois exclusivité aux conditions normales de l'orgasme ou aux

conduites qui s'y rattachent [...]. Le concept de normalité, inclus dans la définition des perversions, ne concerne pas la norme sociale, par rapport à quoi la place des perversions est variable selon les époques et les lieux [...] Il s'agit de la norme du développement personnel, c'est-à-dire de l'organisation progressive de la personne et de son unification [...]. ».

(Ey Henri, Bernard Paul, Brisset Charles : 2010)

Un questionnement se pose de façon analogue concernant la C.I.M.-10 (O.M.S., 1994) et le DSM IV TR (A.P.A., 2000) où se voient abordés « *les fantaisies imaginatives sexuellement excitantes, les impulsions sexuelles ou les comportements* » dont l'apparition, entre autre, « *pendant une période d'au moins 6 mois* » constituent un critère diagnostique de paraphilie. Olivier Vanderstukken et Amélie Pavy (2011) développent une réflexion à la fois historique et théorique à propos de cette question et des fantaisies sexuelles dans leur rapport avec les auteurs d'agressions sexuelles.

Dion Gee, G. Devilly et Tony Ward (2004) quant à eux, caractérisent le caractère déviant, anormal, de la fantaisie sexuelle en l'opposant à la fantaisie sexuelle générale par le fait qu'elle se construit sur des thèmes impliquant une intentionnalité de nuire à autrui représentant des conduites illégales et/ou inacceptables en société, conduites qui feraient l'objet de poursuites judiciaires si elles venaient à être réalisées.

Il ne s'agit pas pour nous ici d'entretenir les controverses mais de s'intéresser à la fonction de fantaisies, sexuelles ou non sexuelles, dans l'économie psychique de leur auteur. Nous nous proposons de conserver la définition d'André McKibben (1993) concernant les fantaisies sexuelles, celle-ci permettant de rendre compte de ce qui est désigné dans les descriptions des études anglo-saxonnes.

« [...] rêveries diurnes qui comportent une composante érotique et sont sexuellement stimulantes pour l'individu. Il s'agit donc d'images mentales organisées selon un scénario plus ou moins précis et qui, ainsi réunies, sont excitantes pour l'individu. ».

(McKibben André : 1993, p. 89)

3.2. Une modélisation anglo-saxonne des fantasmes sexuelles

3.2.1. Des fonctions

L'étude des fantasmes sexuelles dans un contexte d'infraction, réalisée successivement par Dion Gee, Tony Ward et Lynne Eccleston en 2003, Dion Gee, G. Devilly et Tony Ward en 2004 et Dion Gee, Tony Ward, Aleksandra Belofastov et Anthony Beech en 2006, présente les fantasmes sexuelles dans trois dimensions distinctes et complémentaires : leur fonction, leur contenu et leur propriétés structurelles.

Après avoir exposé les données de la littérature concernant les fonctions attachées aux fantasmes sexuelles, les auteurs proposent une modélisation de ces dernières en s'appuyant à la fois sur leur étude et les données des études antérieures. Ces dernières font état d'une fonction de contrôle (*Need for control*) venant se substituer à celui qui leur ferait défaut dans leur quotidien. La fantasme permettrait ainsi à son auteur de contrôler à la fois le monde extérieur et l'expression de son monde interne, dans une maîtrise totale de l'ensemble des paramètres qui le constitue. La fantasme permettrait d'effectuer une relecture des agressions afin de les corriger et d'anticiper les écueils des précédentes. Elle permet une régulation des affects (*Affect regulation*) et des tensions tant physiques que psychiques, soit en soulageant un état dysphorique consécutif à une situation vécue négativement telle que la solitude, la colère, la frustration, l'humiliation..., soit en augmentant un état neutre ou positif qu'elle renforcerait. La fantasme sexuelle permet d'induire ou accroître une excitation (*Inducing or enhancing arousal*) lors d'activités sexuelles consenties et se trouve associée à la masturbation lorsqu'un partenaire est absent. Elle faciliterait l'amorce d'une activité sexuelle et pourrait se substituer chez les agresseurs à la réalité d'une agression non-excitante, en permettant ainsi sa réalisation. Cette dimension de la fantasme soulève la question du phénomène de tolérance attaché au recours à la fantasme et à l'épuisement de ses effets attendus. Cela suppose alors un renforcement de son intensité par de nouveaux éléments visant à accroître ses effets. La fantasme participerait également à un processus de dissociation (*Dissociation*) en offrant la possibilité de se retirer dans un monde intérieur pour échapper à une réalité persécutante (modèle motivationnel). La dernière fonction mentionnée par Dion Gee et al. dans la littérature est la répétition de l'infraction (*Offence rehearsal*). La fantasme permettrait ainsi au sujet de rejouer et/ou de simuler des agressions sexuelles, organisant une

planification passive de ses infractions. La répétition des scénarios d'agression, imaginés ou vécus antérieurement, conduiraient à un renforcement des thèmes des fantaisies, à une correction des difficultés rencontrées lors des agressions précédentes et à une anticipation des alternatives possibles dans l'agression.

Au terme de leur étude qualitative concernant 24 délinquants sexuels condamnés rencontrés lors d'entretiens semi-structurés, les auteurs proposent une modélisation descriptive des fonctions de la fantaisie sexuelle (*Sexual Fantasy Function Model – SFFM*).

Quatre fonctions ont été mises à jour au sein desquelles la fantaisie sexuelle intervient différemment :

- La première, déjà proposée par des études antérieures, est celle de la régulation des affects (*Affect regulation*). La fantaisie sexuelle vient réguler un état d'humeur et affectif de trois façon différentes : soit en réprimant ou soulageant (*Alleviate*) un affect ou un état d'humeur dysphorique résultant de la confrontation à des problèmes de vie quotidienne, soit en élevant (*Elevate*) une humeur ou un affect ambivalent face à un contexte d'ennui, soit en accroissant (*Enhance*) des sentiments positifs préexistants.
- La seconde, l'excitation sexuelle (*Sexual Arousal*). La fantaisie sexuelle constitue soit le précurseur aux relations sexuelles consenties ou à la masturbation, permettant d'amorcer (*Induce*) un état d'excitation sexuelle, soit l'accroissement (*Enhance*) d'un état d'excitation préexistant.
- La troisième est la fonction de coping (*Coping*), la manière pour le sujet de faire face à une situation. La fantaisie sexuelle lui permet d'exercer un contrôle réel ou ressenti vis-à-vis de menaces internes et/ou externes, reposant sur des distorsions cognitives (*Distorsions*) ou encore l'altération de sa perception de la réalité d'une situation (*Manipulation process*) qui permet de dépasser des inhibitions concernant l'agression. La fantaisie sexuelle permet de substituer, à la réalité, des représentations idéalisées empruntées à l'expérience ou à des supports médiatiques et de manipuler le contenu des fantaisies. Une seconde façon de faire face, par la fantaisie sexuelle, à une situation est la fuite ou le moyen d'échapper (*Escape*) à une prise de conscience de sa situation infractionnelle. Elle permet de se détacher de la violence psychique de la situation d'agression. Cette fonction rejoint la notion de dissociation des recherches antérieures auxquelles les auteurs font référence.

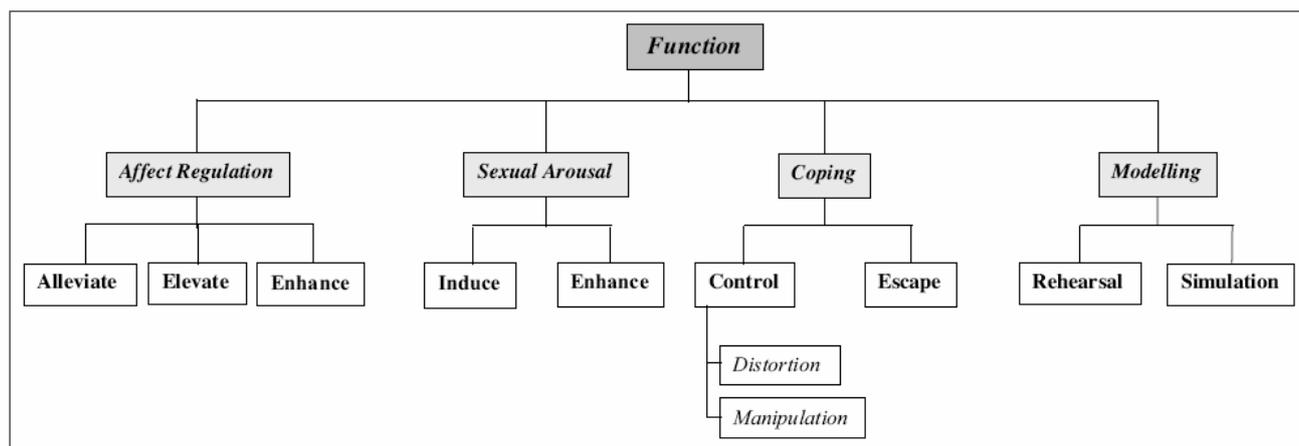
- La dernière fonction envisagée est le fait de façonner l'expérience (*Modelling*). Dans cette quatrième fonction, la fantaisie sexuelle permet de revivre des expériences sur le mode de la répétition (*Rehearsal*), associée à une masturbation, et/ou d'élaborer de nouvelles expériences à des fins de simulation (*Simulation*). Les expériences vécues permettent au sujet de développer et structurer les fantasmes sexuels soit dans une visée de substitution à une agression, soit de planifier ou aggraver des agressions ultérieures. Elles conduisent à l'élaboration de scénarios d'agression, organisant les comportements, les pensées, les sentiments et les sensations associées à l'infraction, telle que l'excitation sexuelle.

Contrairement aux perspectives des études antérieures, les auteurs soulèvent la question du caractère involontaire et automatique possible de la défaillance d'inhibition des fantasmes sexuels en ne la supposant pas comme relevant d'un processus volontaire de la part des sujets. Pour les auteurs, la compréhension des fonctions de la fantaisie sexuelle dans le processus d'agression chez les délinquants sexuels peut représenter un intérêt à la fois dans la prise en charge thérapeutique et dans le développement de stratégies d'intervention en matière de prévention de la récidive. En termes de coping, les auteurs font remarquer que la fantaisie sexuelle pourrait représenter le premier risque avant-coureur d'une commission d'infraction, tout comme les trois états d'humeur différents précédant les infractions (dysphorique, neutre, positif). Nous retrouvons, aujourd'hui, dans les stratégies de prise en charge anglo-saxonnes des auteurs de violences sexuelles, la prise en compte de ces divers éléments en termes de signes avant-coureurs au sein d'une chaîne infractionnelle (Marshall William L. et al. : 2006).

Les auteurs représentent leur modélisation de la façon schématique suivante :

(Figure page suivante)

Figure 1 : Key facets of the Sexual Fantasy Function Model



(Gee Dion, Ward Tony, Eccleston Lynne: 2003, p. 52)

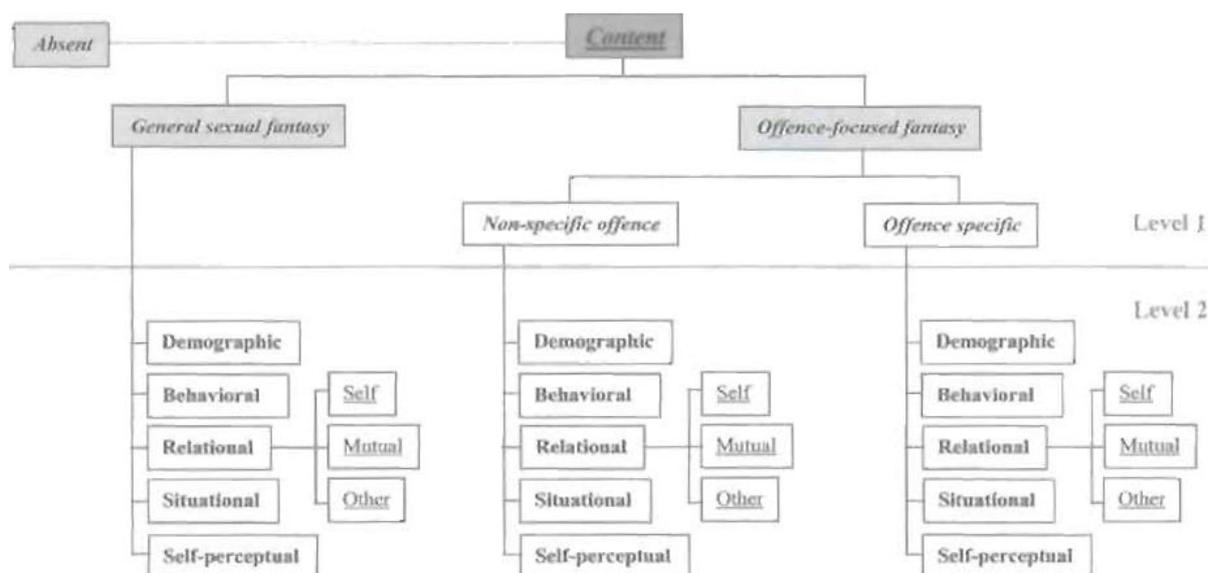
3.2.2. Un contenu

Les études antérieures telles que celles de Robert R. Hazelwood et Janet I. Warren, (1989) ont révélé certains contenus récurrents chez les violeurs tels que celui de viol chez 95% d'entre eux. Ann W. Burgess et Robert R Hazelwood (2009) ont réalisé une classification des violeurs en fonction des thèmes émergeant des fantasmes sexuelles, également Robert K. Ressler et al. (1992) à propos des meurtriers sexuels (pouvoir, domination, contrôle, humiliation), aussi Jean Proulx et al. (2005). La liste des recherches effectuées depuis plus de cinquante années serait longue et les auteurs ont repris leurs conclusion afin de développer leur modélisation.

Dans leur second article, les auteurs interrogent le lien potentiel entre le contenu des fantasmes sexuelles et le processus d'agression au sein de la même population que précédemment. Ils schématisent leur modélisation du contenu des fantasmes sexuelles mis à jour de la façon suivante (*Sexual Fantasy Content Model – SFCM*) :

(Figure page suivante)

Figure 2 : Key facets of the Sexual Fantasy Content Model



(Gee Dion, Devilly G., Ward Tony: 2004, p. 323)

Deux catégories de fantasie sexuelle ont été définies en fonction de leur contenu, les fantasies sexuelles générales (*General sexual fantasy*) et les fantasies sexuelles centrées sur l'agression (*Offence-focused fantasy*). Comme nous l'avons précisé précédemment, ces dernières sont spécifiques d'une intentionnalité de nuire et représentent des comportements susceptibles d'être judiciairisés s'ils venaient à être réalisés.

Les fantasies sexuelles générales se rapportent à des thèmes n'impliquant aucune dimension agressive, et sont en concordance avec celles mentionnées dans les études concernant une population ne présentant pas d'antécédents d'infraction à caractère sexuel. Parmi les 24 sujets de leur étude, 92% ont révélé qu'ils avaient recours à ce type de fantasie sexuelle dans une visée d'excitation précédant une activité sexuelle.

Les fantasies sexuelles centrées sur l'agression se différencient en deux catégories représentant deux contenus thématiques différents :

- Les fantasies sexuelles non spécifiques d'une infraction (*Non-specific offence*), qui désignent les fantasies construites sur un comportement déviant sans être spécifique d'une infraction particulière, telle qu'une fantasie en rapport avec des enfants en général sans spécifier un enfant en particulier. 75% des sujets ont fait référence à l'usage de telles fantasies.

- Les fantasmes sexuelles spécifiques d'une infraction (*Offence specific*), dont 92% des sujets font usage, au sein desquelles les thèmes se rapportent à une infraction présentant des caractéristiques spécifiques comme une victime particulièrement identifiée et/ou un comportement sexuel particulier.

Chacune des catégories de fantasmes sexuelles distingue cinq composantes différentes dont la combinaison fait émerger un thème général dans la fantaisie élaborée :

- La composante démographique (*Demographic*) se rapporte au genre, à l'âge, au rapport de filiation ou social traduisant des situations de vie quotidienne, présentes ou passées.
- La composante de comportement (*Behavioral*) concerne la diversité des conduites sexuelles imaginées par les sujets.
- La composante relationnelle (*Relational*) a trait au contexte relationnel interpersonnel des personnages de la fantaisie et à la prévalence de leur position dans la relation, soit équivalente et réciproque (*Mutual*), soit centrée sur l'auteur de la fantaisie (*Self*), soit sur l'autre personnage de la fantaisie (*Other*).
- La composante situationnelle (*Situationnal*) porte sur le lieu et le moment du déroulement de la fantaisie, sur son contexte spatio-temporel.
- La composante auto-perceptive (*Self-perceptual*) c'est-à-dire la façon dont l'auteur se perçoit au sein de sa fantaisie.

L'étude des fantasmes sexuelles sous l'angle de leur contenu a permis aux auteurs de constater que si les trois thèmes génériques de fantasmes sexuelles, à savoir les fantasmes sexuelles générales (92%), les fantasmes sexuelles centrées sur une infraction non spécifique (75%) et spécifiques (92%), étaient présentes dans le processus infractionnel, elles pouvaient l'être à des temps différents.

Entre les événements de vie vulnérabilisant déjà évoqués et la première infraction, les thèmes de fantaisie sexuelle généraux ont progressivement fait place à ceux spécifiques de l'infraction. La première infraction a entraîné l'arrêt de la fantaisie sexuelle reposant sur des thèmes généraux et non spécifiques à l'infraction et l'émergence de fantasmes sexuelles ne présentant qu'un contenu centré sur l'agression. Les cinq composantes de la fantaisie spécifique de l'infraction constituaient le seul contenu présent au moment de la première

agression, également dans la période post-infractionnelle. Dans le processus d'agression à l'œuvre au cours de la seconde infraction, des thèmes de fantaisie sexuelle générale et spécifiques d'infraction apparaissent de nouveau, avec une prédominance progressive pour des contenus spécifiques d'agression, une intensification qualitative dans les cinq composantes de la fantaisie sexuelle, sous la forme d'un accroissement des détails, de l'intensité des actes et leur éventail de possibilités. Certains sujets, pendant cette période, ont substitué des contenus sexuels généraux à certains contenus spécifiques d'agression dans certaines des cinq composantes, comme remplacer le visage d'une victime particulière par celui de la conjointe.

La distinction faite par les auteurs entre des fantaisies sexuelles spécifiques et non spécifiques d'une infraction amène à penser les dernières comme susceptibles de potentialiser les premières et conduire à l'infraction :

« For those offenders who report engaging in offence-focused fantasy, nonspecific offence fantasies may be an important stepping stone in the process of sexual offending. »⁴⁵.

La modélisation des contenus des fantaisies sexuelles chez les sujets met en lumière que la fantaisie sexuelle ne se limite pas au temps précédant l'infraction ni à sa fonction de répression ou de soulagement d'un affect dysphorique, mais se trouve présente tout au long du processus infractionnel avec des contenus et des thèmes différenciés selon le temps de l'infraction et les infractions successives.

La description des trois positions possibles de l'auteur de la fantaisie relevées par les fantaisies des sujets offrent l'opportunité de penser que dans une dynamique psychique singulière, ces positions sont hypothétiquement susceptibles d'une alternance dans la représentation de l'auteur en termes de vulnérabilité et de dangerosité.

⁴⁵ « Pour ces délinquants qui rapportent un attrait pour la fantaisie centrée sur l'infraction, les fantaisies non spécifiques d'infraction peuvent être un tremplin important dans le processus d'agression sexuelle. ». (p. 327 ; traduction de l'auteur).

3.2.3. Des propriétés structurelles

À travers leur étude, les auteurs ont identifié huit propriétés structurelles à l'œuvre dans les fantasmes sexuelles générales, spécifiques ou non de l'infraction, lorsqu'elles sont rapportées au processus d'agression :

1. La première propriété est définie par l'origine de la fantasme sexuelle (*Origine*), c'est-à-dire la source du contenu de la fantasme. Elle peut être soit interne (*Internal*) reposant sur l'imagination du sujet lui-même, soit externe et provient de cinq sources différentes :

- une ou plusieurs agressions sexuelles subies par le sujet (*Own abuse*),
- la pornographie (*Pornography*),
- les expériences sexuelles (*Sexual experiences*) passées ou présentes, consenties ou infractionnelles,
- l'expérience façonnée (*Modelled*) par l'expérience de tiers, parents, fratrie, pairs ou étrangers,
- ce qui a été vu, lu ou entendu dans les médias (*Media*).

Le contenu initial des fantasmes relève ainsi de plusieurs sources qui se rapportent différemment au contenu des fantasmes sexuelles. Les fantasmes sexuelles générales s'appuient sur des sources générales alors que les situations d'agression subies, les limites sexuelles confuses, une expérience sexuelle limitée, une exposition restreinte à l'imagerie sexuelle, constituent la source des fantasmes centrées sur l'infraction.

2. La seconde propriété structurelle est celle du contexte (*Context*) des fantasmes sexuelles, qui précise le lieu et le moment définissant l'environnement situationnel de la fantasme et l'état d'esprit dans lequel se trouvait le sujet lorsqu'il a eu recours à une fantasme sexuelle.

3. La troisième est liée à la seconde en ce qu'elle désigne le déclencheur (*Trigger*) soit externe, soit interne, par lequel la fantasme est provoquée ou suscitée, tel qu'un contexte rappelant le scénario d'une fantasme.

4. La quatrième est l'ensemble des modalités perceptives (*Perceptual modality*), c'est-à-dire les cinq sens, bien que ce soit la perception visuelle qui prédomine à laquelle peuvent se trouver associées secondairement les autres au cours de la fantasme.

5. La cinquième, la clarté (*Clarity*), spécifie la façon dont le sujet perçoit de manière particulièrement claire les détails du thème de sa fantasme sexuelle.

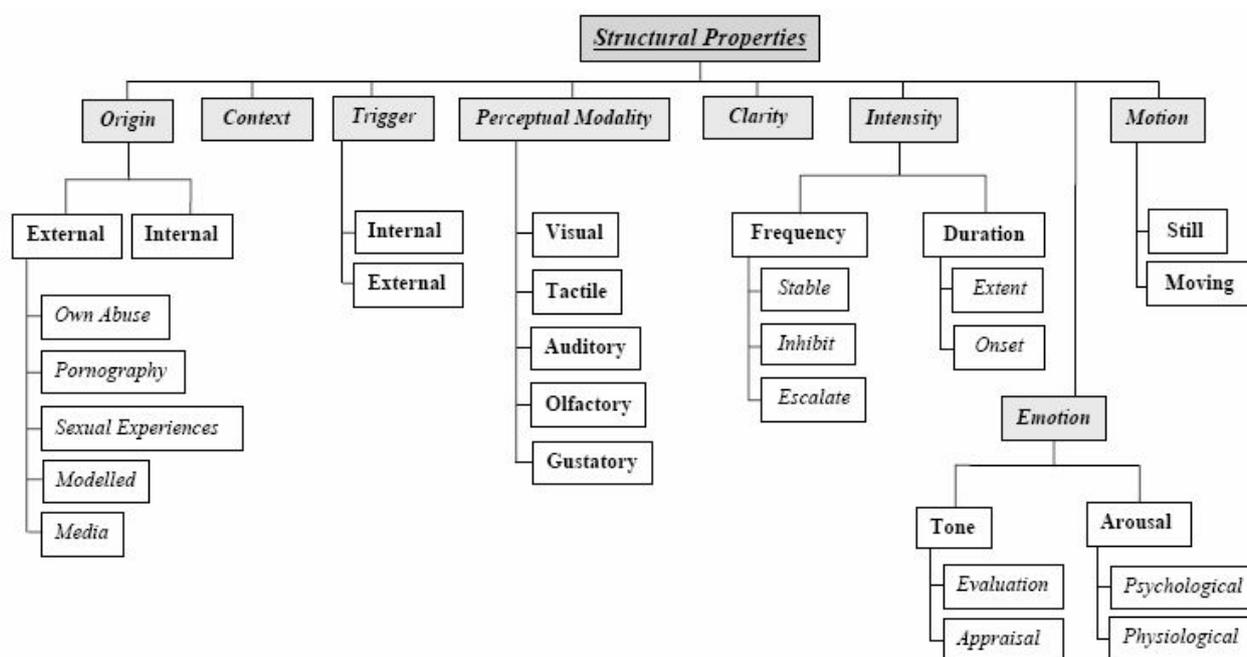
6. La sixième, l'intensité (*Intensity*) reflète la force du thème de la fantaisie sexuelle et peut s'analyser en termes de fréquence (*Frequency*) et de durée (*Duration*). La fréquence varie en fonction des thèmes et peut être stable, inhibée ou accrue, selon le processus d'infraction engagé. La durée de la fantaisie sexuelle peut être abordée par la notion d'étendue (*Extend*) sur un temps long par des essais-erreurs ou parce que le sujet y consacre tout son temps et en élabore des variations, ou bien sous l'angle de son point de départ (*Onset*) dans la vie du sujet et du temps pendant lequel elle a fait partie de son répertoire de fantaisies sexuelles.

7. L'émotion (*Emotion*) est la septième propriété. Elle se rapporte à la tonalité (*Tone*) et à l'excitation (*Arousal*) suscitées par le thème de la fantaisie sexuelle. La tonalité émotionnelle fait référence à l'appréciation de la valeur émotionnelle ressentie par rapport à son comportement, à la victime et pour lui-même, et à une évaluation globale du thème, en termes d'émotions positives ou négatives. L'excitation est envisagée à la fois dans sa dimension physiologique et psychologique. Elle se trouve modulée par le contenu de la fantaisie sexuelle, par son accroissement ou sa réduction au sein d'un thème, par le contexte de la fantaisie sexuelle, et le moment du processus d'infraction au sein duquel elle prend place.

8. La dernière propriété structurelle dégagée par les auteurs est le mouvement (*Motion*). Elle représente le niveau d'activité au sein de la fantaisie sexuelle et peut reposer soit sur une dynamique de mouvement (*Moving*) tel un film qui se déroule, soit invariablement (*Still*) sur un même contenu d'images.

(Figure page suivante)

Figure 3: Key facets of the Sexual Fantasy Structural Properties Model



(Gee Dion, Ward Tony, Belofastov Aleksandra, Beech Anthony: 2006, p. 219)

Les modélisations successives proposées par les auteurs offrent une approche des fantasmes sexuelles qui vient compléter les observations de recherches antérieures. La différenciation entre les fantasmes sexuelles générales et celles spécifiques comme non spécifiques d'agressions, met en évidence que les fantasmes sexuelles sont ainsi présentes tout au long de la vie des auteurs de violence sexuelle mais à des degrés et dans des fonctions différentes et ne se limitent pas à celles qui se rapportent exclusivement aux infractions. L'appréhension commune des fantasmes sexuelles à partir de leur caractère déviant a longtemps fait oublier, voire occulté, leur présence dans une dimension générale.

La mise en évidence de l'importance d'un contexte tant situationnel que personnel au sein des fantasmes sexuelles permet d'inscrire les sujets dans une dimension plus subjective, relativisant ainsi l'importance accordée souvent à un comportement plutôt que ce à quoi il peut répondre pour le sujet. Cela rejoint leurs remarques concernant les éléments sources externes des fantasmes sexuelles (agressions sexuelles subies, pornographie, expériences sexuelles, expérience façonnée, médias) pour lesquels l'ensemble des auteurs s'accordent sur leur incidence dans la construction des fantasmes sexuelles et du comportement sexuel des délinquants. Les événements vulnérabilisant de l'enfance sont souvent intégrés dans les

fantaisies sexuelles centrées sur l'infraction, elles peuvent faire effraction au cours de son déroulement ou lors d'une tentative d'inhibition de pensées associées à une agression antérieure.

Les auteurs questionnent particulièrement la place souvent accordée à la pornographie comme matériel de construction des fantaisies sexuelles. Lorsque l'accès à des sources pornographiques a été empêché ou restreint, les auteurs de violences sexuelles ont intégré des contenus non sexuels et/ou des contenus sexuels généraux à leurs fantaisies sexuelles centrées sur l'agression. Dans son article « *Les agressions sexuelles. Données épidémiologiques générales* », André Ciavaldini (2001) soulève la question de la pornographie et de la difficile extrapolation des « *résultats de laboratoire à la vie réelle* ». L'étude de Kutchinsky (1991) ne montre pas « *de différences significatives entre les violeurs, les non-violeurs et les sujets masculins non criminels* ». Celle de Jean Proulx (1993) fait état que « *Seuls les violeurs violents semblent plus sensibles à ce type de stimuli, surtout s'ils contiennent de la violence.* ». Ces constats confortent les remarques de Dion Gee et al. à propos de l'intérêt de différencier l'organisation structurelle des fantaisies sexuelles relativement à leurs contenus et aux fonctions. Cela revient à se poser la question de ce qui fait ou pas pornographie pour les délinquants sexuels et si, finalement, c'est de pornographie dont il s'agit pour eux ou si l'imagerie pornographique n'occulte pas ce qu'elle donne à voir pour le délinquant dans un rapport vulnérabilité/dangerosité. Ce qui amènerait à penser que le choix de la forme de pornographie dont les auteurs de violences sexuelles font usage ne serait pas aléatoire, tout comme celui des victimes.

Les auteurs, parce qu'ils s'inscrivent dans une démarche thérapeutique et de prévention de la récidive, insistent sur les éléments susceptibles d'intervenir dans la construction de stratégies de changement de comportement auprès des auteurs de violence sexuelle. Permettre aux sujets de percevoir les fonctions et les éléments structuraux de leurs fantaisies sexuelles pourrait les amener à identifier des situations à risque d'infraction. De même, l'identification des différents états émotionnels précurseurs de l'émergence de fantaisies sexuelles générales et/ou centrées sur l'infraction, mais également d'une infraction, constituerait un signal d'alerte susceptible de permettre la mise en œuvre de stratégies de coping adaptées. Certaines stratégies de prise en charge anglo-saxonnes mettent en avant la nécessité de défaire les délinquants de leurs fantaisies déviantes parce qu'elles détermineraient les scénarii délictuels. Cela revient à méconnaître leurs effets paradoxaux tels que l'émergence d'affects

dysphoriques et l'intrusion ou l'hyper-accessibilité de pensées non désirées (Johnson Lucy, Ward Tony, Hudson Stephen M. : 1997).

« [...] En d'autres termes, il semble que pour les thérapeutes actuels, l'état des fantasmes sexuelles (leur fréquence, leur contenu, leur diversité ou non) fonctionne bien comme un indicateur, non pas de la concupiscence mais de la pathologie prise comme élément diagnostique, voire comme détecteur de la dangerosité ou de la potentialité du patient à récidiver. [...] ».

(Le Bodic Cédric : 2009, p. 293)

L'inhibition des fantasmes sexuelles que certains patients tentent de mettre en œuvre, s'inscrit, de notre point de vue, dans un fonctionnement psychique dynamique analogue à leur construction. Dans ce fonctionnement, soit une excitation, soit une tension devra trouver son mode de résolution, comme nous le verrons avec la situation clinique de Monsieur T.

3.3. Une lecture française des « fantasmes érotiques »

Éric Loonis (2005) présente dans son ouvrage une construction structurale des fantasmes érotiques à travers l'étude clinique de ceux travaillés avec l'accord de ses patients lors de consultations. Il définit le fantasme érotique de la façon suivante :

« Dans cet ouvrage, c'est du fantasme érotique dont nous traiterons, que l'on peut encore appeler 'scénario', ou 'script', associé à des étiquettes comme 'sexuel', 'érotique', 'pornographique', 'masturbatoire', voire 'pervers', portant sur un thème sexuel quel qu'il soit [...] ».

(Loonis Éric, 2005, p. 15.)

Et plus loin, en référence à Jean Laplanche, Jean-Bernard Pontalis (1981), Éric Loonis précise la définition du fantasme et celle plus récente de Ethel S. Person (1995) :

« Une fiction narrative ou un dialogue intérieur qui remplit en général une fonction d'accomplissement de désir plus ou moins transparente en nous procurant des gratifications sexuelles ou agressives, en contribuant d'une façon ou d'une autre à notre autoglorification ou en espérances ».

(Cité par Loonis Éric, 2005, p. 68.)

Et enfin celle de Pasini W. et Crépault C. (1987) où le fantasme érotique se voit défini comme suit :

« Une représentation mentale consciente se traduisant habituellement sous une forme plus ou moins imagée et ayant une valeur hédonique susceptible de provoquer une excitation génitale. ».

(Cité par Loonis Eric, 2005, p. 68.)

Éric Loonis peut alors différencier les fantasmes érotiques comme scénarios à fonction hédonique, des fantasmes sexuels, constructions mentales et conceptions portant sur les sexes, la reproduction et le comportement sexuel, en référence aux théories sexuelles freudiennes.

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux structures présentées par l'auteur, celles temporelles, logiques, de rôle et thématiques, ainsi qu'aux fonctions des fantasmes érotiques, celle de gestion hédonique, d'un système d'actions, de leur action, d'étayage narcissique et de maîtrise des relations.

3.3.1. Les structures temporelles

L'auteur propose trois types de structures temporelles (2005, p. 109-120) :

- une phase de mise en scène, au cours de laquelle se définit « *la situation, le contexte, les personnages, leurs rapports de force et de pouvoir, leur rôle et leur statut* » à partir desquels l'excitation et le plaisir pourront émerger.
- Une phase d'action, dans laquelle une transgression se réalise comme résultante d'un conflit entre désir et interdit. Dans cette phase apparaît ce que l'auteur nomme l'« *onanorythme* » c'est-à-dire la répétition rythmique de l'action mise en scène dont le but est d'accroître l'excitation psychique et sexuelle dans un effet de crescendo.
- Une phase finale déclenchante, avec une transformation soudaine du contenu où le rôle des personnages s'inverse, le thème est soudainement modifié... amenant à l'orgasme. S'ensuit une phase défantasmante avec disparition du fantasme.

3.3.2. Les structures logiques

Les structures logiques du fantasme (p. 121-130) sont au nombre de trois et rendent compte des différents niveaux logiques au sein du fantasme : une double structure fractale comme « *la version logique de la répétition sur le mode temporel* » et un emboîtement de contextes.

1. Une structure fractale verticale, dans laquelle « *un même motif se répète à différents niveaux contextuels* ».
2. Une structure fractale horizontale, dans laquelle « le même motif répété se situe dans le même contexte ».
3. L'emboîtement des contextes dans lequel les motifs ne sont pas tous identiques mais « *sont emboîtés les uns dans les autres comme des poupées gigognes* ».

3.3.3. Les structures de rôle

Les structures de rôle (p. 131-144). Dans sa référence psychanalytique, l'auteur définit les trois structures de rôles comme des figures, personnages dans le fantasme, représentant trois instances psychiques :

1. Le désir, « comme instance désirante de la pulsion sexuelle ».
2. L'interdit, représentant du Surmoi, l'instance éducative et morale normative.
3. La diversion, peut être représentée par le tiers, spectateur dans le fantasme érotique ou une situation de la vie quotidienne occultant une dimension sexuelle, comme condition de résolution du conflit entre désir et interdit.

3.3.4. Les structures thématiques

Les structures thématiques (p. 145-166) sont au nombre de quatre et « *représentent d'abord les aspects particuliers de la puissance du désir sur l'interdit* » :

1. la transgression, « *qui renverse la norme de l'interdit* »,
2. l'exhibition phallique, « *qui consomme le triomphe du désir au plan du symbole* »,
3. la contrainte, « *qui pose les conditions de la soumission au désir* », « *elle est la condition médiatrice entre les instances du désir et de l'interdit* »,
4. l'humiliation, « *qui est à la fois revanche, triomphe, hostilité, sur l'interdit écrasé* », elle « *est la preuve ressentie que le sujet est dans une situation de contrainte dont il n'est pas responsable* ».

L'auteur réalise une analyse de la dynamique des fantasmes érotiques à partir des différentes structures mise à jour, dévoilant ainsi leur organisation et leurs articulations. Cette dynamique

intrapSYchique s'inscrit dans des fonctions qui, si elles se manifestent dans le sexuel et l'érotisme, n'en demeurent pas moins inhérentes à tout fonctionnement psychique.

3.3.5. Les fonctions des fantasmes érotiques

Elles reposent sur ce que l'auteur nomme la gestion hédonique c'est-à-dire la gestion des états psychologiques. Elle représente la nécessité de l'action et repose sur quatre lois : celle de la *double fonction de toute activité*, à la fois pragmatique et hédonique, celle de *la contrainte de l'action* : « *on ne peut pas ne rien faire au plan hédonique* », celle de l'implication du manque d'action : « *tout manque d'action de gestion hédonique induit une souffrance psychique* », et celle de la préservation de l'action : « *toute action de gestion hédonique manquante induit l'émergence d'une action de substitution* ». Ces quatre lois permettent l'organisation d'un système de gestion hédonique remplissant deux finalités : « *maintenir un niveau suffisant de stimulation et maintenir un niveau minimum de souffrance psychique* ». C'est là sa première fonction, hédonique, du fantasme érotique.

Trois autres fonctions du fantasme érotique sont définies par l'auteur :

1. La fonction d'étayage narcissique, lorsque ce dernier fait défaut. Le ressassement des fantasmes érotiques, au point de devenir une source addictive par leur surinvestissement au quotidien, est soumis aux phénomènes de tolérance et de manque. Il révèle une double souffrance psychique, celle d'une faiblesse narcissique et celle inhérente au phénomène addictif.
2. La maîtrise des relations. En ce que les fantasmes permettent de gérer la dimension d'altérité et offrent la capacité de pouvoir occuper aussi imaginativement la place de l'autre, et participent ainsi aux fondements de l'empathie.
3. La fonction de compromis désir-interdit. Le fantasme érotique apparaît comme une formation psychique de compromis d'une dialectique entre désir et interdit générateur de tensions, « *la conséquence de la recherche spontanée d'un équilibre entre le désir et l'interdit* ».

Bien que l'auteur se soit attaché à questionner les fantasmes érotiques auprès de ses patients, il interroge également ces productions fantasmatisques à propos des auteurs de violence sexuelle, pour lesquels un parallèle se réalise :

« *La créativité fantasmatisque [est] un moyen de réparation des traumatismes, des conflits et des frustrations de l'enfance* ». (p. 153)

« Les emboîtements de contexte sont à la base de tous les passages à l'acte de la délinquance et du crime sexuel. En général, le contexte sexuel est emboîté dans un contexte non sexuel qui lui sert d'alibi et de cadre ». (p. 129)

« Les études cliniques sur les agresseurs sexuels confirment cette idée d'une addiction sexuelle aux fantasmes érotiques, préalable et fondatrice, autant qu'inspiratrice, des passages à l'acte ultérieurs (Hodge, McMurrin, Hollin, 1997) ». (p. 151)

3.4. Une structuration dynamique analogue des deux modélisations

L'intérêt de ces deux études aux références conceptuelles différentes, réside en ce qu'elles construisent analogiquement une représentation descriptive et structurelle des constructions imaginaires à caractère sexuel, comme fantaisies et comme fantasmes. Bien que leurs constructions soient différentes, l'une comme l'autre font apparaître une organisation dynamique de ces constructions-productions.

Les deux modélisations construisent un rapport entre les constructions imaginaires à caractère sexuel et les actes infractionnels : l'approche anglo-saxonne (Gee Dion et al. : 2003, 2004, 2006 ; Ressler Robert K. et al. : 1992) comme représentations de la fantaisie sexuelle dans la réalité,

« *What is important about a killer's signature, then, is that killers learn to treat victims the way they do in their fantasies, always attempting to satisfy their fantasies as they move from one victim to the next* »⁴⁶.

(Keppel Robert D.: 2000)

et l'approche française comme résultant d'une potentialisation de l'agression par une dimension addictive au phénomène.

« *Le processus addictif se reconnaît au fait qu'un certain degré de tolérance aux fantasmes apparaît qui conduit à l'incorporation de matériel fantasmagorique de plus en plus déviant destiné à renouveler la*

⁴⁶ « Ce qui est important dans la signature d'un tueur, donc, c'est que les tueurs apprennent à traiter les victimes comme ils le font dans leurs fantaisies, en essayant toujours de satisfaire leurs fantaisies en passant d'une victime à l'autre. » (traduction de l'auteur ; p. 138)

force d'excitation des fantasmes (Gresswell, Hollin, 1997). Cet accroissement de la déviance agressive et sexuelle dans les fantasmes augmente le risque de passage à l'acte par la force pragmatique du fantasme déviant lui-même, c'est-à-dire sa capacité à inciter à l'action réelle. [...] ».
(Loonis Eric : 2002, p. 217)

Éric Loonis propose une représentation du fantasme érotique comme une interface :

« [...] une interface, une zone tampon et de passage. Il sert à éponger les angoisses liées à la zone de pensées flottantes et indéterminées et à nous préserver d'une autre sorte d'angoisse, celle d'une pensée morte, parce que figée. Entre ces deux sources d'angoisse, le fantasme est construit pour faire s'affronter l'ordre de l'interdit et le dés-ordre de la transgression, car c'est dans cet affrontement que les angoisses sont dissoutes, c'est de cet affrontement que naît l'excitation psychique et physiologique, le plaisir et le sentiment vital d'exister ».

(Loonis Eric : 2002, p. 107)

3.4.1. La notion d'interface : une fonction du Modus Operandi et des fantaisies

Cette désignation d'interface à propos du fantasme érotique peut être mise en parallèle avec celle de Modus Operandi qui a cette même place intermédiaire entre un vécu de souffrance psychique et une réalité-altérité persécutante. En effet la fantaisie sexuelle est décrite comme permettant la correction des écueils rencontrés lors de la commission des infractions et participe, ce faisant, à la construction d'un Modus Operandi optimisé. Tout comme le fantasme érotique dans ses éléments structuraux, il peut varier dans ses moyens d'élaboration, permettant une adaptation aux situations et aux contextes infractionnels sécuritaires et psychiques. De même pour la signature, si elle permet de reconstruire le thème de la fantaisie sexuelle dont elle serait la représentation dans le modèle américain et détective, le fantasme érotique peut analogiquement être conçu comme la représentation d'une conflictualisation psychique singulière. Elle serait propre à son auteur, mais emprunterait à la vie quotidienne les éléments situationnels nécessaires à son élaboration mentale imaginaire.

Si cette désignation d'interface peut être pertinente lorsqu'il s'agit de fantasme érotique ou de fantaisie sexuelle, elle demeure relative dès lors qu'il s'agit de décrire la réalité d'une infraction quant à la place accordée à la victime. Interface suppose un « inter » comme espace-temps d'échange réglementé des informations et aménagement de positions

subjectives. Nous avancerons qu'il s'agit bien de cela dans les atteintes portées à un tiers mais dans une dimension restreinte. Une absence de toute réciprocité où l'altérité de l'autre est niée pour n'avoir été perçue ou ressentie que comme menace non externe mais interne.

Robert J. Stoller (1989), auquel Éric Loonis fait régulièrement référence dans son livre, propose également une approche des fantasmes érotiques dans le cadre des paraphilies et de l'esthétisme. L'analogie qu'il construit entre fantaisie et pièce de théâtre nous paraît adéquate pour rendre compte de cette désubjectivation de l'autre par l'agresseur au bénéfice de la sienne propre.

La pièce de théâtre est constituée de temps, de lieux, de personnages différents dont les relations prédéterminées par l'écriture d'un scénario vont être à l'origine de situations proposant un contexte comique ou dramatique. Chaque comédien se voit attribuer un rôle dont il est porteur tout au long de la pièce mais qui pourra évoluer en fonction de ses changements déterminés de position relationnelle, au cours de ses interrelations avec les autres comédiens et leurs enjeux de rôle. C'est la fonction du metteur en scène de veiller au respect de la coordination des positions des comédiens auquel un rôle aura été initialement attribué. La distribution des rôles s'inscrit dans la dynamique des jeux relationnels et de leurs effets attendus parce que souhaités par l'auteur. Autrement dit, la distribution ne peut être aléatoire et se réalise en fonction de ce dont chaque comédien peut être porteur des effets attendus par sa capacité à être ce que le rôle prévoit. Il doit pouvoir représenter une position et la porter à travers les actions et les dialogues écrits pour lui. La pièce peut soit être écrite pour des comédiens préalablement pressentis, offrant un scénario et un rôle sur mesure, soit elle contraint à rechercher les comédiens les plus à même d'endosser un rôle particulier. Autrement dit, le scénario détermine le comédien ou l'acteur qui correspondra adéquatement à la représentation du rôle et de ses effets attendus. Michel Serrault nous offre une définition personnelle de l'un et de l'autre :

« Pour moi le comédien est celui qui aborde toutes sortes de rôles, dans toutes sortes de registres. L'acteur, lui, joue un même type de personnage dans des actions ou des situations différentes. Michel Simon était un grand comédien, Jean Gabin un grand acteur. ».

(Serrault Michel : 2001, p.318)

L'acteur personnifie toujours un même rôle dans une position subjective qui se déplace mais demeure, et pour lequel des scénarios seront écrits à dessein. Si le comédien peut « aborder

toute sorte de rôles », certains ne lui seront pas nécessairement attribués parce qu'il n'en offrirait pas une figuration adéquate dans ce qu'il en serait attendu par le scénario.

De notre point de vue, le script verbal mentalement élaboré et/ou le scénario des relations que l'on entend dans les fantaisies des auteurs de violence sexuelle, est analogue à une pièce de théâtre. Ils définissent, organisent, temporisent logiquement à la fois les positions des acteurs et leurs mouvements tant physiques que psychiques à partir desquels des éprouvés attendus émergeront. C'est aussi pour cela que comme l'énonce Robert J. Stoller « *chaque détail compte* » et quand l'un ou l'autre n'a pas ou plus l'effet attendu, quand il n'y participe pas ou plus, il est abandonné, oblitéré ou substitué. Un élément ou un détail de la fantaisie qui pourra nous apparaître comme n'ayant aucune importance ou cohérence, en possède une nécessairement pour son auteur, celle, par exemple, de créer du vide, un espace vide à remplir, une relance, un renforcement, une mise en potentiel, une mise en tension psychique.

3.4.2. Des fantaisies sexuelles comme mise en scène d'une vulnérabilité

Les différents auteurs que nous avons évoqués en parlent en termes de satisfaction, de plaisir, de gratification, d'excitation, qui ont tous en commun d'être sexuel(le) ou d'être médiatisés par lui. Robert J. Stoller aborde l'excitation qui se réalise par la mise en scène non d'une agressivité ou d'une violence simplement, mais par de l'hostilité, c'est-à-dire par le désir de blesser, de faire mal, par une volonté de nuire et de détruire, quels qu'en soient les moyens. C'est finalement cette hostilité qui se trouve mise en scène dans le scénario ou le script verbal (Turvey Brent E. : 1999) avec une distribution précise du rôle, de la position, de l'action, des actes de chacun. Au sein des fantaisies, le sexuel ne semble gratifiant que dans sa dimension physiologique au sens d'Éric Loonis lorsqu'il parle de la phase déclenchante de l'excitation permettant l'orgasme. Le sexuel semble au contraire être in-gratifiant et faire retour à tout ce à quoi l'auteur de la fantaisie ne peut accéder, l'altérité, qui menace une cohérence interne en la débordant.

En abordant les fantaisies en termes de position d'existence, de par leurs constructions scénarisées, les fantaisies sexuelles nous permettent d'avancer qu'il ne s'agit pas pour leur auteur de préserver une position existentielle mais de la modifier, de préserver une position subjective mais de la renverser. La menace de l'autre comme figure d'altérité vulnérante en ce qu'elle est le miroir d'une position subjective inaccessible se voit renversée, altérée ou

détruite dans une construction imaginaire où la position de l'auteur s'inverse dans des éprouvés transitoires de toute puissance, de domination, de contrôle ou d'apaisement, de dépression ou d'angoisse. Les fantasmes offrent un autre accès à la représentation d'une vulnérabilité psychique et ses tentatives de dépassement.

Les fantasmes en rapport avec cette dimension d'atteinte à l'autre, qu'elle soit médiatisée ou non par le sexuel, représentent, de notre point de vue, une construction psychique par laquelle peut s'interroger et se questionner cette dimension de menace interne. Les fantasmes constituent un biais par lequel l'insistance d'une conflictualisation psychique se manifeste et au sein desquelles le sujet tente d'y résister dans une tentative reconduite de la résoudre, sans jamais y parvenir.

Parce que tous les acteurs au sein d'un fantasme sont toutes les figures d'un même auteur et d'un même psychisme, la lecture de leurs représentations dans les fantasmes offre l'articulation dynamique des positions subjectives occupées. Ces dernières, à la fois vulnérantes et altérantes de l'auteur à travers l'inversion, le retournement, l'alternance, apparaissent comme une résistance à ce qui insiste psychiquement. Dans les fantasmes, l'agresseur se trouve être finalement la victime de lui-même, dans une mise en impasse psychique qu'il élabore sans doute à son insu.

Les fantasmes offrent la lecture des mouvements psychiques à l'œuvre chez le sujet au sein d'espace temps imaginaires, d'où toute chronologie paraît absente, au profit d'une logique de mouvement et de position subjective successives.

C'est ce que nous nous proposons de mettre en évidence à partir de la première situation clinique, celle de Monsieur X.

Chapitre IV - Situations cliniques et analyses de trajectoires

Le choix des patients

Les patients sont suivis dans le cadre d'une prise en charge en santé mentale au sein d'une UCSA⁴⁷.

Parmi les détenus condamnés pour violence(s) sexuelles(s), treize d'entre eux, suivis par nous sur plusieurs années, constituaient l'échantillon d'auteurs de violences sexuelles pouvant être sollicités aux fins d'une analyse de leur trajectoire d'existence du point de vue de l'analyse sérielle.

L'analyse sérielle suppose un matériel minimum pour être élaborée. Il s'agit moins de recueillir des éléments positifs que de pouvoir faire apparaître des investissements d'existence ou non, remarquablement présents ou absents, dans des espaces-temps d'existence différents.

Le choix patients s'est opéré selon six critères, objets du travail de questionnement :

1. La sérialité criminelle judiciaire : lorsque des infractions ont été commises sur une (des) même(s) personne(s) à des moments différents et pour lesquelles l'individu a été condamné pour chacun des faits. Seuls quatre patients étaient concernés.
2. La polydélinquance auto-révélee : lorsque l'individu a commis des faits susceptibles d'être judiciairisés avant sa condamnation, entre deux condamnations ou pendant son incarcération. Cela concerne par exemple : atteintes contre les biens, atteintes contre les personnes de nature non sexuelle, infractions à la législation routière. La

⁴⁷ Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires.

polydélinquance énoncée au cours des entretiens a concerné des contraventions à propos de conduites en état alcoolique, d'excès de vitesses, et du voyeurisme non judiciairisé.

3. L'énoncé de fantaisies sexuelles : lorsque le patient fait mention de fantaisies sexuelles en rapport ou non avec le(s) fait(s) pour le(s)quel(s) il est condamné.
4. Aborder les champs d'existence : au cours des entretiens les patients n'ont pas souhaité que certains champs d'existence soient abordés, tels que ceux de la famille, de la sexualité.
5. Aborder les événements d'existence : les patients n'ont pas souhaité que soient abordés certains événements de vie les concernant, principalement les faits, leur déroulement et leur contexte, et les relations avec la (les) victime(s) lorsque celle(s)-ci était connue ou inconnue.
6. La capacité d'élaboration : nous désignons par ces termes l'aptitude du patient à expliciter dans une mise en mots les événements de son histoire, ce qu'il en éprouve et la signification qu'il leur attribue. Deux patients présentaient une capacité d'élaboration limitée, au sens de Marlène Abondo :

« [...] si on envisage les capacités d'élaboration comme relevant de l'activité symbolique du sujet et s'extériorisant par le biais du langage (reflet de la pensée), elles peuvent être qualifiées d'insuffisantes si le langage ou la manière de s'exprimer ne permet pas l'accessibilité et/ou l'intelligibilité du travail de symbolisation du sujet. ».

« Abondo Marlène : 2007, p. 244).

Le tableau, ci-après, précise la présence ou l'absence des critères retenus pour l'analyse de la situation clinique et l'abord de celle-ci sous l'angle de l'analyse sérielle :

(Tableau page suivante)

Tableau 8 : Présence et absence des critères retenus dans la sélection des situations cliniques

	Sérialité criminelle judiciaire	Polydélinquance auto-révélee	Énoncé de fantasmes sexuelles	Aborder les champs d'existence	Aborder les événements de vie	Capacité d'élaboration
Monsieur 1	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Oui
Monsieur 2	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Oui	Oui	Oui
Monsieur 3	<i>Non</i>	Oui	<i>Non</i>	Oui	Oui	Oui
Monsieur 4	Oui	Oui	Oui	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Oui
Monsieur 5	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Oui
Monsieur 6	Oui	<i>Non</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
Monsieur 7	<i>Non</i>	Oui	Oui	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Limitée
Monsieur 8	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Limitée
Monsieur 9	Oui	Oui	<i>Non</i>	Oui	Oui	Oui
Monsieur 10	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Oui
Monsieur 11	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Oui	<i>Non</i>	Oui
Monsieur X	<i>Non</i>	<i>Non</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
Monsieur T	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Monsieur X et Monsieur T ont ainsi été retenus. Le premier parce qu'il ne présentait pas de sérialité criminelle et énonçait la présence de fantasmes sexuelles et non sexuelles. Le second présentait une activité criminelle sérielle judiciaire et auto-révélee.

Le choix des situations s'est réalisé plusieurs mois avant leur utilisation. L'accord écrit des patients a été obtenu pour l'usage exclusivement restreint à ce travail de recherche. Les entretiens postérieurs à l'accord n'ont pas été retenus pour ce travail. Il s'agissait, pour nous, de prendre en compte la possibilité d'une modification du contenu du discours du patient après qu'il ait donné son accord à l'utilisation du contenu des rencontres.

Nous avons choisi Monsieur X comme première situation de l'analyse sérielle, afin d'illustrer à partir de l'absence d'une sérialité criminelle, comment une insistance psychique s'entretient dans des champs d'existence non délinquantiels, en particulier au sein de fantaisies sexuelles.

La seconde situation, celle de Monsieur T, nous permettra de faire apparaître à travers la sérialité criminelle existante, qu'une conflictualisation psychique se reconduit et se fait insistante. Elle se manifeste dans d'autres champs que celui de la sanction pénale, organisant une position existentielle singulière dont la forme s'aménagera dans l'ensemble des espaces de vie du sujet.

Monsieur X : auteur d'agressions sexuelles et de viol sur mineur de moins de 15 ans

Nous avons rencontré Monsieur X âgé de 31 ans à sa demande, 3 mois après son placement en Mandat de Dépôt. Des entretiens hebdomadaires s'en sont suivis pendant deux ans et demi et ont pris fin suite à son transfèrement, « à la dernière minute », pour un établissement de longues peines plusieurs mois après son jugement.

Monsieur X a demandé expressément que ses propos soient cités « tels que » sans faire l'objet d'une impersonnalisation. Les numéros précédant la citation indiquent la chronologie des propos énoncés lors de chaque entretien. Le [texte entre crochets] correspond aux questions et aux remarques de l'auteur adressées à Monsieur X.

Partie 1. Éléments biographiques et événementiels

Monsieur X a été placé en nourrice très tôt jusqu'à l'âge de 9 ans. C'est au cours de cet accueil, lorsqu'il est âgé 8 ans, qu'il fait la connaissance de sa future ex compagne âgée de 5 ans. Il est le sujet, à 6 ans, de la conduite sexuelle de son oncle âgé de 17 ans, d'abord par la lecture et le visionnage de matériel pornographique mettant en scène des hommes et des femmes adultes, puis des hommes ensemble, puis des hommes avec des enfants et enfin des enfants ensemble. À ces occasions, monsieur X faisait l'objet de caresses de la part de son oncle la première année, puis lui demandait de le masturber l'année suivante et de lui faire des fellations. C'est à l'âge de 8 ans que les pénétrations anales ont commencé jusqu'à son âge de 12 ans, d'abord génitales puis instrumentées par des sex-toys ou des légumes (V. annexes Jury : Monsieur X : 2^E, 18^E).

Une première situation avait été médicalisée mais sans suite :

18^E « (...) un jour où j'avais mal aux fesses, je suis allé chez le médecin avec mon père, il a vu que y'avait un problème, il m'a demandé et j'ai dit que non, j'avais peur qu'il me mette une fessée, mon père a demandé à mon oncle qui a dit que je m'étais assis sur un tuyau et qu'il a mis de la pommade... je suis jamais retourné chez le médecin, quand j'avais mal j'attendais que ça passe pour ne pas que le médecin me pose des questions... mon oncle m'avait dit qu'il dirait que c'est moi qui

mettait des stylos, que mon père me frapperait et me mettrait au foyer et qu'il aura des problèmes avec la justice... et il continuait à faire... »

C'est lorsque monsieur X est âgé de 12 ans que son père découvre la situation :

18^E « mon père m'a surpris à avoir des pastels, des stylos, des billes, des boulets dans les fesses, peut-être pour l'éviter de rentrer mais j'ai été plusieurs fois à l'hôpital pour faire enlever les billes et les boulets parce que j'avais des problèmes pour déféquer [les médecins vous ont posé des questions ?] oui mais je disais que je savais pas, au début je voulais parler mais je me souvenais de ce qu'il m'avait dit, qu'on me croirait pas et que c'était normal... quand il recommençait je prenais des billes et des boulets et je recommençais... [que faisiez-vous avec les stylos ?] je mettais un Scotch et je bouchais et un est tombé et mon père l'a vu, je voulais pas lui dire mais quand je l'ai vu pleurer ça a été le déclic ! il voulait tout savoir et m'interdisait de me coucher tant que j'avais pas dit... tellement couché tard que mon père m'a fait un mot le lendemain pour l'école... ».

Pendant cette période de 6 à 12 ans, son attitude en milieu familial et scolaire pose problème :

2^E « à partir de 6-7 ans je piquais beaucoup de crises de nerfs et je faisais des bêtises, je prenais des claques et puis ensuite ça a été le martinet... à l'école des bonnes-sœurs je retournais les bureaux, je me roulais par terre, elles n'arrivaient pas à ma contrôler et appelaient mon père qui me mettait la fessée devant tout le monde... je sais pas ce que je ressentais, ça faisait mal c'est tout ».

Ce qui conduit son père à le faire placer en foyer où il séjournera quatre années au cours desquelles il sera le sujet d'agressions sexuelles par des plus grands au sein du foyer et de prostitution à l'extérieur lors d'activités :

2^E « une heure après j'étais en foyer, dans une chambre à plusieurs, 4 par chambre. Les grands venaient nous voir et nous faisaient des choses : fellations au début et sodomisations après [aux 3 autres de la chambre ?] à un autre aussi et les deux autres pas devant nous en tout cas... ça a duré 2-3 ans parce que nous disaient que si on se plaignait, ils nous massacraient et que c'était nous qui avions demandé à le faire ».

21^E « (...) les grands, 17-19 ans, venaient nous chercher et nous emmenaient dans les vestiaires... si on le disait aux éducateurs, ils disaient que ça serait pire, le double ! ça durait 1 heure sur les 2-3 heures de piscine... on savait jamais si les grands allaient venir, juste au dernier moment, si on l'avait su avant, on aurait inventé mal au ventre pour pas y aller, sur le coup on n'y pense pas, c'est quand on les voit qu'on a peur !... il s'est passé des choses aussi quand on allait en balades en forêt, avec les grands et parfois, on sait pas comment, avec d'autres... même si on restait auprès des éducateurs, les autres nous appelaient et les éducateurs nous invitaient à aller avec eux... »

22^E « à la piscine ça se passait dans les vestiaires... y'avait un vieux, pas toujours le même... comme d'habitude, fellations, pénétrations et quand il avait fini, à la douche, le vieux repartait et j'allais rejoindre les autres à la piscine... [et lors des ballades en forêts ?] y'avait une camionnette ou un camping-car... ils nous disaient d'aller ramasser des châtaignes... on croyait que c'était des touristes mais quand on les a vu discuter, on a compris... un vieux qui voulait que je l'appelle papa et l'autre tonton... après ils nous donnaient des bonbons, c'était le même camion ou camping-car mais avec des personnes différentes... il fallait que je me lave avant et après fallait que j'attende de rentrer au foyer pour me laver, j'avais le caleçon trempé [vous ressentiez quoi ?] j'avais peur chaque fois qu'on allait en forêt, peur d'être pénétré et de sucer... j'avais envie de partir, de fuguer, dans un endroit où je subirais rien, là où je serais tout seul »

A 16 ans, il retourne chez ses parents pour quelques mois et commence à prendre du poids, mangeant entre les repas. Il visionne les cassettes pornographiques de son père mais se voit interdit d'utiliser le matériel jusqu'à être contraint de demeurer hors de la maison même en présence de sa mère tant que son père n'est pas de retour de son travail. Monsieur X détourne la contrainte :

3^E : « il me mettait dehors à 4h du matin jusqu'à 14h30 qu'il rentre même si ma mère rentrait à 13h30... pendant 1 mois je suis rentré par effraction par un volet. ».

Sa mère devant suivre un traitement et son père travaillant de nuit, monsieur X se voit placé en foyer de nouveau dont il fugue pour retrouver ses parents. C'est dans ce lieu où il se trouve placé comme d'autres enfants. Il en agresse deux âgés de 6 et 7 ans :

25^E : « j'ai agressé deux enfants de 6 et 7 ans placés eux aussi dans le foyer, les 2 en même temps, après je vivais ma vie naturellement... j'ai rien dit aux enfants pour qu'ils ne disent rien, ils n'avaient pas l'air d'être choqués, s'ils avaient eu peur comme moi la 1^{ère} fois j'aurais pensé qu'ils étaient choqués, on été tous les 3 dans la chambre ... »

45^E : « j'ai jamais eu de pensées par rapport aux enfants... ils étaient naturels, pas tristes, je sais pas s'ils ont été abusés par d'autres, ils sont venus dans ma chambre, ils voulaient une Bd d'Astérix, j'avais des bonbons et des gâteaux, ils sont venus plusieurs fois dans ma chambre comme dans d'autres... 3 mois avant que je partes du foyer... je sais pas ce qui a déclenché, comme je parlais je leur avais dit qu'ils pouvaient prendre tous les bouquins que j'avais et que j'avais récupéré à droite et à gauche... y'a peut-être un truc ou deux que j'ai pas dit à la justice... qu'ils avaient été abusés par des gens et je leur ai demandé si c'était des gens de l'étage et là ils ont changé de conversation, comme je leur donnais des Bd et des gâteaux, ils m'ont demandé si je voulais une fellation ou que je les sodomise mais trop petits et je leur ai mis qu'un doigt... 'si tu me donne des bonbons tu peux me faire

des choses comme les grands', il avait baissé son pantalon mais j'ai toujours refusé d'y mettre le sexe, comme Y, que le doigt... après la justice est venue me chercher mais j'ai pas dit que d'autres avaient fait, je sais pas pourquoi ? j'ai dit juste ce que j'avais fait, si je l'avais dit à la justice ils m'auraient pas cru ... ».

Un an plus tard, monsieur X est interpellé et condamné à trente mois d'incarcération. À sa sortie, il décide d'emménager avec sa copine d'enfance devenue sa compagne :

5^E : « on s'est connus petits, quand j'avais 8 ans et elle 5 ans. J'ai commencé à avoir de l'intérêt sexuel pour elle vers 10 ans et elle 7 ans, des petits bisous. Les premières relations sexuelles avec elle quand j'avais 14-15 ans et elle 11-12 ans mais je suis pas son premier... ».

Leur modalité relationnelle est construite sur un mouvement par lequel il s'agit de se séparer et de se retrouver :

23^E : « quand elle partait je la reprenais et je laissais tomber la femme avec qui j'étais... on s'était connus dans les foyers, après perdus de vue et puis retrouvés et on s'est mis ensemble ...j'en parle de mon ex mais j' ai plus rien à faire avec elle, j'ai déchiré ses lettres, ses photos, même celles des enfants, j'ai été trop dépendant d'elle ! ».

26^E : « ... quand je partais, 5mn après elle m'appelait sur le portable... ».

81^E : « ... j'étais avec une fille et au bout de 48h, je me suis étonné que mon portable ait pas sonné, j'avais 80 texto et 64 appels ! J'ai planté la fille, il me manquait quelque chose... ».

Monsieur X a été régulièrement trompé par sa compagne. Sur la suggestion de sa cousine dont il est proche, il a proposé à sa conjointe de pratiquer l'échangisme :

4^E : « c'était une solution à notre jalousie réciproque... c'est venu en discutant avec ma cousine qui était proche de moi depuis le décès de ma mère et qui m'a dit que ce n'était pas de la tromperie mais un jeu sexuel (...)... mon ex voulait qu'on aille sur internet pour rencontrer d'autres personnes... des gens venaient à la maison, ils restaient une nuit et repartaient.... Et puis elle a eu des propositions... des hommes seuls qui voulaient s'amuser avec elle en forêt... et je me suis aperçu qu'elle se prostituait ».

Les relations avec sa compagne ont toujours constitué une énigme pour monsieur X :

26^E : « ce que j'éprouve pour elle ? j'hésite, entre l'amour et l'amitié... quand j'étais trompé je ressentais rien, comme une fille normale, quand elle vient pour un câlin, on faisait l'amour mais pas de sentiments, quand elle a voulu faire l'échangisme je tenais à elle mais c'était pas de l'amour... le

problème c'est que y'a quelque chose qui m'attache à elle... on s'est connus tous petits, on s'est toujours retrouvés, on se retrouvait toujours et à chaque fois on se remettait ensemble, dès qu'elle m'appelle je me contrôle plus, tachycardie... prêt à quitter la fille avec qui je suis pour repartir avec... (...) je restais avec elle peut-être pour combler le manque d'amour qu'elle a pas eu, c'est elle qui a fait le premier pas, il s'est passé 3-4 ans entre la fois où j'ai été embrassé par elle et la première relation sexuelle avec elle, ça s'est décidé ensemble quand 16-17 ans, pour elle je pense que c'était la première relation sexuelle consentie, pour moi j'avais eu 2 relations sexuelles avant mais c'est avec elle que ça a duré le plus longtemps, le plus agréable c'était avec elle, y'en a eu d'autres mais quand je couchais c'est toujours à elle que je pensais, j'avais hâte de la revoir ».

32^E : (...) j'ai gardé son téléphone et son ancienne adresse (alors qu'il a déchiré toutes les photos quelque temps auparavant)... je sais pas pourquoi... elle ressemble à ma mère... ma mère était gentille, j'étais bien avec elle... [vous ne vous êtes jamais séparés ?] non je partais un ou deux mois mais je revenais... elle était là quand j'ai perdu ma mère ».

Pour tenter de mettre un terme aux pratiques échangistes et prostitutionnelles de sa compagne, monsieur X démissionne de son emploi. Il se domicilie dans un endroit où il pensait ainsi rendre impossible à sa compagne d'entretenir ce type de relations. Cette dernière invita un couple pour des pratiques échangistes, et ses trois enfants, dans leur studio où ils demeurèrent jusqu'à son interpellation. C'est dans ce contexte de vie à sept, plus quatre chiens, que des agressions sexuelles ont été commises sur la fille du couple, Y, âgée de 11 ans.

23^E : « elle m'a dit qu'elle aimerai bien que je lui fasse ce que ses frères lui faisaient... je me demandais quoi... il s'est passé 3 jours, quand je suis rentré du travail, sieste, Y est venue faire la sieste avec moi, elle m'a touché, ça m'a réveillé, je l'ai touchée aussi, les parents étaient dans la salle, y'a qu'un mur et une porte qui nous séparaient, une feuille de papier... ça s'est passé 2 fois à la maison et 3 fois dans la voiture ».

Le contexte où elle lui révèle ce que ses frères lui faisaient est le suivant :

85^E : « j'étais dans la chambre à l'ordinateur, à chaque fois qu'elle avait des problèmes avec ses parents elle me collait, ce jour là, elle était fâchée avec ses parents parce qu'elle avait riposté aux coups de ses frères et ses parents lui disaient qu'une fille ne répond pas, elle est restée avec moi, y'avait qu'une chaise, elle est venue sur mes genoux quand je regardais mes mails, je lui ai demandé pourquoi elle venait vers moi 'parce que je t'aime bien' et m'a demandé si je voulais bien lui faire ce que ses frères lui faisaient, je lui ai demandé 'quoi ?' 'ils me caressaient, le zizi dans la bouche, qu'ils lui ont pris les fesses et sa moule tous les deux', je lui ai demandé depuis quel âge 'à 8 ans, dans la chambre du haut', je lui ai dit d'en parler à ses parents mais elle disait qu'elle pouvait pas (...) ».

Le contexte dans lequel les agressions ont eu lieu a été, à l'exception de la seconde agression, celui d'un conflit soit dont il était le témoin, soit dont il faisait l'objet :

24^E : « (...) y'a de la discorde entre mon ex et les parents (de Y) parce que mon ex voulait sa liberté et les parents sortaient pas et elle voulait pas les laisser seuls dans l'appartement parce que faisait pas confiance parce que les enfants cassaient tout... ça criait, mon ex, j'en avais marre d'entendre gueuler alors dans ce cas j'allais faire des courses, je sortais en voiture, j'allais faire des bricoles et je rentrais quand fini, là je suis allé chercher des boules-Quilès dans la boîte à outil et je suis retourné dans la chambre...(...) je travaille, je rentre, ça hurle, je repars (...) c'est toujours la même chose, quand je rentre du travail, ils s'engueulaient encore (...) mon ex avait gueulé parce qu'ils travaillaient mais ne payaient rien, ni une partie du loyer ni la bouffe alors qu'on mangeait (...) ».

Des situations de proximité avec la fillette se sont reproduites à de nombreuses occasions, tant dans l'appartement qu'à l'extérieur sans qu'aucune agression ne se commette. Selon monsieur X, ce qui différençait ces situations de celles des agressions est :

25^E : « y'avait pas d'engueulades à la maison, j'allais faire les courses, à la plage avec les enfants quand les parents et Y ne voulaient pas sortir (...) ».

Ses relations avec Y. ont toujours été proches, physiquement :

25^E : « elle venait tout le temps sur mes genoux, même la première fois qu'on a rencontré les parents ».

24^E : « elle veut me suivre comme je vais faire des courses ».

81^E : « à chaque fois qu'elle avait des problèmes avec ses parents elle me collait », « elle venait vers moi 'parce que je t'aime bien' ».

Elle était perçue par lui comme :

47^E : « triste, se plaignait toujours parce que ses parents s'engueulaient, était battue par ses frères, ses parents la rabaissaient, elle était encore plus triste que les deux garçons, quand ses parents la traitaient ».

1.1. Les relations avec son père

Lorsqu'il était âgé de 10-11 ans, il était auprès de son père alors que ce dernier travaillait sur sa voiture, « c'est lui qui m'a montré la mécanique (33^E) ». Plus tard, Monsieur X se passionne pour le Tuning, jusqu'à ce jour :

33^E : « [...] après j'ai fait du Tuning, le plaisir de mettre les mains dans le cambouis, toucher, démonter, remonter la voiture... je changeais tout... [...] j'ai une voiture Tuning qui m'attend et je vais la regarder, une Golf noire, vitres teintées, avec un dragon, le Tuning c'est la rivalité, la compétition ».

C'est le véhicule dans lequel trois des cinq agressions sur la fillette Y ont eu lieu.

Au sortir de sa première incarcération, il habite avec sa compagne à proximité géographique de son père alors que sa mère est décédée depuis environ deux ans.

Il n'a de souvenir de violence de son père à son encounter qu'une seule fois, à 16 ans, lorsqu'il rentrait par effraction chez ses parents afin de visionner les cassettes pornographiques de son père alors que ce dernier le lui avait interdit : « *Quand il l'a su il ma battu à coups de poings (2^E)* ».

Il ne parle de son père que pour exprimer son anxiété et sa peur qu'il disparaisse pendant son incarcération, le sachant malade. Son père lui adresse des messages radio tous les dimanches mais son hospitalisation l'en a empêché quelques temps :

27^E : « *j'aimerais bien avoir des nouvelles de mon père, pas eu depuis 1 mois, j'ai un coup de blues, mon père me manque* ».

29^E : « *Mon père m'envahit complètement, même dans le travail !* ».

39^E : « *quand il sera plus là, y'aura plus rien qui m'attachera, je m'en foutrai de ma vie [...] quand j'ai pas de messages le dimanche je suis très inquiet, je demande à la SPIP d'appeler pour savoir, elle l'a fait dès que je lui demande [...] quand je serai à ____, le voir et l'appeler 2-3 fois par jour* ».

C'est en prenant connaissance de l'état de santé se dégradant de son père qu'il signe sa demande de transfèrement pour lequel il sait devoir peut-être attendre dix huit mois.

Il partage avec son père le même homonyme, tout comme le père de son père :

44^E : « *dans la réalité on a le même nom et le même prénom, ça occasionne des problèmes comme pour la redevance télé, quand je perdais ma carte d'identité ça posait des problèmes, mon père voulait avoir un fils qui s'appelle pareil, son père aussi et sans doute l'arrière grand-père aussi, 4 générations ! Peut-être plus mais jamais fait d'arbre généalogique, père m'a dit que si j'avais été une fille il m'aurait donné le même prénom aussi et il m'a demandé que si j'ai un fils ou une fille, de l'appeler par le même prénom, c'est pas dit que plus tard l'enfant voudra continuer !* ».

54^E : « *mon père a toujours été un héros pour moi, j'ai toujours voulu lui ressembler !* »

C'est son père qui lui a annoncé le cancer de sa mère lorsqu'il était âgé de 16 ans environ, ce qui l'a amené à être de nouveau placé en foyer.

18^E : « c'est mon père qui m'a dit que y'a 15 ans elle l'avait déjà surmonté et que là ça recommençait, c'est lui qui m'a tout expliqué... ».

C'est-à-dire avant sa naissance mais il ne l'a jamais évoqué et sans doute n'en a-t-il jamais fait de rapprochement.

Il n'évoquera qu'un seul reproche concernant son père, celui d'avoir toujours refusé d'aller voir sa mère à l'hôpital et d'être présent à son enterrement :

34^E : « [...] père voulait pas aller ni à l'hôpital ni à l'église parce que voulait s'en souvenir bien et moi je voulais y aller ! J'y allais en vélo, mon père jamais après son décès ! [Vous lui en avez voulu ?] Oui ! Je voulais qu'il vienne avec moi ! ».

1.2. Les relations avec sa mère

Il dit avoir toujours été proche d'elle :

54^E : « j'avais plus de complicité avec ma mère... partout elle était proche, toujours là et me défendait ».

77^E : « ... y'avait une bonne complicité avec ma mère et pas avec mon père, pas comme père et fils, peut-être du à l'enfance, le mot père et fils je connaissais pas ».

Elle s'est interposée lorsque son père l'a violenté mais il ne parle jamais des relations qu'elle a pu entretenir avec lui. Ce sont ses relations avec elle qui sont toujours évoquées. Ce n'est qu'en lui posant la question au troisième entretien qu'il parle d'elle « *Elle ne disait rien, jamais... (3^E)* ».

L'évocation, par lui, du décès de son père pendant sa détention l'amène à parler des conditions du décès de sa mère :

29^E : « Le jour où ma mère est décédée quand j'étais en apprentissage, j'y croyais pas, je donnais un coup de poing dans chaque panneau que je voyais quand j'étais à l'hôpital, je suis resté 8h dans la salle où elle était décédée »,

ou lorsqu'il parle des relations de son ex-compagne avec sa mère à elle :

26^E : « comme j'avais perdu ma mère je voulais pas qu'elles s'engueulent ».

Il n'évoque la mémoire de sa mère que sur le mode de la perte et des conditions qui l'ont, lui, affecté douloureusement. Alors qu'elle se sait mourante, elle demande à divorcer de son mari pour vivre une dernière relation amoureuse. Sa mère habitait dans un appartement et il lui rendait visite en s'imposant auprès de son compagnon :

34^E : « j'allais la voir en bus mais je m'imposais parce que lui n'était pas d'accord pour que je suis là, il aimait pas me voir quand je rentrais, je m'en foutais de lui [vous étiez content de lui casser les pieds ?] Oui, je me gênais pas pour le faire ! ».

Attitude semblable auprès de la femme qui partage la vie de son père et à laquelle il pût dire « je lui ai dit que je l'appellerai jamais 'maman' mais que par son prénom (34^E) ».

Il apprend le divorce de ses parents lorsqu'il effectue son service militaire. Il apprend par son père, environ 3ans après le décès de sa mère, que ses parents s'étaient mariés et avait divorcé cinq fois :

36^E : « j'étais à l'armée, ils restaient ensemble à la maison, je téléphonais, ils m'ont dit 'on a quelque chose à te dire', je m'attendais qu'ils allaient partir en voyage mais pas ça, m'ont dit qu'ils allaient divorcer pour des raisons qu'ils m'expliqueraient plus tard... j'ai pas compris parce qu'ils s'entendaient bien... ils se sont mariés et divorcés 5 fois mais ils sont restés ensemble à chaque fois, jamais eu de séparation, j'ai mal réagi, je pleurais, ma colère est redescendue quand le carreau de la cabine du téléphone a explosé, les autres se demandaient ce qui se passait, j'ai rien dit, sinon que je paierais la casse ! »

1.3. Ses activités professionnelles

Il est allé en apprentissage de ___ mais n'a jamais exercé ce métier. Sa corpulence l'a amené à proposer ses services pour un emploi (cette activité trop identifiante le concernant ne peut être désignée) pour lequel, après une semaine d'essai, il fut embauché pour une durée indéterminée. Satisfaisant pleinement son employeur, ce dernier lui offrit une motocyclette pour lui faciliter ses déplacements de son domicile à son lieu de travail. Il démissionna avec regret de cet emploi pour se déplacer géographiquement, pensant ainsi faire obstacle à la conduite de sa compagne.

Il retrouva un emploi identique qu'il finit par quitter à la suite des déconsidérations de son employeur et du non respect de la rétribution annoncée :

82^E : « [...] dans la même branche mais le patron ne tenait pas ses promesses, 2000€ par mois et payait que 800€, 1000€ le deuxième mois !...le patron me parlait mal, me demandait de changer des fenêtres, des serrures, de laver les camions alors que pas mon travail et pas embauché pour ça [...] j'ai démissionné et bossé à droite et à gauche dans l'emploi-service ».

Il effectue finalement les mêmes activités que celles que son ancien patron lui demandait d'effectuer mais s'en trouve rétribué à leur mesure.

Pendant son incarcération, Monsieur X travaille à l'atelier de façonnage où il est bien noté et a vu son salaire augmenter. Il résiste aux insultes verbales de certains autres détenus ainsi qu'aux violences physiques d'un détenu en particulier qu'il garde sous silence pendant plus d'un an. Il démissionne de son travail après son jugement parce que les autres détenus ont appris les faits qui lui étaient reprochés par le journal et pour lesquels des menaces plus violentes ont été proférées contre lui.

1.4. Attitude pendant sa détention

Il n'a fait l'objet d'aucun rapport d'incident pendant toute la durée de sa détention, cherchant à les éviter en ne signalant pas les violences verbales et physiques à son encontre. Il n'a fait qu'une demande insistante auprès d'un gradé pour que son codétenu soit déplacé :

41^E : « j'ai écrit pour qu'ils le changent de cellule, il a fumé toute la nuit ».

42^E : « je suis seul, le chef s'est excusé de son erreur, il n'aurait pas du me mettre un fumeur. ».

Redoutant les menaces et les violences à son encontre, Monsieur X évite tout déplacement, hormis pour se rendre à l'atelier de travail et à l'infirmerie pour les consultations somatiques et les rendez-vous.

1.5. Problèmes somatiques

Monsieur X souffre de surcharge pondérale depuis qu'il a 16 ans et que les agressions sexuelles dont il faisait l'objet ont cessé, 114 kg pour 1,85m. Il a décidé, lors de son incarcération, de se mettre au régime et de faire de la musculation en cellule avec des bouteilles d'eau dont il se sert comme poids à soulever.

49^E : « je mange beaucoup de fruits et je dors, le temps passe plus vite comme ça, j'ai rendez-vous chez un spécialiste pour mon poids, jusqu'à 15 ans je voulais pas manger, à 16 ans j'ai mangé comme

une flèche, certaines choses se sont arrêtées, quand je mange je me sens bien, l'autre semaine j'ai cantiné dix fromages, j'en ai mangé quatre et jeté les autres parce que j'en avais plus envie ».

Il présente des troubles obsessionnels compulsifs qui existaient antérieurement et sont attachés à son histoire familiale dit-il :

44^E : « comme poser le pain à l'envers ou la fourchette, mes parents me faisaient la remarque que le pain ne devait jamais être à l'envers, que les pointes des fourchettes soient en haut et pas en bas ni sur le côté, dans le placard, mes couverts sont dans un verre et les manches doivent être vers le haut et les pointes en bas, les sous-vêtements, je les mets en ligne dans le placard, comme les DVD, comme ça c'est mieux rangé ».

1.6. Problèmes de sommeil

Son sommeil perturbé par des cauchemars récurrents, liée aux agressions subies :

2^E : « tout ça m'est revenu au premier procès et là j'en rêve beaucoup, je fais des cauchemars toutes les nuits et des flashes qui me reviennent, les fellations qu'il me faisait faire et que j'avalais. Au début je recrachais parce que ça me faisait vomir et après j'avalais, je sais pas si j'appréciais ? ».

9^E : « Je suis à bout ! J'ai envie d'en finir et j'ai peur de ça ! ... c'est toujours le même cauchemar...il m'emmène dans la chambre, me montre des vidéos et passe à l'acte, il a une corde, un pack de six et le jette de l'autre côté... est-ce que je serai capable de le faire ou non (en finir)... je veux pas de cachets parce que je fais le cauchemar quand je dors et j'essaye de pas dormir... c'est revenu l'année dernière quand j'ai été voir ma nourrice, j'ai aperçu Z, mon oncle, j'ai rêvé le lendemain mais j'ai pas uriné comme maintenant, je transpire de la tête aux pieds, mon caleçon est mouillé... j'ai honte... je regarde s'il est là tout en sachant qu'il n'est pas là...au lieu que ça soit la fellation comme dehors et la pénétration plusieurs mois après là c'est la pénétration, depuis que je suis incarcéré j'ai toujours les deux, d'abord la fellation et 2-3 nuits plus tard il me prend pour me sodomiser... j'ai 6 ans dans le cauchemar... c'est toujours le même scénario, les mêmes choses, toujours les mêmes paroles, il me dit de le sucer, me prévient pas quand ça sort et me tient la tête pour que j'avale... [Ressentis ?] Comme quoi ça fait mal... [Réveil ?] Quand il se retire et me dit de repartir dans la chambre dès qu'il a fini, c'est à ce moment-là que je me réveille... [Faisiez pipi au lit quand aviez 6 ans ?] oui, quand il me faisait des choses, quand y'avait pénétration, quand j'étais dans le cagibi, quand il rentrait bourré, qu'il venait, qu'il me mettait un oreiller sous le ventre pour me relever les fesses et me pénétrait, là je faisais pipi au lit parce que j'avais mal... il me disait que si je disais quelque chose il dirait que c'est

moi qui avais demandé... peut-être que j'avais peur de me faire disputer par ma mère, ma nourrice ou lui ? ».

La prise en charge s'est axée dans un premier temps sur cette manifestation traumatique du cauchemar de répétition au sens où Louis Crocq le décrit, « [...] *un rêve de reviviscence, intensément vécu et non pas contemplé. Le sujet participe au rêve, il s'y voit comme acteur ; il geint, se débat, crie* » (1999, p. 109).

16^E : « mon codétenu me dit que je me débat la nuit... ».

Au cours des entretiens, les cauchemars se développent en suivant la progression chronologique des agressions subies ; de nouveaux apparaissent, faisant ressurgir des situations apparemment refoulées et qui effleurent progressivement à la conscience par la médiatisation des cauchemars.

18^E : « toujours les mêmes cauchemars ! Carottes, concombre et son sexe maintenant, ça c'est passé à 10 ans... ».

19^E : « tout se mélange dans mes rêves, je suis au foyer et y'a un truc qui devrait pas s'y trouver, mon oncle est là et il rigole ! [De quoi ?] de ce que les autres me font, y'a C. le petit qui subissait comme moi des deux grands mais eux trois ne le voient pas, y'a que moi qui le voit en train de rigoler [dans quelles situations réelles il pouvait aussi rigoler ?] quand il me prenait il rigolait, ou quand il disait 'tu suce bien', quand il me pénétrait avec des carottes, [et là dans le cauchemar ?] il fait rien, il dit que j'aime bien me faire défoncer... ses apparitions ont commencé y'a une semaine ».

20^E : « ça s'est bien passé cette semaine, pas eu de cauchemars avant jeudi, 1 seule nuit ! j'ai repris comme mon oncle me faisait à 8 ans, je suis revenu en arrière... il me faisait que des caresses et des fellations, il rentre dans ma chambre, me réveillait dans la nuit, baissait mon pyjama et me faisait des caresses, ça reprend en boucle, toujours le même rêve, je me réveille au bout de la 10-15^{ème} fois en boucle, je ressens des frissons... plus un rêve qu'un cauchemar... ».

Après avoir retraversé sur ce mode l'histoire de agressions sexuelles subies depuis son placement en nourrice jusqu'au retour chez ses parents, ses cauchemars se sont estompés progressivement pour émerger de façon sporadique à l'occasion de situations émotionnelles particulières. Après avoir dit à son père, à l'approche du procès, qu'il lui ferait des révélations :

30^E : « j'ai dit à mon père que quand je sortirai, je lui dirai tout parce qu'il ne sait pas pour mon oncle ni pour le foyer, il ne sait qu'une partie, il ne sait pas celle des légumes et des objets, je sais que ça va être difficile... »,

il fait le cauchemar suivant après avoir dit n'en avoir plus fait depuis huit semaines :

31^E : « j'ai fait le pire cauchemar mardi ! À 4h du matin, entendu la porte de la cellule s'ouvrir, j'étais plus un adulte mais un enfant et j'ai vu mon oncle venir ! Il a fait ce qu'il avait à faire et en partant m'a dit que 'partout où tu te cacheras je te retrouverai !', ça m'a réveillé, j'avais uriné ! ... J'ai joué à la PS tout le week-end... [Quel était ce cauchemar ?] Il travaillait avec mon père et quand il est parti chercher des matériaux, il est venu dans ma chambre parce qu'il était tout seul avec moi... ».

Ou bien encore à propos de se ex-compagne après avoir déchiré ses photos et jeté ses courriers :

34^E : « Lundi soir j'ai fait un cauchemar de ça ! à ___ au marché, j'en avais marre de marcher, je suis rentré dans un café, en terrasse, et j'ai vu mon ex qui passait avec ses copines, elle a commencé à me parler, me demande à venir chez moi et j'ai accepté tout en me disant de pas le faire, je l'emmène dans ma voiture jusqu'à chez moi, une Golf, au moment où je lui ai dit que je ne voulais plus d'elle, elle a insisté, je me suis réveillé au moment où je l'embrassais ! J'ai l'impression d'avoir 2 personnes qui luttent, une qui se laisse aller et l'autre qui lutte, j'aime bien celui-là qui lutte ! Même mon collègue a entendu que je disais non ! ».

Parallèlement à la disparition progressive des cauchemars liés à ses agressions sexuelles, des rêves liés à sa comparution aux Assises apparaissent :

34^E : « depuis dimanche soir je fais toujours le même rêve, un surveillant m'appelle, toujours le même pour me dire que je suis extrait pour le jugement aux Assises, en voiture avec 2 policiers, 1 à l'avant et l'autre à l'arrière, à ma gauche, j'ai les menottes dans le dos, j'arrive là-bas, je vois 6 jeunes femmes et 4 hommes, mon avocate et c'est tout, comme j'y suis jamais allé je sais pas comment ça se passe... ».

Puis après son retour de jugement :

55^E : « pas de cauchemars, juste des rêves de transfert, le surveillant ouvre la porte et me dit que je suis transféré et 2 surveillants que j'aime bien m'emmènent à ... où je travaille, je fais une bonne détention, parloirs avec famille, grand-mère, père, oncle (un autre), je rembourse la partie civile en 5 mois, je fais une thérapie de groupe là-bas ».

Certains de ses rêves sont teintés d'anxiété, principalement concernant son père et sa peur qu'il ne supporte pas d'entendre les révélations sur ses agressions :

48^E : « J'ai eu mon père, je sais qu'il va être là au procès... j'espère que le juge va accepter que je prenne mon père dans mes bras au procès... j'ai rêvé que le juge acceptait mais quand mon père entend tout ce que j'ai dit, il a un malaise cardiaque, SAMU, ambulance et je me suis réveillé, avec un sentiment de peur que ça arrive, que ça se réalise du mauvais côté ! ».

Des cauchemars attachés à la peur du décès de son père pendant sa détention se sont substitués à ses rêves :

44^E : « j'ai fait un cauchemar ce matin mais je sais pas si je peux en parler.....je suis dehors, on m'appelle, on me dit que mon père veut me voir à l'usine, j'emprunte un 4x4 à un ami, je prends les sens interdits, à l'usine je force le passage, un vigile me demande ce que je viens faire, mon père a le même prénom que moi, la secrétaire me fait entrer, me tient le cou en serrant avec sa main, elle me faisait mal, je suis debout, elle me dit que mon père a eu un problème, la colère monte par rapport au vigile, je vois mon père sur la table, coupé en deux au niveau du bassin, j'ai essayé de le décoller de la machine, on voyait l'empreinte de mon père sur la machine, j'ai déjà vu un corps écrasé sous la machine, plus rien et là entier ! Un qui arrachait la peau sous la machine, je me suis énervé et me suis réveillé en pleurant ! Ça fait deux dimanches que j'ai pas de nouvelles ! (son père a subi une opération chirurgicale) quand je me suis réveillé en pleurs, je me suis demandé si c'était un cauchemar ou pas !».

D'autres font leur apparition, en lien avec les menaces dont il fait l'objet depuis son retour de jugement et la publicité concernant les faits pour lesquels il a été condamné à une peine de 10 années :

58^E : « les cauchemars reviennent mais pas ceux de mon oncle, je vais plus du tout en promenade à cause des autres, j'ai décidé de ne plus y aller jusqu'à mon transfert, quand je viens vous voir ils se mettent à plusieurs pour m'agresser, si y'avait pas mon père y'a longtemps que j'y mettrais fin, y'a plein de trucs qui me passent dans la tête, s'il lui arrivait quelque chose je sais que j'aurais plus de volonté ».

60^E : « j'ai des cauchemars en ce moment mais différents, des rêves de loups-garous, je suis dans un couloir et des loups-garous qui sortent de partout, qui veulent me dévorer, j'arrive à m'échapper et à en blesser, de tuer un, après les autres me sautent dessus, me dévorent et je suis mort !, au moins 10 fois depuis 15 jours... ».

1.7. Des fantasmes non sexuelles et sexuelles

Les fantasmes ont été révélés par Monsieur X à l'évocation de ses difficultés avec son codétenu lors du sixième entretien :

« Depuis 3 semaines,[1] j'imagine que je lui éclate la chaise sur la tête pour qu'il se taise et évite de me prendre la tête...[2] y'a 2 semaines après qu'il m'ai volé les boîtes de thon et de maïs, je le pulvérisais et le massacrais à coups de poings et de pieds quand il était par terre et j'appelle le surveillant pour qu'il vienne, en plus de la chaise...[3] quand il me parle je lui fous des tartes et je reprends conscience... je me sens un peu soulagé après... est-ce que c'est toute la colère que j'ai en moi qui ressort ? Je ne suis pas violent mais depuis 3 semaines je m'aperçois que si et j'ai peur... »

Des fantasmes sont également élaborés par Monsieur X dans d'autres champs comme au travail :

« Quand le patron me traitait parce que quelque chose de pas fait par un autre, j'encaissais sans lui répondre ou je simulais que j'avais mal au pied et me mettais en arrêt maladie, je répondais pas, il revenait à la charge et au bout de 3 semaines comme ça je me mettais en arrêt maladie... quand j'arrivais plus et que ça montait j'étais en arrêt pendant 1 à 5 jours... ».

Ou dans la vie quotidienne des relations avec son ex-compagne :

« quand mon ex gueulait, je parlais, j'allais me promener, j'allais voir une amie – elle ne crie pas, n'a aucune méchanceté, je lui demandais des conseils – ou j'allais à la piscine, je rentrais que le soir et elle était calmée... quand elle criait c'est par ce qu'elle disait que j'étais sur mon informatique, que j'étais le seul à travailler et pas elle et me reprochait de ne pas être assez avec elle, et quand je faisais des activités avec elle c'était jamais assez... un jour je lui ai dit que si elle évitait de me tromper... là elle m'a balancé des chaussures, des assiettes... là je suis parti toute la journée et ne suis rentré qu'à la nuit... ça arrivait 2-3 fois par semaine... »

Lorsque Monsieur X était enfant :

« quand ça n'allait pas je me créais un monde... quand mon oncle m'avait fait des choses je m'étais créé un monde vers la fin, plutôt d'horreur, que j'avais un couteau et que plus jamais il m'aurait fait du mal... dans son sommeil, je lui avais enfoncé le couteau dans le ventre et coupé les testicules, c'était dans un rêve que j'ai fait pendant 1 an, avant que mon père ne sache... ».

Mais pas en rapport avec les faits, dit-il :

« je n'ai jamais eu de scénarios entre les 1^{er} faits à 18 ans et les 2nd à 31 ans ou à propos des enfants, je rêvais de scénarios avec des femmes plus vieilles et plus mûres, j'imaginai ma femme plus vieille,

des scénarios de vie quotidienne, elle travaillait avec moi, elle jouait à l'ordinateur, aimait bien les Mangas, c'était moi personnellement... ».

Toutefois, ces scénarios étaient à l'œuvre lors de ses pratiques échangistes :

« Oui mais c'était difficile, je la caressais mais l'émotion venait pas ou ça venait mais ça sortait pas, j'avais du plaisir mais ça bloquait... ».

Monsieur X élabore également des fantaisies lorsqu'il se trouve confronté à des menaces de la part des autres détenus au travail ou lors de ses déplacements :

14^E : « comme quoi j'ai des pouvoirs surnaturels et que j'arrête son cœur, ou que j'attrape une barre et que je lui éclate la tête avec ».

Les fantaisies à caractère sexuel ont commencé à l'âge de 18 ans :

77^E : « [...] ça a commencé à 18 ans, quand je suis tombé sur une vidéo porno à mon père, je cherchais ce que c'était, pour voir ce que c'était avec une belle femme, petite poitrine, bassin fin, à partir de là, j'ai eu envie de rattraper le temps, même des fantasmes sur ma tante ! Je suis tombé par hasard sur cette cassette-là quand je cherchais un film d'action et que je suis tombé sur 'amateur russe', quand je l'ai mise c'était différent, j'étais scotché dessus ! Après une... j'ai vu toute la collection, quand je l'ai mise je me suis senti bizarre et ça m'a fait comme un dé clic ! C'était la première fois que j'étais confronté à la sexualité féminine, c'était différent de ce que j'avais subi ou vu, là c'était une femme ! Mon père à su (battu) et après m'a dit que j'avais pas à me cacher mais je pouvais pas lui dire que c'était la 1^{ère} fois que je voyais ça et lui poser des questions, ma mère a dit à mon père que je visionnais des films, ils ont voulu m'expliquer la sexualité mais c'était difficile pour moi, c'était impossible de leur dire que j'avais vu des vidéos avec des garçons... ».

Pendant les deux années qui ont suivi, Monsieur X élabore des fantaisies à caractère sexuel en permanence :

77^E : « dans la rue, quand j'étais dans un café, que je vois une fille pas mal, j'imaginai et comme enregistré sur un disque dur, je me remémorais la fille et j'imaginai... ça a duré pendant 2 ans à partir de 18 ans, indépendamment de l'âge, même des personnes très vieilles, des expériences sans doute, pour voir comment c'était ».

Également lorsqu'il travaillait ou lorsqu'il rencontrait des situations de tension avec sa compagne.

Au cours de son incarcération, Monsieur X a développé des fantaisies sexuelles à propos de trois femmes qui ont été présentes dans son histoire à des temps différents, et qui présentent la particularité de figurer l'autorité et la loi :

28^E : « [...] la JAP [...] la capitaine quand j'étais à l'armée, avait 50 ans, la femme flic 40, quand j'ai été arrêté, elle était dans le poste de police... tout se ressemble dans les 3, bisous, préliminaires, [qui fait quoi ?] elles qui demandent plusieurs posent et quand j'en ai marre je change [comment ça se termine ?] on discute de tout et de rien et après je m'en vais comme si il c'était rien passé »

30^E : « elles ont toutes les trois des petits seins... [Pourquoi la militaire ?] Parce qu'elle est chef, elle a le pouvoir de commander, j'aime bien [aimez quoi ?] qu'elle me dise ce que je dois faire [vous n'auriez donc pas le droit de refuser... Vous l'avez rencontré quand dans la réalité ?] y'a 13 ans, [la policière ?] y'a 10 ans [et la JAP ?] y'a 11 ans [qu'est-ce qui vous a amené à fantasmer sur la policière après la militaire ?] elle m'a souri, comme la juge qui me dit des choses mais me sourit [vous ressentez quoi lorsqu'elle vous souri ?] de la sympathie, ça me fait plaisir [et la juge ?] malgré son âge, de la sympathie, du plaisir, elle n'est pas si méchante que ça ! Peut-être la façon de parler, elle criait au début et s'est adoucie ensuite [vous êtes allé rechercher dans vos souvenirs des personnes particulières alors que vous avez rencontré d'autres femmes ?] oui, même mon avocate qui est mignonne je ne fantasme pas sur elle [savez pourquoi ?] elle n'est peut-être pas assez vieille, doit avoir 30 ans...pourtant elle a des petits seins... ».

Alors qu'il disait n'avoir aucune fantaisie sexuelle impliquant le personnel féminin de Surveillance ou de Santé, à son retour de jugement, il révèle que, 15 jours avant sa comparution, il avait développé une fantaisie à propos de la Chef de Détention :

55^E : « [...] des fantasmes, celui de déshabiller la chef et de coucher avec elle, les infirmières aussi...pendant 15 jours avant le procès...., je sympathise avec elle, on s'embrasse et on couche ensemble sur le bureau [qui propose à l'autre ?] je sais pas, ça se fait naturellement, 'vous êtes courageuse d'être chef, sans votre habit vous êtes mignonne' [vous la flattez et elle y répond ?] oui [et les infirmières ?] on discute et pas dans ce bureau-là, les unes après les autres, même la petite mamie [plus rien depuis le procès ?] non [et les médecins ?] non, pourquoi la chef et pas les autres surveillantes ? l'autorité ? et toutes les infirmières et pas les médecins, peut-être la douceur, elles sont plus douces que les médecins.. ; j'ai une idée folle, mon père c'est l'autorité et ma mère la douceur mais je sais pas pourquoi je pense à ça, que je pense ça !... il n'y a aucune résistance dans tous les cas [cela se termine comment ?] je me rhabille et je sors du bureau comme si de rien n'était, avec les infirmières c'est pareil, comme elles viennent l'une après l'autre, je ressorts de là et le surveillant m'ouvre la porte, comme je les prends toutes à la suite le temps s'arrête alors que je passe un bon moment avec elles, elles entrent, elles sortent, elles soulèvent leur blouse et hop [pas de pantalon ?] non [vous vous sentez comment après avoir fantasmé ?] tranquille ! ...pourquoi pas imaginer des bastons, que je suis un super-héros ? ».

Moins de trois semaines après son jugement, Monsieur X est inquiet de ne plus élaborer de fantaisies :

56^E : « plus de fantasmes, plus de rêves, de films et ça m'effraie parce que c'est quelque chose de nouveau [depuis plus de 15 jours ?] Oui parce que là ça continue ! Quand je suis stressé j'ai envie d'exploser mais je n'explose pas et ça s'évacue doucement en 10 minutes alors qu'avant je me faisais des films, là rien ! ».

Mais ce temps correspond à celui de ses rêves nocturnes concernant son transfèrement et son aspiration à se rapprocher de son père pour lequel il est inquiet, même si leur rencontre lors du jugement l'a rassuré. La même semaine, il se retrouve avec un codétenu vis-à-vis duquel il commence à élaborer des fantaisies agressives :

57^E : « Ça commence... [Comment ?] avec la poêle que j'ai mis en haut de l'étagère, je me vois la prendre et lui en mettre un coup, juste pour qu'il dorme, pas la casserole parce qu'elle est petite, histoire de pas le rater [combien de fois par jour ?] environ 10-15 fois dans la journée, quand il se coince le pied dans l'échelle et qu'il tombe, que je lui glisse une peau de banane... je le force à aller à la promenade, à la douche 1 fois par semaine, il continue à dormir tout habillé avec deux couvertures et ne se change que le samedi ! Il l'embrasse le matin, 5 bisous et la caresse, le midi avant et après manger, l'après-midi et le soir avant de se coucher, il dit que s'il prend plus de 10 ans il se suicidera ! [Vous êtes inquiet pour lui lorsque vous venez aux entretiens] oui ! Quand je reviens je lui dis 'es encore en vie ?', la nuit il se lève et j'écoute... ».

C'est à cette période qu'il fait les cauchemars dans lesquels il est tué par des loups-garous dans les couloirs de la prison.

Monsieur X a développé une fantaisie à l'âge de 18 ans, celui d'être une femme, comme solution à ses difficultés liées aux agressions de son oncle :

63^E : « [...] le jour de mes 18 ans, il s'est rien passé de particulier, après ma journée de travail j'ai regardé la télé et en zappant je suis tombé sur un reportage sur la sexualité tabou, un homme devenu femme et j'ai regardé, c'est là que j'ai appris qu'on pouvait changer de sexe, j'ai découvert que je pouvais avoir la chance de changer de corps mais quand j'ai entendu d'un que son père l'avait rejeté ça m'a bloqué, ma mère n'était pas décédée encore mais ils étaient séparés... j'avais du mal à vivre avec ce que mon oncle m'avait fait et au foyer ».

62^E : « J'ai vu une émission sur les transsexuels hier, un gars de 40 ans abusé, qui cherchait sa sexualité et voulait se transformer en femme, je me suis mis dans sa peau et me suis dit que peut-être, comme je cherche ma sexualité... peut-être que mon corps d'homme me dégoûte, je me rase complètement, le mois prochain je me fais couper le prépuce à cause des irritations... j'y ai déjà pensé bien avant l'émission d'hier... si je me transformais en femme, jamais j'irais avec un homme, je resterais avec une fille [Avez-vous pensé que vous pourriez attirer des hommes ?] oui mais je les

rejeterai, comme un dégoût... je prendrai des renseignements là-dessus mais ça sera difficile d'en parler à mon père et qu'il l'accepte ! j'y ai pensé de 18 à 20 ans, le dégoût de mon corps, ce qui s'est passé au foyer, quand j'ai commencé à me raser tout sauf les jambes ça me faisait du bien, comme une femme sans le sexe ni les seins... si je pouvais je prendrais un rasoir et je découperais tout ce que je supporte pas sur mon corps... j'ai trop envie de le faire mais je suis bloqué par rapport à mon père, s'il était pas là... soit j'attends qu'il décède et je le ferai parce que plus mon père qui me retiendra, soit je le fais avant en espérant qu'il comprenne... est-ce que vous pensez qu'en changeant de sexe je pourrai plus violer ? [non parce que les femmes violent également mais vous avez sans doute besoin de penser que j'y pense pour pouvoir y penser ?] ».

Ce questionnement a monopolisé psychiquement Monsieur X pendant quinze semaines. Les interrogations concernant l'opération nécessitant une connaissance médicale, ce dernier fut orienté vers un médecin auprès duquel la problématique de Monsieur X avait été exposée avec l'accord de ce dernier.

Au cours de ces semaines, Monsieur X alterne dans sa position, revenant sur sa décision de changer de sexe, laissant apparaître des incertitudes, des mouvements psychiques d'alternance, prenant progressivement conscience de ce à quoi cela le confrontait et ce qu'il cherchait à tenir à distance de lui-même :

67^E : « [...] depuis (une opération) j'ai des érections normales mais j'ai l'impression que je contrôle plus rien, de ne plus savoir quoi faire, je voulais être une fille et là j'ai peur de ne pas savoir ce que je veux et faire un mauvais choix... j'aimerais vivre avec une femme en tant que femme [pour quelle raison ?] Pour le sexe [pourquoi ?] parce que j'ai été violé par mon oncle et qu'un sexe d'homme ça me dégoûte [si une femme découvrirait que vous étiez un homme ?] j'y ai pas réfléchi... c'est parce peur de rencontrer mon oncle et que si je suis une femme il me reconnaîtra pas... je me focalise pour me cacher de l'autre ».

Monsieur X rencontre le médecin alors qu'il a renoncé à ce qu'il envisageait initialement.

72^E : « mon corps est désorienté...je fais des expériences, je regarde des films pornographiques... j'ai une érection mais ça dure pas longtemps, peut-être parce que pas d'excitation ? ».

77^E : [Votre changement d'identité sexuelle ?] me changer en femme pour me cacher ? y'a d'autres façons, par rapport à mon ex qui a peut-être dit des choses sur moi et en sortant je voulais retourner sur... parce que c'est plus facile pour trouver du travail, mais je ne veux pas me priver de ma sexualité, je veux rester un homme, même si je me rase parce que je trouve les poils sales, là je perds du poids donc je change par rapport aux gens qui m'ont connus gros, reste les vitres teintées pour me cacher mais aussi parce que j'aime le Tuning, finalement j'ai oublié l'idée d'être une femme, ça me traverse plus l'esprit [vous pensiez changer de sexe pour vous cacher et retourner chez vous mais

donne-t-on le même travail à une femme qu'à un homme?].... j'y avais pas pensé... Je sais pas si je pratiquerai l'échangisme quand je serai seul en sortant pour rencontrer des femmes [pour avoir une sexualité, rencontrer des femmes ou les deux ?] pour avoir une sexualité parce que je serai seul, mais j'ai pas nécessairement envie d'être avec une femme qui pratique l'échangisme, ça me rappellerai trop mon ex, une chose est sûre, c'est que je ne quitterai pas un boulot pour une fille ! ».

1.8. Les mangas

Un média est présent dans la vie de Monsieur X depuis son âge de 18 ans, tout comme la pornographie, qui trouve là le moyen de se continuer sous une forme qui lui correspond davantage dit-il. Ce sont les mangas. Si chacun a pu entendre parler de ces personnages dessinés d'origine Japonaise, les lire ou les regarder à la télévision, il existe leur correspondant pornographique, les *hantails* :

78^E : « j'ai découvert une autre sexualité à 18 ans avec des femmes (films vidéo), après j'ai regardé les mangas pornographiques, les dessins animés japonais, le film c'est que du sexe et pas d'histoire, c'est pour ça que je suis passé aux mangas, les mangas y'a une histoire, du sexe, de la violence... des démons qui entrent dans des corps humains et c'est la lutte entre le bien et le mal, j'ai 5000 DVD de mangas normal et 2500 DVD de mangas pornographiques, des 'hantails' [vous les gardez tous ?] Oui, une collection que je garde, des pins, des posters, des verres, un service avec des femmes nues au fond, je connais tous les DVD de A à Z, je les ai regardés plusieurs fois, si je veux voir un combat particulier, je sais dans quel DVD il se trouve, je regarde le combat du bien contre le mal ! C'est toujours le bien qui gagne ! Je suis tombé une fois sur un hantail, j'ai regardé et j'ai trouvé ça hyperintéressant par l'histoire, y'avait beaucoup de sang mais une histoire et un jeu de sexe et j'ai été directement intéressé par ça ! une histoire où le bien gagne et quand c'est le mal, y'a une suite [dans les mangas la sexualité est normale comme vous disiez ou contrainte ?] quand y'a des monstres, des tentacules, elle dit non et après elle dit oui parce que les tentacules... par exemple, Ken-le-survivant, en manga et en hantail, sa copine veut le tromper avec un géant, quand il veut la pénétrer elle ne veut plus parce que ça va pas rentrer et finalement il la déchire, le manga courant s'écrit 'Drangonball' et le manga hantail 'Dragonbull', c'est comme ça pour tous les mangas, ce sont pas les mêmes personnages mais les costumes sont les mêmes, même si les visages sont différents [lorsque ce n'est pas avec des monstres, vous qualifieriez ça comment ?] je sais pas parce que je pense à l'histoire différente et pas au sexe exclusivement, c'est l'histoire dans la réalité, si elle va prendre sa douche on la voit nue, si y'a du sang on le voit, dans les mangas y'a la violence, et la sexualité est que suggérée, dans les hantails y'a de la sexualité et de la violence, le mal y est plus présent mais la pornographie n'est pas toujours associée au mal, y'a les combats et le sexe, y'a le sang et le sexe ».

Depuis qu'il a découvert cet univers, Monsieur X collectionne également les livres mangas et hantails qu'il achète régulièrement :

79^E : « [...] j'ai au moins 500 hantails et 4000 mangas [à quel moment vous les lisez ou vous les visionnez ?] le soir, dans la journée quand je travaille pas et quand j'avais des soucis avec madame, je prenais 2 ou 3 mangas, normaux et pornographiques, pour aller les lire dans la voiture, quand j'achète un hantail j'ai hâte de le regarder tout de suite pour voir ce qu'il y a, comment c'est et après je le range dans ma collection ».

80^E : [Il y a des mangas humains et non-humains ?] « Oui [qui sont les non-humains ?] ce sont des mangas humains qui subissent une transformation soit en superhumains, en loups-garous ou en humain et loup-garou et quand on leur coupe la queue y'a plus de transformation ! les monstres ne sont que dans les hantails, des humains qui subissent une transformation et qui deviennent (1) des monstres qui tuent des humains, les possèdent pour les soumettre sexuellement, (2) des monstres qui restent des monstres, ils font travailler les hommes dans les mines et abusent sexuellement des femmes pour avoir des garçons dans les mines, (3) des humains qui ne se transforment pas mais qui ont une corpulence hors normes, pour abuser sexuellement des femmes et conquérir des rues, (4) des humains normaux et une sexualité sans violence, un peu de romantisme, (5) des androïdes femmes qui donnent du plaisir aux hommes ».

L'incarcération le prive de cet univers particulier mais une alternative s'offre quotidiennement à lui :

79^E : « c'est difficile mais y'en a à la télé, y'a aussi les reportages sur le Japon, la cuisine, la culture... mais ça me manque de pas avoir de bouquin, quand je sortirai je les retrouverai tous mes petits mangas (mime les mains entourant un objet devant lui)... ».

Les entretiens avec Monsieur X prendront fin au 88^{ème}. Le patient fait l'objet d'un transfèrement anticipé dès le lendemain alors qu'un entretien de clôture et de relais auprès du personnel de santé de l'établissement d'accueil est prévu dans cinq jours. Le patient est euphorique :

88^E : « je suis content parce que transfert demain matin ! Je dois passer 3 jours à ___ parce que un gars doit y aller et en plus avec un autre de ___, le problème c'est pour prévenir mon père parce qu'il est toujours à l'hôpital de ___, j'ai oublié de poser les questions à la chef, ma tête est en ébullition, j'en tremble, ma tête c'est comme une explosion à l'intérieur, comme des molécules dans tous les sens, le stress total... ».

Partie 2. Analyse de la situation clinique du point de vue de l'analyse sérielle

2.1. Articulation des figures identificatoires

Figures identificatoires pour Monsieur X au sens où une personne va se trouver porteuse d'un enjeu psychique interne par lequel la personne vient représenter, elle devient figure, soit de lui-même, soit d'une autre personne, par projection et substitution. Face à cet autre, Monsieur X va alors pouvoir occuper une autre position subjective dans laquelle et par laquelle il pourra personnifier quelqu'un d'autre en se distanciant de lui-même. Il pourra également conserver sa position dans un enjeu différent, dans un mouvement psychique où une position de vulnérabilité s'actualisera dans une tentative de dépassement.

Une première figure identificatoire est représentée par son ex-compagne.

Ils ont en commun une histoire de placement chez une même nourrice mais surtout une histoire semblable d'agressions intrafamiliales non révélées, masquées, non judiciairisées et non prises en charge au niveau psychologique, dit-il :

81^E : « on a discuté des vidéos qu'on avait vues, même avant 11 ans, qu'elle avait vu des vidéos avec des adultes et des enfants comme elle et que moi des garçons ».

5^E : « Les premières relations sexuelles avec elle quand j'avais 14-15 ans et elle 11-12 ans (âge de la fillette Y au moment des faits) mais je suis pas son premier... au sein de sa famille... on a à peu près le même parcours de passé... à la fois son père et son frère mais pas sa sœur... elle m'a avoué tout ça quand elle avait 18-20 ans. Je lui ai dit qu'on avait le même passé et que plus dur pour elle parce qu'ils étaient plusieurs à lui faire ça... ».

Sans doute a-t-il oublié ce qu'il dit avoir subi de la part des grands lorsqu'il était en foyer. Ou bien, une identification deviendrait-elle trop vulnérante pour lui qu'elle interdirait à Monsieur X de pouvoir occuper une certaine position de réconfort auprès d'elle ?

26^E : « je restais avec elle peut-être pour combler le manque d'amour qu'elle a pas eu, c'est elle qui a fait le premier pas... ».

32^E : « on a vécu la même chose, on s'est aidés mutuellement... ».

Dans cette position, il peut donner ce qu'il n'a pas reçu, à la fois à l'autre et à lui-même, et penser le recevoir en retour.

Une seconde construction identificatoire, en respectant la chronologie des énoncés de Monsieur X, est celle de sa compagne à sa mère :

32^E : « ... elle ressemble à ma mère... ma mère était gentille..., j'étais bien avec elle... ».

50^E : (a appris que son ex serait peut-être au procès) « à la fois content de la revoir mais en colère, si elle revenait vers moi j'aurais plus peur comme avant, c'est en lien avec ma mère parce qu'elle était présente avant que ma mère décède comme après aussi... elle me manque... ».

Où il devient difficile de savoir si les propos concernent sa compagne, sa mère, ou bien l'une et l'autre.

32^E : « ...elle était là quand j'ai perdu ma mère... ».

44^E : « ... j'ai réfléchi... je vois que je voulais tout pour moi ! Avoir mon père que pour moi alors qu'il voulait refaire sa vie, je voulais pas que ma mère parte... je me remets en question... ... [Comme avec votre ex-conjointe aussi ?] Oui parce que je faisais le rapprochement avec ma mère ! Les autres me demandaient pourquoi je restais avec, pour le sexe ? Mais c'était possible avec d'autres et finalement je savais pas, maintenant oui, je sais, ma mère ! ».

La troisième construction est entre lui-même et la fillette, Y.

Comme avec son ex-compagne et lui-même, elle a fait l'objet d'agressions intrafamiliales non révélées, et comme lui, elle a été confrontée à des médias pornographiques :

23^E : « à leur maison ils mangeaient avec les photos et les films pornographiques sur l'écran de l'ordinateur, les enfants savaient tout sur la sexualité... ».

Il la perçoit d'emblée comme une enfant en manque d'affection et qu'il pourrait combler :

23^E : « elle venait tout le temps sur mes genoux, même la première fois qu'on a rencontré les parents ».

47^E : « Y, elle était triste, se plaignait toujours parce que ses parents s'engueulaient, était battue par ses frères, ses parents la rabaisaient, elle était encore plus triste que les deux garçons, quand ses parents la traitaient, comme quand mon père me traitait quand il me disait de faire quelque chose et que je le faisais pas ».

La quatrième construction de position identificatoire est entre Y et son ex-compagne.

1^E : « Elle suivait les pratiques échangistes de ses parents, elle faisait des fellations à ses frères... ».

Lors des agressions, elle lui disait les mêmes choses que celles que sa compagne lui disait lors de leurs relations sexuelles :

81^E : « ...elle me disait 'mon chéri' comme mon ex qui reprenait les mots dans les mangas, là ça m'excitait mais quand Y disait ça 'tu vas m'éclabousser la bouche avec ton foutre' ça ne m'excitait pas du tout ! avec mon ex oui parce que je savais que c'était une femme, elle me disait 'mon canard, je t'aime, on va se marier...' je lui disais que non parce que j'avais déjà mon ex, elle me disait qu'elle n'était pas jalouse, que je pourrai continuer avec ex si je veux... ».

La cinquième construction de position identificatoire est entre lui-même et les deux garçons :

47^E : « ...à leur façon de parler je me voyais moi étant petit... »

La sixième construction de position identificatoire est entre Y, la fillette, et son oncle.

81^E : « quand elle me disait 'fais-moi comme mes frères' c'était comme un déclic et je le faisais [vous sauriez dire pourquoi ?] ça me rappelle ce que disait mon oncle quand il me disait de faire des choses et que je les faisais... ».

Il y a également des figures identificatoires que nous qualifions de contraintes au sens d'une confrontation imposée à des tiers avec lesquels il n'aurait sans doute pas été en relation ou ne l'aurait pas entretenue. Ce sont les trois codétenus qui ont partagé successivement sa cellule.

Un premier codétenu avec lequel Monsieur X a partagé la cellule pendant plus de six mois. Il le décrit comme une personne qui passe son temps à dormir et manger et qui lui vole sa nourriture la nuit lorsqu'il dort :

6^E : « Quand il a plus il se sert dans mon placard ! il dit que c'est pas lui mais je l'entends ouvrir mon placard la nuit quand il croit que je dors... il me dit que le vol c'est maladif chez lui... ».

Un second détenu, fumeur, a été placé avec lui pendant une durée de dix jours après qu'il soit resté seul en cellule pendant plus de six mois.

Il s'est retrouvé avec un troisième détenu quelques mois jusqu'au jour de son transfèrement, âgé de vingt ans de plus que lui.

Considéré comme un détenu sans histoires, calme et ne posant aucun problème, Monsieur X s'est vu attribuer ces trois codétenus parce que, dit-il, ils présentaient des conduites à risque suicidaire. Ces situations interpersonnelles ont contribué à l'élaboration de figures identificatoires vulnérantes : celle de la perte et de la mort en relation avec celle de sa mère et la peur qu'il éprouve vis-à-vis de son père, et celle de l'agression sexuelle en relation avec son oncle.

Le premier détenu a fait une tentative de suicide et Monsieur X lui a sauvé la vie alors même qu'il n'a pu « empêcher sa mère de partir » et le troisième. Ce dernier, qui « a tué sa femme », témoignait quotidiennement à la photo de cette dernière son affection en lui parlant et en l'embrassant rituellement à un moment de la journée :

57^E : « ça devient difficile avec le codétenu, il a tué sa femme et l'embrasse sur le mur tous les soirs, il répète toujours la même chose et quand il me parle de sa famille il me dit 'tu te souviens'... »,

58^E : « Comme j'étais extrait hier il m'a dit 'quand tu verras ma fille...'... »

Ce codétenu l'intègre dans son histoire personnelle, le contraignant ainsi à avoir vécu des événements et des relations dans lesquels il ne peut se reconnaître, le désappropriant de sa propre histoire.

Ce codétenu devient la figure identificatoire de son oncle, de par la barbe dont il est porteur :

38^E : « Je me suis regardé dans la glace et j'ai trouvé que ça m'allait pas (la barbe)... peut-être parce que mon oncle qui m'avait violé était comme ça ? Peur de lui ressembler, et puis l'autre a la barbe aussi ! »

62^E : « ... des cauchemars que je voudrais pas avoir par rapport au codétenu, qui font très peur, avec des petites fuites... pourquoi que maintenant alors que ça fait 3 mois que je suis avec ? ça se passe dans une chambre, la nuit, c'est mon codétenu, il me saute dessus pendant que je dors, il m'attache et m'agresse sexuellement comme le faisait mon oncle, je dors sur le ventre face au mur, je sens son souffle, je vois sa tête, je sais pas s'il a un gros sexe ou non, ça dure longtemps, c'est une peur intense... si c'est lui qui le faisait vraiment je le ferais tomber, j'ai peur de rêver ça, que lui se lève au même moment dans la cellule et que je croie qu'il l'a fait et que je réagisse violemment ! ».

Ces positions subjectives sont autant de figures dans lesquelles se réalise une substitution des places et des rôles. Avec Y, ce n'est pas sa position subjective en tant qu'enfant qui est saisie par Monsieur X mais la sienne propre, dans l'idéalisation des relations attendues. C'est la vulnérabilité de la position de Monsieur X qui se trouve perçue chez la fillette, Y, et qu'il doit inverser dans une substitution des rôles et des positions réciproques. Et nous pourrions dire inversement, Y, en voulant être la maitresse de Monsieur X, lui attribue une position et un

rôle qu'il ne peut psychiquement occuper. Il ne peut l'occuper que temporairement et transitoirement en occupant lui-même une autre place que la sienne, c'est-à-dire celle de lui-même lorsqu'il était l'objet des agressions de son oncle. Ce qui sera manifeste dans les situations d'agression successives où l'initiative a, dit-il, toujours été celle de l'autre, tout comme sa relation amoureuse avec son ex-compagne « *c'est elle (ex) qui a fait le premier pas (26^E)* », et dans ses fantaisies sexuelles où les relations avec les femmes ont été à leur initiative : « *c'est elles qui me demandent de faire et moi qui fais, je fais pour faire plaisir, parfois à contrecœur (27^E)* ».

Une autre figure identificatoire peut être supposée également, celle de son couple avec celui formé par ses parents. Monsieur X se questionne sur la singularité de son histoire avec sa compagne lorsqu'il met en parallèle sa relation de couple et celle de ses parents qui se sont mariés et séparés cinq fois :

36^E : « ... La même chose qu'eux ! on était très jeunes quand on s'est connus en ensemble... comme mes parents qui disaient qu'ils s'étaient mariés trop jeunes... ça voudrait dire que j'ai pas d'histoire à moi ?! » .

D'autres figures identificatoires sont apparues ponctuellement à l'occasion de situations évoquées par Monsieur X, celle de sa garde à vue au cours de laquelle le policier qu'il décrit comme violent est perçu comme étant son oncle :

45^E : « ...quand il m'interrogeait, un rêve éveillé, je voyais mon oncle et pas le policier... ».

Une dernière figure identificatoire se fait jour ponctuellement sur un mode défensif et persécuteur, celle de lui-même et de son oncle. D'abord par un attribut physique avec lequel il se trouve dans une position de ressemblance à laquelle il résiste en l'oblitérant et par laquelle il cherchait à échapper à la perception qu'il pensait que les autres détenus pouvaient avoir de lui. Ensuite, sous la forme d'une contrainte cauchemardée dans laquelle il se voit questionné sur son plaisir à faire ce qu'il subit lui-même et à laquelle il résiste également :

37^E : « ... je me laisse pousser la barbe pour me vieillir un peu... que les autres ne me voient plus comme un gamin ! ».

38^E : « Je me suis regardé dans la glace et j'ai trouvé que ça m'allait pas... peut-être parce que mon oncle qui m'avait violé était comme ça ? Peur de lui ressembler... ».

46^F : « j'ai fait des cauchemars samedi et dimanche et un peu mardi, par rapport aux doigts aux petits garçons...[1^{er}] je repensais à ce que j'avais fait au foyer, aucun plaisir... ils sont repartis et mon oncle est arrivé et il a fait ce qu'il avait à faire avec moi...[2nd] pareil, même rediffusion [3^{ème}] moins parce que je me suis réveillé au moment où il a commencé à faire quand il a prononcé des mots 't'as aimé quand t'as mis les doigts aux petits garçons ?', je répondais que non et je me suis réveillé... mon oncle m'a dit cette phrase-là dans les 3 cauchemars, je dis non !... pourquoi je lutte pas quand il commence à me faire ça ! Parfois dans le cauchemar je suis grand, 18 ans, mais la volonté, c'est comme si je pouvais rien faire ! ».

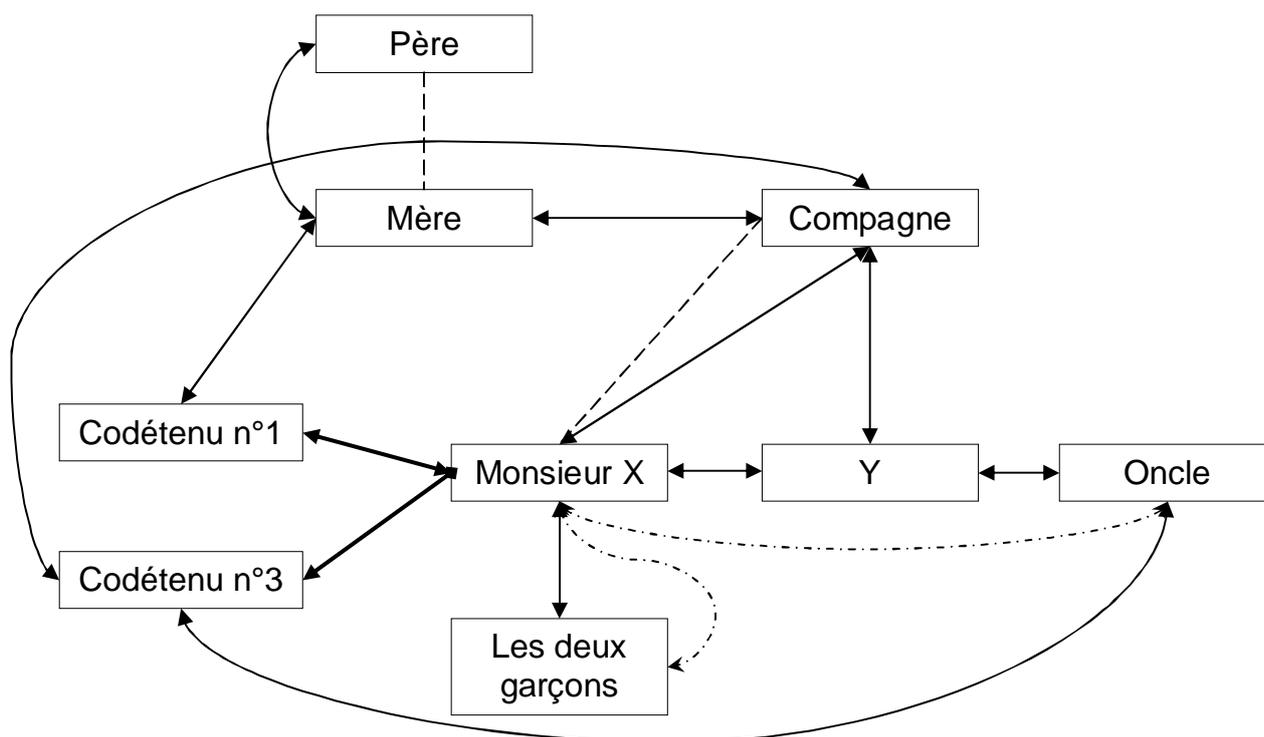
Les figures identificatoires ne sont pas successives mais alternent les unes avec les autres en fonction des situations vulnérantes au sein desquelles une position se fait jour. Les figures identificatoires constituent un ensemble de positions subjectives émergeant d'une interrelation dans laquelle Monsieur X échappe à lui-même en se projetant sur l'autre, où il se retrouve distancié de lui-même. Chaque personne se trouve substituée à une autre avec laquelle il semble que ce qui se représente se joue toujours sur une autre scène à laquelle seul Monsieur X aurait accès. Par exemple de ses deux codétenus qui sont les figures vulnérantes de positions relationnelles vécues douloureusement au cours de son histoire : la mort de sa mère vécue comme un abandon mais toujours chérie, la mort de son père toujours redoutée, et la perte de sa compagne. Le premier codétenu en échappant à la mort grâce à lui, fait retour sur la disparition de sa mère qu'il n'a pu sauver et la peur de la disparition de son père.

Le troisième codétenu qui a tué sa femme mais l'embrasse tous les jours, fait lui, retour sur l'abandon par sa mère et par sa compagne. Ces figures identificatoires se trouvent renforcées par la question qui lui est posée de l'abandon des enfants qu'il a reconnus. Elles le renvoient violemment à une position d'abandon à laquelle il résiste : « c'est le mot abandonner que je veux pas ! (75^E) ». Les figures identificatoires s'articulent les unes avec les autres par des phénomènes d'alternance et de substitution par lesquels Monsieur X peut occuper une place et un rôle différents qui lui permettent de dépasser une situation psychologiquement douloureuse.

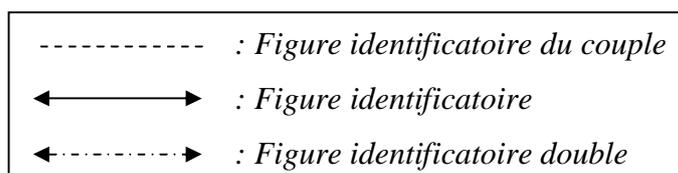
Leur articulation peut être représentée de la façon suivante :

(Figure page suivante)

Figure 5 : Représentation de l'articulation de certaines figures identificatoires



Légende



À partir des figures identificatoires élaborées, des positions occupées par Monsieur X se donnent à voir et se retrouvent au sein des multiples fantaisies construites en retour de situations. Nous les qualifierons de vulnérantes psychiquement mais également physiquement. Les positions qui changent en fonction des figures identificatoires sont autant de mouvements psychiques par lesquels sa vulnérabilité cherche à se protéger.

2.2. Les fantaisies élaborées

À travers des fantaisies élaborées par Monsieur X, nous retrouvons différents types d'élaborations que la modélisation de Dion Gee et al. permet de différencier.

Nous pouvons retrouver des fantaisies de type sexuelles générales, des fantaisies sexuelles centrées, non sur une agression en lien avec les faits pour lesquels Monsieur X a été

condamné, mais sur la figure identificatoire de son ex-compagne. Un troisième type de fantaisie est en lien avec des personnes de son quotidien de vie face auxquelles Monsieur X se retrouve en situation de vulnérabilité. Ce sont ces fantaisies que nous qualifierons d'hostiles, désignant ainsi une construction défensive réactionnelle à une situation à laquelle Monsieur X ne peut faire face, et au sein de laquelle le désir de blesser, de faire mal, une volonté de nuire et de détruire se trouve mise en scène. Ces fantaisies hostiles sont en lien avec des personnes de son quotidien, passé ou présent, qui peuvent être rapprochées de la figure identificatoire de son oncle et de ce qu'elle représente pour lui.

80^E : « Quand j'avais 16 ans et que je regardais des mangas normaux, je lui explose la tête, les doigts dans les oreilles et la tête explose quand je retire les doigts 'pour tous tes crimes !', j'avais une petite excitation, un gros sourire, un frisson, j'étais content, pas d'érection mais une sensation de plaisir ! ».

Ces personnes sont perçues de telle façon qu'elles amènent Monsieur X à éprouver la situation relationnelle du point de vue d'une position subjective analogue à celle dans laquelle il se retrouvait face à son oncle. Pendant son incarcération, il s'est agit des autres détenus dans leur ensemble et de ses codétenus en particulier.

2.3. La fonction des fantaisies et des mangas

De notre point de vue, les fantaisies s'inscrivent psychiquement dans une dimension défensive comme manifestation d'un processus défensif analogiquement à ce que Monsieur X a développé depuis qu'il est enfant, dès lors qu'il se trouvait en position de soumission et de domination.

Si Monsieur X ne pleure plus comme lorsqu'il était enfant placé en nourrice, éprouvant un sentiment d'abandon, il s'est trouvé à devoir faire face, seul, aux agressions sexuelles dont il faisait l'objet de la part de son oncle : ne rien dire, se taire, s'engageant ainsi à ne pouvoir être protégé. Il est donc contraint de se protéger lui-même psychiquement d'une réalité vécue comme persécutante à deux niveaux, celui d'un abandon et celui d'une agression, l'un comme l'autre reconduits toutes les semaines sur plusieurs années. Bien qu'il ait pu être réconforté par sa nourrice avec « *des bonbons, des gâteaux et du lait (47^E)* » la question peut se poser de savoir si les marques de réconfort venaient en retour de l'abandon et/ou de l'agression du point de vue de Monsieur X. Cette question aura pu l'amener à vivre comme discordantes les réactions

des adultes, en s'interdisant de parler, de par la contrainte imposée de se taire par l'oncle d'abord, puis par les grands ensuite, qu'il se serait appropriée :

2^E : « Je voulais pas lui dire par peur de me faire punir ».

9^E : « il me disait que si je disais quelque chose il dirait que c'est moi qui avais demandé... peut-être que j'avais peur de me faire disputer par ma mère, ma nourrice ou lui ? ».

16^E : « il me disait que c'était normal, que tout le monde, que lui avait eu ça ».

10^E : « quand j'avais mal j'attendais que ça passe pour ne pas que le médecin me pose des questions... ».

45^E : « j'ai dit juste ce que j'avais fait, si je l'avais dit à la justice ils m'auraient pas cru ... ».

Ce faisant, Monsieur X disqualifiait sa propre parole et attribuait aux autres adultes une place analogue à celle de son oncle.

Les fantaisies ont une fonction défensive et psychiquement protectrice vis-à-vis d'une réalité, d'une altérité, à laquelle il ne s'autorise pas à faire face différemment. Il redoute la violence de l'autre tout comme il redoute la sienne : « ... la violence c'est ce que je crains le plus dans ma vie, le violence me fait peur... de ne pas la contrôler (7^E) » :

7^E : « ... quand j'ai vu le psychiatre et qu'il ne comprenait pas, je me voyais lui foutre une claque parce qu'il ne comprenait pas les choses, j'avais envie de lui rentrer dedans... quand je suis énervé je rigole 2-3 secondes, ça me soulage, ça vient toujours après le petit épisode de film et après le rigolage je reprends mon sérieux... ».

Ses fantaisies sont construites sur des processus analogues à ceux auxquels il a eu recours dans une réalité subie en tant qu'enfant dans sa relation avec les adultes.

Les fantaisies développées par Monsieur X constituent sa façon de faire face à des situations de menace, de violence par lesquelles il se trouve confronté à sa propre vulnérabilité qui trouve sa traduction sous la forme d'une impuissance à agir. Monsieur X développe un même mode de réaction que nous désignerons par le terme de coping au sens de R.S. Lazarus et S. Folkam (1984) : « l'ensemble des efforts cognitifs et comportementaux destinés à maîtriser, réduire ou tolérer les exigences internes ou externes qui menacent ou dépassent les ressources de l'individu. ». Les stratégies de coping mises en œuvre par Monsieur X dans une dimension d'altérité sont essentiellement de deux ordres, quelques soient les espaces relationnels traversés : la conduite d'évitement dans sa dimension de fuite et le repli sur soi au sein de fantaisies :

Avec son ex-compagne :

6^E : « quand mon ex gueulait, je partais, j'allais me promener... ».

24^E : « je suis allé chercher des boules-Quies dans la boîte à outils ».

Au foyer :

22^E : « ... j'avais envie de partir, de fuguer, dans un endroit où je subirais rien, là où je serais tout seul ».

Avec son employeur :

6^E : « Quand le patron me traitait parce que quelque chose de pas fait par un autre, j'encaissais sans lui répondre ou je simulais que j'avais mal au pied et me mettais en arrêt maladie, je répondais pas... ».

6^E : « il revenait à la charge et au bout de 3 semaines comme ça je me mettais en arrêt maladie... quand j'arrivais plus et que ça montait j'étais en arrêt pendant 1 à 5 jours... ».

Avec le policier :

45^E : « ... je me suis refermé quand il m'interrogeait, un rêve éveillé, je voyais mon oncle et pas le policier... ».

Avec les autres détenus :

13^E : « ...je mets un casque antibruit ... et ça permet de pas entendre les autres (insultes)... ».

60^E : « (violence d'un détenu à l'atelier) ça remonte à janvier 2009 jusqu'en mars 2010 [à quelle fréquence ?] quand il avait envie, aux ateliers... j'ai supporté ça et puis c'est tout ! ».

Avec son codétenu :

38^E : « ... je fais des pompes, de la musculation dans la cellule pour éviter de le frapper... ».

Avec la fillette, Y :

81^E : « je faisais tout pour pas écouter et faire attention ».

Les fantaisies élaborées par Monsieur X ont cette même fonction de coping, à la différence qu'elles proposent un mode de résolution imaginaire des situations rencontrées. Elles ont une fonction d'apaisement, de réduction d'une tension à la fois physique et psychique émergeant d'une impuissance à réagir et d'une contention de colère, mais ne permettent pas un aménagement de la situation rencontrée. Le caractère vulnérant des situations engage Monsieur X à élaborer des fantaisies hostiles au sein desquelles l'altérité qui menace une

cohérence interne en la débordant se trouve détruite, anéantie dans un mouvement de renversement des rôles et des positions :

6^E : (concernant son codétenu) « Depuis 3 semaines, [1] j'imagine que je lui éclate la chaise sur la tête pour qu'il se taise et évite de me prendre la tête... [2] y'a 2 semaines après qu'il m'ait volé les boîtes de thon et de maïs, je le pulvérisais et le massacrais à coups de poings et de pieds quand il était par terre et j'appelle le surveillant pour qu'il vienne, en plus de la chaise... [3] quand il me parle je lui fous des tartes et je reprends conscience... je me sens un peu soulagé après... »

14^E : « ...comme quoi j'ai des pouvoirs surnaturels et que j'arrête son cœur, ou que j'attrape une barre et que je lui éclate la tête avec... »

38^E : « on m'a mis quelqu'un en cellule pour 1 week-end et ça fait 5 jours ! il m'empêche de faire mon train-train... j'ai des scénarios agressifs, j'ai envie de le taper, le taper dans les murs, il se lave pas, va pas à la douche, me raconte sa vie, tout ce qui n'a pas été jugé... je rêve que je balance la casserole, la poêle, la chaise, pour le faire taire ! Dès que je rentre dans la cellule j'ai déjà les épisodes... Depuis 1 semaine je ne vis que sur mes rêves éveillés, quand il monte se coucher, je rêve qu'il dérape et se fracasse la tête sur l'armoire... ».

57^E : « ... avec la poêle que j'ai mise en haut de l'étagère, je me vois la prendre et lui en mettre un coup, juste pour qu'il dorme, pas la casserole parce qu'elle est petite, histoire de pas le rater [combien de fois par jour ?] environ 10-15 fois dans la journée, quand il se coince le pied dans l'échelle et qu'il tombe, que je lui glisse une peau de banane... ».

Les figures identificatoires des deux codétenus font émerger une position de vulnérabilité dont l'attestation se manifeste au travers des fantaisies qui se trouvent élaborées en retour, fantaisies hostiles traduisant une altérité vécue comme vulnérante. La fantaisie hostile remplit sa fonction d'apaisement par laquelle une position se construit, se substituant à celle impossible de la réalité de la relation. Il ne peut s'opposer ou négocier, il imagine alors qu'il agresse pour rejeter et exclure l'autre de son univers quotidien de vie en lui portant atteinte, voire en l'anéantissant. Il peut également imaginer être extrait et sauvé pour ne plus y être confronté :

14^E : « ... que je mets le feu dans ma cellule pour que ça enfume, je bloque la porte et la fenêtre avec un drap, caché l'œilleton, allongé sur le lit, je laisse une lettre disant que je pensais à mon père mais le surveillant a vu la fumée, interviennent et je suis emmené à l'hôpital... ».

Les fantaisies hostiles ne constituent pas, jusqu'à présent, l'apprentissage, l'expérimentation d'une mode de réaction différent. Il s'agit plutôt d'un désamorçage tensionnel, un

retournement de position entre une passivité maltraitante et un agir réactionnel par lequel une vulnérabilité psychique fait place à une destructivité symbolique face à une altérité menaçante ou maltraitante.

Depuis qu'il a dix huit ans, Monsieur X a également recours à des médias qu'il utilise de façon analogue aux fantaisies et sur lesquels il s'appuie pour élaborer ses fantaisies et en produire des variations. Ils lui permettent, ce faisant, d'entretenir un mouvement d'alternance de rôle et de position par lequel une insistance psychique se manifeste. Pendant son incarcération, ne pouvant avoir accès à ses collections, ce sont les mangas qui sont programmés à la télévision et les jeux vidéo qui font l'objet de son attention. Le recours à la Play Station correspondait à la période des cauchemars récurrents concernant son oncle.

21^E : « J'ai acheté une Play Station avec un jeu de combat, je vais pouvoir me défouler, je me vois dans le bonhomme, ce que je peux pas faire à l'extérieur je le fais dans ces mondes imaginaires, l'objectif c'est de frapper, frapper mon oncle pour qu'il ressente toute la rage que j'ai contre lui ! ».

31^E : « j'ai fait le pire cauchemar mardi ! À 4h du matin, entendu la porte de la cellule s'ouvrir, j'étais plus un adulte mais un enfant et j'ai vu mon oncle venir ! Il a fait ce qu'il avait à faire et en partant m'a dit que 'partout où tu te cacheras je te retrouverai !', ça m'a réveillé, j'avais uriné ! ... J'ai joué à la PS tout le week-end... ».

78^E : « si je veux voir un combat particulier, je sais dans quel DVD il se trouve, je regarde le combat du bien contre le mal ! C'est toujours le bien qui gagne ! »

79^E : « j'y ai réfléchi, les mangas c'est un univers à part, comme ma bulle, c'est agréable de s'imaginer dedans, d'être le héros mais pas dans cette vie-là, dans la vraie vie ! ».

79^E : [à quel moment vous les lisez ou vous les visionnez ?] « le soir, dans la journée quand je travaille pas et quand j'avais des soucis avec madame, je prenais 2 ou 3 mangas, normaux et pornographiques, pour aller les lire dans la voiture ... [en avoir 1 dans la voiture ça vous permettait d'anticiper quoi ?] de décompenser ! si ça se passe mal, je lis un manga et ça apaise, les tensions partent, on se sent différent [de quelle façon ?] mieux, apaisé ... [lorsque vous éprouviez une frustration ou une contrariété vous lisiez un manga ?] oui, même si je l'avais lu des centaines de fois, quand je regarde un dessin animé je me sens apaisé et le temps se fige, il passe plus vite, quand mon codétenu me parle je ne l'entends pas ! ».

79^E : « ...les mangas où y'a de la violence, c'est la violence que je ne fais pas ! si j'avais été violent avec mon ex, ça aurait sans doute été mieux [la 1^{ère} personne a avoir été l'objet du manga c'est votre oncle ?] oui ! je lui explosais la tête ! [Vous regardez ma montre, il est 11h] je vous parlerai de ça la prochaine fois [parce que c'est l'heure du manga à la télé ?] oui, à 11h, c'est comme ma drogue ! ».

Quand il regarde les mangas à la télévision, Monsieur X est dans un univers où il se rend inaccessible à toute altérité :

83^E : « j'écoute plus ce qu'il me dit (codétenu), je suis dans un univers complètement blindé ! ».

80^E : « quand je regard les mangas à la télé ça me booste parce que c'est un monde de fantaisies ! ».

37^E : « Avec l'imagination j'ai moins de panique et moins d'accumulation... ».

Monsieur X cesse d'avoir recours aux fantaisies dès qu'il se retrouve seul en cellule :

39^E : « j'ai plus de fantaisies quand je suis tout seul... ».

Mais la solitude laisse place à la construction d'un espace-temps particulier par lequel Monsieur X n'éprouve plus la contrainte carcérale et semble exister dans un univers où seules certaines personnes sont présentes, ce qu'il nomme « *ma bulle* » dans laquelle il ne peut être atteint et se trouve protégé de toute réalité. Ce qui lui arrivait de réaliser dans certaines situations de vie quotidienne :

35^E : « Quand je vais dans un bus ou un train, je calcule personne, je fais comme si j'étais tout seul avec mon baladeur sur les oreilles, dans une salle d'attente je joue avec mon portable, le regard des autres me met mal à l'aise... ».

60^E : « Si je me faisais frapper par un surveillant, je me mettrais dans une bulle pour passer à autre chose et oublier que j'ai mal ».

61^E : « j'ai téléphoné à mon père dimanche parce que je voulais entendre sa voix, pendant la promenade des autres détenus, ça me rassure un peu, ça me fait du bien de l'entendre, quand je lui parle je me retrouve dans un autre monde, une bulle, y'a plus personne autour de moi, je ne suis plus en prison... ».

75^E : « je me suis blessé au pouce droit, j'ai démonté une lame de rasoir mais j'étais pas là, j'étais dans une bulle, un moment d'absence, ça m'a réveillé ... j'étais dans une pièce blanche, pas de porte, un cadre où y'avait grand-père, père, mère, un autre en dessous, moi bébé, enfant, adolescent et maintenant, j'étais dans une pièce là et je regardais les photos dans les cadres, je suis là mais y'a que mes yeux qui regardent, c'est X, oui c'est moi... ».

La bulle semble correspondre à un univers idéal au sein duquel ne sont présentes que les personnes qui ont compté pour lui de façon affective et positive. Elle représente un lieu où la filiation se manifeste et une histoire dans laquelle il est inscrit. Les deux Noël qu'il a passé en détention et pendant lesquels il était seul en cellule ont constitué un espace-temps analogue. À ces deux occasions, Monsieur X a passé Noël avec ses parents, comme avant :

37^E : « Noël dernier j'étais en cellule, triste... je l'avais pas dit... j'étais seul... mais j'ai fait comme s'ils étaient là, j'ai mis la table au milieu, 2 chaises de chaque côté (pour eux) et comme les repas de Noël durent longtemps, j'ai fait pareil, commencé à 19h jusqu'à minuit... c'était imaginaire, comme s'ils étaient présents tous les deux, quand c'était chez mon père, c'est comme si ma mère était là... je suis pas fou ! [vous faites comme si votre mère était absente mais pas décédée ?] Oui, même si je l'ai vue dans son lit d'hôpital, c'est comme si elle était endormie mais pas décédée... ».

39^E : « Je suis de nouveau seul, pour Noël, parce que moment de bizarreries, être seul pour pouvoir imaginer qu'ils sont avec moi (parents), j'ai acheté une deuxième assiette... ».

42^E : « J'ai tout changé dans ma cellule, j'ai mis la cellule à mon image... Noël et nouvel an, comme à la maison, 2 assiettes de chaque côté et moi assis sur le lit, manger les huîtres tranquillement... de 20h à 1h30... ».

Monsieur X reconstruit ainsi un espace-temps où il occupe une position d'enfant entre ses parents, telle qu'il aurait souhaité qu'elle perdure. La bulle constitue un espace psychique où toute vulnérabilité semble s'éteindre, pour mieux se reconstruire. De nouveau, il ne s'agit que d'une situation temporaire et transitoire qui ne résout pas sa problématique de séparation mais entretient et renforce sa position de vulnérabilité au quotidien.

Celle-ci prend corps d'une manière analogue dans les fantaisies sexuelles qu'il élabore ou dans les hantails où une hostilité est saisie, médiatisée par la sexualité, dont son ex-compagne fait alors l'objet. Si Monsieur X a développé des fantaisies sexuelles générales, s'appuyant à la fois sur son imagination et son expérience :

27^E : « Faire ça avec plusieurs femmes, un harem, faire ça dans une cabine d'avion (toilettes)... dans un train je l'ai déjà fait avec ex comme dans un cinéma, j'aimerais bien dans un paquebot mais pas dans la cabine... je suis pas préoccupé de savoir si on va s'entendre, j'y ai pas pensé... »,

il a élaboré un certain nombre de fantaisies sexuelles à propos de femmes qui présentent la caractéristique d'être des figures de pouvoir et d'incarner la loi : une capitaine de l'armée, une policière et une Juge d'Application des Peines. Ce sont des personnes qui ont fait partie de son histoire et que Monsieur X a rencontré lors de son service militaire, lors de son arrestation et de sa condamnation.

30^E : « La militaire elle est en treillis, même dans la vie civile, comme la juge et la gendarmette... on se rencontre dans la caserne un soir où je suis de garde, elle vient me voir, on commence à discuter de choses transportées par des camions, elle me prend la bouche et on s'embrasse, elle appelle un autre pour me remplacer au poste de garde et m'emmène en voiture dans son bureau, on ne dit rien dans la

voiture, comme si elle était ma copine, dans le bureau m'explique, me montre des plans, elle m'embrasse et c'est parti... (2nd fantasme) elle me fait appeler quand je suis dans la chambre de service de nettoyage, elle demande à un autre de me remplacer, elle me pousse dans les toilettes en disant 'j'ai envie de toi, tu m'a manqué' (3^{ème} fantasme) dans le bar, elle arrive quand je suis déjà présent, y'a du monde, un jukebox au fond à gauche, un flipper, un baby-foot, je suis assis à une table avec du coca, elle me voit, vient s'asseoir à ma table, y'a plus un bruit, plus rien, elle m'embrasse, me fait une fellation et on fait l'amour on est invisibles, personne ne nous regarde ni ne nous voit, les gens disent rien, comme s'ils nous voyaient pas, les gens parlent mais dans mon fantasme je les entends pas du tout... ».

27^E : « (policière) je discute avec elle, c'est elle qui me propose et je fais... la JAP, me dit de venir dans son bureau par rapport à ma libération, un simple regard suffit, elle doit avoir 50 ans, je refuse ma libération, je sais pas comment mais on le fait... ».

Dans ses fantaisies, Monsieur X est face à une autorité qu'il semble respecter et considérer. C'est par la mise en œuvre d'une dimension sexuelle que sa position s'inverse et que l'autorité se trouve annulée ou destituée. Monsieur X nous donne la clé de ses constructions sexuelles imaginaires :

55^E : « j'ai été soumis pendant toute mon enfance et là je prends la position de dominateur [en quoi c'est une position agréable pour vous ?] si je suis dominateur, j'ai une position de contrôler les choses et moi-même, de plus recommencer... mais dans la réalité... peut-être qu'un jour je pourrai être dominateur par rapport à mon oncle et pouvoir discuter avec lui, même si la haine est là et qu'elle grandit de jour en jour ».

Ce qui insiste sous cette forme imaginaire mais également dans des situations relationnelles vulnérantes et dans l'ensemble de ses relations, est cet antagonisme dynamique entre le bien et le mal, une conflictualisation entre la soumission et la domination, sans jamais que puisse s'élaborer une dimension de compromis. La relation ne peut exister dans sa dimension de (pseudo) réciprocité, celle-ci étant nécessairement pour lui l'enjeu d'un pouvoir dans lequel il ne peut s'inscrire sinon en le pensant d'emblée comme ce qui lui échappera, n'en saisissant pas l'enjeu sinon dans sa dimension vulnérante.

Il ne peut s'en saisir, même dans les mangas, où il ne peut s'identifier au personnage qui administre la violence. La position de celui qui violente n'est jamais investie par lui personnellement. Il n'y a pas de construction de figure identificatoire dans un mouvement de retournement, mais construction ou identification de la présence d'un tiers salvateur et surtout vengeur. Dans cette construction, sa position peut être corrigée et sa parole reconnue parce que défendues par le tiers. Ce qui est différent dans les hantails. Lorsque la dimension

sexuelle est présente, une identification au personnage s'opère d'emblée, dit-il, voire est recherchée :

78^E : « [...] jamais je m'imagine donnant les coups, c'est après dans mon rêve la nuit où je rêve être le héros et là je donne les coups [et dans les hantails ?] quand y'a de la sexualité violente, directe je mets mon ex dedans quand je ressens de la frustration parce qu'elle a couché avec un autre ou qu'elle est violente avec moi, je lui fais les pires choses que je lui ferais pas dans la réalité, les tentacules c'est moi ! ».

Tentacules par lesquelles se mettent en scène une tension puis un mouvement par lequel sa position s'inverse à travers le retournement de celle du personnage :

78^E : « ...quand y'a des monstres, des tentacules, elle dit non et après elle dit oui par ce que les tentacules... ».

Il ne ferait plus alors de mal, mais du bien. Le plaisir sexuel imposé à l'autre lui permettrait de penser obtenir ainsi son accord.

La dimension sexuelle, dans les hantails, est la médiation nécessaire à la construction d'une figure identificatoire à l'oncle mais à laquelle il résiste toujours en ce sens qu'il ne s'agit pas d'un être humain mais soit d'un monstre, soit d'un surhomme, soit d'un loup-garou. La personnification demeure impossible. Parallèlement, ses fantaisies sexuelles témoignent de cette même impossibilité. La dimension sexuelle lui permet de renverser sa position subjective mais sans maltraitance, au contraire, un consentement est systématiquement recherché, un accord est nécessaire pour que le plaisir puisse advenir, et qu'il puisse répondre à la demande de l'autre. Le pouvoir et la domination changent de mains dans un mouvement où ils s'en trouvent annulés par la représentation d'une sexualité mutuellement recherchée.

Monsieur X résiste à ce qui se reconduit sans cesse est qui se rejoue sur différentes scènes : affective, professionnelle, fantastique. La relation y est impossible et se réduit, pour lui, à répondre ou à échapper au désir de ce qu'il prend pour celui de l'autre, mais qui n'est finalement qu'un enjeu psychique pour lui.

Son souhait de changer de sexe depuis l'âge de 18 ans, et les fantaisies qu'il élabore à ce sujet, s'inscrivent dans cette même dynamique. Il s'agissait pour lui, comme pour d'autres situations contextuelles, de ne pas être reconnu, de devenir invisible, donc insaisissable :

37^E : « je me laisse pousser la barbe pour me vieillir un peu... que les autres ne me voient plus comme un gamin ! Si ça marche je me raserai à la sortie !... ».

62^E : « si je me transformais en femme, jamais j'irais avec un homme, je resterais avec une fille [avez-vous pensé que vous pourriez attirer des hommes ?] Oui mais je les rejeterai, comme un dégoût... ».

64^E : « j'ai réfléchi, tout le week-end... j'ai changé d'avis !... changer de corps... mais c'est pas en étant une fille que ça changera au fond de moi, j'ai donc complètement zappé, je peux changer de corps autrement ! Parce que je l'aime pas... en maigrissant, une liposuccion et même avec ce que j'ai subit c'est de la connerie de penser ça... je pensais avant qu'en étant une fille j'aurais pas recommencé ! Tant que je vivrai mal mon corps... ».

65^E : « j'ai fait une chirurgie du visage, laissé pousser les cheveux et je m'appelais ..., mon père avait accepté me disant que 'c'est ton bonheur', je me promenais dans la ville de ... mais personne me reconnaissait... ».

77^E : « [Votre changement d'identité sexuelle ?] Me changer en femme pour me cacher ? y'a d'autres façons, par rapport à mon ex qui a peut-être dit des choses sur moi et en sortant je voulais retourner sur ___ parce que c'est plus facile pour trouver du travail, mais je ne veux pas me priver de ma sexualité, je veux rester un homme, même si je me rase parce que je trouve les poils sales, là je perds du poids donc je change par rapport aux gens qui m'ont connu gros, reste les vitres teintées pour me cacher mais aussi parce que j'aime le Tuning, finalement j'ai oublié l'idée d'être une femme, ça me traverse plus l'esprit [vous pensiez changer de sexe pour vous cacher et retourner chez vous mais donne-t-on le même travail à une femme qu'à un homme?...]... J'y avais pas pensé... ».

30^E : « ... on est invisibles [(idem)], personne ne nous regarde ni ne nous voit, les gens disent rien, comme s'ils nous voyaient pas, les gens parlent mais dans mon fantasme je les entends pas du tout... ».

Par rapport aux violences subies à l'atelier :

60^E : [vous avez toujours des scénarios ?] « oui, différents, que je suis invisible... ».

Et à ce qu'il anticipe des agressions possibles à l'extérieur :

70^E : « ... je fuis de partout, je cherche à me rendre invisible... ».

Bien que cette problématique concernant son identité sexuelle lui ait permis de soulever la question du plaisir qu'il a reconnu éprouver lors des agressions de son oncle, nous y retrouvons une position interrelationnelle impossible face à une altérité vécue comme vulnérante, d'autant plus lorsqu'elle s'inscrit violemment dans son histoire et ses aléas.

2.4. Mises en impasse

Les agressions commises par Monsieur X à dix ans d'intervalle s'inscrivent dans cette problématique d'altérité où, par le jeu des figures identificatoires, l'autre est toujours ce qu'il représente pour Monsieur X et n'est pas perçu à travers ce par quoi il se représente à lui.

2.4.1. Les deux garçons

Le contexte géographique est celui de la chambre d'un foyer dans lequel Monsieur X est de nouveau placé. Le contexte affectif est celui d'une double séparation vécue, celle d'avec sa mère malade et hospitalisée et celle d'avec son père qui ne peut le garder à la maison. Cette situation de placement intervient après qu'il ait été retiré de ce même foyer dont il fugait pour rentrer chez ses parents puis dans lequel il fut ramené par son père, et après avoir passé près de sept mois en famille :

18^E : « ...7 mois après (être retourné chez parents) j'ai été en foyer parce que mon père travaillait la nuit et ma mère avait un cancer... je l'ai mal vécu parce que j'étais séparé des parents, les premiers jours je pleurais, je faisais des crises, je voulais pas manger, ils me forçaient, je balançais les assiettes... ».

Il se retrouve à 17 ans ½ dans une chambre avec deux enfants de 6 et 7 ans. Cela correspond à l'âge qu'il avait lorsque son oncle, âgé comme lui de 17 ou 18 ans, l'a agressé sexuellement. Une situation vient émerger dans ce contexte et renforcer la dimension de séparation : Monsieur X doit quitter le foyer dans 3 mois pour intégrer un Foyer des Jeunes Travailleurs sans retourner chez ses parents.

25^E : « suite à ce que j'ai subi j'ai agressé deux enfants de 6 et 7 ans placés eux aussi dans le foyer, les 2 en même temps, après je vivais ma vie naturellement... j'ai rien dit aux enfants pour qu'ils ne disent rien, ils n'avaient pas l'air d'être choqués, s'ils avaient eu peur comme moi la 1^{ère} fois j'aurais pensé qu'ils étaient choqués... ».

45^E : « ils sont venus dans ma chambre, ils voulaient une Bd d'Astérix, j'avais des bonbons et des gâteaux, ils sont venus plusieurs fois dans ma chambre comme dans d'autres... 3 mois avant que je parte du foyer... je sais pas ce qui a déclenché, comme je partais je leur avais dit qu'ils pouvaient prendre tous les bouquins que j'avais et que j'avais récupéré à droite et à gauche... [...] comme je leur donnais des Bd et des gâteaux, ils m'ont demandé si je voulais une fellation ou que je les sodomise mais trop petits et je leur ai mis qu'un doigt... 'si tu me donnes des bonbons tu peux me faire des choses comme les grands', il avait baissé son pantalon mais j'ai toujours refusé d'y mettre le sexe, comme Y, que le doigt... [...] après l'avoir fait je me sentais mal, j'avais mal au ventre pendant un jour

ou deux parce que je repensais à ce que j'avais subi mais en pire [et eux ?] même pas dit 'aille', ils se sont laissés faire, après ça s'est passé jusqu'à ce que le police vienne me chercher, environ 1 an après et tout est revenu, oncle et foyer ! ».

L'agression des enfants se réalise dans un contexte environnemental et psychique particulier. Un ensemble d'opportunités tant environnementales que psychiques s'articulent et s'ordonnent pour constituer une situation vulnérante dans laquelle vient s'actualiser une conflictualisation psychique et sa tentative de résolution. Des figures identificatoires émergent et s'articulent dans un changement des positions et des rôles respectifs.

47^E : [comment perceviez-vous les 3 enfants avant les agressions ?] « Ils (2 garçons) ne faisaient pas voir qu'ils étaient tristes, je me disais que c'était quelque chose quand même, à leur façon de parler je me voyais moi étant petit sauf que je faisais pas de porte à porte pour avoir des bonbons ou des gâteaux, c'est facile de cacher quand y'a un problème [...] [comment réagissez-vous quand vous percevez la tristesse ?] je vais reconforter... moi quand je suis triste j'ai personne pour me reconforter... peut-être que je voulais les reconforter mais c'était pas la bonne façon, parce que je savais pas comment m'y prendre... si j'avais montré ma tristesse... peut-être à cause de ça que mon oncle faisait des choses ? je ne sais pas comment la faire voir...j'étais triste de vivre tout le temps chez la nourrice et que je voyais mes parents que le week-end, ma mère faisait les 3x8 et père travaillait le samedi matin, je partais aussi 1 fois chaque année en vacances avec la nourrice... au début je pensais que c'était que pour un temps et puis c'est devenu la routine, je pleurais, je piquais des crises, la nourrice me reconfortait en me donnant des gâteaux, des bonbons, du lait ».

Les deux enfants deviennent des figures identificatoires de Monsieur X de par leur âge, leur situation de séparation familiale, leur tristesse. Il peut se percevoir comme celui qui abandonne et reconforte dans une figure identificatoire parentale, comme il a pu lui-même le vivre auprès de sa nourrice avec « *des gâteaux, des bonbons et du lait* » lorsqu'il avait leur âge, ou qu'il était agressé sexuellement par des adultes dans un camping-car.

C'est ce que l'on retrouve plus tard dans ses fantaisies où la position de celui qui violente ne peut être investie et se trouve détournée dans la situation élaborée par la médiation sexuelle. De la même façon, nous pouvons percevoir cette dernière dans la réponse à leur demande par laquelle un accord est convenu qui annule toute dimension violente et sa perception par Monsieur X. L'accord porte non sur les actes mais sur ce qu'ils sont supposés apporter, un réconfort, par lequel la séparation s'en trouverait atténuée. Ce qui se jouerait ici est la séparation de Monsieur X d'avec les figures identificatoires et non des enfants vis-à-vis de lui, mais dans lesquels il se reconnaît néanmoins. La figure identificatoire de l'oncle à laquelle il résiste prend forme sur un plan somatique dans une position spéculaire vis-à-vis

des enfants. Il peut ainsi se distancier de toute identification à l'oncle : « *après l'avoir fait je me sentais mal, j'avais mal au ventre pendant un jour ou deux parce que je repensais à ce que j'avais subi mais en pire* ». La souffrance ressentie n'est pas celle des enfants au regard de ce qu'il leur a fait mais celle que les enfants lui font éprouver au regard de ce qu'il a subi. La souffrance occupe une place analogue à celle de la sexualité, elle vient poser une limite à partir de laquelle un changement de position et de rôle peut s'opérer.

2.4.2. La fillette, Y.

Le contexte psychoaffectif de Monsieur X est le suivant. Il s'est contraint à démissionner d'un emploi, dans lequel il donnait pleine satisfaction à son employeur, à quitter la proximité de son père, pour mettre un terme aux pratiques échangistes et au comportement prostitutionnel de sa compagne, « *pour éviter qu'elle me trompe (23^E)* ». Il aménage avec sa compagne dans un studio, se privant des éléments constitutifs de son environnement habituel tels que les livres et DVD de mangas et de hantails. Il se retrouve chez un employeur maltraitant puis, après que sa compagne ait invité le couple, ses trois enfants et les quatre chiens, à vivre à sept dans un espace restreint, où un échangisme partiel continue de se pratiquer entre les parents et sa compagne.

Les faits se sont déroulés cinq fois :

24^E : [Dans quel contexte se sont déroulées les agressions ?] « [1^{er} faits] je rentre crevé du travail, je vais me coucher dans la chambre parce que dans la salle y'a les parents, mon ex, les chiens, les 3 enfants sont dehors... y'a de la discorde entre mon ex et les parents parce que mon ex voulait sa liberté et les parents sortaient pas et elle voulait pas les laisser seuls dans l'appartement parce que faisait pas confiance parce que les enfants cassaient tout... ça criait, mon ex, j'en avais marre d'entendre gueuler alors dans ce cas j'allais faire des courses, je sortais en voiture, j'allais faire des bricoles et je rentrais quand fini, là je suis allé chercher des boules-Quilès dans la boîte à outils et je suis retourné dans la chambre...

[2nd faits] la 2^{ème} fois dans la maison, pareil, j'avais bossé 3-4 jours le matin et la nuit, ce jour là j'avais fini à 16h après avoir travaillé la nuit et le matin, j'étais crevé, j'ai même pas pris ma douche, me suis allongé sans boules-Quilès et même pas mangé... y'a des fois elle venait pas, d'autres fois où venait et se passait rien et 2 fois où s'est passé quelque chose... les parents étaient à la maison, mon ex repassait, les enfants pas là, sans doute à la plage, le chien m'a fait la fête, il grattait à la porte pour venir avec moi, mon ex lui a ouvert et s'est couché à côté de moi, quand je me suis réveillé, 2 fois, Y était à côté...

Y'avait toujours des conflits, mon ex disait que comme ça on était moins seuls... je savais jamais en rentrant à la maison comment ça allait être, parfois sur le parking j'entendais hurler, que je vais retrouver mon ex avec le père (des enfants) et comme trop fatigué je faisais rien avec sa femme et ils faisaient ça tous les trois, je savais que quand y'avait pas de sexe y'avait conflits et que quand y'avait du sexe, pas de conflits, ça voulait dire qu'ils avaient fait ça toute la journée ! à la fin je partais 7-15 jours dans le (département de son père) pour être tranquille...

[3^{ème} faits] dans la voiture, en semaine, à chaque fois que je partais les enfants voulaient toujours venir et la semaine comme les garçons étaient à l'école, elle venait toute seule, je travaille, je rentre, ça hurle, je repars, elle veut me suivre comme je vais faire des courses, on s'arrête dans un coin de la plage où y'a du monde autour, elle discutait avec moi, me disait qu'elle en avait marre que ses parents s'engueulent, qu'ils engueulent les enfants alors que moi je restais toujours calme, que j'engueulais personne et qu'elle me préférait à ses parents... on est rentrés quand on a eu fini, j'avais envie de rentrer, pas elle...

[4^{ème} faits] dans la voiture, on a changé de coin, dans un lieu touristique, c'est moi qui lui ai proposé d'aller là, y'avait des gens autour, on faisait rien et à un moment on l'a fait sans que ça soit prévu, c'est toujours la même chose, quand je rentre du travail, ils s'engueulaient encore, j'ai dit que je ne voulais pas que Y vienne mais dans la foulée je l'ai laissé venir avec moi...

[5^{ème} faits] dans la voiture, on a roulé, arrivés à un cul-de-sac, j'ai fait demi-tour et me suis arrêté pour discuter et on l'a fait, mon ex avait gueulé parce qu'ils travaillaient mais ne payaient rien, ni une partie du loyer ni la bouffe alors qu'on mangeait !... quand je suis parti 15 jours, Y m'a dit qu'ils s'étaient engueulés qu'une seule fois parce que j'avais emmené les chiens et moi en moins ça faisait un poids en moins pour mon ex ! ».

Dans le temps qui précède les agressions, Monsieur X se trouve toujours en présence d'un conflit. Comme à chaque fois qu'il se trouve confronté à une situation conflictuelle directe avec sa compagne, ou indirecte entre sa compagne et le couple, Monsieur X met en œuvre la même stratégie de coping tout comme dans des situations antérieures. Il s'agit d'une conduite d'évitement sur le mode de la fuite et de repli sur lui-même en rompant physiquement avec toute perception de stimulus témoignant d'un conflit : boules-Quies, s'enferme dans la chambre ou part de l'appartement. Cette stratégie lui permet d'éviter de devoir faire face à une situation qui le vulnérabilise, celle d'une altérité maltraitante et menaçante face à laquelle il se vit impuissant, figure identificatoire de son oncle et de la domination. Il ne supporte pas le conflit chez les autres à l'image de celui de sa compagne et de sa mère, dans lequel il se projette également. C'est dans le cadre de cette stratégie qu'il se retrouve en présence de Y.,

qui le rejoint ou recherche sa compagnie, pour échapper également au conflit dont elle faisait parfois aussi l'objet et parce que lui ne la gronde jamais.

Comme pour les deux garçons dix ans auparavant, il sait qu'elle a subi des agressions sexuelles de la part de ses frères. Comme pour eux, il met en avant l'initiative d'Y., ou sa sollicitation, et dit répondre à sa demande. La situation est ainsi construite qu'elle ne l'autorise pas à pouvoir refuser et dans laquelle des figures identificatoires s'élaborent, entre lui-même et Y., entre Y. et sa compagne, entre Y. et son oncle. La dimension sexuelle lui permet de nouveau de modifier les positions et les rôles en les inversant et en les substituant les uns aux autres. De nouveau, une résistance se marque à la figure identificatoire de son oncle, tout comme avec les deux garçons :

45^E : « ils m'ont demandé si je voulais une fellation ou que je les sodomise mais trop petits et je leur ai mis qu'un doigt... ».

27^E : « ... quand Y. m'a demandé de la sodomiser j'ai pas voulu, peut-être par rapport à ma propre expérience ? ».

De même qu'il n'a jamais pratiqué la sodomie avec sa compagne.

Les cinq agressions se déroulent dans deux lieux différents qui présentent néanmoins une certaine similarité. En effet, tout comme dans ses fantasmes sexuelles à propos des femmes représentant le pouvoir et la loi, les lieux présentent dans leur spatialité une même perméabilité perceptive des limites matérielles qu'ils offrent. Toutes ces situations se réalisent dans un espace, un dedans, dont la limite avec un dehors est potentiellement franchissable par un tiers et/ou par les protagonistes : soit une porte, soit un mur, soit des vitres teintées, ou bien se trouve occultée par une suspension perceptive. La fantasme sexuelle avec la capitaine dans le bar ou avec les infirmières (55^E) amène Monsieur X à vivre la situation dans sa « bulle », c'est-à-dire un espace-temps psychique, hors du temps et de l'espace collectif et commun vis-à-vis duquel il se rend invisible. Il y a ainsi, de notre point de vue, un lien contextuel environnemental entre les espaces d'agressions et les espaces des fantasmes sexuelles. Un temps-espace où des positions s'alternent dans des mouvements psychiques de projection sur des figures identificatoires différentes, et pendant lequel une insistance psychique s'actualise dans une tentative de résolution d'une conflictualisation à l'œuvre. Cette dernière est mise en scène dans les fantasmes, dans les mangas et les hantails, et dans les agressions, au sein desquelles c'est bien de lui-même dans un enjeu psychique qui lui est propre dont il s'agit, et non de Y.

24^E : « ...la première fois elle, elle m'a demandé de lui faire ce que ses frères, la deuxième fois c'était moi, c'était pas moi qui lui disait de venir faire la sieste avec moi... ».

Tout comme, pourrions-nous ajouter, ce n'est pas lui qui lui proposait de venir faire les courses ou de quitter l'espace d'un conflit, ce dernier constituant, pour lui comme pour elle, la médiation opportune.

Monsieur X s'est régulièrement posé la question de son comportement envers Y. :

25^E : « Pourquoi Y et pas d'autres enfants que j'ai gardés ? Comment c'est venu que j'ai fait ça avec elle ? Comment c'est venu que j'ai recommencé avec elle 10 ans après... c'est pas de l'amour, avec elle, pas d'éjaculation, c'était difficile d'être en érection, des difficultés de pénétration [éprouviez de la frustration ?] non justement, le soir j'avais des relations sexuelles naturellement avec ma femme, je comprends pas alors pourquoi j'acceptais comme un nanard (abruti) si c'était pas sexuel ? ».

Il ne s'agit pas pour nous de répondre à cette question mais de laisser Monsieur X nous la proposer :

80^E : [Quel parallèle vous pouvez faire entre les mangas et vos fantasmes, vos scénarios ?] « Ça répare sauf qu'avec Y, ça n'a pas réparé ! Pourquoi les béquilles n'ont pas fonctionné et que y'a eu un ratage ? ».

Nous pouvons mettre cette question en perspective à partir des éléments que nous offre Monsieur X concernant les agressions à l'encontre de la fillette Y.

Une séquence s'ordonne à chaque fois dans la situation où s'actualise une mise en impasse psychique, où une mise en tension psychique se met en scène, correspondant à des mouvements psychiques singuliers par lesquels la position subjective de Monsieur X se modifie. C'est un processus psychique, logique, dont nous faisons ici la lecture à travers une construction mais qui se donne à lire chronologiquement dans un retournement de positions subjectives. Chaque situation le confronte à ce à quoi il résiste psychiquement avec insistance, et ne lui laisse d'autres opportunités tant matérielles que psychiques que d'y céder : se séparer d'une altérité vulnérante dont il cherche à se rapprocher pour ne pas la perdre. L'agression, par la médiation du sexuel et des constructions de figures identificatoires, lui permet de faire face, temporairement et transitoirement à une menace interne, à un risque d'effondrement psychique. Les situations d'agression lui permettent de recouvrer opportunément une position subjective comme tentative de dépassement d'une mise en impasse.

2.5. Une insistance psychique à l'œuvre

La trajectoire de Monsieur X nous offre la possibilité de percevoir une même position d'existence qui se déplace dans des champs et des espaces différents en manifestant une résistance à une même absence de changement dans des trajets différents : le caractère vulnérant de toute altérité dont la forme se traduit dans une insistance psychique, celle d'un abandon qui se joue alternativement sur deux pôles antagonistes et donc dynamiques, se séparer et se retrouver, comme manière d'être ponctuellement ensemble sans confrontation à l'altérité.

Sa trajectoire peut être construite comme le déplacement d'une résistance à l'abandon par sa reconduction et sa mise en expérience, sa mise en scène : situations successives de placements, d'abord en nourrice puis en foyer, vécues comme un abandon de la part de ses parents. Puis abandon de sa mère à travers le divorce d'avec son père, ensuite avec son amant auquel il doit céder « sa » place, et finalement, abandon de sa mère au travers de sa mort. Et en dernier lieu, l'abandon de sa compagne. Il ne peut quitter ou être quitté, quelles qu'en soient les circonstances. Exception faite des situations relationnelles où, si lui s'engage dans une construction identificatoire avec l'autre, ce dernier l'accueille pour lui-même : son second employeur qui le maltraite, qui ne tient pas ses engagements et il démissionne (82^E), et la curatrice de son ex-femme contre laquelle il porte plainte (82^E).

Ces deux situations nous semblent représentatives également de cette mise à distance de l'altérité lorsqu'elle échoue. Ce qui vient empêcher cette mise à distance est l'échec de la confusion avec l'autre, lorsqu'il ne peut occuper cette position d'être pour l'autre quand l'autre existe aussi pour lui par le jeu des constructions identificatoires. Il ne peut plus désirer lorsque l'autre lui assigne une place et un rôle dans lequel il ne peut se reconnaître, ou encore faire occuper à l'autre une place à laquelle il résiste, contrairement aux mouvements de retournement repérés dans ses fantasmes sexuelles. Ne pouvant être désiré par l'autre dans une position qui lui est assignée et qu'il ne peut occuper, il ne peut répondre à ses sollicitations et faire tout ce qu'il suppose de ce que l'autre désire de lui.

Cette dynamique de résistance à toute l'altérité vécue comme vulnérante nous semble se traduire dans cette insistance à mettre en scène des situations et de séparation et de retrouvailles, principalement dans les relations qu'il entretient avec sa compagne depuis leur rencontre chez la nourrice. Si Monsieur X peut dire qu'il a été trop dépendant d'elle (23^E) :

23^E : « *Quand elle partait je la reprenais et je laissais tomber la femme avec qui j'étais... on s'était connus dans les foyers, après perdus de vue et puis retrouvés et on s'est mis ensemble...* »,

il ne peut pas ne pas mettre en scène sa perte et chercher à l'éprouver :

23^E : « *J'en parle de mon ex mais j'ai plus rien à faire avec elle, j'ai déchiré ses lettres, ses photos...* ».

33^E : « *j'ai déchiré l'adresse et le numéro de téléphone pour voir ce que ça faisait : je suis soulagé mais je ressens rien !* ».

26^E : « *ce que j'éprouve pour elle ? j'hésite, entre l'amour et l'amitié... quand j'étais trompé je ressentais rien...* ».

Il dit ne rien ressentir lorsqu'elle le trompait mais il a mis en œuvre le moyen de l'en empêcher en quittant son emploi et en déménageant. Ne rien ressentir au risque d'en être anéanti, non par le fait d'être trompé mais d'en être séparé sans qu'il en soit à l'origine, rendant les retrouvailles inopérantes puisque sans séparation. En le trompant, c'est aussi une figure identificatoire maternelle qui disparaît et n'opère plus sa fonction :

32^E : « *ça me mettait en colère mais ça servait à rien, j'avais peur qu'elle parte* ».

Ce qui l'amena à lui proposer de pratiquer l'échangisme, sur les conseils de sa cousine, comme un jeu sexuel et non comme adultère puisque d'un commun accord, apparent. Mais là encore, l'aménagement psychique échoue parce que sa compagne souhaite continuer contrairement à lui pour qui l'arrêt était une condition au mariage, ce qu'elle refusa et lui de continuer : « *... je lui ai dit que tant qu'il y aurait l'échangisme y'aurait pas de mariage... donc j'ai continué* (6^E) », et permet ainsi à l'insistance de se manifester :

23^E : « *quand j'étais avec la femme de l'autre j'imaginai que c'était la mienne...* ».

26^E : « *quand je couchais c'est toujours à elle que je pensais, j'avais hâte de la revoir* »

Leur relation semble pour Monsieur X se dérouler comme le jeu du *Fort-Da !* de Sigmund Freud dans *Au-delà du principe de plaisir* (1920), par lequel s'éprouve à la fois la présence et l'absence et plus précisément l'absence que l'on subit passivement en opposition à l'absence dont on peut être activement à l'origine. Se substituerait sa compagne à sa mère dans un jeu reconduit par lui où la mort de l'une se figurerait dans la séparation d'avec l'autre et ses retrouvailles. Sans être la négation de la mort de sa mère, la problématique de la perte attachée à sa disparition demeure, sans s'être résolue pour autant. Elle se trouve déplacée et reconduite de nouveau sur celle anticipée de son père. Cette peur de l'absence, par la perte du parent et de la famille idéalisée, est un objet de détresse insupportable au point d'être

reconstruite de façon idéale au jour de Noël et du nouvel an, et jouée dans une mise en scène imaginaire à laquelle il donne corps :

37^E : « Noël approche, j'ai l'habitude d'être avec mon père... ça me crispe, petite angoisse... Noël dernier j'étais en cellule, triste... je l'avais pas dit... j'étais seul... mais j'ai fait comme s'ils étaient là, j'ai mis la table au milieu, 2 chaises de chaque côté (pour eux) et comme les repas de Noël durent longtemps, j'ai fait pareil, commencé à 19h jusqu'à minuit... ».

39^E : « Je suis seul pour Noël... , parce que moment de bizarreries... être seul pour pouvoir imaginer qu'ils sont avec moi (parents), j'ai acheté une deuxième assiette... ».

Où de modifier pour lui, la réalité de la relation de son père avec sa compagne :

37^E : « Oui, même si je l'ai vue dans son lit d'hôpital, c'est comme si elle était endormie mais pas décédée... mon père m'a envoyé sa photo (à lui) et celle de sa copine, je l'ai gardée telle qu'elle mais quand je la regarde, je la regarde pas elle et j'y mets l'image de ma mère... quand je recevrai la photo de ma mère, je la collerai sur celle de sa copine ! [Dans quel but ?] De retrouver mon père et ma mère ensemble, je sais que mon père l'aime toujours et je lui ai dit que personne ne la remplacera ! ».

Cette perte de la mère est reconstruite dans l'anticipation anéantissante de celle de son père :

39^E : « quand il sera plus là, y'aura plus rien qui m'attachera, je m'en foutrai de ma vie [jusqu'à la perdre ?] pour l'instant j'ai des rêves... ».

Il anticipe la perte de son père dans ses cauchemars et ses fantaisies « de 25 façons différentes (29^E) ». Ce qu'il peut saisir de lui-même et interpréter parfois après un cauchemar ou un rêve s'inverse, il anticipe la peur de la perte de son père en rêvant que lorsqu'il est au procès, son père fait un malaise en entendant ses révélations sur les agressions de son oncle et celles subies lorsqu'il était en foyer :

48^E : « quand mon père entend tout ce que j'ai dit, il a un malaise cardiaque, SAMU, ambulance et je me suis réveillé, avec un sentiment de peur que ça arrive, que ça se réalise du mauvais côté ! ».

La seule façon de ne plus avoir peur de la disparition du père, dont il pourrait ainsi être l'agent, c'est de le faire mourir. Ou qu'il meure accidentellement, dans des circonstances dont la façon par laquelle il est informé n'est pas sans rappeler celle de sa mère dans ce qu'il en éprouve (44^E). Situation rêvée à partir de laquelle la perte peut s'éprouver, comme avec les photographies de sa compagne, et se contrôler. Ou lui-même disparaître.

L'analyse de sa situation pourrait être réalisée sur un versant psychotraumatique où les conduites s'organiseraient en réaction aux événements de vie vécus. Nous pensons que tel n'est pas le cas mais que les agressions s'inscrivent chez lui sur un déficit narcissique à partir duquel une problématique d'attachement se trouve reconduite sans cesse.

Ses absences au travail (13^E) comme il les nomme, où lorsqu'il est en cellule (75^E) ne nous semble pas constituer des absences dissociatives ou une focalisation hypnotique sur un élément de l'environnement comme moyen de s'absenter d'un corps dont la maîtrise échappe sous la contrainte du tiers. Chez Monsieur X, il n'y a pas de dissociation au sens d'un déni de réalité ou d'un clivage, non plus une dépersonnalisation au sens traumatique parce qu'il sait que c'est toujours de lui dont il s'agit. Il se reconnaît dans ce qu'il a fait et dans ce qu'il a vécu. Son questionnement porte toujours sur le *pourquoi ?* et non sur le *est-ce bien moi ?* Chez lui, les choses effleurent à sa conscience par l'intermédiaire des cauchemars et des rêves à partir desquels une interprétation en rapport avec ses événements de vie s'élabore pour leur attribuer un sens et lui permettre de construire sa représentation d'une situation, ou la réponse à un questionnement : avec son ex-compagne le pourquoi il est demeuré après d'elle (44^E), le plaisir éprouvé lors des agressions de son oncle (65^E), par exemple. Nous y percevons davantage le travail du refoulement et ses aménagements défensifs que celui du traumatisme se manifestant dans un syndrome de répétition (Louis Crocq : 1999).

Il nous semble qu'il s'agit moins pour lui de revivre de mêmes événements que de tenter de les dépasser. Ce ne sont pas les événements ou les situations qui se répètent mais une conflictualisation psychique qui insiste et dont les situations, rencontrées ou construites, en constituent la représentation par laquelle il tente d'y résister.

2.6. Agressions et fantasmes : une lecture analogue ?

Pour clôturer cette situation clinique, un parallèle, à titre d'hypothèse, pourrait être construit entre les fantasmes sexuels élaborés par Monsieur X et les agressions qu'il a commises.

Les fantasmes sexuels pourraient être conçus comme l'analogue de ses agressions, non dans leur dimension judiciaire infractionnelle mais dans ce qu'elles donnent à entendre d'une insistance psychique et de sa tentative de dépassement, comme tentative de résolution d'une conflictualisation psychique à l'œuvre.

Nous avons fait remarquer que l'on retrouvait un lien contextuel environnemental entre les espaces d'agressions et les espaces des fantasmes sexuels. Un second rapprochement peut

être réalisé à partir d'un attribut physique que les femmes des fantasmes sexuelles ont en commun ainsi que Y, la fillette :

30^E : « elles ont toutes les trois des petits seins... ..oui, même mon avocate qui est mignonne je fantasme pas sur elle [savez pourquoi ?] elle n'est peut-être pas assez vieille, doit avoir 30 ans... pourtant elle a des petits seins ».

Ce qui vient faire différence d'avec les trois autres femmes qui ont entre 40 et 50 ans n'est pas son âge en lui-même mais ce qu'il représente pour lui et ce qu'il en suppose chez elle : elle n'aurait pas d'expérience en matière de sexualité comme les femmes âgées.

Comme les trois femmes de ses fantasmes sexuelles, la fillette Y a des petits seins également :

81^E : « elle m'a dit qu'elle avait des seins, je lui ai répondu que petits... ».

De par sa différence d'âge, bien qu'elle ait un attribut physique similaire, le rapprochement ne peut se faire uniquement sur cet élément physique. Elle n'a pas l'âge des trois autres femmes mais au regard des événements de vie qu'elle a porté à la connaissance de Monsieur X, elle possède alors également ce qu'il s'attend à rencontrer chez les femmes, l'expérience, ce qui l'a effrayé dans un premier temps, dit-il :

81^E : « ... elle en connaissait un petit rayon, c'était pas normal, ça m'a effrayé, j'ai eu peur... ».

De surcroît, elle devient, dans ces conditions, une figure identificatoire possible de sa compagne.

Un second élément est associé aux fantasmes sexuelles et aux agressions de la fillette : le sourire. Le sourire a une double fonction pour Monsieur X, une fonction de coping, qui protège de la violence de l'autre et réciproquement, et qui se manifeste lors d'une rencontre avec le médecin psychiatre par exemple :

7^E : « quand j'ai vu le psychiatre et qu'il ne comprenait pas, je me voyais lui foutre une claque parce qu'il ne comprenait pas les choses, j'avais envie de lui rentrer dedans... quand je suis énervé je rigole 2-3 secondes, ça me soulage... ».

et une fonction de séduction/protection à la fois de l'autre et de lui-même, et par laquelle un réconfort se prodigue et se reçoit. Monsieur X réconforte lorsqu'il perçoit la tristesse chez l'autre comme reflet de la sienne que personne ne semble saisir, de son point de vue :

47^E : « moi quand je suis triste j'ai personne pour me réconforter... peut-être que je voulais les réconforter mais c'était pas la bonne façon, parce que je savais pas comment m'y prendre... si j'avais montré ma tristesse... ».

Lorsque la confusion entre lui et l'autre se réalise et que l'altérité s'occulte ainsi, tout devient possible.

30^E : [...la policière après la militaire ?] « elle m'a souri, comme la juge qui me dit des choses mais me sourit... [vous ressentez quoi lorsqu'elle vous sourit ?] de la sympathie, ça me fait plaisir... ».

68^E : « Je fais des rêves de femmes, je drague l'infirmière en prison, la jeune, brune, hypergentille, toujours en train de sourire... ».

72^E : « J'ai pas de fantasmes sexuelles excessives, tous les 3-4 jours, juste des discussions avec l'infirmière, de mon projet qui s'invite dans mon rêve, aller à ___ en camping-car et je lui demande si ça l'intéresse ou pas, et le rêve s'arrête avant d'avoir la réponse... Elle sourit tout le temps [que vous interprétez comment ?] qu'elle voudra peut-être... ».

Les fantasmes sexuelles, bien que présentes chez Monsieur X depuis longtemps, sont élaborées dans la situation d'incarcération où il se retrouve au quotidien en position vulnérable dans sa relation aux autres détenus. Il est perçu au travers de ce par quoi il est désigné, un auteur de violence sexuelle, que l'on menace et maltraite. Les fantasmes viennent lui permettre de construire une situation dans laquelle l'altérité est annulée par sa médiation par le sexuel. C'est sous cette condition que la position de domination et de soumission est retournée et effacée pour qu'autre chose advienne, contrairement aux fantasmes hostiles dans lesquelles il s'agit de porter atteinte à l'autre ou de le détruire, l'anéantir.

Comme les agressions, les fantasmes sexuelles lui permettent de réaliser un mouvement psychique de retournement d'une position subjective vulnérante en une position où s'annule sa vulnérabilité à travers la menace interne que l'autre représente et à laquelle il le renvoie. La menace y est annulée par l'accord sur le sexuel obtenu par un artifice de séduction et/ou de protection à l'adresse de l'autre, comme de lui-même. Le sourire ou la tristesse, perçus et interprétés, sont deux éléments à partir desquels un basculement s'opère. L'un et l'autre représentent un point de basculement à partir duquel tout devient possible parce que l'autre disparaît pour se confondre avec lui-même dans une dimension psychique qui lui est propre :

30^E : « [qu'est-ce qui vous a amené à fantasmer sur la policière après la militaire ?] elle m'a souri, comme la juge qui me dit des choses mais me sourit [vous ressentez quoi lorsqu'elle vous sourit ?] de la sympathie, ça me fait plaisir [et la juge ?] malgré son âge, de la sympathie, du plaisir, elle n'est pas si méchante que ça ! »

68^E : « Je fais des rêves de femmes, je drague l'infirmière en prison, la jeune, brune, hypergentille, toujours en train de sourire [cette fois c'est une femme jeune par rapport aux autres rêves...] oui ! Dans le rêve y'a pas le surveillant ni le codétenu ... ».

72^E : « J'ai pas de fantasmes sexuelles excessives, tous les 3-4 jours, juste des discussions avec l'infirmière, de mon projet qui s'invite dans mon rêve, aller à ___ en camping-car et je lui demande si ça l'intéresse ou pas, et le rêve s'arrête avant d'avoir la réponse... Elle sourit tout le temps [que vous interprétez comment ?] qu'elle voudra peut-être... » .

47^E : « Ils (2 garçons) ne faisaient pas voir qu'ils étaient tristes, je me disais que c'était quelque chose quand même, à leur façon de parler je me voyais moi étant petit... .. Y, elle, était triste, se plaignait toujours parce que ses parents s'engueulaient, était battue par ses frères, ses parents la rabaissaient, elle était encore plus triste que les deux garçons, quand ses parents la traitaient, comme quand mon père me traitait quand il me disait de faire quelque chose et que je le faisais pas...».

De notre point de vue, la fantaisie sexuelle représente chez Monsieur X l'analogie de ce qui se construit dans les agressions. Elles n'en constituent pas un substitut, mais une construction qui peut être analysable comme les agressions d'un point de vue sériel.

Les fantasmes sexuels permettent de saisir des mouvements psychiques particuliers analogues à ceux que l'on peut saisir dans les infractions qu'il a commises selon des paramètres différents mais dans des conditions d'opportunités environnementales et psychiques analogues. Selon qu'il s'agisse des agressions ou des fantasmes sexuels, les paramètres de leur construction diffèrent d'un point de vue matériel et situationnel alors que le contexte demeure similaire : perméabilité de la limite entre les espaces, présence/absence des tiers, séduction et/ou protection.

Dans les fantasmes sexuels, la dimension sécuritaire environnementale est représentée de façon limitée, furtive, voire absente parce qu'elle n'est pas ce qu'il importe de dépasser comme une limite à franchir (Modus Operandi) permettant d'accéder dans une même dimension à l'autre et à ce qui lui appartient, mais de changer de dimension et d'univers psychique. La dimension sécuritaire environnementale peut être ce par quoi un mouvement s'initie, elle fait partie de la mise en scène mais n'est pas ce qui se joue.

Les fantasmes sexuels donne à voir une position subjective « réparée » dit-il :

80^E : « [Quel parallèle vous pouvez faire entre les mangas et vos fantasmes, vos scénarios ?] Ça répare sauf qu'avec Y, ça n'a pas réparé ! Pourquoi les béquilles n'ont pas fonctionné et que y'a eu un ratage ? ».

Ce que Monsieur X viendrait signifier ainsi est que, pour lui, les fantaisies, les mangas et ses scénarios viendraient le « *réparer* » lorsqu'il se trouve confronté à des situations à partir desquelles des éprouvés douloureux et meurtrissants sont ressentis. Il s'agirait, en ce cas, de stratégies de coping. Son constat d'un dysfonctionnement qu'il désigne comme « *ratage* » vient signifier, de notre point de vue, que c'est bien d'autre chose dont il s'agit et que ses « *béquilles* » ne pouvaient finalement pas fonctionner. Il ne s'agissait pas de faire face à des éprouvés attachés à des situations, mais à une menace interne. Il ne s'agissait pas de « *réparer* » cette menace, mais de l'annuler dans la construction d'une figure identificatoire permettant une confusion de rôles et des places, où l'altérité s'occulte en même temps que la menace interne.

En ce sens, la fantaisie sexuelle est l'analogue d'une agression qui, comme elle, échoue en son principe parce qu'elle n'offre qu'une position temporaire et transitoire, un espace-temps subjectif dans lequel s'éprouve une position inaccessible hors de la fantaisie. La position qui s'élabore dans la fantaisie demeure inaccessible parce qu'elle constitue une position subjective idéale, elle ne peut pas perdurer sinon au risque d'être aussi menaçante que celle qui se vit, pour lui, dans le quotidien de ses rencontres.

Si dans la fantaisie tout est sous contrôle, ce qui se donne à entendre, dans les fantaisies sexuelles, doit pouvoir offrir une lecture d'une position vulnérante qu'un mouvement psychique viendra renverser au bénéfice d'une position subjectivement confortable psychiquement, mais dans un antagonisme où se retrouvent les deux pôles dynamiques d'une dangerosité et d'une vulnérabilité pour lui-même.

Monsieur T : auteur d'agressions sexuelles et de viol

Monsieur T est âgé de 53 ans lorsque nous le rencontrons dans le cadre d'un relai de suivi psychologique. Il est incarcéré pour la 5^{ème} fois au motif de tentative de viol :

1^E : « ça fait 23 ans que je fais de la prison dont 20 ans pour agression sexuelle ou viol. J'ai rencontré des psychologues mais pas des psychiatres parce que je ne suis pas fou, en intra et en extra-carcéral. Je suis ici depuis 1an et demi, j'avais une amie, des relations sexuelles, l'amour et j'ai quand même agressé une femme... ».

D'entrée Monsieur T propose une lecture de ses problèmes et de son questionnement. Les suivis psychologiques antérieurs lui ont permis d'organiser ses pensées et de faire émerger des interrogations à partir desquelles il semble construire sa recherche de réponses.

Partie 1. Éléments biographiques et événementiels

1.1. La famille

Il est le cadet d'une sœur âgée de plusieurs années de plus que lui. Sa mère est une personne âgée de plus de 80 ans et souffrant d'un handicap de naissance, que la naissance de Monsieur T est venue accentuer :

1^E : « ma naissance a accentué le handicap ..., elle est en fauteuil roulant, je ressens de la culpabilité d'avoir mis ma mère dans cet état-là... ».

Son père est décédé il y a moins de 10 ans. Lorsqu'il était enfant, Monsieur T le percevait comme « autoritaire et violent » parce que :

1^E : « ...ma mère me poursuivait avec un martinet en me disant qu'elle devait me punir parce que sinon avec mon père ce serait pire ! ».

13^E : « je pensais qu'il était autoritaire et méchant, ce que m'ont fait ressentir ma mère et ma sœur... c'était quelqu'un de sérieux et de droit ! »

Il n'y a que quelques années, dit-il, qu'il a pris conscience que tel n'était pas le cas et que son père n'a été violent avec lui que par deux fois, et de façon juste selon lui :

1^E : « À 5-6 ans, mon père m'avait fait cuire un steak, il était très content de lui mais trop cuit, je l'ai recraché, il m'a vu et m'a donné une fessée très forte, on voyait pas de steak tous les jours ! À 13 ans, c'était la 1^{ère} fois qu'il a enlevé son ceinturon et m'a tabassé avec, mais je ne me souviens plus de la raison, je l'avais jamais vu faire ça ! ».

C'est à cette occasion qu'il dit avoir éprouvé de la haine et à cette même époque qu'il a traité sa mère « d'empotée ! (13^E) ».

Un événement a été l'occasion d'un acte que Monsieur T ne considère pas comme violent de la part de son père, lorsque renvoyé pour la 4^{ème} fois du lycée :

4^E : « Mon père est venu me chercher, m'a collé une baffe et m'a dit que j'allais travailler avec lui ».

Depuis son âge de 7-8 ans, Monsieur T passait ses jeudis en compagnie de son père à couper du bois et apprendre le métier de ____, mais au détriment de ses relations avec ses copains avec lesquels il jouait au club de foot. Ses résultats scolaires catastrophiques amenaient ses parents à le priver régulièrement de son sport favori et de ses entraînements, et lui à les supplier en retour (13^E).

Monsieur T a toujours perçu sa famille comme différente de celle des autres, tout comme lui-même depuis son âge de 10 ans de par son problème de poids par lequel il se sentait également différent des autres, renforçant un sentiment déjà présent, les enviant ainsi de leur famille au regard de la sienne :

28^E : « physiquement je n'étais pas comme les autres, mes parents pas comme les autres, au moins ma mère, chaque fois que j'allais chez un copain, je les enviais presque parce que je pensais qu'ils avaient des parents mieux que les miens ! »

Sa mère se trouvant handicapée, c'est sa sœur, dit-il, qui est venue occuper cette place auprès de lui et avec laquelle des difficultés relationnelles perdurent :

3^E : « c'est ma 2^{ème} mère, elle a _ ans de plus que moi et s'est toujours occupée de moi, j'étais son petit protégé, le 2^{ème} enfant et chouchouté plus qu'elle ne l'a été et ça continue encore ! ».

4^E : « ma sœur est effractante encore aujourd'hui, elle se mêle de l'intimité des gens en pensant qu'elle est la seule à pouvoir résoudre leurs problèmes... ».

40^E : « ... je suis arrivé quand elle avait __ ans et elle s'est toujours occupée de moi, son excuse c'était que ma mère était handicapée et ne pouvait pas s'occuper de moi alors que dans mes souvenirs, ma mère était autonome ».

Lorsque son père l'a pris avec lui pour travailler, il s'est retrouvé, avec lui, dans l'entreprise au sein de laquelle sa sœur travaillait également :

4^E : « Dès que j'avais un problème, ma sœur le savait et quand je rentrais à la maison, j'avais une leçon de morale de ma sœur... ».

Elle est vécue comme l'agent privatif de toute autonomie vis-à-vis de la famille d'abord, et de lui-même ensuite, encore aujourd'hui :

4^E : « j'ai voulu partir pour prendre mon autonomie, j'ai trouvé une chambre et au bout de trois jours, ma sœur arrive et me dit que 'si je voulais voir grand-mère avant qu'elle meure faut que je rentre'. J'y suis allé et grand-mère était en bonne santé ! Tout le monde s'est mis à pleurer en disant que je serais mieux avec eux et je suis resté ! ».

19^E : « ... facile d'être chez les parents, nourriture, lavage des vêtements... je ne me suis pas donné les moyens de mes désirs ! »

4^E : « J'étais chouchouté mais ça ne formait pas l'homme... [Vous avez le sentiment d'être passé à côté de quoi ?] De prendre mes responsabilités, d'être responsable, de jamais devenir adulte, de faire ce que j'avais envie de faire, presque tout m'était donné... des tuteurs en permanence ! J'avais une absence de frustration, je passais toute ma paye en pistes, quand j'avais des accidents de voiture, dix, c'est toujours mes parents qui m'ont acheté mes voitures, j'ai jamais appris à économiser, à prévoir l'avenir parce que j'ai toujours été habitué à avoir ce que je voulais ! ».

Néanmoins, au sein de sa famille, Monsieur T est valorisé, « chouchouté » dit-il, au point d'en venir à penser que cela ne correspondait pas à la réalité, à l'exemple d'un gâteau réalisé avec sa cousine :

61^E : « ...leur étonnement était exagéré par rapport à ce que j'avais fait, trop de félicitations par rapport au peu que je faisais... ».

1.2. Les relations avec sa sœur

Leur relation a toujours été problématique pour Monsieur T et témoigne d'une dynamique relationnelle dans laquelle la distance et la proximité semblent être les modalités d'un enjeu affectif.

8^E : « comme ma sœur, on n'arrive pas à se faire comprendre de l'autre et s'ensuit un énervement, elle dit les choses comme une injonction mais sans explications... ».

Monsieur T se souvient de l'attention qu'elle lui portait au point d'en être insupporté, tout comme il peut éprouver un sentiment analogue vis-à-vis de la fille de sa sœur de par des situations analogues, mais surtout de la position subjective vulnérante qu'elles suscitent :

8^E : « Elle s'occupait toujours de moi avant que je sorte, toujours tiré à quatre épingles ! Quand je revois les photos je me demande comment je pouvais draguer, j'avais une tête efféminée parce que j'avais les cheveux raides et elle me faisait un brushing, ça m'énervait mais je la laissais faire parce que je pensais qu'elle avait raison dans sa façon de me voir. A l'époque je me trouvais bien, j'étais content que ma sœur se soit occupée de moi mais ça m'énervait, comme quand ma nièce me coupe les cheveux trop longtemps parce que je ne supporte pas qu'on prenne soin de mon corps, ça entraîne une irritation, un énervement, presque une humiliation, ça prenait trop de temps, c'était pour les femmes ! ».

Les relations avec sa sœur ont toujours présenté une position affective réciproque qui ne peut se dire, mais qui cherche à se traduire dans une conduite qu'il appartient à l'autre d'interpréter justement. C'est ce qui participe à l'entretien de leur modalité relationnelle par une frustration et une incompréhension reconduite à chaque rencontre. Une ambivalence affective est systématiquement à l'œuvre, reposant sur une absence de réponse à une question qui n'est jamais posée, à dessein.

L'omniprésence de sa sœur s'est manifestée tout au long de sa vie et dans tous les espaces d'existence de Monsieur T., dans la vie familiale, professionnelle, amicale et amoureuse :

39^E : « ... dans ma vie privée, elle voulait être au courant de tout pour parer à tout incident ! »,

jusqu'à mettre en garde sa compagne vis-à-vis de lui :

23^E : « ma sœur lui a dit de faire attention à moi... ».

Au travail, lorsqu'il avait 17 ans, sa sœur occupait cette même position auprès lui dont il retirait des bénéfices :

5^E : « le chef d'équipe qui pouvait pas m'encadrer parce que je faisais beaucoup de conneries et j'avais commencé à boire, à pas me lever le matin mais j'avais moins de remarques parce que ma sœur était ___ et mon père ___ ! ».

C'est à cette double position affective de sa sœur que Monsieur T a occupé une position de défense dont il ne s'est jamais départi, et qui se manifeste de façon plus explicite au cours de sa détention, leurs rencontres ne pouvant s'effectuer que dans le cadre des parloirs ou des appels téléphoniques hebdomadaires.

8^E : « J'ai l'impression d'avoir envie de faire du mal à ma sœur quand elle vient me voir au parloir, elle continue à être la sœur et à me dire ce que je dois faire ou pas ! à chaque fois je lui fais du mal en lui envoyant une pique !... ».

Lors de sa seconde incarcération, Monsieur T a demandé à être éloigné de sa famille pour éprouver sa capacité d'autonomie :

5^E : « j'ai demandé l'éloignement familial pour pas déranger mes parents [...] éloigné de ma famille je ne pouvais compter que sur moi... ».

Cependant, sa sœur continuait à s'occuper de lui :

39^E : « elle avait fait beaucoup pour moi, même quand j'étais à ____, elle faisait 1600kms A/R... »

C'est à l'occasion de cet éloignement que la représentation qu'il avait de lui-même, forgée, dit-il, par l'attitude de ses proches parents est remise en question :

5^E : « ... (auprès de sa famille) ça m'a donné un complexe de supériorité, je savais tout, je connaissais tout, j'étais meilleur que les autres en tout, et j'étais aidé par la famille ! Même quand quelque chose de normal c'était toujours exagéré. Je me sentais le meilleur en beaucoup de domaines, ce qui n'était pas ! [...] je me suis rendu compte que certains avaient un haut niveau intellectuel et raisonnaient plus que moi. Là, certains prenaient des cours en fac et là je me suis senti remis à ma place ! sans doute parce que dans la famille on a toujours été en admiration pour ceux qui faisaient de hautes études, j'ai suivi des cours pendant un temps mais toujours fainéant pour aller jusqu'au bout... ».

Au terme de son incarcération, Monsieur T revient dans sa région d'origine, à proximité de sa famille, où les relations avec sa sœur s'entretiennent de nouveau, selon les modalités antérieures.

Les temps d'incarcération successifs et ses temps de vie hors de chez ses parents, ont conduit Monsieur T à se sentir redevable envers sa sœur pour le temps et l'énergie dont elle a fait preuve auprès d'eux, et à accepter de répondre à la demande de sa sœur :

39^E : « ... je souhaitais qu'elle soit plus heureuse par rapport à la vie avec son ex-mari qui la trompait, la tabassait, elle vivait pas dans le bonheur, elle s'est toujours occupée de mes parents et ça me gênait de ne pas pouvoir faire comme elle parce que je voulais pas passer ma vie chez mes parents, je cherchais à compenser ! Elle était présente tous les jours auprès d'eux ... et un soir elle m'a dit que je devais lui donner un coup de main en retour, aller chez elle pour aider mon beau-frère pour que ma sœur s'enrichisse et ait une meilleure vie ! ».

9^E : « Quand j'ai été libéré, pendant 8 mois, tous les week-ends j'allais chez ma sœur pour aider mon beau-frère dans son entreprise, pour aider ma sœur et ses enfants, essayer de rendre ma sœur heureuse financièrement, ils passaient leur temps à s'engueuler, ils se regardaient et le ton baissait, ça m'énervait parce que je bossais pour les rendre heureux et le soir je les voyais s'engueuler... ».

L'ambivalence de leurs relations est entretenue par le biais de leur mère à propos de laquelle Monsieur T est soucieux, compte tenu de son âge et de la dégradation de sa santé. Bien qu'il l'appelle toutes les semaines, il doute de la véracité de ses propos et s'empresse de joindre sa sœur pour en avoir confirmation.

29^E : « ... j'appelle ma mère toutes les semaines et ensuite je l'appelle pour avoir son avis sur son état de santé ».

Un état de tension psychique est ainsi entretenu par Monsieur T, reposant sur l'ambivalence affective envers sa sœur. Les situations se succèdent dans lesquelles il se donnerait les moyens de se tenir à distance d'elle tout en s'imposant des nécessités pour s'en rapprocher :

56^E : « je maintiens la relation parce que j'ai besoin d'elle ».

40^E : « je boursicote, je lui envoie de l'argent, j'ai besoin d'elle, elle a une procuration sur mon compte... ».

47^E : « Lundi c'est l'anniversaire de ma sœur, je ne supporte pas de recevoir des cartes d'anniversaire parce que y'a pas besoin de ça pour penser aux gens ! Je ne sais pas ce que je vais faire même si j'ai une idée, j'ai toujours une carte d'anniversaire, celle pour XX de l'année passée que je ne lui ai pas envoyée ! ».

Lorsque Monsieur T se trouve en difficulté pour se souvenir d'une situation ou d'un événement le concernant, il fait appel à sa sœur (12^E, 14^E).

Cette situation psychiquement conflictuelle se traduit à l'occasion des parloirs, au cours desquels une distance cherche à s'installer vis-à-vis de sa sœur sur un mode déplaisant et parfois hostile :

9^E : « j'ai eu parloir avec ma sœur, la pauvre ! Je devais avoir parloir avec mon amie et c'était ma sœur parce que mon amie a trouvé un stage, j'ai pensé au pire, qu'elle avait eu un accident ou hospitalisée, j'ai été énervé pendant 10 mn ! Comme c'était ma sœur je me suis laissé aller à être désagréable avec elle, ça m'énervait d'être comme ça, j'ai passé le parloir à lui expliquer comment aller à un endroit à ____ ... [Une façon de lui dire que vous ne souhaiteriez plus la voir ?] Oui, mais j'ai envie de la voir parce que ça me fait plaisir parce qu'elle m'apporte des nouvelles de ma mère, de ma famille aussi... si je m'éloigne d'elle, je peux me gérer moi-même [vous perdriez quoi ce faisant ?] les compliments, une épaule sur laquelle je me suis reposé quand j'ai des problèmes ! ».

9^E : « Comme c'était ma sœur je me suis laissé aller à être désagréable avec elle, ça m'énervait d'être comme ça ».

8^E : « à chaque fois je lui fais du mal en lui envoyant une pique ! ».

46^E : « [lorsque vous piquez votre sœur, vous éprouviez quoi ?] C'est partagé, content et je m'en voulais [de quoi ?] de l'avoir peinée [de la même chose ?] ben oui ! Content d'avoir le dernier mot ou de croire d'avoir le dernier mot [pourquoi de croire ?] parce qu'aussitôt je le regrette ! »

Ou bien, lorsque sa sœur répond à sa demande de ne plus le contacter ou de ne plus venir le voir :

23^E : « Ce jour là, je lui ai dit que je n'avais pas besoin d'elle pour gérer ma vie sans arrêt ! Elle ne m'appelait plus et je l'ai appelée au bout de 15 jours pour lui demander pourquoi ! ».

31^E : « je lui ai dit de venir au parloir tous les deux mois mais elle n'en fait qu'à sa tête ! Je ne veux pas lui faire du mal en lui disant de rester à sa place, elle cherche à envahir ma vie privée et j'arrive pas à l'en empêcher ».

34^E : « elle n'est pas venue depuis, elle a toujours des choses qui l'en empêchent et je lui ai dit qu'elle continue comme ça ! normalement elle vient samedi, ça va bien se passer parce qu'elle n'est pas venue depuis un moment et je n'ai pas envie d'être désagréable parce que ça fait longtemps qu'elle n'est pas venue, je suis désagréable quand elle fait en sorte de toujours s'occuper de moi, de me rendre dépendant d'elle, sans doute parce que je lui demandais des choses, de m'acheter des fringues, quand elle me fait sentir que j'ai besoin d'elle ».

38^E : « Ma sœur insiste pour venir me voir et moi pour qu'elle ne vienne pas !... ».

45^E : « je n'ai pas de nouvelles d'elle et ça m'énerve de plus en plus ! Quand j'appelle ma mère pour savoir comment elle va, après j'appelle ma sœur pour avoir sa version parce que ma mère n'a plus toute sa tête, mais elle écourte la conversation en disant qu'il y a un appel qui arrive ! ».

Sa sœur a occupé une place singulière auprès de lui dans sa relation avec sa dernière compagne. Pendant sa dernière incarcération, sa compagne a rompu avec lui dans des circonstances relationnelles analogues à celles dans laquelle il l'avait, lui, rencontrée. Elle était en couple avec un autre homme avec lequel, dit-il, la dimension amoureuse était devenue absente, et c'est lorsqu'il est avec elle, mais incarcéré, qu'elle retourne avec son ancien compagnon. Leur rencontre s'était effectuée alors qu'il habitait chez sa mère et que sa future compagne effectuait son activité professionnelle auprès d'elle. Leur relation a été dissimulée à la mère et à la sœur pendant plusieurs mois, bien que cette dernière ait eu des soupçons (23^E) :

23^E : « on se voyait chez ma mère le week-end et je voyais moins ma sœur et ma mère, et je passais plus de temps avec XX, ma sœur m'appelait tous les jours ! Ce jour-là, je lui ai dit que je n'avais pas besoin d'elle pour gérer ma vie sans arrêt ! ».

À l'occasion de la rupture avec sa compagne, la sœur de Monsieur T, qui organisait l'alternance des parloirs avec sa compagne, a joué le rôle d'intermédiaire entre lui et sa compagne, se faisant le relais des informations et des positions de chacun dans la relation qui s'achevait (14^E). De nouveau, Monsieur T se retrouvait dans une situation dans laquelle sa sœur lui devenait indispensable, mais ce faisant, insupportable dans cette position sans cesse reconduite. La séparation va amener sa sœur à se rapprocher de lui mais actualiser de nouveau l'ambivalence affective de leur relation :

20^E : « ça va la rapprocher de moi, je me rends compte que ce n'est plus la même personne qui vient me voir, elle est plus à mon écoute, prête à faire n'importe quoi pour moi... ça me tape sur les nerfs à un point... ».

Cette dynamique relationnelle conflictuelle est à l'œuvre dès qu'il s'agit de sa sœur, et leur modalité relationnelle lui offre l'occasion de l'éprouver dans les limites de sa nécessité pour lui-même :

50^E : « ... je l'agresse moralement, dehors, au parloir, chez elle, y'a pas d'endroits où je ne l'agresse pas moralement... ».

46^E : « [...] ma sœur au parloir, je sais que je peux la faire venir en lui disant qu'il y a quelque chose d'important ou de grave, mais je veux qu'elle vienne d'elle-même ! ».

Cette assertion peut être entendue à double titre, à la fois celui d'un contrôle qui chercherait à se maintenir et celui d'une position vulnérante qu'il est possible de renverser, mais de la perdre ce faisant. L'intérêt pour Monsieur T semble être celui d'entretenir cette situation en la reconduisant de façon à maintenir cette dualité relationnelle par laquelle un enjeu personnel se manifeste pour lui. Lorsqu'il lui porte atteinte verbalement, il s'agit d'une part de la blesser ou de la meurtrir, et d'autre part, à travers elle, de faire retour sur lui-même de sa propre position affective qui lui est insupportable.

Cet enjeu, porté par la personne de sa sœur, semble trouver sa formulation dans une assertion la concernant, et par laquelle se pose à lui la question de la place qu'il pourrait occuper affectivement auprès d'elle, et réciproquement, en regard de celle qu'elle accorde aux autres :

9^E : « je n'arrive pas à savoir si elle vient pour me faire plaisir ou pour se faire plaisir ! ».

49^E : « ...ça me gonfle que ma sœur soit aussi comme ça avec les autres, avec mes petites nièces en particulier parce qu'elle gère leur vie ! Ça ne me gêne pas qu'elle le fasse en dehors de la famille parce que là, c'est un service ! ».

Cet état de tension psychique s'entretient également dans d'autres domaines. Sa prise de poids devient un objet de préoccupation parce qu'il se sent essoufflé (62^E), mais mettre en place des activités sportives pour le réduire le mettrait, ce faisant, en difficulté vis-à-vis de ses autres activités :

47^E : « ça fait 3 semaines que je ne lui ai pas téléphoné ! J'ai pris 18 kg en un an, je ne me supporte plus, quand j'ai perdu du poids l'année passée, je ne voyais presque plus ma sœur, j'envoyais mon argent à XX et je ne mangeais que la gamelle, j'ai pris du poids parce que je n'arrive pas à faire tout ce que je veux, du sport, les cours, le travail, si je me mets au sport ça va me faire perdre du temps par rapport aux cours et je ne peux pas abandonner parce que je m'y suis engagé... ».

Une position de contrôle sur lui-même lui échappe et il se place dans une situation telle qu'il ne peut la recouvrer, l'engageant dans une situation de tension psychique qu'il entretient et qui se manifestera à l'occasion des agressions qu'il a commises.

1.3. Un sentiment de honte

Monsieur T énonce éprouver un tel sentiment depuis toujours :

29^E : « c'est surtout de honte que j'ai l'impression d'avoir eu toute ma vie... ».

Les situations à l'origine de ce sentiment sont diverses :

29^E : « ... [1] honte de mon amie parce qu'elle a 25 ans de moins que moi et ses parents de dire 'oh ce qu'il est grand !' Avec elle ça ne me gênait pas mais quand on sortait en société j'étais complexé ! Du point de vue caractère elle faisait femme mais physiquement c'était une gamine, son apparence physique... j'ai eu honte très tôt et ça dure encore ! Je rougissais très vite et ça dure encore, [2] honte de ma mère de par son apparence physique et son handicap, [3] à 8-9 ans au lieu d'être avec les copains j'étais avec une copine de mon âge, ... dès qu'elle arrivait je me précipitais vers elle et on restait tous les deux, la honte parce qu'on me montrait du doigt parce que j'avais une fiancée, les copains... j'étais timide, je rougissais, je m'exprimais peu en paroles... [4] J'allais au catéchisme le jeudi, le dimanche à la messe et je rentrais tous les dimanches avec le pantalon mouillé parce que j'étais incapable de me retenir pendant 1h 30 de la messe ... j'avais déjà la honte des copains assis à côté de moi et qui voyaient ça... [5] à la maison j'urinais dans mon lit jusqu'à l'âge de 13 ans, j'entendais ma mère en parler autour d'elle quand ses amis venaient à la maison, je me recroquevillais et j'allais pleurer dans ma chambre, [6] l'été j'allais en colonie de vacances et ça m'arrivait aussi, pas tous les jours mais répétitif et s'est éloigné avec le temps... [7] à 10 ans j'ai commencé à grossir, la honte ! ... [8] quand j'ai eu 16 ans où je me suis engagé dans l'armée de l'air ... mais réformé à cause de mon poignet... encore la honte parce que j'étais pas valable pour l'armée ! [9] Les filles, fallait pas y compter parce que j'étais trop gros et ça plaisait pas. L'été précédant l'armée j'avais une copine ... quand je suis arrivé près de chez elle, [10] je l'ai vue en train d'embrasser un garçon, une de mes désillusions ! [11] À 12 ans ½, j'ai commencé l'apprentissage de la musique, ... à ___ y'avait une fanfare, ... je suis arrivé au moment où un bassiste avait laissé son instrument, j'étais gros et moi qui voulais jouer d'un petit instrument je me retrouvais avec un gros et à la fin de la fanfare ! Pour moi c'était comme une punition parce que je ne supportais pas d'être à la fin, comme au fond de la classe, à la fin ! Je n'ai pas refusé parce que j'avis envie de jouer d'un instrument et moi le gros je réussissais à me rendre utile à quelque chose !... ».

55^E : ...[12] parce qu'en rentrant de l'école j'embrasse un agent d'assurances en pensant que c'est un cousin à ma mère... »

La sœur de monsieur T est également à l'origine d'un sentiment de honte en deux occasions :

55^E : « ma sœur m'appelait __vette, parce que j'étais gros, les cheveux longs et une poitrine qui commençait à se former au point où ceux qui passaient chez mes parents disaient 'elle est mignonne cette petite fille !' et c'est à partir de là que ma sœur m'a appelé __vette ! ».

55^E : « Je me souviens que quand j'avais 12-13 ans, ma mère était en cure marine après une opération, je me retrouve seul avec ma sœur parce que mon père travaille sans horaires fixes, on discutait en regardant la télévision, y'avait pas de canapé à l'époque, pas dans le lit de ma mère... ma

sœur me dit, me demande, elle était en train de fumer une cigarette et me demande de mettre ma main sur son cœur mais j'hésite parce que c'est sa poitrine. Elle me dit de la mettre sur son estomac, elle me prend ma main et fait mine de me brûler... si j'ai 12 ans elle en a ___ ! (plusieurs années de plus) Ce que je retiens de ce moment c'est moins qu'elle veuille me brûler que la honte que j'ai éprouvée en voulant mettre ma main sur sa poitrine, je me revois rouge comme une tomate. ».

Ce sentiment de honte auquel Monsieur T accorde tant d'importance, semble venir s'opposer à la position de survalorisation à laquelle les membres de sa famille l'ont habitué. Au travers les situations dans lesquelles Monsieur T dit l'avoir éprouvé, le terme de honte paraît faire référence à de l'embarras, de la gêne, de la contrainte, de la timidité (29^E), du ridicule et de l'humiliation, autant d'éprouvés antagonistes à ceux attachés à la représentation qu'il pouvait avoir de lui-même dans le contexte familial.

Monsieur T se trouve confronté dans ces situations à une double représentation de lui-même, soit le fils et le frère qui réussit tout et qui peut être admiré, soit celui dont on se moque en raison de ses comportements.

Ce sentiment de honte éprouvé, nous le rapprochons de ce qu'il dit avoir ressenti de la part de ses parents lorsque ces derniers le privaient de foot et qu'il les suppliait (13^E) : « l'humiliation de ce que m'ont fait subir mon père et ma mère (15^E) », et que nous retrouverons explicitement à l'occasion de ce qu'il peut énoncer à propos des agressions qu'il a commises. Également d'un autre sentiment éprouvé dans ses relations avec les femmes dont il redoutait toujours le refus :

8^E: « j'ai peur du refus d'une femme à une de mes demandes et j'ai pas peur des femmes, j'ai peur du ridicule comme inviter une femme à danser et qu'elle refuse par rapport au copain à côté où je me sentais bon à rien ».

7^E: « Je pense à une soirée quand j'avais 20 ans, rencontré une fille en boîte, on a dansé, on s'est embrassés, elle m'a invité chez elle à prendre un verre, on a commencé à s'embrasser, s'est allongés sur son lit, j'ai commencé à la caresser, les seins et quand je suis arrivé au sexe elle a dit non ! J'aurais pu insister à continuer à la caresser et l'embrasser mais je me suis levé, 'je te laisse' et je suis parti... ».

Monsieur T décrit son parcours d'expérience amoureuse comme une succession de trahisons, non de la part des femmes mais des hommes. Elles sont celles par qui l'humiliation est ressentie alors que les hommes, vis-à-vis desquels la relation a pu être vécue dans une dimension soit de compétition, soit de comparaison, sont toujours ceux par qui la trahison s'éprouve.

La première fut sa cousine avec qui il partagea sa chambre alors que sa sœur et son mari étaient hébergés chez ses parents (1^E) :

« elle m'a dit qu'elle ne m'en voulait pas mais que ce n'est pas avec moi qu'elle aurait voulu faire ça mais avec mon copain ! Ça a été la première violence que m'a infligé mon copain sans qu'il s'en rende compte ! ».

22^E : « ... Deux ans après il s'est passé la même chose avec un copain de classe qui a encore choisi ma copine, moi je suis resté le bon copain ! ».

Monsieur T avait une copine avant de faire son service militaire. À son retour il va la voir à la campagne « mais quand je suis arrivé près de chez elle, je l'ai vue en train d'embrasser un garçon, une de mes désillusions ! (28^E)».

1.4. Ses relations conjugales

Monsieur T n'a évoqué que les femmes avec lesquelles il a vécu en couple et qui ont compté pour lui. Il a rencontré sa première femme lorsqu'il avait une vingtaine d'année avec laquelle il s'est marié après une période de vie commune. Leurs relations ont été difficiles, dit-il, dès lors que leur vie commune a commencé :

10^E : « ...elle m'a trompé au bout d'un an, je rentre plus tôt du travail et elle n'était pas là, je suis allé à la boîte de nuit où on allait et je l'ai vue au bar embrasser son ancien amant marié. Elle m'avait dit que c'était fini mais non ! j'ai pris la claque de ma vie, je suis allé la voir, elle était ivre, j'ai fait la même chose avec une femme avec qui j'étais 1 an avant de rencontrer ma femme, elle est partie à pied, je l'ai rattrapée, elle m'a donné un coup de sac à main, à la maison je l'ai assise sur un muret devant la maison, j'ai rentré la voiture, je suis passé par derrière pour l'emmener dans la maison, elle m'a donné un coup de poing, j'ai saigné, ça m'a rendu fou et je l'ai frappée ! Ça a été le début des viols, je la forçais pour avoir des rapports sexuels et plus ça allait et moins elle voulait... ».

C'est la première femme avec laquelle il dit avoir eu des rapports sexuels en dehors de ceux qu'il avait eu, une fois, avec une prostituée lors d'un séjour en Allemagne (38^E).

C'est avec elle qu'il expérimente pour lui-même une pratique sexuelle dont il entendait parler par ses collègues de travail et qui a participé à leur séparation selon lui :

28^E : « j'entendais parler qu'il pouvait y avoir autre chose d'aussi satisfaisant avec ma femme... ».

6^E : « je sais que ça s'est déclenché lors d'une fessée sur les fesses sans lui demander son avis lors d'un rapport sexuel, je l'ai sodomisée mais sans lui demander son avis, elle en a sans doute eu marre ».

de mes demandes de sexualité rapprochées, elle avait souvent des cystites, des douleurs à cet endroit-là, sans doute dégoûtée du rapport sexuel et moins elle voulait et plus je la forçais et plus je buvais pour me donner du courage de l'agresser. Un jour où plus violent que les autres fois, je suis rentré très alcoolisé, je l'ai forcée à me faire une fellation, on se déshabille, je l'ai fouettée avec ma ceinture, je lui ai versé une bouteille de Whisky sur la tête, j'ai voulu faire l'amour mais je me suis endormi et quand je me suis réveillé elle n'était plus là ! ».

Ils se sont séparés deux ans après leur union, l'occasion s'offrant à elle suite à une première infraction judiciaire pour laquelle Monsieur T exécutera 6 mois d'incarcération sur les deux ans prononcés.

À sa sortie, il rencontre une seconde compagne avec laquelle il vivra pendant 3 ans :

16^E : « en 0000 et j'ai rencontré ma compagne pour 3 ans ».

Il est régulièrement en difficulté et en conflit concernant leur sexualité, en raison des refus de sa compagne. Ils sont amenés à faire chambre à part. Un conflit éclate entre eux à propos de son attitude envers son ex-femme qui lui ferait des avances :

10^E : « mon ex a essayé de me récupérer, je l'envoyais balader et un jour elle a appelé à 1h du matin ! ma femme m'a dit que j'étais pas assez sec avec elle et on s'est engueulés tout le week-end ! je l'ai pas touchée mais j'avais envie d'un rapport sexuel, j'y ai pensé toute la journée au travail, je suis allé à ____, j'ai fait les magasins, j'ai suivi une femme avec un bébé, je l'ai menacée à sa voiture, emmenée à la campagne et je l'ai violée ! ».

Monsieur T est incarcéré pour viol et condamné à une peine de 15 années, entraînant de nouveau une séparation.

Il dira qu'il a toujours été en colère contre les femmes avec lesquelles il a vécu (59^E), à l'exception de sa dernière compagne.

Il fera sa rencontre alors qu'elle travaille auprès de sa mère et qu'elle vit en couple. Leur relation s'engage de par leur proximité et de leur attention commune pour la mère de Monsieur T. Leur relation fût d'abord cachée à l'entourage puis révélée à la mère et la sœur de Monsieur T qui s'en doutait, dit-il. Elle fût d'abord empêchée par une nouvelle infraction qui conduisit Monsieur T à __ années d'incarcération, puis s'acheva après un an et demi de parloirs par le retour de sa compagne auprès de son ex-conjoint.

1.5. De l'exploration sexuelle aux agressions

Le premier corps de femme nue qu'il lui ait été donné de voir est celui de sa mère, lorsqu'il avait entre 4 et 7 ans, dit-il :

12^E : « ...je vois ma mère se laver nue dans la cuisine, j'étais descendu de l'étage où elle m'avait dit de rester sans que je sache pourquoi, pour lui faire la surprise et c'est moi qui l'ai eue, une paire de fesses énormes ! Je suis resté béatement, elle a dû me voir, m'engueuler mais je pense pas qu'il y ait eu de punition ... ».

À l'âge de 5-6-7 ans, il se trouve confronté au discours disqualifiant de sa famille à l'encontre d'une jeune femme dont sa représentation, aujourd'hui, hors contexte historique, serait celle d'une prostituée :

12^E : « quand j'avais 6-7 ans, une jeune femme passait devant chez mes parents qui la traitaient de tous les noms ! J'entendais ça de mon père, de ma mère, de ma grand-mère, ma sœur je ne pense pas, j'avais l'impression que mes parents en voulaient à la terre entière, quand elle passait en revenant de son travail, elle était mince, elle avait des talons hauts, elle était en minijupe... si je la voyais aujourd'hui je dirais qu'elle a une démarche de prostituée ! ».

Et à laquelle il porte atteinte sans trop savoir pourquoi ni se souvenir de sa réaction en retour :

12^E : « elle ne m'a rien fait sinon qu'elle disait pas bonjour, peut-être par timidité. Un jour je me suis précipité sur elle, je l'ai suivie et lui ai pincé les fesses ! ».

C'est à la même période qu'un voisin avec lequel il jouait dehors est corrigé par sa mère, et contre laquelle il réagit pour défendre son ami :

12^E : « Un voisin s'est pris une raclée par sa mère, il jouait avec moi sur un talus, il lui a échappé, elle lui a couru après sur le talus, je suis arrivé derrière et je lui ai soulevé la jupe ».

Monsieur T considère qu'un changement s'est opéré dans son comportement vers l'âge de 9-11 ans, à l'époque où ses parents le privaient de ses entraînements de foot :

12^E : « avant j'étais le petit garçon sage... mes parents disaient que j'étais entraîné par un autre, c'est lui qui m'a fait découvrir la sexualité, la masturbation ».

Cette même année, Monsieur T surprend son beau-frère (1^{er} mari de sa sœur) se masturber dans sa douche, et qu'il est dénoncé dans ses pratiques par son père auprès de sa mère :

12^E : « j'ai appris comment ça se faisait, que mon père m'a surpris plusieurs fois et s'empressait de le dire à ma mère ».

Lorsqu'il est âgé de 10-12 ans, il surprend la nudité de sa sœur chez laquelle il perçoit une honte dont il a déjà lui-même fait l'expérience :

3^E : « J'ai vu ma sœur en train de s'habiller, elle est très pudique, et c'était sans doute une catastrophe pour elle que je la vois, elle avait honte que je l'ai vue mais c'était involontaire... ».

C'est à cette même période que Monsieur T se souvient avoir reçu une gifle de la part de son beau-frère, que sa sœur, avait pris sa défense et qu'après s'être querellée avec son conjoint, ils s'étaient enfermés dans la chambre pour se réconcilier en faisant l'amour, dit-il (56^E). C'est aussi à cet âge que Monsieur T explique qu'il a été confronté pour la première fois à une relation sexuelle violente sans avoir le souvenir d'en avoir éprouvé quoi que ce soit, tout en manifestant une curiosité vis-à-vis de ce qu'il observait :

16^E : « ... le premier souvenir d'agression c'est quand j'avais 10 ans, ma mère m'a dit d'aller me coucher parce que y'avait un film sur la guerre et la violence, une femme qui se fait violer par les Allemands pendant la guerre et j'entends ma mère dire à mon père 'tu vois bien que j'aurais pas dû le laisser regarder', je lui ai demandé 'ça fait mal?', elle m'a dit 'bien sûr' et c'est tout! ... [vous vous souvenez de ce que vous aviez éprouvé?] non... pas d'émotion particulière sur ce que j'avais vu mais une gêne par rapport à ce que je voyais vis-à-vis des adultes, je voyais quelque chose que je n'aurais pas dû voir selon ma mère et je me sentais aussi gêné d'avoir insisté à regarder ce film... ».

Entre 13 et 14 ans, commence pour lui une pratique de voyeurisme à laquelle il est initié par son père et son beau-frère :

1^E : « d'abord dans le quartier, la voisine qui bronçait nue dans le jardin qui était mâtée par mon père et mon beau-frère... »,

dont l'attitude légitimait à ses yeux le fait de pouvoir l'exercer aussi :

6^E : « ...et s'en étaient vantés devant leurs épouses respectives ! »,

puis dans toutes les situations où cela, ensuite, était possible :

1^E : « ... en montant les marches à l'école... ».

28^E : « ..., voir leurs jambes quand elles étaient dans leur voiture ou qu'elles montaient, ... ça a commencé aux cours de musique quand une jeune fille avec une minijupe au ras des fesses ... ».

Selon lui, l'association de la violence et de la sexualité commence à cet âge de 14 ans lors de lectures conseillées par sa mère, les romans d'*Angélique* :

1^E : « ... le problème de l'agressivité que je mets dans la sexualité... après le voyeurisme, je me suis mis à lire des livres de ma mère qu'elle m'a invité à lire, la collection des Angélique, j'étais attiré par ça parce qu'un jour je suis tombé sur les violences que subissait Angélique, beaucoup de viols,

d'agressivité, de violences envers les femmes, c'est l'époque où le voyeurisme a commencé, les années de la libération de la femme... j'étais attiré par les femmes en minijupes ... ».

6^E : « ...Je me masturbais quand j'arrivais aux scènes érotico violentes... ».

1^E : « je n'aimais pas lire mais j'étais attiré par la revue « Brigade des mineurs » où y'a de la violence sexuelle envers les femmes... ».

La confrontation réelle à la sexualité s'est réalisée par l'intermédiaire de son beau-frère, lorsque, surprenant ce dernier en pleine relation sexuelle avec sa cousine, ce dernier l'invite à participer (49^E) :

11^E : « j'ai vu mon beau-frère avoir une relation avec ma cousine et il m'a dit de lui caresser les fesses... ».

C'est à partir de cette situation que Monsieur T a commencé à porter un intérêt de nature sexuelle à sa cousine :

11^E : « ... la regarder quand elle prenait sa douche, comme on dormait dans la même chambre, j'ai essayé de la caresser, ça a duré 2-3 ans, même si elle était chez ma sœur, elle était souvent chez mes parents, j'arrive pas à mettre la date sur les années où ma cousine dormait chez mes parents dans ma chambre... ».

C'est cet intérêt pour elle qui l'amena à faire participer un de ses copains à une première contrainte sexualisée envers elle (20^E) :

1^E : « je me baladais avec elle et un copain dans le bois (ou dans le champ, 38^E ?) et j'ai demandé à mon copain de lui maintenir les bras pour que je puisse l'embrasser. Elle s'est débattue... on a repris une discussion amicale je la considérais comme une sœur, une amie, j'avais envie d'elle, même si je savais que c'était pas bien, elle m'a dit qu'elle ne m'en voulait pas mais que ce n'est pas avec moi qu'elle aurait voulu faire ça mais avec mon copain ! ».

L'intérêt qu'il portait à sa cousine l'a amené à vouloir l'agresser sexuellement à l'âge de 18-19 ans, mais il échoue de par son alcoolisation :

1^E : « quand j'ai eu 19 ans, je l'ai violée, elle était chez ma sœur, un dimanche soir, j'étais allé la chercher à la gare et je l'ai emmenée dans un coin sombre et je l'ai violée, je l'ai faite se déshabiller, je l'ai caressée mais pas pénétrée parce que j'avais trop bu... j'avais envie d'elle depuis longtemps et là l'alcool m'a aidé... ».

38^E : « ...la 2^{ème} fois, peu après mon permis de conduire, à 18 ans ½, on est allé tous les deux chez ses parents et au retour j'ai pris un chemin de campagne et j'ai voulu la caresser, elle ne voulait pas et

ça s'est arrêté là, on est rentré [vous vous êtes senti frustré ?] oh oui mais surtout je m'en voulais de ne pas avoir franchi le pas ! ».

Le viol, dit-il, s'est réalisé plus tard :

38^E : « ... La 3^{ème} fois je l'ai violée, 15 mois plus tard, on sortait souvent ensemble, je suis sorti avec des filles sans que rien ne se passe sexuellement... ».

Les agressions envers sa cousine n'ont jamais été judiciairisées ni portées à la connaissance de la famille aux moments des faits. Seule sa sœur en a été informée par lui il y a quelques années :

37^E : « Je me demande ce que ma sœur lui a dit quand elle est allé lui dire qu'elle savait ? ».

Monsieur T énonce qu'il n'y a pas eu d'agressions sexuelles ou de viols pendant les 10 ans et demi qui séparent celui de sa cousine et le premier viol (second acte judiciairisé). Cependant, dans le cadre de ses relations avec ses compagnes, Monsieur T explique que son comportement lors des relations sexuelles était emprunt de violence, de contrainte et d'absence de consentement :

6^E : « ... Avec ma première femme ça a été très bien pendant 3 ans, à un moment je la mets plus bas que terre, je l'agresse, la violente, la viole, quand frustration... ma deuxième femme, quand je ressentais de la frustration, quand elle m'a abandonné avec son ami [...] je n'ai pas réfléchi au pourquoi de cette violence (1^{ère} femme), on a été 7 ans ensemble, je sais que ça s'est déclenché lors d'une fessée sur les fesses sans lui demander son avis lors d'un rapport sexuel, je l'ai sodomisée mais sans lui demander son avis [...] moins elle voulait et plus je la forçais et plus je buvais pour me donner du courage de l'agresser. Un jour où plus violent que les autres fois, je suis rentré très alcoolisé, je l'ai forcée à me faire une fellation, on se déshabille, je l'ai fouettée avec ma ceinture, je lui ai versé une bouteille de Whisky sur la tête, j'ai voulu faire l'amour mais je me suis endormi et quand je me suis réveillé elle n'était plus là ! ».

1.6. Les agressions sexuelles judiciairisées et leur contexte

Monsieur T ne qualifie par la première agression judiciairisée qu'il a commise d'agression sexuelle, sans doute parce qu'elle ne l'implique pas sexuellement de son point de vue. Elle fut qualifiée à l'époque d'attentat à la pudeur avec arme et pour lequel il fut condamné à 2 années et n'effectua que 8 mois :

16^E : « j'étais rentré chez elle masqué avec un (couteau) à la main. ».

Il disposait de ce couteau depuis plus d'un an dans sa voiture, reconnaissant l'anticipation de son usage dans une agression :

16^E : « Je pense que c'était dans le but d'agresser une femme... ».

Lors de cette première agression, il venait d'être quitté par sa femme sur laquelle il commettait, entre autres, des agressions sexuelles.

La seconde infraction, mais la première qualifiée de sexuelle par Monsieur T, avec arme, s'est effectuée sous la contrainte de ce même couteau et l'a amené à être incarcéré 15 années :

64^E : « je suis allé à ___ pour chercher un ___ [...] j'avais envie de me venger de ma copine, une envie de rapport sexuel ? ... ».

10^E : « je voulais avoir une relation sexuelle avec une femme, consentante ou non, je devais avoir une idée précise de ce que je voulais parce que je suis allé dans les grandes surfaces, là où on a le plus de chance de rencontrer des femmes [...] je suis allé à ___, j'ai fait les magasins, j'ai suivi une femme avec un bébé, je l'ai menacée à sa voiture, emmenée à la campagne et je l'ai violée ! ».

64^E : « [...] C'est elle qui m'a ramené à ma voiture pour que je puisse repartir chez moi, c'est elle qui conduisait, je l'avais menacée avec un couteau en lui demandant si elle tenait à la vie de son gosse de quelques mois, elle m'a dit qu'elle ne pouvait rien faire si je gardais le couteau à la main, je l'ai mis dans ma poche, elle devait avoir peur pour me ramener ... Arrivés au ___, elle m'a demandé si je voulais qu'elle m'emmène au ___ où je l'avais prise et je lui ai dit de me laisser sur le ___, sans doute qu'elle ne se sentait plus menacée pour me ramener au ___... quand la voiture s'est arrêtée, je l'ai menacée qu'elle se taise, elle est partie dès que j'ai fermé la porte... ».

Le contexte relationnel avec sa compagne était dégradé de par l'insistance de son ex-femme à se rapprocher de lui et, selon sa compagne, son incapacité à la repousser adéquatement :

10^E : « mon ex a essayé de me récupérer, je l'envoyais balader et un jour elle a appelé à 1h du matin ! ma femme m'a dit que j'étais pas assez sec avec elle et on s'est engueulés tout le week-end ! je l'ai pas touchée mais j'avais envie d'un rapport sexuel, j'y ai pensé toute la journée au travail, je suis allé à ___, j'ai fait les magasins, j'ai suivi une femme avec un bébé, je l'ai menacée à sa voiture, emmenée à la campagne et je l'ai violée ! ».

26^E : « Le viol de 00, le refus de ma compagne, d'attendre qu'elle soit d'accord et comme j'en avais marre d'attendre, j'ai agressé une autre femme ! ».

40^E : « Quand j'ai commis le viol en 00 ça faisait 3 ans que je vivais avec quelqu'un que j'aimais mais que je maltraçais ! Ma sœur ne se mêlait pas de ma vie à cette époque là, c'est là que j'ai fait la plus grosse connerie ! [Et votre sœur revient vers vous !] La femme avec qui je vivais venait me voir au parloir tous les mois et 6 mois après elle m'a dit que c'était fini... ».

Dès lors qu'il vit avec une femme, sa sœur est mise à distance, tant géographiquement qu'affectivement. Elle se rapproche de lui lorsqu'il vit seul ou qu'il est incarcéré.

51^E : « [quelle était la place de votre sœur auprès de vous en 00 ? (1^{er} viol)] Distante parce que j'étais à 90 kms d'elle et je vivais avec une femme que j'aimais. J'avais ma vie à ___ et elle à ___, le lien s'est refait avec la prison. Quand je suis en prison c'est la personne sur qui je peux compter, elle a toujours fait le lien entre moi et mes parents... ».

Concernant les trois agressions suivantes, Monsieur T n'a pu préciser le contexte relationnel si ce n'est qu'il était seul affectivement et/ou vivait seul à la campagne. Les trois agressions ont échoué selon lui parce qu'il n'a pu obtenir de plaisir sexuel et que les infractions ont été interrompues dans leur déroulement.

La troisième agression s'est effectuée sur un parking :

21^E : « j'ai suivi la femme sur le parking, j'ai garé ma voiture mais j'ai laissé les feux allumés, la femme que j'agressais a été secourue par un homme, je me suis enfui... ».

La quatrième agression s'est effectuée sur un parking :

21^E : « ... c'était une policière en civil qui a eu le réflexe de noter mon numéro quand je suis parti... ».

La cinquième agression s'est effectuée sur un parking :

21^E : « ... devant un immeuble, je me gare, une femme de son balcon m'aperçoit et descend et qui me fait prendre la fuite... ».

La dernière agression sexuelle a été effectuée quelques mois après avoir qu'il ait rencontré sa dernière compagne :

21^E : « ...elle revenait de chez un couple d'amis, elle était attendue chez elle et c'est l'homme qui est descendu et qui m'a coursé pendant 1km pendant que sa femme appelait les flics... ».

Monsieur T vivait seul à la campagne alors que sa future compagne était présente auprès de sa mère et qu'il savait qu'elle était en difficulté avec son conjoint « qui commençait à avoir des

doutes, il lui posait des questions et voulait savoir ce qui se passait réellement... (17^E) ». Il venait d'effectuer une semaine de travail en remplacement d'une autre personne sur une machine pour laquelle il venait juste d'être formé. Il avait passé une semaine de vacances avec sa future compagne. Sa mère était hospitalisée et il se trouvait en conflit permanent avec son père :

17^E: « ... j'avais besoin de me dépenser, de gueuler, de rencontrer des femmes et trop timide pour aller vers elles, je ne voyais pas d'autres moyens de prendre contact avec une femme sinon en l'agressant... [Vous redoutiez quoi ?] J'avais peur du refus... ».

Le jour de l'agression, sa compagne avait prévu d'échanger avec son conjoint sur leurs relations :

24^E: « ... J'appréhendais ce moment de vérité, le __ soir je suis allé manger chez mes amis de __ j'étais peut-être fatigué mais ça ne suffit pas pour expliquer l'agression ! ... mon pote m'a appelé pour une partie de pétanque et elle s'est finie ici ! [Comment s'est déroulée la partie ?] ça faisait 4 jours qu'on jouait tous les quatre, j'ai reçu un appel d'XX (future conjointe) pendant la partie... je ne sais plus ce qui s'est passé, je ne suis pas resté au téléphone aussi longtemps qu'elle voulait ni aussi aimable qu'elle l'attendait, après je suis allé chez le collègue pour boire l'apéro, une bouteille de Whisky à quatre, assez rapidement, voire à trois parce que un buvait du Ricard [pourquoi vous appelait-elle ?] je ne sais plus, parce qu'on s'appelait le matin avant d'aller au boulot, le midi et le soir, après le travail, ce jour-là elle n'a pas appelé après le travail... parce qu'elle savait que j'étais avec les copains à la pétanque [elle vous aurait dérangé pendant la partie ?] absolument pas... si, parce que j'ai pas été sympa... ce qui me gênait c'était que j'avais pas envie d'aller aux boules parce que je rentrais de vacances, les amis avaient du travail dans leur jardin, la journée de travail était longue parce que pas beaucoup de boulot parce que c'était la reprise et la crise, ce qui m'embêtait peut-être le plus c'était l'attente avec XX parce qu'on s'était fixé __-__ pour être ensemble (la situation se déroule 3 mois plus tard), peut-être que ça me contrariait vivre ensemble parce que ça me faisait faire 160kms par jour, et maintenant que je suis ici, elle a laissé sa maison et est en appartement à __ ou __ parce que sa mère est décédée entre temps.... ».

Monsieur T se trouve dans une situation d'attente anxieuse, d'impatience et de frustration quant à l'échéance fixée d'une vie commune, et amplifiée par l'alcool. Nous retrouvons une situation conflictuelle entre son désir de vivre auprès d'elle et les contraintes auxquelles cela l'aurait engagé.

24^E: « ... Mais ce soir-là, j'avais envie d'agresser une femme parce que j'avais pas pris la route directe pour rentrer chez moi ! [Votre envie d'agresser est apparue à quel moment ?] J'avais mon salaire à déposer à la banque à __ ... ».

Confronté à l'impossibilité d'accéder à la banque dans un premier temps, Monsieur T, énervé (25^E) repart puis s'aperçoit qu'une personne est entrée et réussit finalement à déposer son chèque :

24^E : « ... et c'est en sortant de la banque que j'ai dû percevoir cette jeune femme de loin et au lieu de tourner à gauche pour rentrer chez moi je suis allé tout droit pour la suivre, là j'étais dans un état second avec l'alcool qui me permettait d'agresser ! Avec la certitude d'agresser cette femme, de faire ce que j'avais décidé de faire et de m'en sortir. » .

25^E : « je rentre chez moi mais au lieu de prendre par __, j'aurais dû prendre une autre route, j'ai pris la route perpendiculaire à __, je ne sais pas quand j'ai vu la femme mais elle sortait de sa voiture, je me suis garé une voiture derrière elle, je l'ai suivie, elle s'est arrêtée pour sonner à une porte, je l'ai dépassée, je suis revenu sur mes pas et je l'ai agressée [pour quelle raison l'avez-vous dépassée ?] une ruse, un piéton qui passait par là ! Je n'ai pas eu envie d'agresser une femme comme ça depuis que j'étais avec XX, je regardais les femmes mais sans fantasmes d'agression, avant j'avais ça en tête en permanence ! ».

26^E : « ça m'a énervé ! Dès que je suis parti d'avec mes collègues j'avais dans l'idée d'agresser une femme ! J'ai fait plusieurs tours de pâté de maisons, je cherchais une proie [vous éprouviez quoi ?] je pense de la haine envers les femmes, c'est en moi tout le temps, sauf quand je suis au boulot, que je suis occupé, avec des amis. Les 6 mois précédents, ça ne m'est pas venu beaucoup de fois à l'esprit parce que j'étais avec XX [quand cela ne vous est-il pas venu beaucoup de fois ?] souvent quand j'avais des problèmes avec ma sœur, les employés, quand tout ne coulait pas comme je l'aurais voulu, ça me prenait mais j'y pensais pas comme avant d'agresser les femmes, juste de les voir dans leur allure, leur démarche, leur façon de s'habiller mais je ne faisais pas un détour comme j'ai pu faire avant [lorsque vous étiez au téléphone ?] ça me faisait plaisir mais je me lassais parce que je ne savais pas quoi dire pour alimenter la conversation [lorsque vous raccrochiez ?] parfois j'étais content de raccrocher parce que j'avais quelque chose à faire... je ne l'imaginais pas rentrer chez elle avec une autre homme, elle m'avait dit qu'elle n'avait plus de rapports sexuels et qu'il faisaient chambre à part, y'avait donc pas de jalousie sauf que je me disais parfois que ce n'était pas normal, j'ai l'impression que je suis plus envieux que jaloux, comme vis-à-vis des autres par rapport à ma mère, qu'elle les accompagnait dans leurs compétitions sportives par exemple, des autres qui avaient de l'argent, toute ma vie j'ai eu l'impression que les autres avaient mieux que moi, soit en matériel, soit en femmes et étaient mieux servis que je ne l'étais ! Ça s'est confirmé quand je convoitais une fille et qu'elle partait avec mes amis ! [Le fait de savoir si elle était avec quelqu'un ou pas ?] non, ce n'est jamais un critère par rapport aux femmes que j'agressais, en tout cas pas conscient [quelle différence feriez-vous entre désirer une femme et avoir envie d'une femme ?] c'est une question que je n'aime pas parce que je n'ai pas de réponse immédiate... désirer une femme c'est quelque chose dans le possible, dans le futur, avoir envie d'une femme c'est quelque chose que je prends tout de suite, si j'ai

envie de chocolat j'en prends tout de suite... dans les deux cas y'a un 'oui mais', désirer, oui mais si elle est d'accord, si elle n'a personne dans sa vie, si je lui plais, on peut avoir une relation amoureuse ; avoir envie, je prends ! mais y'a la restriction que c'est pas toujours que je prends si j'ai envie, c'est plus rapide mais s'étend pas dans la durée [restriction ?] si elle dit non ! dans les agressions, je ne lui laisse pas le temps de répondre parce que je prends, la question ne se pose pas [aucune des victimes n'a eu le temps de dire non ?] si mais au moment où j'agresse je lui demande pas son avis et même si elle dit non, je suis parti sur mon chemin, sur la voie qui normalement m'amènerait sur un plaisir [et il n'y a pas de plaisir ?] non, parce que je n'obtiens jamais ce que je veux [c'est-à-dire ?] un rapport sexuel il me semble, comme dans le viol en 00 [vous avez éprouvé quoi de particulier lors de cette agression ?] y'en a eu d'autres avant, cousine, compagne. Avec compagne, impression de prendre quelque chose qu'elle me devait, avec cousine, impression de prendre quelque chose qu'elle avait accordé à mon nouvel ami et qu'elle me devait aussi.... ».

27^E: (le jour du viol de 00) « ... j'étais énervé, pas bien dans ma peau et ce soir-là, mon amie est venue dormir avec moi mais il ne s'est rien passé parce qu'elle est venue quand je dormais [...] même chose qu'avant et pendant le viol, mes sentiments étaient mêlés de remords et de soulagement, presque un certain bien être mais sans prise de conscience du mal que j'avais pu faire à la femme ; quand je dis remords, c'est les conséquences que ça allait avoir pour moi ! [Quelle était la nature du soulagement ?] Je me sentais libéré d'avoir fait quelque chose que je ne pensais pas consciemment faire mais auquel je pensais depuis longtemps... ».

Monsieur T se pose la question de la nature sexuelle des agressions dans ce qu'il suppose qu'elles sont censées lui procurer :

24^E: « ...Ce qui me gêne c'est que je ne me souviens pas de ce que j'ai fait avec XX le WE précédent (la dernière agression) [en quoi ?] si on a eu des rapports sexuels ce week-end-là, je vois pas pourquoi je suis allé en quête de rapport sexuel ? ».

15^E: « Pour obtenir quoi, un plaisir sexuel que je peux obtenir avec le consentement d'une femme, ce dont j'ai pu m'apercevoir avec mon amie [ce ne serait donc pas ça que vous recherchiez ?] non puisqu'elle m'apportait sexuellement tout ce que je désirais ! ».

Monsieur T a été interpellé suite à des défauts de sécurisation environnementaux ou des « ratés » qui pourraient se voir interprétés comme des actes manqués.

En 00, seconde agression mais premier viol, Monsieur T perd un objet dans le véhicule de la femme qu'il agresse qui permet de l'identifier ; lors de la troisième, il oublie d'éteindre les feux de son véhicule dans le parking et l'homme qui secourt la femme réussit à relever une

partie de sa plaque d'immatriculation ; lors de la quatrième agression, la représentante de la loi en civil relève l'immatriculation de sa voiture ; il se gare mais est observé par une femme de son balcon et lorsqu'il revient à son véhicule il est identifié ; le compagnon de la femme intervient, le poursuit et il se fait arrêté quelques minutes plus tard :

21^E : « *J'étais content d'être arrêté parce que quand je fais une connerie il faut que je la paye [plus vous améliorez le fantasme et plus] je me fais prendre et là presque en flag !* ».

1.7. Les caractéristiques des femmes qu'il agresse

Monsieur T « *chasse (10^E)* » et agresse des femmes qui présentent une certaine apparence et certains attributs physiques s'inscrivant dans le mouvement ainsi qu'une posture particulière :

12^E : « *ce qui m'attire chez les femmes c'est la silhouette, la démarche, la façon de bouger, plus fluide, plus agréable pour mon regard... la démarche des prostituées, provocante, aguichante, celles que je regarde* ».

Et pour lesquelles la référence demeure celle de la femme disqualifiée par sa famille lorsqu'il était enfant.

12^E : « *[les femmes que vous agressez auraient quoi de particulier ?] pas grand-chose ! les cheveux, les fesses mais il m'est arrivé d'agresser une femme après l'avoir repérée, suivie, vue de face... mince, pas trop de fesses [qu'avait-elle de particulier ?] elle était bien plus belle que je l'imaginai quand je l'ai vue de près, si elle n'est pas aussi mince que je le crois, j'arrête la démarche, c'est dès le premier regard que je me rends compte que ça peut être une proie, quand je fais les courses dans un magasin, je passe mon temps à zieuter les femmes, sans les agresser... si elles ont un certain physique elles me plaisent toutes, l'épier dans ses mouvements, toujours en privilégiant une femme qui a une jupe... et plus tard les femmes que je suivais à partir de 13-14 ans suite à la lecture de la série Angélique. Les femmes que j'ai agressé étaient en minijupe et en pantalon, je crois que je flashe sur les jambes... et je suis sûr de voir les jambes avant son visage, ce serait encore plus excitant si elle est en talons qu'en chaussures basses... l'assurance de la personne, si elle paraît sûre d'elle je l'agresserai plus facilement qu'une qui paraît timide !* ».

Elles se rapprochent en cela d'une expérience de son enfance :

57^E : « *quand je suis arrivé en 6^{ème} à 10 ans, c'était le début de la mixité et j'ai commencé à avoir moins d'assurance, y'avait une fille dans ma classe, plus grande, qui donnait l'impression d'être supérieure, d'avoir plus d'assurance, elles étaient deux à avoir redoublé, la plus grande pleine*

d'assurance et l'autre très timide et réservée, certainement que j'en voulais à la première qui avait tendance à se moquer des autres... ».

Les femmes envers lesquelles une hostilité se manifeste ou s'énonce présentent la particularité de représenter une figure vulnérante pour lui-même, elles ont, selon lui, la capacité de lui faire éprouver ce que ses expériences amoureuses d'enfant et d'adolescent l'ont amené à vivre, à la fois une honte et une humiliation :

58^E : « les femmes qui ont de l'assurance... [Dans les scénarios et les fantasmes ?] J'irais plus loin, celles qui sont capables de m'humilier, de me faire honte ! J'ai un désir de sexe mais aussi de la rabaisser ! mais pourquoi pas une femme des magazines... j'ai pas envie de les agresser [quelles sont les femmes de votre entourage dont vous diriez qu'elles ont de l'assurance ?] ma sœur, ma nièce, ma mère... pas ma cousine... y'a aussi les femmes que j'aurais pu agresser comme celle qui faisait du stop [comment était-elle ?] belle selon mes critères ; celles que j'ai suivi et que je n'ai pas agressé sans que personne n'intervienne, peut-être que je n'avais pas assez bu pour me libérer, mais la femme agressée en 86, j'étais à jeun ! ».

Autrement dit, si des critères physiques sont importants pour Monsieur T, la potentialité d'humiliation perçue chez une femme constitue l'élément vulnérant qui le conduit à occuper une position qu'il lui devient nécessaire d'inverser par l'agression, réelle ou fantasmée.

Depuis son âge d'environ 10 ans dit-il, Monsieur T construit des fantaisies sexuelles hostiles à l'encontre des femmes, d'abord en puisant dans la scène de viol du film de guerre qu'il n'aurait pas dû voir, puis des romans d'*Angélique* conseillés par sa mère, de la revue « *Brigade des mineurs* » et enfin ses activités de voyeurisme :

28^E : « je suivais des femmes dans la rue pour m'en servir quand je me masturbais, me souvenir de ce que j'avais vu, leurs jambes quand elles étaient en minijupe, ça durait depuis que j'avais 13-14 ans, des fantasmes de domination, d'humiliation »,

puis dans des films (27^E) et enfin à partir de ses expériences d'agression et plus particulièrement du viol commis en 00. C'est à partir et autour de ce dernier que ses fantaisies sexuelles hostiles actuelles s'entretiennent, dont il dit qu'elles ont pu se développer pendant son incarcération de 15 années (27^E).

16^E : « J'essaie d'apporter plus au viol que j'ai commis, recherche d'humiliation de plus en plus, de subordination de la femme par rapport à moi... ».

Ce qui représente pour lui la meilleure façon d'humilier une femme :

28^E : « ... comme ça, là, de soulever sa jupe, ce que j'ai fait quand j'avais 4-5 ans ».

Ce qui questionne Monsieur T vis-à-vis de ses agressions et de ses fantaisies est de ne pas savoir si elles ont comme visée de lui procurer du plaisir ou d'infliger une violence aux femmes. Il résout son apparent dilemme en les associant :

10^F : « ... j'arrive pas à savoir si je veux faire mal aux femmes ou obtenir un plaisir ? ... plus j'y pense et plus je me dis qu'il y a les deux !... ».

Ce faisant, il peut commencer à penser que deux dimensions différentes sont en jeu dans sa dynamique d'agression, ce qu'il fera de nouveau ultérieurement en s'interrogeant sur le plaisir qu'il pouvait ne pas avoir besoin de rechercher dans les agressions puisqu'il l'obtenait avec sa compagne au cours de leurs relations consenties, dit-il (15^E).

La fantaisie sexuelle hostile qu'il entretient, et ses variations, fait retour de cette double position dans la mesure où elle peut parfois être exempte d'hostilité mais non de contrainte :

33^E : « dans le fantasme y'a de la violence mais aussi de l'amour, j'ai pas envie de lui faire de mal mais lui donner du plaisir bien que ce soit contre son gré ! ».

Avec cette assertion, Monsieur T nous laisse entrevoir la position subjective dans laquelle sa vulnérabilité se trouve annulée dans un mouvement de retournement de la contrainte sur l'autre, et de l'humiliation, de la soumission.

15^F : « ... je me remémorais le viol de 00 pour l'améliorer et donner plus de plaisir à la femme mais en fait c'était pour assouvir mes désirs, la soumettre encore mieux et l'humilier encore plus ! ... » .

Partie 2. Analyse de la situation du point de vue de l'analyse sérielle

2.1. Les Fonctions de la fantaisie

Pour Monsieur T, la fantaisie sexuelle hostile a également cette fonction d'apaisement face à une situation qu'il vit comme contraignante parce qu'elle lui échappe et pour laquelle il ne peut intervenir. Elle fait écho à une situation d'impuissance à agir, de par les paramètres de la situation elle-même, lorsqu'il se trouve, par exemple, dans l'attente de la discussion de sa future compagne avec son conjoint, en fonction de laquelle une vie commune pourra, ou non, se réaliser, ou bien, lorsqu'il est incarcéré et qu'il doute de l'intentionnalité personnelle de sa compagne dans sa démarche de rupture.

17^E : « ...je suis dans le doute, soit elle veut me quitter pour vivre sa vie et là j'ai fait des conneries et je paye en espérant qu'elle soit heureuse, soit elle me quitte parce qu'elle y est obligée et j'ai un sentiment d'impuissance à ne pouvoir rien faire !... ».

De nouveau des positions antagonistes émergent de sa représentation de la situation et du rôle qu'il s'octroie au sein de la relation. Elle ne peut être heureuse sans qu'il en paye le prix et qu'il soit malheureux de son propre malheur ; si elle est contrainte de le quitter, elle ne pourrait pas être heureuse, et si tel est le cas, un espoir demeurerait. Il ne peut envisager qu'elle le quitte non parce qu'elle ne l'aimerait plus mais parce qu'elle lui serait toujours attachée.

18^E : « ... je me dis que j'ai tout foutu en l'air et j'arrive pas à savoir si elle me quitte de sa propre volonté... J'ai parlé avec ma sœur, elle devait lui téléphoner... [si l'information est qu'elle désire faire sa vie...] je n'ai plus à m'intéresser à elle et je peux passer à autre chose [si vous passez à autre chose et que vous apprenez que c'est contre sa volonté...] une haine, contre moi et celui qui l'a empêchée parce que de ma faute [si parce qu'il l'en empêche...] même chose [si parce qu'elle vous aime et qu'elle en souffre...] l'objectif est d'entretenir la haine [ou faire appel à votre sœur...] j'ai même pas réussi à m'énerver contre ma sœur, peut-être parce que j'ai besoin d'elle ?... ».

C'est dans de telles situations que Monsieur T a recours à ses fantaisies :

17^E : « Les fantasmes c'est moi qui vais les chercher le soir avant de m'endormir, c'est régulier, 2-3 fois par semaine mais pas tous les soirs, les soirs où je ne m'endors pas parce que je pense à mon ex-amie jusqu'au moment où j'en ai marre parce que ça semble être sans issue agréable, c'est une

habitude que j'avais en me masturbant, comme si je recherchais du plaisir, un apaisement... [...] je me dirige vers le fantasme qui me libère de cette pression...».

Elles ont une fonction de coping lorsqu'elles lui permettent de faire face à une situation de frustration sexuelle :

28^E : « ... la sexualité me manquait, je me masturbais parce qu'elle refusait tout rapport et ça m'était conseillé par le psy [vous éprouviez quoi face à son refus de sexualité ?] j'avais encore plus envie d'elle ! [C'était générateur d'excitation ?] si on prend mot à mot ce que je dis ça serait ça [vous aviez recours à la masturbation de quelle façon ?] avec des revues pornos et je suivais des femmes dans la rue pour m'en servir quand je me masturbais, me souvenir de ce que j'avais vu, leurs jambes quand elles étaient en minijupe ... des fantasmes de domination, d'humiliation... ».

Mais l'omniprésence de la domination et de l'humiliation au sein de ses fantaisies laissent à penser que la dimension sexuelle vient faire écran à un autre enjeu pour lui-même, et qu'à travers la sexualité hostile, agie et imaginée, une conflictualisation psychique est à l'œuvre et se donne à voir sur le mode d'une insistance qui se reconduit et s'entretient.

Une troisième fonction se dégage au sein de ses fantaisies, celle d'entretenir une tension psychique dans laquelle se retrouve la dimension conflictuelle de la dynamique relationnelle avec sa sœur, qu'il est heureux de rencontrer pour une chose mais la déteste pour une autre, d'être blessant envers elle et de le regretter (46^E) :

17^E : « comme si je recherchais du plaisir, un apaisement alors que ça m'énerve plutôt ! le fait d'avoir de telles pensées dans l'agression et l'humiliation mais un apaisement quand même parce que ça m'aide à m'endormir ».

Si les propriétés physiologiques de l'orgasme le conduisent à l'endormissement, une même dynamique conflictuelle s'entretient cependant à partir de deux positions antagonistes qui ne peuvent se résoudre. Elles se renforcent dans une tension psychique qui impose le recours aux fantaisies sexuelles hostiles, vis-à-vis desquelles les éprouvés de Monsieur T l'amènent à recouvrer ces mêmes positions et cette même tension.

Cette insistance psychique est entretenue à travers sa fantaisie depuis sa seconde incarcération : « ... y'a plus de 20 ans que je le travaille donc il est bien ancré donc ce n'est pas demain que je m'en libérerai totalement... (35^E) ». À l'occasion de la suggestion d'une écriture possible de sa fantaisie (31^E), Monsieur T a développé une attitude qui lui permet d'entretenir cette même tension psychique à partir d'une mise à distance de sa fantaisie. Cette

stratégie lui permet de garder par-devers lui la maîtrise de sa fantaisie, de pouvoir conserver intimement son œuvre de 20 ans, tout en la maintenant présente :

33^E : « ... Ça fait 4 nuits que je n'y pense pas, je me crève avant pour pas m'endormir avec ! Comme c'était une habitude pour m'endormir, je vais essayer de faire que ne pas y penser soit une habitude... ».

En s'épuisant physiquement à partir des activités, il s'impose de les substituer à la propriété d'endormissement de l'orgasme obtenu au terme de sa fantaisie, cherchant à remplacer une habitude par une autre qui n'a de fonction que de par celle à laquelle elle se substitue et qui la rappelle.

Alors qu'une résistance psychiquement conflictuelle émergeait parfois à propos de sa fantaisie qu'il s'était déjà efforcé dans le passé de combattre (17^E) Monsieur T se surprend à avancer une apparente facilité à ne plus y penser mais qui finalement s'inscrit dans une dynamique de position par laquelle la résistance se déplace de lui-même à l'autre :

34^E : « La lutte est devenue insignifiante parce que je n'y pense plus ! Je ne sais pas si c'est parce que vous m'avez demandé de l'écrire ou pour m'empêcher de l'écrire ?... ».

La fantaisie est toujours présente et insiste à travers le mouvement de rejet contraignant qu'il s'impose à lui-même :

35^E : « ... Pour l'instant le fantasme est mis de côté [cela fait donc un mois] déjà ! Le fantasme est toujours là mais quand il arrive je le chasse, je pense à autre chose ! [...] [le chasser le rend plus présent parce que ça le rend plus contraignant] il est là tous les soirs... ».

43^E : « ... Avant j'y pensais tout le temps, dès que je n'étais plus occupé ! Le soir j'y pensais et je me masturbais et je me suis forcé à ne plus y penser quand vous m'avez demandé de penser à l'écrire [en ce moment vous faites tout pour ne pas y penser en n'ayant plus de temps libre ?] je pense à l'alcool quand je regarde la télévision... ».

L'alcoolisation qui prend place ici vient finalement faire rappel de la fantaisie et des agressions. L'alcool est, dit-il, ce qui lui permet d'avoir du courage pour agresser (58^E) mais aussi ce par quoi il rendait la « Chasse » et les agressions impossibles au regard des risques encourus, lorsqu'il habitait hors des villes (10^E). C'est aussi ce même terme qu'il utilise pour décrire son attitude vis-à-vis de sa fantaisie.

Autrement dit, la fantaisie est toujours présente mais sous une forme par laquelle elle se dissimule. Monsieur T en prend progressivement conscience au point de pouvoir énoncer :

61^E : « ... plus je veux l'oublier et plus j'y pense ! ».

Il ne peut l'écrire parce qu'elle fait l'objet de variations qui témoignent d'un mouvement permanent vital psychiquement et qu'il ne s'agirait pas d'arrêter au risque de perdre quoi ?

2.2. L'entretien d'une tension psychique comme expression d'une conflictualisation à l'œuvre

La situation de tension psychique et de position antagoniste conflictuelle peut être perçue comme la résistance à position de vulnérabilité qui s'entretient face à des positions vulnérantes construites. Elle se retrouve tout au long de son histoire, qu'il s'agisse de trajet professionnel, amoureux, familial, judiciaire ou carcéral.

Dans le cadre professionnel, Monsieur T a occupé des emplois dans lesquels des positions engageant à un rapport de force ont pu émerger. Lorsqu'il travaillait dans la même entreprise que son père et sa sœur, ses manquements professionnels qui le mettaient en difficulté avec son supérieur ont été atténués par la présence de ses proches, grâce auxquels il supplantait la position hiérarchique qu'il pouvait ainsi dominer, mais, ce faisant, dans le champ familial, il venait alors occuper une position antagoniste vis-à-vis de sa sœur envers qui il se trouvait redevable et qui lui faisait la morale. Dans une seconde entreprise, il devient syndicaliste où, sous couvert de défendre ses collègues « *...et pas les écraser... (5^E)* » en devenant leur porte-parole, il pouvait alors s'opposer à son employeur, légitimement, mais se trouve désavoué par ses collègues (21^E). Lorsqu'il travaille aux ateliers alors qu'il est incarcéré, ses relations avec le responsable l'amènent à pouvoir faire ce qui est interdit et s'autoriser à fumer avec son collègue de travail dont « *... un des chefs l'a pris en grippe...* » (60^E) :

« [...] Le chef est venu et m'a pris à fumer. Je suis allé le voir pour lui demander pourquoi il s'acharnait sur moi. Il m'a dit que c'est parce que j'étais assis à fumer une cigarette alors que ça fait 2 ans que je le fais ! ».

Monsieur T trouve un aménagement apparent de la situation, il continue à fumer mais le fait en demeurant debout. Sa position ne s'est pas modifiée pour autant, mais s'en trouve déplacée, il entretient toujours une position conflictuelle avec l'autre responsable mais protégé par ses relations personnelles avec la hiérarchie.

Dans le cadre de ses relations amoureuses, ses déconvenues successives le conduisent à éprouver à la fois trahison du côté des hommes et humiliation du côté des femmes, vis-à-vis

desquels des sentiments de haine et de colère sont éprouvés. À travers la dynamique de la relation amoureuse dans sa dimension sexuelle, Monsieur T se trouve confronté à des positions vulnérantes en ce que le refus du rapport sexuel le place subjectivement dans une position qui lui devient nécessaire d'inverser par retournement :

1^E: « ... quand je ressens de la frustration, j'ai envie de la battre et de violer... ».

6^E: « ...moins elle voulait et plus je la forçais... »,

que nous nous avancerons à traduire par *plus elle m'humilie et me domine et plus j'ai envie de la soumettre et de l'humilier*.

La tension psychique se manifeste également à partir de sa consommation d'alcool qui lui permet la construction d'une situation psychiquement conflictuelle :

10^E: « quand je ne prends pas d'alcool j'ai envie d'avoir de l'alcool... »,

ou concernant ses fantaisies sexuelles hostiles :

27^E: « dans ces fantasmes, j'ai envie de violer une femme et ma conscience qui me dit que je n'ai pas le droit de le faire... ».

Dans le cadre carcéral, la position de Monsieur T vis-à-vis des autres détenus est, contrairement à la majorité des auteurs de violence sexuelle, une résistance à la disqualification, à la soumission et à l'humiliation. Même si elle trouve ses racines, dit-il, dans sa longue expérience carcérale, elle n'en demeure pas moins une position qu'il s'est donné les moyens d'occuper et de maintenir encore aujourd'hui. Il a conscience que la violence à son encontre est toujours possible et se trouve anticipée lors de ses déplacements.

53^E: « ... J'ai toujours refusé de céder à leur chantage, je suis toujours allé en sport et en promenade, d'où les conflits... ».

Dans le cadre infractionnel non judiciaire, une situation de tension se trouve associée à celle du risque, non celui qu'il pouvait prendre dans le cadre des agressions, mais dans celui des infractions à la conduite automobile. Lorsqu'il était alcoolisé et prenait son véhicule à la recherche d'une femme, il prenait le risque de se faire arrêter pour *Conduite en État Alcoolique*, mais ne pouvait pas ne pas s'alcooliser puisque cela lui était nécessaire, dit-il, pour se donner du courage pour agresser (64^E), entretenant ainsi une situation de tension

psychique et physique, condition pourtant non nécessaire à ses agressions au regard de celle de 00 où il était à jeun.

Où à l'occasion de *grands excès de vitesse* :

58^E : « ... quand je rentre chez moi à 190km/h, je ne mesurais pas le risque d'avoir un accident mais je prenais du plaisir ! Le risque de me faire prendre par un radar mais éliminé parce que je savais où il pouvait être, là je ne jouais pas la prison mais ma vie et celle d'autres éventuellement... ».

Il se place ainsi dans une situation où il s'autorise là où il sait que c'est interdit et qu'il peut porter atteinte à sa vie, comme à celle d'autre. S'il pense annuler le risque infractionnel et la tension qu'il pourrait engendrer, celle-ci se trouve déplacée sur lui-même et devient la condition d'accès à un plaisir.

C'est cette même position subjective qu'il occupe lors de ses agressions et la représentation qu'il se construit lorsqu'il dit désirer quelque chose :

26^E : « ...désirer une femme c'est quelque chose dans le possible, dans le futur, avoir envie d'une femme c'est quelque chose que je prends tout de suite, si j'ai envie de chocolat j'en prends tout de suite... ».

À cet état de tension se trouve associée une excitation que Monsieur T éprouvait lorsqu'il suivait les femmes dans la rue, dans les magasins où il allait faire ses courses :

28^E : « que je suivais les femmes dans la rue, le début du voyeurisme, voir leurs jambes quand elles étaient dans leur voiture ou qu'elles montaient, je pouvais les épier pendant des heures ça a commencé aux cours de musique quand une jeune fille avec une minijupe au ras des fesses, c'était même choquant, elle travaillait dans un bureau à la ____, et je la suivais... ».

12^E : « quand je fais les courses dans un magasin, je passe mon temps à zieuter les femmes, sans les agresser... si elles ont un certain physique elles me plaisent toutes, l'épier dans ses mouvements... ».

Ce qui lui permettait d'entretenir ses fantaisies et d'en produire des variations :

59^E : « ...dans le scénario, soit j'allais au jardin ou faire des courses donc la chasse continuait, mais j'avais pas envie d'agresser les femmes, l'agression c'était de les regarder [à leur insu ?] oui [ça rappelle une situation ?] la voisine !... ».

Cette activité de « chasse » et de voyeurisme s'inscrit dans la cohérence de la dynamique psychique à l'œuvre chez Monsieur T, au sens de Robert J. Stoller lorsqu'il aborde la question de l'hostilité dans le voyeurisme :

« Le voyeur, aussi, va dans un lieu étranger et est excité seulement par des femmes étrangères. [...]. Le facteur commun, une fois encore, est le viol, l'hostilité, le désir de faire mal. Le voyeur imagine (probablement avec raison la plupart du temps) qu'il dérobe à la femme son intimité, la forçant à livrer ce qu'elle ne lui donnerait pas volontairement à lui (à moins que son plaisir ne soit de mettre en scène un spectacle dans lequel elle imagine que la voir incite un homme à la violer ; certains aspects de la mode, par exemple, y préparent). [...] ».

(Stoller Robert J. : 1985, p. 39-40)

L'excitation, associée à cet état de tension psychique, est également en rapport avec la dimension de risque que Monsieur T associe à sa « chasse », au fait de suivre et d'épier des femmes :

58^E : « ... Avant de connaître XX je suivais une femme sur la route de ____, je ne sais pas comment je suis arrivé dans cette ville, j'ai vu la coiffeuse, ça a duré 3-4 mois, après mon travail j'allais observer cette femme et je l'ai même suivie jusqu'à chez elle, ça a créé une excitation ! ça alimentait les scénarios le soir, de l'emmener sur mon lieu de travail et la violer, je la suivais pas tous les jours, soit en sortant du travail j'y pensais ou bien j'y pensais dès le matin au réveil... ».

58^E : « ... le risque que je prenais en épiant était très réduit par rapport à la voiture. Les deux m'apportaient du plaisir mais un de la frustration en plus parce que quand elle partait du salon c'était terminé... ».

Par la construction d'une telle situation, Monsieur T réalisait une mise en tension psychique qui, en produisant une frustration, permettait le réinvestissement de la situation dans une fantaisie ultérieure par laquelle le plaisir advenait. L'intérêt, pour lui, revenait à ne pas l'agresser, ce qu'il ne fit pas au regard des risques encourus dit-il, afin de maintenir un mouvement psychique par lequel la frustration succédant à l'excitation éprouvée en permettait sa relance et sa reconstruction scénarisée.

Dans l'espace familial, Monsieur T ne fait pas mention de situation plaisante sans qu'une dimension conflictuelle interne ne soit éprouvée et que la situation ne vienne s'opposer à une autre. Même lorsqu'il parle du plaisir qu'il ressentait lorsqu'il était avec son père à faire du bois ou apprendre une activité avec lui, une situation antagoniste s'y trouvait attachée dont il était privé (13^E) ou qui lui était refusée :

13^E : « ... plutôt que jouer avec mes copains... ».

28^E : « ... J'allais avec mon père faire du bois, j'aimais ça mais j'aurais voulu être avec mes copains, j'étais en conflit permanent !... »

C'est dans ses relations avec sa sœur que cette dimension conflictuelle s'est régulièrement posée et vis-à-vis de laquelle, comme nous l'avons relevé, une hostilité s'est construite dans le même temps que son contraire. Une tension psychique s'entretient depuis toujours avec elle et semble s'enraciner dans un événement à l'occasion duquel Monsieur T a éprouvé humiliation, colère et rage :

3^E : « Quand j'avais 14-15 ans, j'étais très amoureux d'une fille de ma classe, j'ai passé longtemps dans ma chambre à lui écrire un mot d'amour, ma sœur est tombé dessus, elle m'a dit 'c'est pas de ton âge' et l'a déchiré ! Aujourd'hui je réagis violemment verbalement, à l'époque j'ai pas dit un mot ! ».

55^E : « ... là j'éprouvais de la rage ! Je l'aurais frappée ! Ça m'a fait encore plus mal que les coups que je recevais des grands à l'école ! Je n'irai pas jusqu'à dire que je fais de la prison pour faire payer tout ça à ma sœur ! J'ai réussi à faire du mal à ma mère en la traitant d'empotée mais je n'ai pas réussi à faire du mal à ma sœur ! ».

56^E : « si je n'ai pas réussi à faire du mal à ma sœur, ça reviendrait à dire que j'ai essayé ! Pas la faire payer mais la maintenir éloignée, maintenir de la distance [relative parce que cela vous permet de la contrôler, vous pourriez lui interdire de venir en supprimant l'autorisation de parler] je maintiens la relation parce que j'ai besoin d'elle... ».

Monsieur T énonce ainsi toute l'ambivalence de sa relation à sa sœur, laquelle dit-il, « ... se sent fautive de mes fautes, elle me disait 'si je pouvais faire la peine à ta place !'... ». Cette ambivalence, source de tension pour monsieur T, s'entretient dans des situations carcérales et extra-carcérales dans la mesure où sa sœur occupe tous les espaces de son existence, y compris amoureux par lesquels, finalement, Monsieur T entretient cette ambivalence affective. Sa sœur ne se distancie de lui qu'à la condition, alors qu'il vit une relation amoureuse, qu'il lui manifeste une position de rejet qui lui devient douloureuse au terme d'un certain temps. En conséquence de quoi, Monsieur T reprend contact avec elle :

23^E : « Elle ne m'appelait plus et je l'ai appelée au bout de 15 jours pour lui demander pourquoi ! ».

Alors qu'il veut participer à son bien-être matériel et répondre à une demande de sa part, comme manifestation d'une dette qu'il porterait et non un échange de service comme avec n'importe qui, il se retrouve dans une situation déjà souvent vécue où il devient l'objet d'une

querelle entre sa sœur et son mari dans laquelle sa sœur prend de nouveau sa défense, et lui, à occuper, une position à laquelle il n'a de cesse de résister (9^E, 39^E).

La sœur de Monsieur T, par l'ambivalence affective qu'il lui porte, semble être porteuse d'une position vulnérante pour Monsieur T dont une analyse des figures identificatoires entre les femmes qui ont ponctué sa trajectoire d'existence en offrirait la représentation.

2.3. Des figures identificatoires

Monsieur T a toujours été attiré par le physique idéal des femmes des magazines et des stars, également celui des magazines pornographiques. Les femmes qu'il suit, épie et agresse présentent une même caractéristique physique :

2^E : « Des femmes minces, belles... je fais le parallèle avec les prostituées... ».

12^E : « ce qui m'attire chez les femmes c'est la silhouette, la démarche, la façon de bouger, plus fluide, plus agréable pour mon regard... la démarche des prostituées, provocante, aguichante... [...] si elles ont un certain physique elles me plaisent toutes, l'épier dans ses mouvements, toujours en privilégiant une femme qui a une jupe...[...] je crois que je flashe sur les jambes... et je suis sûr de voir les jambes avant son visage, ce serait encore plus excitant si elle est en talons qu'en chaussures basses... l'assurance de la personne, si elle paraît sûre d'elle je l'agresserai plus facilement qu'une qui paraît timide ! ».

Ce sont également les femmes de ses fantaisies et elles ont la particularité de présenter les mêmes caractéristiques physiques que sa sœur :

29^E : « ... elle n'est pas un canon de beauté mais elle a été élue miss à ____... ».

La dernière qu'il a agressée présentait ces caractéristiques :

10^E : « J'ai vu une silhouette de loin, fine, mince... »,

à propos de laquelle il peut dire aussitôt :

10^E : « ... tout l'opposé de ma mère mais comme ma sœur... ».

Quant à son ex-compagne, il se représente son physique comme se situant :

50^E : « ... entre ma mère et ma sœur... ».

Monsieur T a énoncé très tôt qu'il pensait être attiré par les femmes minces et belles, mais que sa relation avec son ex-compagne lui démontrait son erreur :

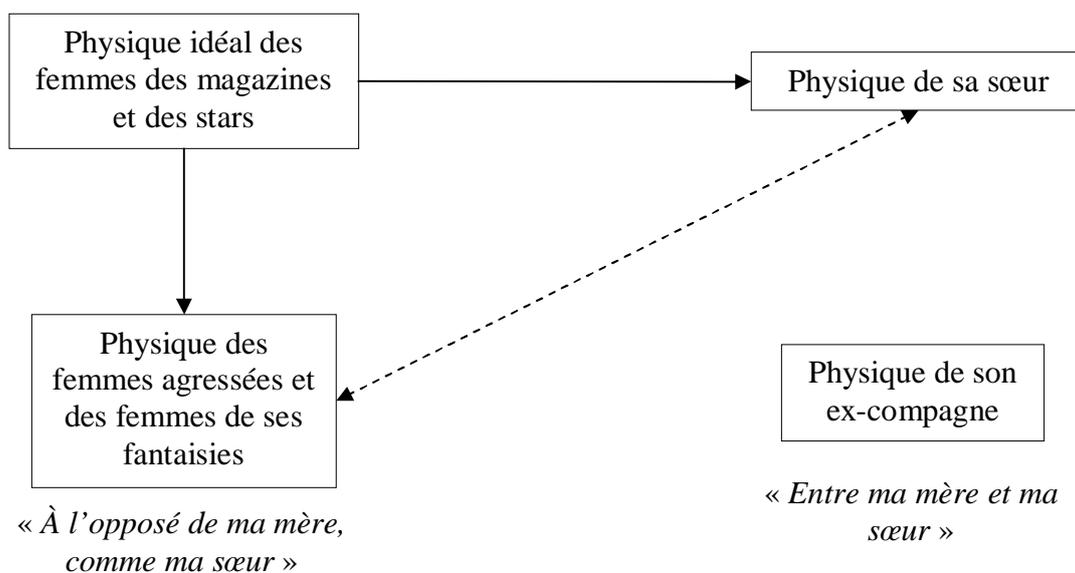
2^E: « ... mais je me suis rendu compte que j'étais à côté de la plaque y'a 1 ans et demi parce que j'étais avec une femme plutôt enrobée ! jusque-là c'était impossible pour moi de vivre avec une femme ronde, avec des formes... ».

Une femme à laquelle il est toujours attaché affectivement, qui le comblait, et dont l'évocation par sa sœur l'insupporte et le blesse :

30^E: « ... elle trouve toujours un prétexte pour me parler d'XX alors que depuis novembre je lui avais dit que c'était fini ! Et dès que je l'appelle, elle n'arrête pas de faire la comparaison avec elle et l'aide ménagère qui la remplace, 'elle est aussi bien que XX' ! à chaque fois c'est un coup de couteau [pourquoi ?] parce que ça me rappelle XX, elle cherche à me faire mal ...».

Une représentation des ressemblances physiques peut être représentée ainsi :

Figure 6 : Représentation des figures identificatoires



Ce rapprochement à partir du physique des femmes présentes dans son histoire amène Monsieur T à s'interroger sur sa conduite infractionnelle à l'encontre des femmes pour la clore en revenant sur ses relations avec sa sœur :

29^E: « ce n'est pas logique, j'aurais du attaquer des femmes grosses, comme ma mère... ou bien des femmes minces parce qu'elles sont plus belles que ma mère ? comme les femmes idéales qu'on voit dans des magazines... Les femmes que j'attaquais étaient l'opposé de ma mère [et très proches de votre sœur physiquement] elle n'est pas un canon de beauté mais elle a été élue miss à ____, j'aurais du agresser sexuellement ma sœur selon ma logique ... Les années qui suivent c'est comme un

entraînement de football pour tenir le cap... le parler avec ma sœur s'est mieux passé que la dernière fois, elle est contente de sa rencontre et moi aussi. ».

Monsieur T n'a jamais agressé physiquement sa sœur mais, alors qu'il est envahi par des pensées à propos de son ex-compagne et de la vie qu'ils ne partageront pas (37^E), il se retrouve, dit-il, à penser à sa cousine :

37^E: « ...y'a ma cousine qui revient sans cesse en tête ! C'est un mélange entre ma sœur et elle parce que je suis très proche d'elles [à quel point de vue ?] ce que je leur ai fait... ».

Ce qui nous semble remarquable est le lien qu'il sous-entend entre sa sœur et sa cousine, par la violence sexuelle infligée à cette dernière.

La caractéristique des femmes qu'il a agressées, dont nous avons remarqué qu'elle constituait la condition de l'agression, est que ces femmes présentent de l'assurance (12^E) et qu'elles soient capables de l'humilier et de lui faire honte (58^E). Il ne s'agit plus de caractéristiques physiques mais posturales, telles qu'elles peuvent être perçues parce que interprétées comme telles par Monsieur T. Comme nous l'avons mentionné, cette posture est particulièrement vulnérante pour Monsieur T, posture dont sa sœur se trouve être porteuse tout comme sa mère et sa nièce (58^E).

Sa sœur ne se trouve jamais placée par lui en position de ressemblance avec les femmes qu'il agresse parce qu'il différencie deux modes d'atteinte différents, soit physique, soit moral. S'il prend conscience que sa sœur est omniprésente auprès de lui, il se refuse à l'identifier frontalement aux femmes agressées mais reconnaît qu'il n'a de cesse de l'agresser moralement, dès que l'occasion lui en est donnée :

50^E: « ... elle est tout le temps présente ! [Pas totalement absente des agressions si l'on fait le parallèle entre son physique et celui des femmes agressée, 'comme ma sœur' avez-vous dit en octobre l'année dernière] je n'ai pas agressé ma sœur ni l'intention de le faire... je l'agresse moralement, dehors, au parler, chez elle, y'a pas d'endroits où je ne l'agresse pas moralement... les femmes je les agresse pas moralement, que physiquement... ».

L'omniprésence de sa sœur s'arrête dès lors que la dimension sexuelle est en question, qu'il s'agit des agressions et des fantasmes :

50^E: « ... finalement les agressions est le seul espace inaccessible à ma sœur... elle n'est pas dans le fantasme non plus... ».

La sœur de Monsieur T représente une figure vulnérante porteuse de l'ensemble des éléments constitutifs, pour lui, d'une position subjective à laquelle il résiste et qui se trouve reconduite spécifiquement auprès des femmes avec lesquelles il se trouve en relation, mais également dans l'ensemble de ses relations, quels qu'en soient les lieux, les espaces et les temps. Cette même position s'élabore comme la forme que prend une insistance psychique qui se reconduit dans la tentative de résolution d'une conflictualisation, qui échoue.

Si sa sœur est porteuse d'une position vulnérante, il ne peut vivre qu'avec une femme qui ne lui ressemble ni d'un point de vue physique, ni d'un point de vue moral.

37^E : « ... J'avais trouvé la femme de ma vie et je n'ai pas fait ce qu'il fallait pour rester avec elle... ».

L'aider et la soutenir, c'est-à-dire occuper dans une relation affective une position subjective au sein de laquelle il peut exercer un contrôle et une domination, comme il peut le dire à propos de sa sœur « ma sœur n'en fait qu'à sa tête sans tenir compte de l'avis des autres... (50^E) » sans s'en trouver vulnérabilisé, mais au contraire valorisé. Et finalement occuper toujours une même position en ce qu'elle ne résout pas ce qui est en jeu et le conduit à commettre une agression sexuelle.

La question se pose de ce qui constitue l'enjeu de sa relation avec sa sœur qui le disqualifie dès lors qu'il vit avec une femme (52^E) et le valorise lorsqu'il est seul et disponible, et pour laquelle il peut dire :

30^E : « ... j'ai l'impression que ça lui donne tout pouvoir sur moi (de revenir en prison), elle me contrôle, elle sait où je suis et ce que je fais ! jusqu'à y'a un mois elle avait eu du mal à reprendre le dessus et là je sens qu'elle s'impose de nouveau... ».

30^E : « ... ma sœur, il ne ressort pas grand-chose... j'ai tout dit sauf une seule chose, quand je reviens en prison ma sœur est mieux ! ».

Autrement dit, un lieu de contrainte où la dynamique relationnelle conflictuelle peut se continuer et où chacun peut être garanti et entretenu par l'autre dans sa position. Leur rencontres se réalisent dans un ensemble de contraintes différentes pour l'un et pour l'autre mais permettent que la question s'entretienne du maintien de celles-ci. Ce qui semble importer est moins la réponse que la reconduction du questionnement à partir duquel la conflictualisation psychique peut se faire insistante. Ainsi, alors que Monsieur T sollicite sa sœur à propos d'événements de son enfance et qu'elle occupe une position de relais entre lui et sa compagne, elle le disqualifie d'une manière qu'il vit comme violente :

13^E: « ...'tes qu'une merde ! Jusque là j'avais l'impression d'être soutenu, là qu'elle cherche à m'écraser ! J'attends un encouragement de sa part et elle fait l'inverse... ».

Le plaçant ainsi dans une position à laquelle il pourra de nouveau chercher à résister.

2.4. La dynamique des agressions

Les agressions sexuelles, judiciairisées et non judiciairisées, commises sur des femmes qui lui étaient étrangères ou celles avec lesquelles il a vécu, témoignent de notre point de vue, d'une confrontation à une position psychiquement menaçante. Elles témoignent d'opportunités matérielles et environnementales, contextuelles et psychiques, par lesquelles est ressentie une atteinte à l'image de soi, vécue comme une disqualification personnelle, une humiliation à travers laquelle émerge une perte de contrôle de la situation jusqu'alors vécue.

Les agressions sont associées à une situation de refus, ou de temporisation, ou dépendance contextuelle vis-à-vis d'une femme dont il est soit trop proche, soit trop distant, compagne et sœur dont la présence auprès de l'une entraîne la mise à distance de l'autre.

Les agressions semblent se réaliser lorsque Monsieur T se trouve contextuellement en position extrême dans une situation au sein de laquelle il pouvait penser être susceptible de ne pas se retrouver, c'est-à-dire lorsque la proximité ou la distance constituent le seul mode relationnel vécu par lui, sans qu'il l'ait désiré, décidé, contrôlé. Lors du viol de 00, c'est à une situation de refus, de conflit avec sa femme et à distance de sa sœur qu'il est commis, donc à distance de toute relation. Lors de la dernière agression, il est à distance géographique et affective de sa sœur qui le disqualifie dans ses tâches auprès de sa mère, et dans l'attente du résultat de la discussion entre sa future compagne et son conjoint, en fonction de laquelle se décidera un avenir commun entre lui et elle, dont la date prévue d'une vie commune se trouvait déjà dépassée.

Ces deux situations le place dans une position subjective où s'éprouve ce à quoi il n'a de cesse de résister à travers son histoire, il se trouve psychiquement en impasse au sens d'une menace interne que rien ne peut contenir et qu'il s'agit de réduire en l'extériorisant sur une figure identificatoire qui peut en être porteuse, de par ce qu'elle représente pour lui-même et de lui-même.

Monsieur T insiste sur ces deux situations spécifiques, celle du viol de 00 à partir duquel ses fantasmes se sont développées sur une thématique de soumission et d'humiliation, et celle de

la dernière agression pour laquelle la question se pose de sa réalisation au regard de sa relation affective positive avec sa compagne. Les agressions intermédiaires sont, dit-il, « comme un entraînement de football pour tenir le cap... (29^E) ». Ces deux agressions nous paraissent représentatives de l'ambivalence relationnelle envers sa sœur, amour/haine, où ce qui est recherché est :

13^E : « ...le plaisir de la maintenir de force ! ».

57^E : « le viol c'est une atteinte à l'intimité, c'est blesser, rabaisser, humilier, j'humiliais une femme que je ne connaissais pas pour cesser d'humilier ma compagne... ».

Même s'il s'agit ici d'une référence à sa première femme, Monsieur T, à l'occasion de l'évocation de ses relations avec elle et de son ex-compagne, manifeste la tension psychique que ces relations entraînent et la construction identificatoire qu'il réalise à son insu entre sa sœur et son ex-compagne :

42^E : « quand mon amie venait me voir y'a un an, j'avais pas besoin de ma sœur mais je me rends compte que plus le temps passe et plus j'ai envie de la voir ! Donc, est-ce une compensation ? Compenser le manque de mon amie ? ».

Monsieur T n'a pas relevé qu'il plaçait l'une et l'autre dans un même registre relationnel.

Ce faisant, Monsieur T peut signifier l'attachement qu'il porte à sa sœur et la possibilité de l'agresser moralement, allant jusqu'à rêver que ce n'était « pas elle qui en avait après moi mais moi qui la dirigeais ! (35^E) », n'agressant alors physiquement que les personnes auxquelles il n'est pas attaché, sans les agresser moralement, dit-il.

55^E : « ... le but des agressions c'est d'avoir du plaisir, sexuel, leur faire payer quelque chose mais quoi ? ».

C'est un questionnement qui demeure jusqu'à présent sans réponse pour lui.

2.5. La dimension sérielle

Les agressions morales de sa sœur et les agressions contre les femmes peuvent être pensées contextuellement comme analogues les unes aux autres en ce qu'elles permettent à Monsieur T de renverser une position subjectivement menaçante et de restaurer un équilibre psychique qui s'est trouvé temporairement en risque d'effondrement, de par une place impossible à occuper pour lui.

Sa trajectoire d'existence et les différents trajets construits témoignent, de notre point de vue, d'une même dynamique psychique à l'œuvre par laquelle des mouvements psychiques ont pu s'actualiser analogiquement dans différentes situations relationnelles. La sérialité, dans le cas de Monsieur T, ne se réduit pas à sa stricte dimension criminelle dans une approche uniquement judiciaire par laquelle des infractions ont pu être rapportées à un même auteur. L'analyse sérielle permet de relever qu'un conflit psychique se manifeste dans une insistance qui se reconduit dans des espaces et des temps, même imaginaires, comme une tentative permanente de le résoudre sans jamais y parvenir.

Le maintien d'un équilibre psychique s'entretient par la construction de situations relationnelles différentes dans leurs formes mais analogues dans leur fonction. Celle de permettre à une position de non-soumission, de non-domination, de non-humiliation de se réaliser, voire de valorisation lorsque Monsieur T s'occupait du jardin chez ses amis (22^E) après son travail ou chez sa mère (52^E). Ou encore de rapport de force dans lequel il s'agit de ne pas perdre, sans pour autant gagner, en déplaçant les paramètres de la situation en jeu dans une autre dimension, glissant d'une situation professionnelle à une situation personnelle, à l'exemple du syndicalisme (5^E) ou des cigarettes qu'il continue de fumer (60^E, 61^E).

Un polymorphisme existentiel est ainsi à l'œuvre, à travers lequel peut se lire un même fonctionnement psychique et ses modalités de régulation, qu'une interpellation par le champ pénal nous aura permis de relever.

Nous concluons l'analyse de cette situation par une citation de Monsieur T à propos de sa sœur :

40^E : « C'est curieux, quand je veux mettre de la distance je me rapproche d'elle ! Toujours entre deux eaux ! Quand j'aurai résolu ce problème j'aurai fait un grand pas dans ma vie... ».

Chapitre V- Remarques à propos des intérêts de l'analyse sérielle dans le cadre d'une clinique thérapeutique

1. Le cadre légal en milieu carcéral

La loi du 18 janvier 1994⁴⁸, en faisant suite à l'attribution des soins psychiatriques aux Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPR) créés en 1986, s'inscrit dans la réforme des soins en milieu carcéral, et attribue la responsabilité des prises en charges sanitaires au Ministère de la Santé. Ainsi, la prise en charge sanitaire des personnes détenues est alors garantie selon des principes équivalents à ceux de tout citoyen. Les établissements publics de santé sont chargés, par désignation préfectorale, de la dispense et de l'organisation des soins en milieu carcéral. Lorsque l'établissement de santé ne comporte pas de service de psychiatrie ou qu'un SMPR ne peut assurer une prise en charge psychiatrique auprès de l'établissement pénitentiaire, un établissement de santé mentale de proximité est alors désigné pour y suppléer⁴⁹.

2. Le cadre institutionnel

Le service de santé mentale est sous la responsabilité administrative de l'Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA), accueillie par l'établissement pénitentiaire. Le fonctionnement du service de santé mentale correspond à celui d'un Centre Médico-Psychologique et s'organise par la présence de médecins psychiatres, d'infirmiers et de psychologues.

⁴⁸ Loi n° 94-43 du 18 janvier 1994 Relative à la santé publique et à la protection sociale.

⁴⁹ Décret n° 94-929 du 27 octobre 1994 relatif aux soins dispensés aux détenus par les établissements de santé assurant le service public hospitalier, à la protection sociale des détenus et à la situation des personnels infirmiers de services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. Circulaire n° 45 DH/DGS/DSS/DAP du 8 décembre 1994 relative à l'organisation des soins somatiques et psychiatriques en milieu pénitentiaire et son guide méthodologique.

3. Le cadre des rencontres

Tout arrivant est rencontré pour un entretien d'entrée par un(e) infirmier(ère) de santé somatique d'abord, et un infirmier de santé mentale ensuite. Ce dernier présente au patient le dispositif de santé mentale, recueille les informations nécessaires à la constitution du dossier médical. Entretien au terme duquel une proposition de rencontre régulière est proposée avec un(e) médecin psychiatre, un(e) psychologue ou un infirmier.

Les modalités de mise en relation des personnes incarcérées avec les personnels de santé sont réglementées par l'Administration Pénitentiaire. Les détenus sont dans l'obligation d'effectuer une demande écrite qui sera ensuite transmise par le personnel pénitentiaire au personnel de santé. Les personnes ainsi reçues peuvent l'être soit par la personne qu'elles désirent rencontrer, soit être orientées par la personne qui les reçoit auprès d'un professionnel de santé plus à même de répondre à leur souhait ou à leur prise en charge.

Les rencontres avec les psychologues font donc suite à une sollicitation écrite, soit intentionnelle pour une prise en charge psychologique, soit en relais d'un autre professionnel avec l'accord du patient dans le cadre d'une prise en charge conjointe, par exemple.

4. Les objets initiaux de la rencontre

Le patient souhaite rencontrer un psychologue pour plusieurs motifs possibles. Parmi les motivations d'une prise en charge psychologique nous rencontrons l'incitation judiciaire, directe ou indirecte, reposant sur l'enjeu d'un bénéfice associé à la prise en charge : obtention de Réduction de Peines Supplémentaires, Aménagement de Peine essentiellement, l'incitation de leur avocat en prévision d'un jugement, mais également une situation de mal-être psychologique associé à un questionnement sur les faits commis.

L'incitation, qu'elle qu'en soit la provenance, ne constitue pas pour autant un obstacle à une prise en charge psychologique, au même titre qu'une demande explicite de soins ne signifie par nécessairement qu'elle fera suite à un investissement réflexif dans le travail thérapeutique. Ou bien, elle sera si précise qu'elle n'obtiendra aucune réponse adéquate possible : « *Faites que je ne recommence pas !* ».

L'incitation à la prise en charge psychologique constitue un mouvement institutionnel qui vise à permettre au patient de pouvoir se saisir pour lui-même en dehors d'une obligation ressentie

de répondre à une contrainte judiciaire ou autre. Autrement dit, il s'agit d'offrir au patient, dans cette situation, la possibilité de s'approprier la contrainte de façon à s'en dégager en opérant un mouvement de déplacement du champ judiciaire au champ sanitaire. C'est le premier temps possible du travail de prise en charge, dès lors que la rencontre s'inscrit dans une dimension de contrainte par un tiers. Ce sont les modalités de la rencontre qui en permettent la construction.

5. Les accords de la première rencontre

Il ne s'agit pas, pour nous, à cette occasion, d'effectuer une analyse de ce qu'on désigne habituellement par la demande du patient, mais d'analyser la dynamique de la rencontre en terme de position.

La rencontre s'inscrit dans une dimension de projet qui ne peut être que conjointement élaboré afin qu'une contractualisation implicite puisse être engagée, et que les échanges puissent être régulés dans leur forme et leur contenu. La première rencontre constitue le temps d'un positionnement réciproque sur lequel un accord s'engage et constituera le cadre organisateur des rencontres ultérieures. Un cadre peut se définir comme un ensemble organisé de contraintes opératoires. La première rencontre est le moment, dans un lieu identifié comme différent de celui de la carcéralité, au cours duquel l'organisation des contraintes de temps, de moyens, d'objectifs, se définissent dans une opérationnalité sur laquelle chacun peut, ou pas, s'accorder.

Le cadre ainsi posé définit l'objet des rencontres ultérieures, leur temporalité et leur contenu : le sujet lui-même et non restrictivement son acte, le sujet en tant qu'acteur d'un acte, ou de plusieurs, qui s'inscrit dans son histoire, et non en tant qu'auteur judiciairisé, considéré ou disqualifié par ses pairs ou les autres détenus.

Parce qu'il s'agit de rencontres, c'est d'échanges dont il est question et d'interlocution par laquelle le patient accepte d'être interpellé sur lui-même à l'occasion de ce qu'il énonce de lui-même.

6. L'analyse sérielle comme mode d'interpellation

Ainsi que nous l'avons développé dans notre troisième partie, l'analyse sérielle ne se réduit pas à une capitalisation d'événements chronologiques à partir desquels se repèrerait une répétition du même ou de l'identique dans sa dimension phénoménologique, comme acte et série d'actes, à l'exemple de Monsieur T. En ne demeurant pas dans une approche de sa conduite criminelle restreinte à la succession judiciairisée des faits, nous avons pu dégager une insistance psychique à l'œuvre.

L'analyse sérielle s'attache à repérer non ce qui se répèterait mais ce qui insiste psychiquement et se donne à voir dans d'autres champs sur un mode analogique dans sa fonction psychique et non dans sa forme. Elle permet de repérer un mode de fonctionnement psychique dans la polymorphie de ses modes d'expressions et de manifestations comme organisateur d'une position d'existence par laquelle un équilibre et une économie psychique à la fois s'entretiennent et se maintiennent.

Elle permet d'appréhender cette position existentielle dans sa double dimension de dangerosité et de vulnérabilité non seulement pour autrui lorsque le sujet est saisi par le cadre pénal, mais, à partir de là, de lui-même dans ses différents trajets d'existence. La chronologie, dans la construction phénoménale des déplacements et des substitutions qu'elle permet de saisir, s'efface au profit d'une analyse de séquences. Avec ces dernières, il ne s'agit plus de saisir un phénomène dans ses mouvements physiques, mais un mouvement psychique, un processus, par lequel une position subjective menacée dans son intégrité cherche à se protéger. Autrement dit, il ne s'agit pas de repérer seulement ce qui se donne à voir mais également ce qui s'occulte.

L'opportunité, dans le cadre de l'analyse sérielle, n'est pas une occasion, un concours de circonstances. Elle est, comme nous l'avons énoncé, une coïncidence d'opportunités au sens d'une organisation dynamique construite psychiquement entre la dangerosité d'une menace interne et sa dimension spéculaire, perçue comme vulnérante dans une situation d'altérité.

7. L'intérêt d'une telle approche au niveau d'une prise en charge

Les rencontres avec les patients, qu'elles se réalisent en milieu carcéral ou en Centre Médico-Psychologique, constituent des lieux et des temps d'interpellation sur ce que le sujet énonce

de lui-même. L'analyse sérielle est ainsi un mode d'interpellation en ce qu'elle amène le sujet à se questionner sur ce qui constitue, pour lui, des événements, des situations, des personnes qui ont compté pour lui tout au long de son histoire, sans que celle-ci soit déroulée de façon chronologique et se restreigne au seul champ judiciaire. La bioscopie, l'organisation dynamique des éléments biographiques ainsi reconstituée offre, par exemple, une représentation et un questionnement des dynamiques relationnelles et de leurs enjeux. Les patients deviennent sensibles et repèrent peu à peu les constructions identificatoires qu'ils perçoivent comme telles, à l'exemple de Monsieur X entre sa mère et sa compagne. La bioscopie, comme représentation chronologique de mouvements d'existence, permet de saisir ce qui peut être rapproché par analogie de construction. Elle conduit à la personnification d'une trajectoire, à ses inflexions événementielles et leurs aménagements. Elle permet de repérer une cohérence psychique à l'œuvre, à la fois dans le maintien d'un équilibre et ce qui le fait vaciller, ou s'effondrer.

Une représentation graphique des éléments bioscopiques selon différents champs d'existence correspondant à ces éléments peut être proposée, et élaborée avec le patient lors des rencontres, s'il l'accepte. Cette reconstruction chronologique accompagnée, qui constitue une représentation des événements de son histoire, est un moment pendant lequel le patient se représente et se lit, parfois avec étonnement ou stupeur devant ce qu'il dit percevoir comme une évidence qui a toujours été là « *devant mes yeux* », soit de façon événementielle, soit absente mais occupant toute la place.

Ainsi, Monsieur O, prend conscience en constituant ses différents trajets que sa manière d'être en relation avec les autres dans le champ professionnel et amical, le conduisait à changer de lieu d'exercice professionnel et ne conservait pas ses amis, que ces derniers relevaient de son champ professionnel et qu'il n'en avait finalement pas. Il prit conscience qu'il ne conservait aucune relation avec les personnes de son histoire et que celles qui avaient compté étaient, aujourd'hui, soit décédées, soit il n'avait plus de contact. Cela le conduisit à s'interroger sur ses relations amoureuses à propos desquelles il constatât qu'elles avaient été très nombreuses, s'élaboraient de façon analogue et qu'elles s'achevaient de façon identique, « *je prends la fuite* ». Assertion par laquelle une vulnérabilité pouvait s'éprouver, entraînant un mouvement singulier qu'il identifia analogiquement dans le cadre professionnel. « *Dès qu'elles veulent se marier ou avoir un enfant de moi, je pars ... avec une autre* » parallèlement à « *Quand la boîte où j'étais ne voulait pas que j'aille plus loin, qu'on me bride, je pars dans une autre pour continuer* ».

Cette construction a permis à Monsieur O de lire ce qu'il savait déjà de lui-même sans se l'être représenté jusqu'alors. Ce n'est pas un phénomène qui se répétait mais une insistance psychique qui se manifestait et prenait consistance de menace interne que des situations, vulnérantes à cet endroit, le conduisaient à aménager sur le mode d'un évitement reconduit.

L'analyse sérielle permet de créer du relief à partir de ce qui se donne à lire à travers ces reconstructions avec les patients. Si une telle construction fait apparaître des éléments dans leur positivité, des événements vécus et les éprouvés qui leurs sont attachés, elle crée du relief à partir de ceux qui ne se marquent pas dans la représentation graphique, par les vides, les absences ou les énigmes qu'elles font émerger. Et par lesquelles ce qui vulnérabilise et menace, au niveau interne, se trouve occulté dans ses manifestations. L'analyse sérielle permet de les aborder par une interrogation sur leur absence et non à partir des défenses élaborées par le sujet par lesquelles, au contraire, une menace est déjà ressentie et close à tout accès. Les absences et les vides manifestes sont aussi, ici, la marque d'un fonctionnement psychique à l'œuvre, elles sont les exclusions sélectives et électives par lesquelles un équilibre et une économie psychique se maintient. Elles peuvent constituer la forme inversée (non présentifiée) d'une conflictualisation et d'une insistance psychique en mouvement.

Bien qu'elle ne soit pas nécessairement réalisée dans sa matérialité avec les patients, elle constitue un mode d'analyse organisant les interpellations adressées aux patients, un questionnement dont l'objet n'est pas de mettre les patients en difficulté ou en impasse mais de leur permettre de les repérer et de les interroger.

L'espace carcéral, qui est leur espace de vie quotidien, représente pour les auteurs de violences sexuelles un espace de contraintes permanentes où les menaces, les violences verbales et parfois physiques, leurs sont dispensées. Il constitue également un lieu où des mouvements psychiques sont aussi à l'œuvre. A l'exemple de Monsieur T avec sa sœur, pour lesquels l'espace-temps de l'incarcération de l'un est l'opportunité d'une conflictualité entretenue pour les deux au travers de laquelle chacun peut reconduire et résister aux positions alternativement vulnérantes de l'autre. Ce dont Monsieur T semble avoir pris conscience lorsqu'il dit ce que nous avons déjà cité de lui : « *C'est curieux, quand je veux mettre de la distance je me rapproche d'elle ! Toujours entre deux eaux ! Quand j'aurai résolu ce problème j'aurai fait un grand pas dans ma vie...* ». Monsieur T semble percevoir peu à peu ce mode d'élaboration psychique et ce mouvement singulier à l'œuvre dans ses modalités d'existence, y compris dans l'usage qu'il fait de ses fantaisies lorsqu'il cherche à renoncer à en faire usage.

Madame P, suivie en CMP depuis plus de deux ans, consulte pour comprendre les difficultés qu'elle rencontre avec ses trois enfants. Ce qui lui pose difficulté, dit-elle, c'est qu'elle n'est pas écoutée par ses enfants et se trouve insupportée par leur réponse systématique à ses demandes « *oui, attends...* ». Elle ne vit pas leur réponse comme un défaut d'obéissance de leur part mais comme une mise en attente qu'elle ne peut supporter : « *ma grand-mère m'a toujours dit de ne jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même* ».

Madame P a été rejetée par sa mère et élevée par sa grand-mère qu'elle a toujours désignée comme sa « *vrai mère* ». « *Elle est mon modèle* » dit-elle, « *je pense toujours à ce qu'elle aurait fait ou dit à ma place* ». Sans développer plus avant la situation de Madame P, cette dernière, à partir d'une reconstruction bioscopique de ses événements de vie prend peu à peu conscience que ce mode de pensée et la position relationnelle qu'elle occupe avec ses enfants est analogue à celle qu'elle entretient avec ses collègues de travail. « *Je me rends compte que je suis pareille avec mes collègues qu'avec mes enfants à la maison et que dès qu'il y a un problème, c'est à moi qu'on s'adresse...* ». Elle se rend compte qu'elle est « *exigeante* », tant envers les autres qu'avec elle-même.

Madame P énonce qu'elle a surprotégé ses enfants, recherchant le dialogue en permanence avec eux pour ne rien se cacher, et donc tout savoir, anticipant les difficultés qu'ils seraient amenés à rencontrer pour les résoudre. Elle se retrouve finalement en difficulté lorsque, grandissant, leur autonomisation est ressentie comme un défaut de place pour elle. Sa place de mère s'en trouve altérée au point de pouvoir dire « *je ne sers à rien, sauf à laver le linge et faire à manger quand ils ont décidé...* », suivi immédiatement de : « *Je ne suis pas à leur disposition !* ». Au fil des échanges, Madame P prend conscience qu'elle ne peut les laisser au risque de se reconnaître dans la personne qu'elle oppose à sa grand-mère : « *... je ne veux pas être comme ma mère ! Elle n'a jamais été une mère !* ».

Madame P est l'enjeu d'un conflit entre sa mère et sa grand-mère qu'il ne lui incombe pas de résoudre, mais qu'elle porte et qu'elle instruit dans ses relations avec les autres. Chaque relation devient ainsi l'espace-temps d'une scène où se trouvent mises en conflit deux positions identificatoires antagonistes : celle d'une mère autonome mais rejetante et celle d'une grand-mère aimante, mais qui s'est sacrifiée pour elle. Le conflit interne s'est cristallisé lorsque Madame P a rencontré un homme. Cette rencontre l'amena à vivre cette conflictualisation psychique sur un mode culpabilisant, entraînant un sentiment d'abandon de ses enfants d'un côté, et de sacrifice personnel de l'autre. Être comme sa mère ou comme sa grand-mère ne pouvant se résoudre dans une position à la fois de femme et de mère, cette mise en impasse psychique trouva son issue dans la clôture de leur relation. Cette dernière a permis à

Madame P d'envisager une relecture de ses relations amoureuses par laquelle elle prit conscience que tout se bascula à la naissance de son premier enfant. Une position exclusive de mère se fit jour au détriment de celle de femme, qui conduisit son conjoint à la quitter : « *Ils (les enfants) ne pouvaient plus compter que sur moi* ». A compter de ce jour, seule la position de mère exista, jusqu'à venir faire obstacle à l'autonomisation de ses enfants. Ces derniers, sensibles à sa détresse, lui permettent finalement d'entretenir sa position de mère auprès d'eux tout en y résistant à leur manière.

Au cours de ses questionnements, interrogeant l'impossible cohabitation pour elle d'une position de mère et de femme, elle énonça ce qui témoigne, de notre point de vue, d'une prise de conscience d'une position d'existence en possible devenir : « *...quand je perds pied, c'est finalement quand je prends pied avec celui de quelqu'un d'autre !* ».

Nous avons choisi cette dernière situation afin d'exposer, comme avec les autres situations, l'intérêt que représente pour nous l'analyse sérielle dans l'accompagnement psychologique des patients, incarcérés ou non. L'infraction nous offre la lecture d'une mise en impasse psychique chez le sujet. Avec les patients non incarcérés, c'est une insistance psychique qui se donne à entendre comme manifestation d'une conflictualisation interne dont la tentative de résolution se reconduit dans des espaces quotidiens de vie.

L'analyse sérielle permet de rechercher une logique, une cohérence interne, à travers les constructions du sujet, non une intentionnalité au sens d'un choix, mais comme la forme que vient prendre l'expression d'une dynamique psychique, tant par ce qu'elle donne à voir par son insistance, que ce qu'elle donne à dissimuler, non à un tiers mais au sujet lui-même.

Notre travail d'accompagnement thérapeutique consisterait alors à l'aider par la construction d'un aménagement d'existence différent.

Conclusion

Notre travail a consisté à proposer une approche différente de la sérialité en la modélisant selon un principe, celui de l'analyse sérielle à partir de trajectoires d'existence. Cette dernière permet de rendre compte d'un processus psychique et de son analyse pour laquelle compte tout autant ce qui se donne à entendre que ce qui ne s'énonce pas. Nous faisons l'hypothèse que ce qui se trouve occulté se manifeste dans un ou plusieurs autres cadres, autres champs institutionnels ou d'existence, constituant autant de temps et d'espaces psychiques d'une subjectivité à interpeller.

L'analyse sérielle est, de notre point de vue, une méthode à la fois d'exploration, d'analyse et de construction. Elle permet au patient de développer un processus d'élaboration psychique c'est-à-dire « ... *intégrer les excitations dans le psychisme et à établir entre elles des connexions associatives* » (Laplanche J., Pontalis J.-B. : 1981).

Ce travail nous a permis de répondre à notre questionnement initial concernant l'objet saisi par le terme sérialité. Et ainsi de dissocier ce qui relève du champ détective du champ psychologique : construction spécifique d'une phénoménalité d'un côté, spécification d'un processus psychique dynamique de l'autre.

Nous avons conscience des limites de notre procédure d'analyse et de sa pertinence scientifique reposant sur deux situations cliniques. Il ne s'agissait pas, ce faisant, de rechercher une validation expérimentale. Nous avons présenté deux situations différentes du point de vue de la sérialité criminelle afin de les contraster et d'exposer le caractère opératoire de l'analyse sérielle lorsque la sérialité criminelle ne se pose pas comme désignation des actes commis.

Notre réflexion se continue et se déplace sur le champ de la clinique thérapeutique. L'intérêt de l'analyse sérielle dans le champ de la clinique thérapeutique, esquissé dans la dernière partie, reste à développer et à formaliser. Il en est de même concernant les fantaisies sexuelles et leur rapport avec la commission des infractions à caractère sexuel. Non que les premières viendraient se substituer aux secondes, mais représenteraient une construction subjective analogue du point de vue de l'analyse sérielle, en ce qu'elles viendraient témoigner d'un même mouvement psychique à l'œuvre.

Bibliographie

- Abondo Marlène, (2007). Les capacités d'élaboration : concept tridimensionnel. *Annales Médico Psychologiques*, Vol. 165, p. 241-245.
- Adderley Richard, Townsley Michael, Bond John, (2007). Use of data mining techniques to model crime scene investigator performance. *Knowledge-Based Systems*, Vol. 20, p. 170-176.
- Adler Naomi A., Schutz Joseph, (1995). Sibling incest offenders. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 19, Issue 7, July 1995, p. 811-819.
- Aitken G. G. Colin, (2006). Statistics in forensic science. Part I. An aid to investigation. *Problems of Forensic Sciences*, Vol. LXV, p. 53-67.
- Aitken G.G. Colin, Connolly T., Gammerman A., Zhang G., Bailey D., Gordon R., Oldfield R., (1996). Statistical modelling in specific case analysis. *Science & Justice*, Vol. 36(4), p. 245-255.
- Aldred Katerine, (2007). « La mémoire des détails ». In Mettre les tendances à jour : l'utilité des sciences du comportement, *Gazette*, Gendarmerie Royale du Canada, Vol. 69, N° 1, p.10.
- Alison Laurence J., Stein Kristin L., (2001). Vicious circles: accounts of stranger sexual assault reflect abusive variants of conventional interactions. *The Journal of Forensic Psychiatry*, Vol. 12, N° 3, December, p. 515-538.
- Ask Karl, Granhag Pär Anders, (2005). Motivational Sources of Confirmation Bias in Criminal Investigations: The Need for Cognitive Closure. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 43-63.
- Ault Richard L., Reese James T., (1980). A psychological assessment of crime. Profiling. *FBI Law Enforcement Bulletin*, March.
- Bache R., Crestani F., Canter D., Youngs D., (2010). A Language Modelling approach to linking criminal styles with offender characteristics. *Data & Knowledge Engineering*, Vol. 69, Issue3, March, p. 303-315.
- Baker Melanie, White Tom, (2002). Sex offenders in high-security care in Scotland. *The Journal of Forensic Psychiatry*, Vol. 13, N° 2, September, p. 285-297.
- Balier Claude, Ciavaldini André, Girard-Khayat Martine, (1996). Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels. La Documentation Française, 277 p..
- Balland Frédérique, Launat Dominique, Le Bas Pascal, Marchand Isabelle, (1997). Évaluation du Parcours Pédagogique T.I.G.-C.E.A au C.P.A.L. de Rennes. *Revue de Sciences Criminelles et de Droit pénal comparé*, N° 1, Premier Trimestre.
- Barbaree Howard E., Marshall William L., (1988). Deviant sexual arousal, offense history, and demographic variables as predictor of reoffense among child molester. *Behavioral Sciences & the Law*, Vol. 6, N° 2, p. 267-280.
- Baumeister Roy F., Catanese Kathleen R., Vohs Kathleen D., (2001). Is There a Gender Difference in Strength of Sex Drive? Theoretical Views, Conceptual Distinctions, and a Review of Relevant Evidence. *Personality and Social Psychology Review*, Vol. 5, N° 3, p. 242-273.
- Baumgartner K., Ferrari S., Palermo G., (2008). Constructing Bayesian networks for criminal profiling from limited data. *Knowledge-Based Systems*, Vol. 21, p. 563-572.
- Beauregard Eric, Lussier Patrick, Proulx Jean, (2005). The role of sexual interests and

- situational factors on rapists' Modus Operandi: Implications for offender profiling. *Legal and Criminological Psychology*, Vol. 10, p. 265-278.
- Beauregard Eric, Rossmo D. Kim, Proulx Jean, (2007). A Descriptive Model of the Hunting Process of Serial Sex Offenders: A Rational Choice Perspective. *Journal of Family Violence*, Vol. 22, p. 449-463.
- Beauregard Eric, Stone Maryann R., Proulx Jean, Michaud Patrick, (2008). Sexual Murderers of Children: Developmental, Precrime, Crime, and Postcrime Factors. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, Vol. 52, N° 3, June, p. 253-269.
- Becker Judith V., Kaplan Meg S., Tenke Craig E., Tartaglino Aldo, (1991). The incidence of depressive symptomatology in juvenile sex offenders with a history of abuse. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 15, Issue 4, p. 531-536.
- Bénézech M., et le Département Analyse Comportementale (DAC) de la Gendarmerie nationale, (2008). Élaboration d'un test d'analyse comportementale des crimes sexuels extrafamiliaux : principes médico-psychologiques et criminologiques généraux. *Annales Médico Psychologiques*, Vol. 166, p. 552-557.
- Bénézech M., Le Bihan P., Bourgeois M.L., (2003). Évaluation criminalistique et criminologique de l'homicide sexuel. Exemple d'un meurtre pédophile représentatif. *Annales Médico-Psychologiques*, Vol. 161, p. 423-431.
- Bennell Craig, Corey Shevaun, Taylor Alyssa, Ecker John, (2008). What skills are required for effective offender profiling? An examination of the relationship between critical thinking ability and profile accuracy. *Psychology, Crime & Law*, April, Vol. 14(2), p. 143-157.
- Bennell Craig, Corey Shevaun, (2007). « Geographic Profiling of Terrorist Attacks ». In Kocsis, Richard N., (2007). *Criminal Profiling: International Theory, Research, and Practice*. Humana Press, Totowa, New Jersey, p. 189-203.
- Bennell Craig, Jones Natalie J., (2005). Between a ROC and a Hard Place: A Method for Linking Serial Burglaries by Modus Operandi. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 23-41.
- Bentovim Arnon, (2002). Preventing sexually abused young people from becoming abusers, and treating the victimization experiences of young people who offend sexually. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 26, Issues 6-7, June, p.661-678.
- Bernard Guillaume, Proulx Jean, (2002). Caractéristiques du passage à l'acte de criminels violents états-limites et narcissiques. *Canadian Journal of Criminology*, January, p. 51-75.
- Bernasco Wim, (2007). The usefulness of measuring spatial opportunity structures for tracking down offenders: A theoretical analysis of geographic offender profiling using simulation studies. *Psychology, Crime & Law*, April, Vol. 13(2), p. 155-171.
- Bhugra Dinesh, Rahman Qazi & Bhintade Rahul, (2006). Sexual fantasy in gay men in India: a comparison with heterosexual men. *Sexual and Relationship Therapy*, Vol. 21, N° 2, May, p. 197-207.
- Birnbaum Gurit E., (2007). Beyond the borders of reality: Attachment orientations and sexual fantasies. *Personal Relationships*, 14, p. 321-342.
- Bivona Jenny, Critelli Joseph, (2009). The Nature of Women's Rape Fantasies: An Analysis of Prevalence, Frequency, and Contents. *Journal of sex research*, Vol. 46 (1), p. 33-45.
- Blumenthal S., Gudjonsson G., Burns J. (1999). Cognitive distortions and blame attribution in sex offenders against adults and children. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 23, N° 2, p. 129-143.

- Blumenthal Stephen, Gudjonsson Gisli, Burns Jan, (1999). Cognitive distortions and blame attribution in sex offenders against adults and children. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 23, Issue 2, February, p.129-143.
- Bolecha Filip, Gierowski Józef K., (2010). New areas of cooperation between investigative psychologists and medical examiners in profiling of unknown offenders. *Problems of Forensic Sciences*, Vol. LXXXI, p. 41-56.
- Bond Susan B., Mosher Donald L., (1986). Guides imagery of rape : fantasy, reality, and the willing victim myth. *The Journal of Sex Research*, Vol. 22, N° 2, May, p. 162-183.
- Borja Susan E., Callahan Jennifer L., Long Patricia J. (2006). Positive and Negative Adjustment and Social Support of Sexual Assault Survivors. *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 19, N° 6, December, p. 905-914.
- Bourrat M.M., (2002). Excitation : facteur de violence ou facteur d'intégration du moi ? *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, Vol. 50, p. 429-433.
- Bourgoin Stéphane, (1998). *Le vampire de Düsseldorf*, Paris, Éditions Méréal.
- Bourgoin Stéphane (1998), *L'ogre de Santa-Cruz*, Éditions Méréal.
- Brannigan Gary G., Schaller Juli A., McGarva Andrew (1993). Approval motivation and sexual daydreaming. *The Journal of Genetic Psychology*, 154(3), p. 383-387.
- Brantingham P. J., Brantingham P. L., (1984). *Patterns in crime*. New York, Macmillan.
- Brassard Audrey, Shaver Phillip R., Lussier Yvan, (2007). Attachment, sexual experience, and sexual pressure in romantic relationships: A dyadic approach. *Personal Relationships*, Vol. 14, p. 475-493.
- Brent Snook, David Canter, Craig Bennell, (2002). Predicting the Home Location of Serial Offenders: A Preliminary Comparison of the Accuracy of Human Judges with a Geographic Profiling System. *Behavioral Sciences and the Law*, Vol. 20, p. 109-118.
- Briggs Freda, Hawkins Russell M. F., (1996). A comparison of the childhood experiences of convicted male child molesters and men who were sexually abused in childhood and claimed to be nonoffenders, *Child Abuse & Neglect*, Vol. 20, Issue 3, March, p. 221-233.
- Britt Chester L., (2000). *Correlates of Specialization and Escalation in the Criminal Career: Final Report*. National Criminal Justice Reference Service (NCJRS). Non publié.
- Brunelle Natacha, Cousineau Marie-Marthe, Brochu Serge, (2002). Trajectoires type de déviance juvénile : un regard qualitatif. *Canadian Journal of Criminology*, January, p. 1-31.
- Bullens Ruud, Van Wijk Anton, Mali Bas, (2006). Similarities and differences between the criminal careers of Dutch juvenile sex offenders and non-sex offenders. *Journal of Sexual Aggression*, Vol. 12, N° 2, p. 155-164.
- Burgess Ann W., Hartman Carol R., Ressler Robert K., Douglas John E., McCormack Arlene, (1986). Sexual Homicide. A motivational model. *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 1, N° 3, September, p. 251-272.
- Burgess Ann W., Baker Timothy, Greening Deborah, Hartman Carol R., Burgess Allen G., Douglas John E., Halloran Richard, (1997). Stalking Behaviors Within Domestic Violence. *Journal of Family Violence*, Vol. 12, N° 4, p. 389-403.
- Burgess Ann W., Harner Holly, Baker Timothy, Hartman Carol R., Lole Christopher, (2001). Battersers Stalking Patterns. *Journal of Family Violence*, Vol. 16, N° 3, p. 309-321.
- Burgess Ann W., & Hazelwood Robert R. (2009). Classifying rape and sexual assault. In Hazelwood Robert R., Burgess Wolbert A., (2009). *Practical aspects of rape investigation. A multidisciplinary approach*. New York, Elsevier Science Publishing, 4th ed., p. 343-362.

- Burton David L., Miller Diane Lynn, Shill Tai Chien, (2002). A social learning theory comparison of the sexual victimization of adolescent sexual offenders and nonsexual offending male delinquents. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 26, Issue 9, September, p.893-907.
- Canter David, (2004). Offender profiling and investigative psychology. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 1-15.
- Canter David, (2005). Confusing Operational Predicaments and Cognitive Explorations: Comments on Rossmo and Snook et al.. *Applied Cognitive Psychology*, Vol. 19, p. 663-668.
- Canter David, Hammond Laura, (2006). A Comparison of the Efficacy of Different Decay Functions in Geographical Profiling for a Sample of US. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 3, p. 91-103.
- Carlson Earl R. and Havelock Coleman Catherine Elaine, (1977). Experiential and motivational determinants of the richness of an induced sexual fantasy. *Journal of Personality*, Vol. 45, Issue 4, December, p. 528-542.
- Caso Letizia, Gnisci Augusto, Vrij Aldert, Mann Samantha, (2005). Processes Underlying Deception: An Empirical Analysis of Truth and Lies when Manipulating the Stakes. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 195-202.
- Celenza Andrea, (2007). Analytic Love and Power: Responsiveness and Responsibility. *Psychoanalytic Inquiry*, Vol. 27, p. 287-301.
- Chaffin Mark, (1992). Factors associated with treatment completion and progress among intrafamilial sexual abusers. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 16, Issue 2, p. 251-264.
- Chagnon Jean-Yves, (2010). Crime familial. Peut-on tuer (violer) par procuration ? : Traumatisme et transmission transgénérationnelle. *L'évolution psychiatrique*, Vol. 75, p. 45-59.
- Chéné Sabine, Cusson Maurice, (2005). Meurtriers sexuels et violeurs : l'intention et la situation. In Proulx Jean, Cusson Maurice, Beauregard Éric, Nicole Alexandre, (2005). *Les meurtriers sexuels. Analyses comparatives et nouvelles perspectives*. Les Presses de l'Université de Montréal, p. 109-135.
- Christopher F. Scott, Pflieger Jacqueline C., (2007). Sexual Aggression: The Dark Side of Sexuality in Relationships, *Annual Review of Sex Research*, Vol. 18, p. 115-142.
- Christopher Kelly, Lutz-Zois Catherine J., Reinhardt Amanda R., (2007). Female sexual-offenders: Personality pathology as a mediator of the relationship between childhood sexual abuse history and sexual abuse perpetration against others. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 31, Issue 8, August, p.871-883.
- Ciavaldini André, (2006) : « La pédophilie, figure de la dépression primaire », *Revue Française de Psychanalyse*, N° 1, T. LXX, janvier, p. 177-195.
- Ciavaldini André, (2001) : Les agressions sexuelles. Données épidémiologiques générales. In *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle*, Conférence de consensus, Novembre, Éd. John Libbey eurotext et Fédération Française de Psychiatrie, p. 57-88.
- Collings Steven J., (2002). Unsolicited interpretation of child sexual abuse media reports. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 26, Issue 11, November, p.1135-1147.
- Collin-Vézina Delphine, Cyr Mireille, (2003). La transmission de la violence sexuelle: description du phénomène et pistes de compréhension. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 27, p. 489-507.
- Colwell Kevin, (2007). Assessment Criteria Indicative of Deception (ACID): An Integrated

- System of Investigative Interviewing and Detecting Deception. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 4, p. 167-180.
- Campos Élisabeth, Cusson Maurice, (2005). Tueurs en série et meurtriers sexuels. In Proulx Jean, Cusson Maurice, Beauregard Éric, Nicole Alexandre, (2005). *Les meurtriers sexuels. Analyses comparatives et nouvelles perspectives*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Combalbert N., Andronikof A., Blanc A., Lazorthes D., (2009). Étude de la concordance des diagnostics psychiatriques et psychologiques dans un échantillon de 505 criminels. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, Vol. 59, p. 9-15.
- Combaluzier Serge, (2009). D'une dimension assez peu étudiée dans les tableaux cliniques des auteurs de violence : réflexions sur l'impact des difficultés post-traumatiques afférentes aux actes posés. *L'Évolution Psychiatrique*, Vol. 74, p. 537-547.
- Connolly Marie, Woollons Richard, (2008). Childhood Sexual Experience and Adult Offending: An Exploratory Comparison of Three Criminal Groups. *Child Abuse Review*, Vol. 17, p. 119-132.
- Connop Vicki, Petrak Jenny, (2004). The impact of sexual assault on heterosexual couples. *Sexual and Relationship Therapy*. Vol. 19, No. 1, February, p. 29-38.
- Conte Jon R. (1985). Clinical dimensions of adult sexual abuse of children. *Behavioral Sciences & The Law*, Vol. 3, N° 4, p. 341-354.
- Conte Jon R., Wolf Steven, Smith Tim, (1989). What sexual offenders tell us about prevention strategies? *Child Abuse & Neglect*, Vol. 13, Issue 2, p. 293-301.
- Coulborn Faller Kathleen, (1989). Characteristics of a clinical sample of sexually abused children: How boy and girl victims differ. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 13, Issue 2, p. 281-29.
- Coulborn Faller Kathleen, (1989). Why sexual abuse? An exploration of the intergenerational hypothesis. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 13, Issue 4, p. 543-548.
- Craissati Jackie, McClurg Grace, Browne Kevin, (2002). The parental bonding experiences of sex offenders: a comparison between child molesters and rapists. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 26, Issue 9, September, p.909-921.
- Critelli Joseph W., Bivona Jenny M., (2008). Women's Erotic Rape Fantasies: An Evaluation of Theory and Research. *The Journal of Sex Research*, Vol. 45(1), p. 57-70.
- Crocq Louis, (1999). *Les traumatismes psychiques de guerre*. Paris, Odile Jacob.
- Curnoe Suzanne, Langevin Ron, (2002). Personality and deviant sexual fantasies: an examination of the MMPIs of sex offenders. *Journal of Clinical Psychology*, Vol. 58(7), p. 803-815.
- Cusson Maurice, Proulx Jean, (2005). « Les raisons du meurtre sexuel et la carrière criminelle du meurtrier ». In Proulx Jean, Cusson Maurice, Beauregard Éric, Nicole Alexandre, (2005). *Les meurtriers sexuels. Analyses comparatives et nouvelles perspectives*. Les presses de l'Université de Montréal, p.233-251.
- Daéid Niamh Nic, Lynch Jean, (1998). Statistical analysis of sexual offenders: a preliminary study. *Forensic Science International*, Vol. 91, p. 153-161.
- Daéid Niamh Nic, Lynch Jean, Wideman Dean A., (1998). Statistical differences between offender groups. *Forensic Science International*, Vol. 98, p. 151-156.
- Daéid Nic Niamh, (1997). Differences in offender profiling in the United States of America and the United Kingdom. *Forensic Science International*, Vol. 90, p. 25-31.
- Dale Andrew, Davies Anne, Wei Li, (1997). Developing a typology of rapists' speech. *Journal of Pragmatics*, Vol. 27, p. 653-569.

- Darke Juliet L., (1990). "Sexual Aggression: Achieving Power through Humiliation." In Marshall William L., Laws D. R., Barbaree Howard E., (1990). *Handbook of Sexual Assault: Issues, Theories and Treatment of the Offender*. Plenum Publishers, p. 55-72.
- Davidson Kenneth J., Hoffman Linda E., (1986). Sexual fantasies and sexual satisfaction: an empirical analysis of erotic thought. *The Journal of Sex Research*, Vol. 22, N° 2, p. 184-205.
- Davies A., Wittebrood K., Jackson J. L., (1997). Predicting the criminal antecedents of a stranger rapist from his offence behaviour. *Science & Justice*, Vol. 37, p. 161-170.
- Davis Michael R., McMahon Marilyn, Greenwood Kenneth M., (2004). The role of visual imagery in the enhanced cognitive interview: guided questioning techniques and individual differences. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 33-51.
- Day Andrew, Casey Sharon, Gerace Adam, (2010). Interventions to improve empathy awareness in sexual and violent offenders: Conceptual, empirical, and clinical issues. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 15, p. 201-208.
- De Becker E., (2006). Clinique et repères diagnostiques de l'enfant abusé Sexuellement. *Journal de pédiatrie et de puériculture*, Vol. 19, p. 211-217.
- Dean Geoff, Fahsing Ivar Andre, Gottschalk Petter, (2006). Profiling police investigative thinking: A study of police officers in Norway. *International Journal of the Sociology of Law*, Vol. 34, p. 221-228.
- Declercq F., Vandenbroucke M., Storme I., (2008). Un cas « mixte » de meurtre sexuel sadique avec incendie criminel nocturne : psychopathie ou psychose ? *Annales Médico Psychologiques*, Vol. 166, p. 366-374.
- Dejours C., (1998). *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*. Seuil, L'histoire Immédiate, Paris.
- Depue L. Roger, with Schindehette Susan(2005). *Between Good and Evil. A master profiler's hunt for society's most violent predators*. Warner Books, New-York.
- Diana M. Elliott, Doris S. Mok, and John Briere (2004). Adult Sexual Assault: Prevalence, Symptomatology, and Sex Differences in the General Population. *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 17, No. 3, June, p. 203-211.
- Dietz Park E., (1983). "Sex offenses: behaviour aspects" in *Encyclopedia of Crime and Justice*, edited by Kadish S. H. et al., New York, Free Press. (cité par Hazelwood & Burgess: 1987)
- DiGiorgio-Miller Janet, (2007). Emotional variables and deviant sexual fantasies in adolescent sex offenders. *The Journal of Psychiatry & Law*, Vol. 35, Summer, p. 109-124.
- Douglas John E., Burgess Alan E., (1986). Criminal profiling. A viable investigative tool against violent crime. *FBI Law Enforcement Bulletin*, December, p. 2-5.
- Douglas John E., Ressler Robert K., Burgess Ann W., Hartman Carol R. (1986). Criminal profiling from crime scene analysis. *Behavioral Sciences & the Law*, Vol. 4, N° 4, p. 401-421.
- Douglas John E., Munn Corine, (1992). Violent crime scene analysis: Modus Operandi, signature and staging, *FBI's Law Enforcement Bulletin*, February.
- Douglas John E., Burgess Ann W., Burgess Allen G., Ressler Robert K. (1992). *Crime Classification Manuel. The standard system for investigating and classifying violent crimes*, Jossey-Bass, San Francisco.
- Douglas John E., Olshaker Mark (1995). *Mindhunter. Inside the FBI Elite Serial Crime Unit*. Scribner, New York ; (1997) *Agent spécial du FBI : j'ai traqué des serial killers*. Éditions du Rocher, Paris.

- Drieschner Klaus, (1999). A review of cognitive factors in the etiology of rape Theories, empirical studies, and implications. *Clinical Psychology Review*, Vol. 19, No. 1, p. 57-77.
- Duché D.J., (2002). La constellation familiale de l'hystérie infantile. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, Vol. 50, p. 387-391.
- Duff Simon, Kinderman Peter, (2008). Predicting the Behaviour of Offenders with Personality Disorder: Issues for Investigative Psychology. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 5, p. 45-57.
- Dutton Wendy A., Newlon Betty J. (1988). Early recollections and sexual fantasies of adolescent sex offenders. *Individual Psychology*, Vol. 44, N° 1, March, p. 85-94.
- Eccles A., Marshall W. L., Barbaree H. E., (1994). Differentiating rapists and non-offenders using the rape index, *Behaviour Research and Therapy*. Vol. 32, Issue 5, June, p. 539-546.
- Ellis Bruce J., Symons Donald, (1990). Sex differences in sexual fantasy: an evolutionary psychological approach. *The Journal of Sex Research*, Vol. 27, N° 4, p. 527-555.
- Erez Edna, (1980). Planning of crime and the criminal career: official and hidden offenses. *The Journal of Criminal Law & Justice*, Vol. 71, N° 1, p. 73-76.
- Ermann Michael, (2005). On perverse thinking. *International Forum of Psychoanalysis*, Vol. 14, p. 188-192.
- Euvrard George, Heath Lance, (2008). The development of the Sexual Responsiveness Scale for adolescents and young adults: putting a definition of sexual orientation to the test. *South African Journal of Psychology*, Vol. 38(4), p. 633-646.
- Fabian John Matthew, (2010). Neuropsychological and neurological correlates in violent and homicidal offenders: A legal and neuroscience perspective. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 15, p. 209-223.
- Fedoroff J Paul, (2008). Sadism, Sodomasochism, Sex, and Violence. *The Canadian Journal of Psychiatry*, Vol. 53, N° 10, October, p. 637-646.
- Fritzon Katarina, (2001). An examination of the relationship between distance travelled and motivational aspects of firesetting behaviour. *Journal of Environmental Psychology*, Vol. 21, p. 45-60.
- Gallagher Bernard, Bradford Michael, Pease Ken, (2008). Attempted and completed incidents of stranger-perpetrated child sexual abuse and abduction. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 32, Issue 5, May, p.517-528.
- Gardner Richard A., (2001). The Normal-Sexual-Fantasy Consideration in Sex-Abuse Evaluations. *The American Journal of Family Therapy*, Vol. 29, p. 83-94.
- Geberth Vernon J., (1998). Anatomy of lust murder. *Law and Order*, Vol. 46, N°5, May.
- Geberth, Vernon J., (2006). *Practical homicide investigation: tactics, procedures, and forensic techniques*. CRC Press, Boca Raton, 4th Ed.
- Gee Dion, Ward Tony, Belofastov Aleksandra, Beech Anthony, (2006). The structural properties of sexual fantasies for sexual offenders: A preliminary model. *Journal of Sexual Aggression*, November, Vol. 12, N° 3, p. 213-226.
- Gee Dion, Devilly G., Ward Tony, (2004). The content of sexual fantasies for sexual offenders. *Sex Abuse*, Vol. 16, N° 4, p. 315-331.
- Gee Dion, Ward Tony, Eccleston Lynne, (2003). The function of sexual fantasies for sexual offenders: A preliminary model. *Behaviour Change*, Vol. 20, N° 1, p. 44-60.
- Gee Dion, Belofastov Aleksandra, (2007). "Profiling sexual fantasy: Fantasy in sexual offending and the implications for criminal profiling." In Kocsis, Richard N., (2007). *Criminal Profiling: International Theory, Research, and Practice*. Humana Press, Totowa,

- New Jersey, p. 49-71.
- Génuit Philippe, (2008). « Fantasma et comportement déviant. » In Senon J.-L., Lopez G., Cario R., (2008). *Psycho-criminologie. Clinique, prise en charge, expertise*, Paris, Dunod, p. 79-88.
- Gil Vincent E., (1990). Sexual fantasy experiences and guilt among conservative Christians: an exploratory study. *The Journal of Sex Research*, Vol. 27, N° 4, p. 629-638.
- Gilgun Jane F., Connor Teresa M., (1989). How perpetrators view child sexual abuse. *Social Work*, May, p. 249-251.
- Glicksohn Joseph, Ben-Shalom Uzi, Lazar Menahem, (2004). Elements of unacceptable risk taking in combat units: An exercise in offender profiling. *Journal of Research in Personality*, Vol. 38, p. 203-215.
- Godwin Grover M., (2001). "Reliability, Validity, and Utility of Extant Serial Murderer Classifications." In Godwin Grover M. (Ed.), (2001). *Criminal psychology and forensic technology. A collaborative approach to effective profiling*. CRC Press, Boca Raton, p.78-95.
- Goodwill Alasdair M., Alison Laurence J., (2005). Sequential angulation, spatial dispersion and consistency of distance attack patterns from home in serial murder, rape and burglary. *Psychology, Crime & Law*, June, Vol. 11(2), p. 161-176.
- Goodwill Alasdair M., Alison Laurence J., (2007). When is Profiling Possible? Offence Planning and Aggression as Moderators in Predicting Offender Age from Victim Age in Stranger Rape. *Behavioral Sciences and the Law*, Vol. 25, p. 823-840.
- Gordon William M., (2002). Sexual obsessions and OCD. *Sexual and Relationship Therapy*, Vol. 17, No. 4, p. 343-354.
- Greenberg David, Bradford John, Firestone Philip, Curry Susan, (2000). Recidivism of child molesters: a study of victim relationship with the perpetrator. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 24, Issue 11, November, p.1485-1494.
- Green Sterling E., Mosher Donald L. (1985). A causal model of sexual arousal to erotic fantasies. *The Journal of Sex Research*, Vol. 21, N° 1, p. 1-23.
- Greendlinger Virginia, Byrne Donn, (1987). Coercitive sexual fantasies of college men as predictors of self-reported likelihood to rape and overt sexual aggression. *The Journal of Sex Research*, Vol. 23, N° 1, February, p. 1-11.
- Groth Nicolas A., (1982). "Patterns of sexual assault against children and adolescents." In *Sexual assault of children and adolescents*, by Burgess Wolbert A. & al., Lexington Book, Massachusetts. Cité par Hazelwood & Burgess: 1987.
- Groves Renee M., Salfati Gabrielle C. Elliot Deborah, (2004). The influence of prior offender/victim relationship on offender stalking behaviour. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 153-167.
- Hachouf S., Bénézech M., (2001). Éléments pour une approche thérapeutique des agresseurs sexuels. *Annales Médico-Psychologiques*, Vol. 159, p. 182-189.
- Häkkinen Helinä, Hurme Katri, Liukkonen Markku, (2007). Distance Patterns and Disposal Sites in Rural Area Homicides Committed in Finland. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*. Vol. 4, p. 181-197.
- Häkkinen Helinä, Lindlöf Petri, Santilla Pekka, (2004). Crime scene actions and offenders characteristics in a sample of finnish stranger rapes. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*. Vol. 1, p. 17-32.
- Häkkinen-Nyholm Helinä, Putkonen Hanna, Lindberg Nina, Holi Matti, Rovamo Tuija, Weizmann-Henelius Ghitta, (2009). Gender differences in Finnish homicide offence

- characteristics. *Forensic Science International*, Vol. 186, p. 75-80.
- Häkkinen-Nyholm Helinä, Repo-Tiihonen Eila, Lindberg Nina, Salenius Stephan, Weizmann-Henelius Ghitta, (2009). Finnish sexual homicides: Offence and offender characteristics. *Forensic Science International*, Vol. 188, p. 125-130.
- Hanson Karl R., (2003). Empathy deficits of sexual offenders: a conceptual model. *Journal of Sexual Aggression*, Vol. 9, N° 1, May, p. 13-23.
- Hare Robert D., McPherson Leslie M., Forth Adelle E. (1988). Male Psychopaths and Their Criminal Careers. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*. Vol. 56, N° 5, p.710-714.
- Hawk Skyler T., Tolman Ryan, Mueller Charles W., (2007). The Effects of Target Attractiveness on Men's Sexual Arousal in Response to Erotic Auditory Stimuli. *The Journal of Sex Research*, Vol. 44, No. 1, p. 96-103.
- Haywood Thomas W., Kravitz Howard M., Grossman Linda S., Wasyliv Orest E., Hardy Daniel W., (1996). Psychological aspects of sexual functioning among cleric and noncleric alleged sex offenders. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 20, Issue 6, June, p. 527-536.
- Haywood Thomas W., Kravitz Howard M., Wasyliv Orest E., Goldberg Jack, Cavanaugh James L. Jr., (1996). Cycle of abuse and psychopathology in cleric and noncleric molesters of children and adolescents. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 20, Issue 12, December, p.1233-1243.
- Hazelwood Robert R., Burgess Wolbert A., (2009). "The Relevance of Fantasy in Serial Sexual Crimes Investigation." In Hazelwood Robert R., Burgess Wolbert A., (2009). *Practical aspects of rape investigation. A multidisciplinary approach*. Elsevier Science Publishing, New York, 4th ed., p. 55-65.
- Hazelwood Robert R., Warren Janet I., (2000). The sexually violent offender: Impulsive or ritualistic? *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 5, N° 3, p. 267-279.
- Hazelwood Robert R., Diez Park Elliott, Warren Janet, (1992). The criminal sexual sadist, *FBI's Law Enforcement Bulletin*, February.
- Hazelwood Robert R., Warren Janet I., (1990). The criminal behaviour of the serial rapist. *FBI Law Enforcement Bulletin*, February.
- Hazelwood Robert R., Warren Janet I., (1989). The serial rapist. His characteristics and victims. *FBI Law Enforcement Bulletin*, February.
- Hazelwood Robert R., Douglas John E., (1980). The lust murder. *FBI Law Enforcement Bulletin*, April.
- Heiman Julia R., Hatch John P., (1980). Affective and Physiological Dimensions of Male Sexual Response to Erotica and Fantasy. *Basic and Applied Social Psychology*, 1980, Vol. 1 (4), p. 315-327.
- Hershkowitz Irit, Horowitz Dvora, Lamb Michael E., Orbach Yael, Sternberg Kathleen J., (2004). Interviewing youthful suspects in alleged sex crimes: a descriptive analysis. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 28, Issue 4, April, p.423-438.
- Ey Henri, Bernard Paul, Brisset Charles, (2010). *Manuel de psychiatrie*. Éditions Masson, (6^{ème} éd.), Paris, p. 378.
- Hicks Thomas V., Leitenberg Harold, (2001). Sexual fantasies about one's partner versus someone else: gender differences in incidence and frequency. *The Journal of Sex Research*, Vol. 38, N° 1, p. 43-50.
- Hodgskiss Brin, (2004). Lessons from serial murder in South Africa. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 67-94.

- Holmes Ronald M., Holmes Stephen T., (1996). *Profiling violent crimes: an investigative tool*. 2nd ed. Sage Publications, Thousand Oaks.
- Horvath Miranda, Brown Jennifer, (2005). Drug-Assisted Rape and Sexual Assault: Definitional, Conceptual and Methodological Developments. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*. Vol. 2, p. 203-210.
- Hunter John A., Hazelwood Robert R., Slesinger David, (2000). Juvenile-Perpetrated Sex Crimes: Patterns of Offending and Predictors of Violence. *Journal of Family Violence*, Vol. 15, N° 1, p. 81-93.
- Hunter Wanda M., Coulter Martha L., Runyan Desmond K., Everson Mark D., (1990). Determinants of placement for sexually abused children. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 14, Issue 3, p. 407-417.
- Innala S., (2007). Pornographie sur Internet : même attrait mais nouvelles options. *Sexologies* Vol. 16, p. 112-120.
- Jackson Janet L., Bekerian Debra A., (1977). *Offender profiling. Theory, research and practice*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester.
- Jankowski M. Kay, Leitenberg Harold, Henning Kris, Coffey Patricia, (2002). Parental Caring as a Possible Buffer Against Sexual Revictimization in Young Adult Survivors of Child Sexual Abuse. *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 15, N° 3, June, p. 235-244.
- Jenny Bivona and Joseph Critelli, (2009). The Nature of Women's Rape Fantasies: An Analysis of Prevalence, Frequency, and Contents. *The Journal of Sex Research*, Vol. 46(1), p. 33-45.
- Jeremy Quayle, (2008). Interviewing a Psychopathic Suspect. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 5, p. 79-91.
- Jaoekiewicz-Obydzińska T., Wach E. (1999). The influence of homicide victims' behaviour on the Modus Operandi of perpetrators. *Zagadnieñ Nauk Sądowych*., Vol. XL, 1999, p. 86-106.
- Johnson Lucy, Ward Tony, Hudson Stephen M., (1997). Deviant sexual thoughts: Mental control and the treatment of sexual offenders. *The Journal of Sex Research*, Vol. 34, N° 2, p. 121-130.
- Jordan Kareem L., Gabbidon Shaun L., Higgins George E., (2009). Exploring the perceived extent of and citizens' support for consumer racial profiling: Results from a national poll. *Journal of Criminal Justice*, Vol. 37, p. 353-359.
- Kahn Arnold S., Jackson Jennifer, Kully Christine, Badger Kelly, and Halvorsen Jessica, (2003). Calling it rape: differences in experiences of women who do or do not label their sexual assault as rape. *Psychology of Women Quarterly*, Vol. 27, p. 233-242.
- Kahn Arnold S., Mathie Virginia Andreoli, Torgler Cyndee, (1994). Rape scripts and rape acknowledgment. *Psychology of Women Quarterly*, Vol. 18, p. 53-66.
- Kapardis Andreas, Krambia-Kapardis Maria, (2004). Enhancing fraud prevention and detection by profiling fraud offenders. *Criminal Behaviour and Mental Health*, Vol. 14, p. 189-201.
- Karlsson Thore, (1999). Multivariate analysis ('Forensimetrics') – a new tool in forensic medicine: Findings on the victim of sharp-force homicide can predict the inter-relationship with the perpetrator. *Forensic Science International*, Vol. 101, p. 33-41.
- Kaufman Keith L., Harbeck-Weber Cynthia, Rudy Leslie, (1994). Re-examining the efficacy of child sexual abuse prevention strategies: Victims' and offenders' attitudes, *Child Abuse & Neglect*, Vol. 18, Issue 4, April, p. 349-356.
- Kebbel Mark R., (2009). Witness Confidence and Accuracy: Is a Positive Relationship

- Maintained for Recall under Interview Conditions? *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 6, p. 11-23.
- Kellogg Nancy D., Menard Shirley W., (2003). Violence among family members of children and adolescents evaluated for sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 27, Issue 12, December, p.1367-1376.
- Kent Joshua, Leitner Michael, (2007). Efficacy of Standard Deviation Ellipses in the Application of Criminal Geographic Profiling. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*. Vol. 4, p. 147-165.
- Keppel Robert D., Weis Joseph G., Brown Katherine M., (2005). The Jack the Ripper Murders: A Modus Operandi and Signature Analysis of the 1888-1891 Whitechapel Murders. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 1-21.
- Keppel Robert D., (2000). "Investigation of the Serial Offender: Linking Cases Through Modus Operandi and Signature." In Schlesinger Louis B. (Ed.), (2000). *Serial Offenders. Current thought recent findings*. CRC Press, Boca Raton, p. 133-145.
- Keppel Robert D., Walter Richard, (1999). Profiling killers : a revised classification model for understanding sexual murder. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, Vol. 43, N° 4, p. 417-437.
- Keppel Robert D., Birnes William J., (1997). *Signature killers. Interpreting the calling cards of the serial murderer*. Pocket Books, New York.
- Keppel Robert D., Weis J. G., (1994). Time and distance as solvability factors in murder cases. *Journal of Forensic Sciences*, Vol. 39, N° 2, March, p. 386-401.
- Kerry Sheldon and Dennis Howitt, (2008). Sexual fantasy in paedophile offenders: Can any model explain satisfactorily new findings from a study of Internet and contact sexual offenders? *Legal and Criminological Psychology*, Vol. 13, p. 137-158.
- Kings David B., DeCicco Teresa L., Humphreys Terry P., (2009). Investigating sexual dream imagery in relation to daytime sexual behaviours and fantasies among Canadian university students. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, Vol. 18(3), p. 135-146.
- Kingston Drew A., Malamuth Neil M., Fedoroff Paul, Marshall William L., (2009). The Importance of Individual Differences in Pornography Use: Theoretical Perspectives and Implications for Treating Sexual Offenders. *Journal of Sex Research*, Vol. 46(2-3), p. 216-232.
- Kleinplatz Peggy J., (2007). Coming Out of the Sex Therapy Closet: Using Experiential Psychotherapy with Sexual Problems and Concerns. *American Journal of Psychotherapy*, Vol. 61, N° 3, p. 333-348.
- Knight Raymond A., Warren Janet I., Reboussin Roland, Soley Bonita J., (1998). Predicting rapist type from crime-scene variables. *Criminal Justice and Behavior*, Vol. 25, N° 1, March, p. 46-80.
- Knox Jean, (2005). Sex, shame and the transcendent function: the function of fantasy in self development. *Journal of Analytical Psychology*, Vol. 50, p. 617-639.
- Kocsis, Richard N., (2007). *Criminal Profiling: International Theory, Research, and Practice*. Humana Press, Totowa, New Jersey.
- Labuschagne Gérard N., (2006). The Use of a Linkage Analysis as Evidence in the Conviction of the Newcastle Serial Murderer, South Africa. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 3, p. 183-191.
- Labuschagne Gerard, (2004). Features and Investigative Implications of Multi Murder in South Africa. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 191-206.

- Lachcar P., (2004). Psychosomatique et sexualité. Perversions ou variations sexuelles ? *Gynécologie Obstétrique & Fertilité*, Vol. 32, p. 315-319.
- Lamas C., Guedeney N., (2006). Constitution des liens d'attachement. *Journal de pédiatrie et de puériculture*, Vol. 19, p. 111-114.
- Langevin R., Curnoe S., Bain J., (2000). A study of clerics who commit sexual offenses: are they different from other sex offenders? *Child Abuse & Neglect*, Vol. 24, Issue 4, April, p.535-545.
- Langevin Ron, Curnoe Suzanne, Fedoroff Paul, Bennett Renee, Langevin Mara, Peever Cheryl, Pettica Rick, and Sandhu Shameen (204). Lifetime Sex Offender Recidivism: A 25-Year Follow-Up Study. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, October, p. 531-552.
- Långström Niklas, Grann Martin, Linblad Frank, (2000). A preliminary typology of young sex offenders. *Journal of Adolescence*, Vol. 23, p. 319-329.
- Laplanche Jean, Pontalis Jean-Bernard, (1981). *Vocabulaire de la psychanalyse*. Presses Universitaires de France, Paris, p.152.
- Last Stephanie K., Fritzson Katarina, (2005). Investigating the Nature of expressiveness in Stranger, Acquaintance and Intrafamilial Homicides. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 179-193.
- Laukkanen Manne, Santtila Pekka, (2006). Predicting the residential location of a serial commercial robber. *Forensic Science International*, Vol. 157, p. 71-82.
- Laukkanen Manne, Santtila Pekka, Jern Patrick, Sandnabba Kenneth, (2008). Predicting offender home location in urban burglary series. *Forensic Science International*, Vol. 176, p. 224-235.
- Launat Dominique, Le Bas Pascal., Villerbu Loïck M., (1995). *Le Parcours Pédagogique T.I.G.-C.E.A. au C.P.A.L. de Rennes : De sa mise en place expérimentale à son fonctionnement institutionnel*, Éditions A.R.C.P., Rennes.
- Lazarus R.S., Folkam S., (1984). *Stress, appraisal and coping*. Springer, New York. Cité par Paulhan I., Bourgeois M., (1995). *Stress et coping. Les stratégies d'ajustement à l'adversité*. Nodules PUF, Paris, p. 40.
- Le Bas Pascal, Froment Stéphane, Villerbu Loïck M. (2005). *La stigmatisation des auteurs d'agression(s) sexuelle(s) en milieu carcéral. Hypothèses et modélisation, questionnaire et analyses*. Rapport de recherche, Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Rennes & I.C.S.H. Rennes 2. Non publié, 445 p.
- Le Bas Pascal, (2005). Victime et sérialité : la sérialité victimale au regard d'une position existentielle et d'un trajet existentiel singuliers. *Les cahiers de l'Institut de Criminologie et Sciences Humaines*. Psychologies et victimologie, Hors-série, N° 0, Mai, p. 35-48.
- Le Bodic C. (2009). Masturbation et thérapeutique : l'exemple du traitement des auteurs d'agressions a caractère sexuel. *Sexologies*, Volume 18, N° 4, Octobre-Décembre, p. 291-296.
- Leclerc Benoit, Proulx Jean, Beauregard Éric, (2009). Examining the Modus Operandi of sexual offenders against children and its practical implications. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 14, p. 5-12.
- Leclerc Benoit, Proulx Jean, McKibben André, (2005). Modus operandi of sexual offenders working or doing voluntary work with children and adolescents. *Journal of Sexual Aggression*, May, Vol. 11, N° 2, p. 187-195.
- Lee Joseph K. P., Jackson Henry J., Pattison Pip, Ward Tony, (2002). Developmental risk factors for sexual offending. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 26, Issue 1, January, p.73-92.

- Leitenberg Harold, Henning Kris, (1995). Sexual fantasy. *Psychological Bulletin*, Vol. 117, N° 3, p. 469-496.
- Levine Stephen B., (2002). Reexploring the Concept of Sexual Desire. *Journal of Sex & Marital Therapy*, Vol. 28, p.39-51.
- Lickiewicz J., (2005). Psychological characteristics of persons committing computer crimes. *Problems of Forensic Sciences*, Vol. LXI, p. 30-41.
- Linblad Frank, Kaldall Anna, (2005). Child Witness Statements About Sexual Abuse in Day-Care: Reports from a Case with Confessions from the Suspect. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 165-178.
- Lindsay William R., Law Jacqueline, Quinn Kathleen, Smart Nicola, Smith Anne H. W., (2001). A comparison of physical and sexual abuse: histories of sexual and non-sexual offenders with intellectual disability, *Child Abuse & Neglect*, Vol. 25, Issue 7, July, p.989-995.
- Little Christie A., Byers E. Sandra, (2000). Differences between positive and negative sexual cognitions. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, Vol. 9(3), p. 167-179.
- Liua Jiayi, Francisa Brian and Soothill Keith, (2008). Kidnapping offenders: Their risk of escalation to repeat offending and other serious crime. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, Vol. 19, N° 2, June, p. 164-179.
- Lonsway Kimberly A., Fitzgerald Louise F., (1984). Rape myths. In review. *Psychology of Women Quarterly*, Vol. 18, p. 133-164.
- Looman Jan, Dickie Ida & Maillet Greg, (2008). Sexual arousal among rapist subtypes. *Journal of Sexual Aggression*, Vol. 14, N° 3, November, p. 267-279.
- Loonis Eric, (2002). *La structure des fantasmes érotiques. Mise en scène de nos égosexualités*. Publibook, Paris.
- Lovett Beverly B., (1995). Child sexual abuse: The female victim's relationship with her nonoffending mother. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 19, Issue 6, June, p. 729-738.
- Lundrigan Samantha, Canter David, (2001). A Multivariate analysis of serial murderers' disposal site location choice. *Journal of Environmental Psychology*, Vol. 21, p. 423-432.
- Lussier Patrick, LeBlanc Marc, Proulx Jean, (2005). The generality of criminal behavior: A confirmatory factor analysis of the criminal activity of sex offenders in adulthood. *Journal of Criminal Justice*, 33, p. 177- 189.
- Lyn Tamara S., Burton David L., (2005). Attachment, anger and anxiety of male sexual offenders. *Journal of Sexual Aggression*, May, Vol. 11, N° 2, p. 127-137.
- Lyndon Amy E., White Jacquelyn W., and Kadlec Kelly M., (2007). Manipulation and Force as Sexual Coercion Tactics: Conceptual and Empirical Differences. *Aggressive Behavior*, Vol. 33, p. 291-303 .
- MacCulloch Malcolm, Gray Nicola, Watt Andrew (2000). Brittain's sadistic murderer syndrome reconsidered : an associative account of the aetiology of sadistic sexual fantasy. *The Journal of Forensic Psychiatry*, Vol. 11, N°2, September, p. 401-418.
- Maniglio Roberto, (2010). The role of deviant sexual fantasy in the etiopathogenesis of sexual homicide: A systematic review. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 15, p. 294-302.
- Marques Janice, Nelson Craig, West Mary Ann, Day David M., (1994). The relationship between treatment goals and recidivism among child molesters. *Behaviour Research and Therapy*, Vol. 32, Issue 5, June, p. 577-588.
- Marshall Benjamin C., Alison Laurence J., (2006). Structural Behavioural Analysis as a Basis for Discriminating between Genuine and Simulated Rape Allegations. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 3, p. 21-34.

- Marshall Benjamin C., Alison Laurence J., (2007). Stereotyping, congruence and presentation order: Interpretative biases in utilizing offender profiles. *Psychology, Crime & Law*, June, Vol. 13(3), p. 285-303.
- Marshall William L., Eccles Ann., Barbaree Howard E., (1991). The treatment of exhibitionists: A focus on sexual deviance versus cognitive and relationship features. *Behaviour Research and Therapy*, Vol. 29, Issue 2, p. 129-135.
- Marshall William L., Hudson S. M., Jones R., Fernandez Yolanda M., (1995). Empathy in sex offenders. *Clinical Psychology Review*, Vol. 15, N°2, p. 99-113.
- Marshall William L., Fernandez Yolanda M., (2003). Sexual preferences: Are they useful in the assessment and treatment of sexual offenders? *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 8, p. 131-143.
- Marshall William L., Marshal Liam E., Serran Geris A., Fernandez Yolanda M., (2006). *Treating sexual offenders: An integrated approach*. Taylor & Francis, New-York.
- Mason Gillian E., Ullman Sarah, Long Susan E., Long LaDonna, and Starzynski Laura, (2009). Social support and risk of sexual assault revictimization. *Journal of Community Psychology*, Vol. 37, N° 1, p. 58-72.
- Mason W. Alex, Zimmerman Laura, Evans William, (1998). Sexual and physical abuse among incarcerated youth: implications for sexual behaviour, contraceptive use, and teenage pregnancy. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 22, No. 10, p. 987-995.
- McCoy Katrina, Fremouw William, (2010). The relation between negative affect and sexual offending: A critical review. *Clinical Psychology Review*, Vol. 30, p. 317-325.
- McKibben Andre, Proulx Jean, Lusignan Richard, (1994). Relationships between conflict, affect and deviant sexual behaviors in rapists and paedophiles. *Behaviour Research and Therapy*, Vol. 32, Issue 5, June, p. 571-575.
- Meaney Rebecca, (2004). Commuters and marauders: An examination of the spatial behaviour of serial criminals. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 121-137.
- Mednick Robert A., (1977). Gender-specific variances in sexual fantasy. *Journal of Personality Assessment*, Vol. 41, N° 3, p. 248-254.
- Meloy J. Reid, (2000). The nature and dynamics of sexual homicide: An integrative review. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 5, N° 1, p. 1-22.
- Meston Cindy M., Heiman Julia R., Trapnell Paul D., (1999). The relation between early abuse and adult sexuality. *The Journal of Sex Research*, Vol. 36(4), p. 385-395.
- Michel G., Védie C., (2010). Passage à l'acte meurtrier et psychothérapie. *Annales Médico-Psychologiques*, Vol. 168, p. 57-61.
- Michele Elliott, Kevin Browne, Jennifer Kilcoyne, Child sexual abuse prevention: What offenders tell us, *Child Abuse & Neglect*, Vol. 19, Issue 5, May 1995, p.579-594.
- Miethe Terance D., Regoeczi Wendy C. with assistance from Drass Kriss A., (2005). Rethinking Homicide: Exploring the Structure and Process Underlying Deadly Situations. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 65-67.
- Miethe Terrance D., Drass Kriss A., (2001). Classifying crime scene behaviour: new directions. Exploring the Social Context of Instrumental and Expressive Homicides: An Application of Qualitative Comparative Analysis. In Godwin Grover M. (Ed.), (2001). *Criminal psychology and forensic technology. A collaborative approach to effective profiling*. CRC Press, p. 122-141.
- Miner Michael H., West Mary Ann, Day David M., (1995). Sexual preference for child and aggressive stimuli: Comparison of rapists and child molesters using auditory and visual

- stimuli. *Behaviour Research and Therapy*, Vol. 33, Issue 5, June, p. 545-551.
- Mokros Andreas, Alison Laurence J., (2002). Is offender profiling possible? Testing the predicted homology of crime scene actions and background characteristics in a sample of rapists. *Legal and Criminological Psychology*, Vol. 7, p. 25-43.
- Moston Stephen, Fisher Megan, (2007). Perceptions of Coercion in the Questioning of Criminal Suspects. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 4, p. 85-95.
- Moulin Valérie., Senon Jean-Louis, (2010). Évaluation de la dynamique criminelle et des processus qui sous-tendent l'agir infractionnel dans un cadre expertal. *Annales Médico Psychologiques*, Vol. 168, N°3, p. 239-249.
- Moulin Valérie, (2010). Le crime familial : Dynamique criminelle et vulnérabilité psychique. *L'Évolution psychiatrique*, Vol. 75(1), p. 107-121.
- Muram David, (1989). Child sexual abuse: Relationship between sexual acts and genital findings. *Child Abuse & Neglect*. Vol. 13, Issue 2, p. 211-216.
- Negrier-Dormont Lygia, (1995). *Criminologie de l'acte. Étude sur les tueurs en série*. Litec, Paris.
- Negrier-Dormont Lygia, (1997). *Le criminel de l'extrême, recherche criminologique sur le tueur à comportement systémique (tueur en série)*. Chlorofeuilles Édition, Paris.
- Nelson Sarah, Baldwin Norma, (2002). Comprehensive Neighbourhood Mapping: Developing a Powerful Tool for Child Protection. *Child Abuse Review*, Vol. 11, p. 214-229.
- Nicholas L. J., (2004). The Association Between Religiosity, Sexual Fantasy, Participation in Sexual Acts, Sexual Enjoyment, Exposure, and Reaction to Sexual Materials Among Black South Africans. *Journal of Sex & Marital Therapy*, Vol. 30, p. 37-42.
- Nicole Alexandre, Proulx Jean, (2005). « Les facteurs qui distinguent les meurtriers sexuels des violeurs : une analyse multivariée ». In Proulx Jean, Cusson Maurice, Beauregard Éric, Nicole Alexandre, (2005). *Les meurtriers sexuels. Analyses comparatives et nouvelles perspectives*. Les presses de l'Université de Montréal, p. 137-151.
- O'Donohue William, Bowers Adrian, (2006). Pathways to False Allegations of Sexual Harassment. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 3, p. 47-74.
- Oatleya Giles C., Ewart Brian W., (2003). Crimes analysis software: 'pins in maps', clustering and Bayes net prediction. *Expert Systems with Applications*, Vol. 25, p. 569-588.
- O'Donohue William, Letourneau Elizabeth, (1993). A brief group treatment for the modification of denial in child sexual abusers: Outcome and follow-up. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 17, Issue 2, March-April, p. 299-304.
- O'Halloran Maria, Carr Alan, O'Reilly Gary, Sheerin Declan, Cherry Joan, Turner Rhonda, Beckett Richard, Brown Sarah, (2002). Psychological profiles of sexually abusive adolescents in Ireland. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 26, Issue 4, April, p.349-370.
- O'Leary Mike, (2009). The Mathematics of Geographic Profiling. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 6, p. 253-265.
- Orzek Ann M., (1983). Sexual assault: the female victim, her male partner, and their relationship. *The Personnel and Guidance Journal*, November, p. 143-146.
- Oxburgh Gavin, Williamson Thomas, Ost James, (2006). Police Officers' Use of Emotional Language During Child Sexual Abuse Investigations. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 3, p. 35-45.
- Pagé C.A., Tourigny M., Renaud P., (2009). A comparative analysis of youth sex offenders

- and non-offender peers: Is there a difference in their coping strategies? *Sexologies*, Vol. 19, Issue 2, p. 78-86.
- Paulsen Derek, (2006). Human versus Machine: A Comparison of the Accuracy of Geographic Profiling Methods. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 3, p. 77-89.
- Pellerin Bruno, St-Yves Michel, Guay Jean-Pierre, (2003). La théorie de l'abusé-abuseur en délinquance sexuelle : Qui dit vrai ? *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, January, p. 81-98.
- Pelletier Lisa A., Herold Edward S., (1988). The relationship of age, sex guilt, and sexual experience with female sexual fantasies. *The Journal of Sex Research*, Vol. 24, p. 255-256.
- Pham Thierry H., (2006). *L'évaluation diagnostique des agresseurs sexuels*. Éditions Mardaga, Sprimont, Belgique.
- Pham Thierry H., Chevrier I., Nioche A., Ducro C., Réveillère C., (2005). Psychopathie, évaluation du risque, prise en charge. *Annales Médico Psychologiques*, Vol. 163, p. 878-881.
- Pham Thierry H., Debruyne Isabelle, Kinappe Audrey, (1999). Évaluation statique des délits violents chez les délinquants sexuels incarcérés en Belgique francophone. *Criminologie*, Vol. 32, N° 2, p. 118-125.
- Pinel-Jacquemin S., Zaouche-Gaudron C., (2009) Système familial et attachement : revue de la question. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, Vol. 57, p. 167-172.
- Pinto Susan, Wilson Paul R., (1990). Serial murder. *Trends & issues in crime and criminal justice*, N° 25, September, Australian Institute of Criminology, p. 1-8.
- Pithers William D., (1994). Process evaluation of a group therapy component designed to enhance sex offenders' empathy for sexual abuse survivors. *Behaviour Research and Therapy*. Vol. 32, Issue 5, June, p. 565-570.
- Pistorius Micki, (2005). *Catch me a killer*. Penguin Books.
- Pistorius Micki, (2005). *Profiling serial killers and other crimes in South Africa*. Penguin Books.
- Pistorius Micki, (2002). *Strangers on the street*. Penguin Books.
- Pistorius Micki, (1997). Le syndrome « du garçon d'à côté » chez les tueurs en série. *RIPC Interpol*, N° 465.
- Pittman Joe F., Buckley Rhonda R., (2006). Comparing maltreating fathers and mothers in terms of personal distress, interpersonal functioning, and perceptions of family climate. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 30, Issue 5, May, p.481-496.
- Polaschek Devon L. L., Hudson Stephen M., (2004). Pathways to rape: Preliminary examination of patterns in the offence processes of rapists and their rehabilitation implications. *Journal of Sexual Aggression*, Vol. 10, N° 1, March, p. 7-20.
- Prentky Robert A., Carter Daniel L., (1984). The Predictive Value of the Triad for Sex Offenders. *Behavioral Sciences and the Law*, Vol. 2(3), p. 341-354.
- Pritchard Colin, Bagley Christopher, (2000). Multi-criminal and violent groups among child sex offenders: a heuristic typology in a 2-year cohort of 374 men in two English counties. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 24, Issue 4, April, p.579-586.
- Proulx Jean, Cusson Maurice, Beauregard Éric, Nicole Alexandre, (2005). *Les meurtriers sexuels. Analyses comparatives et nouvelles perspectives*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Proulx Jean, (1999). Une comparaison internationale des processus de passage à l'acte des

- pédophiles In *La pédophilie*, Actes du colloque des 29 et 30 janvier 1999, IHESI, Paris, p. 11-14.
- Proulx Jean, (1999). Le profilage criminel, un support aux enquêtes In *La pédophilie*, Actes du colloque des 29 et 30 janvier, IHESI, Paris, p. 113-115.
- Proulx Jean, Perreault Christine, Ouimet Marc, Guay Jean-Pierre, (1999). Les agresseurs sexuels d'enfants : scénarios délictuels et troubles de la personnalité. In *La pédophilie*, Actes du colloque des 29 et 30 janvier, IHESI, Paris, p. 15-39.
- Rapport du groupe de travail sur le traitement des crimes en séries, (2007). Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la justice, Secrétariat Général, Service Central de l'Information et de la Communication, France, Paris, 112 p.
- Raymond Nancy C., Lloyd Martin D., Miner Michael H., Won Kim Suck, (2007). Preliminary Report on the Development and Validation of the Sexual Symptom Assessment Scale. *Sexual Addiction & Compulsivity*, Vol. 14, p. 119-129.
- Rechtman Richard, (2002). Être victime : généalogie d'une condition clinique. *L'Évolution Psychiatrique*, Vol. 67, p. 775-795.
- Renaud Cheryl A., Byers E. Sandra, (1999). Exploring the frequency, diversity, and content of university students' positive and negative sexual cognitions. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, Vol. 8(1), p. 17-30.
- Renaud Cheryl A., Byers E. Sandra, (2001). Positive and negative sexual cognitions: subjective experience and relationships to sexual adjustment. *The Journal of Sex Research*, Vol. 38, N° 3, August, p. 252-262.
- Ressler Robert K., Shachtman Tom, (1992). *Whoever Fights Monsters*. (1993). *Chasseur de tueurs*. Presses de la Cité, 1993.
- Ressler Robert K., Burgess Ann W., Douglas John E., Hartman Carol R., D'Agostino Ralf B, (1986). Sexual killers and their victims. Identifying patterns through crime scene analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 1, N° 3, September.
- Ressler Robert K., Douglas John E., Groth Nicholas A., Burgess Ann W., (1980). Offender profiles. A multidisciplinary approach. *FBI Law Enforcement Bulletin*, September.
- Ressler Robert K., Burgess Ann W., Hartman Carol R., Douglas John E., McCormack Arlene, (1986). Murders who rape and mutilate. *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 1, N° 3, September.
- Ressler Robert K., Burgess Ann W., Douglas John E., (1992). Sexual homicide: Patterns and motives. The Free Press, 2nd Ed, New York.
- Robbins Paul R, Tanck Roland H, Houshi Farzaneh, (1985). Anxiety and dream symbolism. *Journal of Personality*. Vol. 53, 1, March 1985, p. 17-22.
- Roberto Maniglio, (2010). The role of deviant sexual fantasy in the etiopathogenesis of sexual homicide: A systematic review. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 15, p. 294-302.
- Rokach Ami, (1989). Content analysis of sexual fantasies of males and females. *The Journal of Psychology*, Vol. 124(4), p. 427-436.
- Roman Pascal, (2010). Le crime familial. Une approche psychanalytique de la notion de dangerosité. Violence et subjectivation : le risque de la rencontre. *L'Évolution psychiatrique*, Vol. 75, p. 139-151.
- Rossmo Kim, (2000). *Geographic profiling*. CRC Press, Boca Raton, p. 244-247.
- Rossmo Kim, (2005). Geographic Heuristics or Shortcuts to Failure? Response to Snook et al.. *Applied Cognitive Psychology*, Vol. 19, p. 651-654.
- Rudin Margaret M., Zalewski Christine, Bodmer-Turner Jeffrey, (1995). Characteristics of

- child sexual abuse victims according to perpetrator gender. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 19, Issue 8, August, p. 963-973.
- Salfati C. Gabrielle, Canter David V., (1999). Differentiating Stranger Murders: Profiling Offender Characteristics from Behavioral Styles. *Behavioral Sciences and the Law*, Vol. 17, p. 391-406.
- Salfati C. Gabrielle, Taylor Paul, (2006). Differentiating sexual violence: A comparison of sexual homicide and rape. *Psychology, Crime & Law*, April, Vol. 12(2), p. 107-125.
- Salfati Gabrielle C., Bateman Alicia L., (2005). Serial Homicide: An Investigation of Behavioural Consistency. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 121-144.
- Santila Pekka, Wager Ingrid, Witting Katarina, Harlaar Nicole, Jern Patrick, Johansson Ada, Varjonen Markus, and Sandnabba N. Kenneth, (2008). Discrepancies between Sexual Desire and Sexual Activity: Gender Differences and Associations with Relationship Satisfaction. *Journal of Sex & Marital Therapy*, Vol. 34, p. 31-44.
- Santilla Pekka, Junkkila Jenny, Sandnabba N. Kenneth, (2005). Behavioural Linking of Stranger Rapes. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 87-103.
- Santilla Pekka, Laukkanen Manne, Zappala Angelo, (2007). Crime Behaviours and Distance Travelled in Homicides and Rapes. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 4, p. 1-15.
- Santtila Pekka, Pakkanen Tom, Zappala Angelo, Bosco Dario, Valkama Maria, Mokros Andreas, (2008). Behavioural crime linking in serial homicide. *Psychology, Crime & Law*, Vol. 14, N° 3, June, p. 245-265.
- Santtila Pekka, Häkkänen Helinä, Canter David, Elfgrén Thomas, (2003). Classifying homicide offenders and predicting their characteristics from crime scene behaviour. *Scandinavian Journal of Psychology*, Vol. 44, p. 107-118.
- Sarangi Sudhanshu, Youngs Donna, (2006). Spatial Patterns of Indian Serial Burglars with Relevance to Geographical Profiling. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 3, p. 105-115.
- Schaefer Gérard J., (1992). *Journal d'un tueur*. Éditions Jacques Bertoin.
- Schredl M., Desch S., Röming F., Spachmann A., (2009). Les rêves érotiques et leur relation avec la sexualité de la vie éveillée. *Sexologies*, Vol. 18, p. 38-43.
- Schröer Judith, Trautmann Karin, Dern Harald, Baurmann Michael C., Püschel Klaus, (2003). The significance of medico-legal findings for behavioural analysis in unsolved homicide cases. *Legal Medicine*, Vol. 5, p. 243-246.
- Scott Christopher F., Pflieger Jacqueline C., (2007). Sexual Aggression: The Dark Side of Sexuality in Relationships. *Annual Review of Sex Research*, Vol.18, p. 115-142.
- Scott David, Lambie Ian, Henwood David, Lamb Russell, (2006). Profiling stranger rapists: Linking offence behaviour to previous criminal histories using a regression model. *Journal of Sexual Aggression*, November, Vol. 12, N° 3, p. 265-275.
- Sermabeikian Patricia, Martinez Doug, (1994). Treatment of adolescent sexual offenders: Theory-based practice. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 18, Issue 11, p. 969-976.
- Serrault Michel, (2001). *...vous avez dit Serrault ?* Éditions Florent Massot, Paris.
- Shon Phillip C., Roberts Michael A., (2008). Post-Offence Characteristics of 19th-Century American Parricides: An Archival Exploration. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 5, p. 147-169.

- Shon Phillip C., Milovanovic Dragan (2006). *Serial Killers: Understanding Lust Murder*. Carolina Academic Press.
- Shulman Julie L., Home Sharon G. (2006). Guilty or Not? A Path Model of Women's Sexual Force Fantasies. *The Journal of Sex Research*, Vol. 43, N° 4, November, p. 368-377.
- Sierra Juan Carlos, Ortega Virgilio, Zubeidat Ihab, (2006). Confirmatory Factor Analysis of a Spanish Version of the Sex Fantasy Questionnaire: Assessing Gender Differences. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 32, p.137-159.
- Silvio Heather, McCloskey Kathy, Ramos-Grenier Julia, (2006). Theoretical consideration of female sexual predator serial killers in the United States. *Journal of Criminal Justice*, Vol. 34, p. 251-259.
- Simons Dominique A., Wurtele Sandy K., Durham Robert L., (2008). Developmental experiences of child sexual abusers and rapists. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 32, Issue 5, May, p.549-560.
- Simon Leonore M. J., (1997). Do criminal offenders specialize in crime types? *Applied & Preventive Psychology*, Vol. 6, p. 35-53.
- Sirles Elizabeth A., Franke Pamela J., (1989). Factors influencing mothers' reactions to intrafamily sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 13, Issue 1, p. 131-139.
- Slavkin M. Lawrence, (2001). Enuresis, fireseting, and cruelty to animals: does the ego triad show predictive validity ? *Adolescence*, Vol. 36, N° 143, p. 461-466.
- Schlesinger Louis B. (Ed.), (2000). *Serial Offenders. Current thought recent findings*. CRC Press, Boca Raton.
- Smith Alan D., (1989). Aggressive sexual fantasy in men with schizophrenia who commit contact sex offences against women. *The Journal of Forensic Psychiatry*, Vol. 10, N°3, December, p. 538-552.
- Smith Daniel W., Saunders Benjamin E., (1995). Personality characteristics of father/perpetrators and nonoffending mothers in incest families: Individual and dyadic analyses. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 19, Issue 5, May, p. 607-617.
- Snook Brent, (2004). Individual differences in distance travelled by serial burglars. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 53-66.
- Snook Brent, Cullen Richard M., Mokros Andreas, Harbort Stephan, (2005). Serial Murderers' Spatial Decisions: Factors that Influence Crime Location Choice. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 2, p. 147-164.
- Snook Brent, Taylor Paul J., Bennell Craig, (2004). Geographic Profiling: The Fast, Frugal, and Accurate Way. *Applied Cognitive Psychology*, Vol. 18, p. 105-121.
- Soothill K., (1996). Murder: the importance of the structural and cultural conditions of society. *Journal of Clinical Forensic Medicine*, Vol. 3, p. 161-165.
- Steel Jennifer, Sanna Lawrence, Hammond Barbara, Whipple James, Cross Herbert, (2004). Psychological sequelae of childhood sexual abuse: abuse-related characteristics, coping strategies, and attributional style. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 28, Issue 7, July, p.785-801.
- Stein Murray B., Hanna Cindy, Vaerum Vibeke, Koverola Catherine, (1999). Memory Functioning in Adult Women Traumatized by Childhood Sexual Abuse. *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 12, N° 3, p. 527-534.
- Sterling E., Green and Donald Mosher, (1985). A Causal Model of Sexual Arousal to Erotic Fantasies, *The Journal of sex research*, Vol. 21, N°1, February, p. 1-23, 1985.
- Stoller Robert J., (1989). *L'imagination érotique telle qu'on l'observe*. P.U.F., Le fil rouge, Paris.

- Stroud Delores D., Martens Sonja L., Barker Julia, (2000). Criminal investigation of child sexual abuse: a comparison of cases referred to the prosecutor to those not referred. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 24, Issue 5, May, p.689-700.
- Studer Lea H., Aylwin A. Scott, (2008). Male victims and post treatment risk assessment among adult male sex offenders, *International Journal of Law and Psychiatry*, Vol. 31, Issue 1, January-February, p.60-65.
- Sturidsson Knut, Långström Niklas, Grann Martin, Sjöstedt Gabrielle, Åsgård Ulfa, Aghede Ewa-Marie, (2006). Using multidimensional scaling for the analysis of sexual offence behaviour: A replication and some cautionary notes. *Psychology, Crime & Law*, June, Vol. 12(3), p. 221-230.
- St-Yves M., Étude prospective sur la délinquance sexuelle au Centre régional de réception, (R2-1998). Disponible sur <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/regional/outln/outline-r2-fra.shtml>, consulté le 15 décembre 2000.
- Sullivan C. J., Hamilton Z. K. (2007). Exploring careers in deviance: a joint trajectory analysis of criminal behavior and substance use in an offender population. *Deviant Behavior*, Vol. 28, p. 497-523.
- Tardif M., (2000). Vers une théorie des perversions criminelles. *L'Évolution Psychiatrique*, Vol. 65(4), p. 689-703.
- Taylor Paul J., Bennell Craig, Snook Brent, (2009). The Bounds of Cognitive Heuristic Performance on the Geographic Profiling Task. *Applied Cognitive Psychology*, Vol. 23, p. 410-430.
- Tonkin Matthew, Grant Tim, Bond John W. (2008). To Link or Not to Link: A Test of the Case Linkage Principles Using Serial Car Theft Data. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 5, p. 59-77.
- Trojan Carrie, Gabrielle Salfati, (2008). Methodological Considerations of Determining Dominance in Multidimensional Analyses of Crime Scene Behaviours and Offender Characteristics. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 5, p. 125-145.
- Turvey Brent E., (1999). *Criminal profiling. An introduction to behavioural evidence analysis*. Academic Press, London, p. 137-139.
- Ullman Sarah E., Townsend Stephanie M., Filipas Henrietta H., Starzynski Laura L., (2007). Structural models of the relations of assault severity, social support, avoidance coping, self-blame, and PTSD among sexual assault survivors. *Psychology of Women Quarterly*, Vol. 31, p. 23-37.
- Valleur Marc, Velea Dan, (2002). Les addictions sans drogue(s). *Revue Toxibase*, N° 6, Juin.
- Vanderstukken Olivier, Pavy Amélie, (2011). Fantômes et fantaisies sexuelles déviantes chez les auteurs d'agression sexuelle : Pistes de réflexion et proposition d'un questionnaire hétéro-évaluatif. In M. Tardif (Éd.), *L'agression sexuelle : Transformations et paradoxes*, Cifas 2009. Textes choisis, (pp. 214-235). Montréal: Cifas-Institut Philippe-Pinel de Montréal. Disponible sur <http://www.cifas.ca/> et <http://www.psychiatrieviolence.ca>.
- Villerbu Loïck M., Le Bas Pascal, (2003). Accompagnement psycho-pénal des auteurs d'agressions à caractère sexuel. Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Rennes et C. E. R. E. C. C., Université de Haute-Bretagne, Rennes 2. 141p. Non Publié.
- Villerbu Loïck M., Le Bas Pascal, (2007). *Identification et sérialité. De la police scientifique à l'analyse psycho-criminologique*, L'Harmattan, Sciences Criminelles, Paris.
- Villerbu Loïck M., Ambrosi Astrid, Gaillard Bernard, Le Bas Pascal, (2003). *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie*, L'Harmattan, Sciences Criminelles, Paris.

- Villejoubert Gaëlle, Almond Louise, Alison Laurence, (2009). Interpreting Claims in Offender Profiles: The Role of Probability Phrases, Base-Rates and Perceived Dangerousness. *Applied Cognitive Psychology*, Vol. 23, p. 36-54.
- Vrij Aldert, Fisher Ronald, Mann Samantha, Leal Sharon, (2008). A Cognitive Load Approach to Lie Detection. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 5, p. 39-43.
- Wach Ewa, Szaszkiwicz Maciej, (2005). Psychological analysis of the actions and motivation of an offender suspected of serial killings. A case study. *Problems of Forensic Sciences*, Vol. LXIV, p. 401-416.
- Wachi Taeko, Watanabe Kazumi, Yokota Kaeko, Suzuki Mamoru, Hoshino Maki, Sato Atsushi, Fujita Goro, (2007). Offender and Crime Characteristics of Female Serial Arsonists in Japan. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 4, p. 29-52.
- Wade T. Joel, (2000). Evolutionary Theory and Self-perception: Sex Differences in Body Esteem Predictors of Self-perceived Physical and Sexual Attractiveness and Self-Esteem. *International Journal of Psychology*, Vol. 35(1), p. 36-45.
- Wakeling Helen C., Webster Stephen, Moulden Heather M., & Marshall William L., (2007). Decisions to offend in men who sexually abuse their daughters. *Journal of Sexual Aggression*, July, Vol. 13, N° 2, p. 81-99.
- Ward Tony, Gannon Theresa A., (2006). Rehabilitation, etiology, and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 11, p. 77- 94.
- Ward Tony, Mann Ruth E., Gannon Theresa A., (2007). The good lives model of offender rehabilitation: Clinical implications. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 12, p. 87-107.
- Ward Tony, Marshall W.L., (2004). Good lives, aetiology and the rehabilitation of sex offenders: A bridging theory. *Journal of Sexual Aggression*, August, Vol. 10, N° 2, p. 153-169.
- Ward Tony, Pamela Kennedy, (2003). Sexual sadism in sexual offenders: An elusive diagnosis. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 8, p. 1-22.
- Ward Tony, Keenan Thomas, Hudson Stephen M., (2000). Understanding cognitive, affective, and intimacy deficits in sexual offenders: a developmental perspective. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 5, N° 1, p. 41-62.
- Warnock Julia 'Jill' K., (2002). Female Hypoactive Sexual Desire Disorder Epidemiology, Diagnosis and Treatment. *CNS Drugs*, Vol. 16(11), p. 745-753.
- Warren Janet I., Hazelwood Robert R., (2002). Relational Patterns Associated With Sexual Sadism: A Study of 20 Wives and Girlfriends. *Journal of Family Violence*, March, Vol. 17, N° 1, p. 75-89.
- Warren Janet I., Hazelwood Robert R., (2002). Relational Patterns Associated With Sexual Sadism: A Study of 20 Wives and Girlfriends. *Journal of Family Violence*, Vol. 17, N° 1, March, p. 75-89.
- Warren Janet I., Hazelwood Robert R., Park Dietz E., (1996). The sexually sadistic serial killer. *Journal of Forensic Sciences*, Vol. 41, N° 6, p. 970-974.
- Webster Stephen D., Akhtar Saj, Bowers Louise E., Mann Ruth E., Rallings Mark and Marshall William L., (2004). The impact of the prison service sex offender treatment programme on minority ethnic offenders: a preliminary study. *Psychology, Crime & Law*, June, Vol. 10(2), p. 113-124.
- Webster Stephen D., Marshall William L., (2004). Generating data with sexual offenders

- using qualitative material: A paradigm to complement not compete with quantitative methodology. *Journal of Sexual Aggression*, March, Vol. 10, N° 1, p. 117-122.
- Westerberg Kelly, Bond John W., Grant Tim, (2007). Triangulation Mobility of Auto-Theft Offenders. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 4, p. 109-120.
- Whitaker Daniel J., Le Brenda, Hanson R. Karl, Baker Charlene K., McMahon Pam M., Ryan Gail, Klein Alisa, Donovan Rice Deborah, (2008). Risk factors for the perpetration of child sexual abuse: A review and meta-analysis. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 32, Issue 5, May, p.529-548.
- Wilson Glenn D., (1997). Gender differences in sexual fantasy: an evolutionary analysis. *Personality and Individual Differences*, Vol. 22, N° 1, p. 27-31.
- Wilson Jane E., Wilson Keith M., (2008). Amelioration of sexual fantasies to sexual abuse cues in an adult survivor of childhood sexual abuse : A case study. *Journal of Behavior Therapy and Experimental Psychiatry*, Vol. 39, p. 417-423.
- Wilson Robin J., Yates Pamela M., (2009). Effective interventions and the Good Lives Model: Maximizing treatment gains for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 14, p. 157-161.
- Wim Bernasco, (2006). Co-offending and the Choice of Target Areas in Burglary. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*. Vol. 3, p. 139-155.
- Woodhams Jessica, Grant Tim D., Price Andrew R. G.,(2007), From Marine Ecology to Crime Analysis: Improving the Detection of Serial Sexual Offences Using a Taxonomic Similarity Measure. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 4, p. 17-27.
- Woodhams Jessica, Grant Tim, (2006). Developing a categorization system for rapists' speech. *Psychology, Crime & Law*, June, Vol. 12(3), p. 245-260.
- Woodhams Jessica, Hollin Clive, Ray Bull, (2008). Incorporating Context in Linking Crimes: An Exploratory Study of Situational Similarity and If-Then Contingencies. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 5, p. 1-23.
- Woods Laura, Porter Louise, (2008). Examining the relationship between sexual offenders and their victims: Interpersonal differences between stranger and non-stranger sexual offences. *Journal of Sexual Aggression*, Vol. 14, N° 1, March, p. 61-75.
- Worling James R., (1995). Adolescent sibling-incest offenders: Differences in family and individual functioning when compared to adolescent nonsibling sex offenders. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 19, Issue 5, May, p. 633-643.
- Worling James R., Curwen Tracey, (2000). Adolescent sexual offender recidivism: success of specialized treatment and implications for risk prediction. *Child Abuse & Neglect*, Vol. 24, Issue 7, July, p.965-982.
- Xia ZhengYou, (2008). Fighting criminals: Adaptive inferring and choosing the next investigative objects in the criminal network. *Knowledge-Based Systems*, Vol. 21, p. 434-442.
- Xu Jennifer J., Chen Hsinchun, (2004). Fighting organized crimes: using shortest-path algorithms to identify associations in criminal networks. *Decision Support Systems*, Vol. 38, p. 473- 487.
- Yessine Annie K., Bonta James, (2006). Tracking high-risk, violent offenders : an examination of the national flagging system. *Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*, Juillet, p. 573-607.
- Yokota K., Watanabe K., Wachi T., Hoshino M., Sato A., Fujita G., (2007). Differentiation of International Terrorism: Attack as Threat, Means, and Violence. *Journal of Investigative*

- Psychology and Offender Profiling*, Vol. 4, p. 131-145.
- Yokota Kaeko, Fujita Goro, Watanabe Kazumi, Yoshimoto Kaori, Wachi Taeko, (2007). Application of the Behavioral Investigative Support System for Profiling Perpetrators of Serial Sexual Assaults. *Behavioral Sciences and the Law*, Vol. 25, p. 841-856.
- Yokota Kaeko, Iwami Hirokazu, Watanabe Kazumi, Fujita Goro, Watanabe Shoichi, (2004). High risk factors of hostage barricade incidents in a Japanese sample. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 139-151.
- Yost Megan R., Zurbriggen Eileen L, (2006). Gender Differences in the Enactment of Sociosexuality: An Examination of Implicit Social Motives, Sexual Fantasies, Coercive Sexual Attitudes, and Aggressive Sexual Behavior. *The Journal of Sex Research*, Vol. 43, N° 2, May, p. 163-173.
- Youngs Donna, (2004). Personality correlates of offence style. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 1, p. 99-119.
- Young Allan, (2002). The self-traumatized perpetrator as a “transient mental illness”. *L'Évolution Psychiatrique*, Vol. 67, p. 630-650.
- Youngs Donna, (2009). Investigative Psychology in the Courtroom: Beyond the Offender Profile. Introduction to a Special Issue of the Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, Vol. 6, p.19.
- Zagury Daniel, (1996). Entre psychose et perversion narcissique. Une clinique de l'horreur : les tueurs en série, *L'évolution psychiatrique*, 61,1, pp. 87-112.
- Zagury Daniel, (1998). La justice et le mal – Le tueur en série. In Ministère de l'Intérieur, Journée d'étude : Les criminels en série, Gif-sur-Yvette, 18 mars 1998.
- Zurbriggen Eileen L., Yost Megan R., (2004). Power, Desire, and Pleasure in Sexual Fantasies. *The Journal of Sex Research*, Vol. 41, N° 3. August, p. 288-300.

Index Figures et Tableaux

Figure1 : Key facets of the Sexual Fantasy Function Model.....	97
Figure 2 : Key facets of the Sexual Fantasy Content Model	98
Figure 3: Key facets of the Sexual Fantasy Structural Properties Model.....	103
Figure 5 : Représentation de l'articulation de certaines figures identificatoires.....	145
Figure 6 : Représentation des figures identificatoires	204
Tableau 1 : Les attributs de l'enfance.....	11
Tableau 2 : Comparaison des fréquences des indicateurs de comportement entre les périodes d'enfance, d'adolescence et adulte chez les meurtriers sexuels.	16
Tableau 3 : Différences entre les caractéristiques d'une scène de crime organisée et une scène de crime désorganisée.	28
Tableau 4 : Différences entre les caractéristiques des meurtriers organisés et des meurtriers désorganisés.....	29
Tableau 5 : Limites de la singularisation de l'acteur dans la démarche de corrélation.....	36
Tableau 5 : Répartition du nombre d'antécédents infractionnels par type d'infraction parmi 124 personnes condamnées pour viol	58
Tableau 6 : Nombre de personnes présentant des antécédents judiciairisés pour un même type d'infraction	59
Tableau 7 : Associations infractionnelles entre Viol et antécédents judiciaires selon le type d'infraction associée	59
Tableau 8 : Schéma de la dynamique des pôles d'équilibre psychique concourant à la construction d'une position existentielle.....	74
Tableau 8 : Présence et absence des critères retenus dans la sélection des situations cliniques	116

Annexes

Annexe 1

Typologie dans leur représentation actuelle où se trouve indifférenciées les caractéristiques de la scène du crime et celles du meurtrier.

TUEUR ORGANISE	TUEUR DÉSORGANISÉ
Quotient intellectuel élevé	Intelligence moyenne
Compétent socialement	Socialement immature
Préférence pour un travail qualifié	Emplois peu qualifiés ; grande instabilité dans le travail
Sexuellement compétent	Incompétent sexuellement
Enfant unique ou aîné de la famille	Parmi les enfants derniers-nés de la famille
Emploi stable du père	Emploi instable du père
Père absent, délinquant ou violent	Mère pathologique
Discipline inconsistante durant l'enfance	Discipline parentale très dure pendant l'enfance
Sociable superficiellement	Solitaire
Voyage souvent	Voyage peu
Se contrôle pendant le crime	Disposition anxieuse durant le crime
Utilisation d'alcool au moment du crime	Utilisation minimale d'alcool au moment du crime
Une situation de stress (financier, marital ou relationnel) précipite l'acte criminel	Peu de stress
Vit avec un(e) partenaire	Vit seul
Suit le crime dans les médias	S'intéresse fort peu aux médias
Peut changer d'emploi ou quitter la ville	Ne change quasiment rien à son mode de vie
Crime planifié	Forfait spontané
Victime : un(e) inconnu(e) choisi(e)	Victime ou lieu connus suivant un type spécifique
Personnalise la victime	Dépersonnalisation de la victime
Conversation maîtrisée	Pas ou peu de conversation
Le lieu du crime reflète sa préparation	Lieu du crime en grand désordre : beaucoup d'indices
Exige une victime soumise	Une violence soudaine et quasi immédiate est exercée envers la victime
Victime attachée	Pas ou peu de liens utilisés
Actes agressifs commis avant de donner la mort	Actes sexuels post-mortem
Corps caché ou enterré	Corps laissé en évidence
Pas d'arme ni de preuves sur place	Preuves et arme laissées sur place
Transporte le corps de sa victime	Corps laissé sur place
Antécédents pénaux fréquents	Antécédents pénaux rares
Antécédents psychiatriques rares	Antécédents psychiatriques fréquents
Sadisme sexuel possible	Acte sexuel non sadique possible
Quitte les lieux du crime	Prostration parfois près du cadavre de sa victime
Cherche à échapper à la police	Se dénonce ou se laisse arrêter sans résistance

In Stéphane Bourgoïn, Le vampire de Düsseldorf, Éditions Méréal, 1998, pp. 109-110.

Annexe 2

Typologie du Dr Michel Bénézech : Criminel psychopathe vs. Criminel psychotique

CRIMINEL PSYCHOPATHE	CRIMINEL PSYCHOTIQUE
Père absent, délinquant ou violent	Mère pathologique
Antécédents pénaux fréquents	Antécédents pénaux rares
Antécédents psychiatriques rares	Antécédents psychiatriques fréquents
Usage d'alcool et/ou de stupéfiants	Chimiothérapie psychotrope insuffisante ou arrêtée
Vit en compagnie	Vit seul ou avec ses parents
Sociable superficiellement	Solitaire
Voyage beaucoup parfois	Voyage peu
Antécédents personnels de violences physiques	Comportement dangereux annonceur du crime
Préméditation possible	Pas de préméditation (sauf pour paranoïaque)
Victime connue ou de rencontre	Victime connue ou de proximité
Complice parfois	Agit toujours seul
Long dialogue possible avec la victime	Peu de dialogue avec la victime
Tortures ante mortem possibles	Pas de tortures préliminaires
Utilise l'arme ou le moyen qu'il porte ou qu'il garde	Utilise l'arme qui lui tombe sous la main
Maîtrise possible de la victime	Passage à l'acte désorganisé et très violent (énucléation, castration possible)
Sadisme sexuel possible	Acte sexuel non sadique possible
Alcoolisation au moment du crime	Angoisse majeure pendant le crime
Absence de productions mentales	Syndrome hallucinatoire, délirant et/ou dépressif
Dissimule parfois le cadavre de sa victime	Abandonne le cadavre sans précaution
Quitte les lieux du crime	Prostration parfois près du cadavre de sa victime
Suicide rare après le crime	Suicide fréquent après le crime
Cherche à échapper à la police	Se dénonce ou se laisse arrêter sans résistance
Multiplie les victimes pendant des mois ou des années	Multiplie les victimes dans un court laps de temps
Responsable pénalement	Irresponsable pénalement

In Stéphane Bourgouin, Serial killers : enquête sur les tueurs en séries, Grasset, 1993, pp. 43-44.

Table des matières

Introduction	3
La problématique.....	6
Chapitre I- Le modèle américain de construction du phénomène sériel	7
Partie 1. La modélisation de la sérialité	7
1.1. Les différentes qualifications des meurtriers sériels.....	9
1.2. Le modèle américain de l'homicide sexuel sériel	10
1.2.1. L'environnement familial et social ineffectif ou défaillant	11
1.2.2. Des événements formateurs au cours de l'enfance et de l'adolescence	14
1.2.3. Une manière d'agir construite sur des traits de personnalité négatifs et une organisation de pensée spécifique	15
1.2.4. Des actions envers les autres	16
1.2.5. L'analyse en retour de ses actes (<i>Feedback filter</i>)	19
1.3. Le rôle de la fantaisie dans le modèle américain.....	20
1.4. La validation d'une typologie	27
Partie 2. Les prémices d'une mise en lien	32
2.1. Une pseudo-catégorie : mixte.....	34
2.2. L'instrumentation du rapprochement des situations criminelles.....	37
2.2.1. Les bases de données informatisées	37
2.2.1. Les systèmes d'établissement de profile géographique	39
Chapitre II - La mise en lien des situations criminelles	43
Partie 1. Les outils de la mise en lien.....	43
1.1 Le Modus Operandi (MO).	44
1.2 La Signature – carte de visite psychologique.....	46
Partie 2. La Signature comme principe de relecture des carrières criminelles	51
2.1 Les recherches canadiennes	52
Partie 3. La question d'un principe de cohérence à l'œuvre	55
3.1. La recherche française	56
Partie 4. Les limites des études concernant la polydélinquance.....	57
4.1. Une étude française.....	57
4.2. La limite de l'étude des faits judiciairisés.....	60
Chapitre III - Trajectoire existentielle et analyse sérielle	62
Partie 1. Les prémices de l'analyse sérielle	62
1.1. Une autre morphologie de la sérialité	62
1.2. La position existentielle : une lecture des trajectoires d'existence.....	64
1.3. Une position d'équilibre psychique entretenue sur deux pôles.....	66
1.4. Une dynamique psychique d'équilibre à l'œuvre.....	68
1.5. Une insistance psychique qui se reconduit	72
1.6. Sous l'angle d'une vulnérabilité	73
Partie 2. Une relecture différente des études antérieures.....	75
2.1. Une fonction différemment attribuée aux facteurs précipitants et prédisposants	75

2.2. La dimension du risque	78
2.3. Le « choix des victimes » dans la dynamique de l'auteur	81
2.4. Une analogie avec le choix amoureux	84
Partie 3. Les fantasmes sexuelles en question	87
3.1. Un problème de définition	88
3.2. Une modélisation anglo-saxonne des fantasmes sexuelles.....	94
3.2.1. Des fonctions.....	94
3.2.2. Un contenu	97
3.2.3. Des propriétés structurelles.....	101
3.3. Une lecture française des « fantasmes érotiques »	105
3.3.1. Les structures temporelles	106
3.3.2. Les structures logiques	106
3.3.3. Les structures de rôle.....	107
3.3.4. Les structures thématiques.....	107
3.3.5. Les fonctions des fantasmes érotiques.....	108
3.4. Une structuration dynamique analogue des deux modélisations.....	109
3.4.1. La notion d'interface : une fonction du Modus Operandi et des fantasmes ..	110
3.4.2. Des fantasmes sexuelles comme mise en scène d'une vulnérabilité.....	112
Chapitre IV - Situations cliniques et analyses de trajectoires.....	114
Le choix des patients	114
Monsieur X : auteur d'agressions sexuelles et de viol sur mineur de moins de 15 ans	118
Partie 1. Éléments biographiques et événementiels.....	118
1.1. Les relations avec son père	123
1.2. Les relations avec sa mère	125
1.3. Ses activités professionnelles	126
1.4. Attitude pendant sa détention.....	127
1.5. Problèmes somatiques.....	127
1.6. Problèmes de sommeil	128
1.7. Des fantasmes non sexuelles et sexuelles	132
1.8. Les mangas.....	137
Partie 2. Analyse de la situation clinique du point de vue de l'analyse sérielle	139
2.1. Articulation des figures identificatoires.....	139
2.2. Les fantasmes élaborés.....	145
2.3. La fonction des fantasmes et des mangas	146
2.4. Mises en impasse	156
2.4.1. Les deux garçons	156
2.4.2. La fillette, Y.	158
2.5. Une insistance psychique à l'œuvre	162
2.6. Agressions et fantasmes : une lecture analogue ?	165
Monsieur T : auteur d'agressions sexuelles et de viol	170
Partie 1. Éléments biographiques et événementiels.....	170
1.1. La famille	170
1.2. Les relations avec sa sœur.....	173
1.3. Un sentiment de honte	178
1.4. Ses relations conjugales	181
1.5. De l'exploration sexuelle aux agressions.....	183

1.6. Les agressions sexuelles judiciairisées et leur contexte.....	186
1.7. Les caractéristiques des femmes qu'il agresse.....	192
Partie 2. Analyse de la situation du point de vue de l'analyse sérielle	195
2.1. Les Fonctions de la fantaisie	195
2.2. L'entretien d'une tension psychique comme expression d'une conflictualisation à l'œuvre.....	198
2.3. Des figures identificatoires	203
2.4. La dynamique des agressions.....	207
2.5. La dimension sérielle	208
Chapitre V- Remarques à propos des intérêts de l'analyse sérielle dans le cadre d'une clinique thérapeutique.....	210
1. Le cadre légal en milieu carcéral	210
2. Le cadre institutionnel.....	210
3. Le cadre des rencontres.....	211
4. Les objets initiaux de la rencontre	211
5. Les accords de la première rencontre.....	212
6. L'analyse sérielle comme mode d'interpellation.....	213
7. L'intérêt d'une telle approche au niveau d'une prise en charge.....	213
Conclusion.....	218
Bibliographie.....	219
Index Figures et Tableaux.....	242
Annexes	243
Annexe 1	244
Annexe 2.....	245
Table des matières	246

PSYCHOPATHOLOGIE DES TRAJECTOIRES EXISTENTIELLES CRIMINELLES ET DÉVIANTES.

Approche psycho-criminologique de la sérialité.

Résumé

La sérialité criminelle est une construction élaborée par une méthodologie d'investigation policière. Elle permet le rapprochement de situations criminelles par la construction de leur mise en lien. Celle-ci repose sur de l'identification d'un comportement identique qu'il s'agit de pouvoir imputer à un même auteur. La modélisation américaine du phénomène sériel en constitue la référence. C'est à partir de l'analyse de ses limites que nous pourrions élaborer une construction différente de la sérialité. Les études concernant la polydélinquance et le polymorphisme délinquantiel permettent de faire émerger l'hypothèse d'une cohérence infractionnelle chez leurs auteurs. Elles conduisent à penser la sérialité non comme la représentation d'un comportement infractionnel identique qui se reproduirait, mais comme une insistance psychique qui se reconduirait. Le registre judiciaire est celui par lequel cette insistance est saisie dans sa phénoménalité. Nous exposerons que sa manifestation se réalise dans l'ensemble des champs d'existence du sujet, dans une tentative renouvelée de résolution d'un conflit psychique. La sérialité devient alors constitutive de l'analyse d'un mode de fonctionnement psychique et non d'une mise en lien de phénomènes. L'analyse sérielle de la trajectoire d'existence de deux patients nous offrira la possibilité d'en faire la démonstration.

Mots clés : sérialité, fantaisie, impasse psychique, analyse sérielle, insistance psychique.

PSYCHOPATHOLOGY OF CRIMINAL AND DEVIANT EXISTENTIAL TRAJECTORIES.

Psychocriminologic approach of the serial phenomenon.

Abstract

Serial crime is an elaboration stemmed from police investigation's methodology. This allows the criminal situations linkage by a link implementation. This allows the criminal events linkage to rest on an identical behavior identification. This one will be ascribed to a same offender. The American model of serial murder constitutes our reference. From the analysis of its limits, we shall work out a different model of serial phenomenon. Studies about criminal career create the hypothesis of the author's offenses coherence. They make us consider the serial phenomenon not as a presentation of an identical offense behavior that would reproduce itself, but as a psychical insistence that renews itself. The judicial field is the one by which this insistence is visible. We will demonstrate that this psychic insistence comes true in existence's all pathways of the subject, in a renewed endeavour to resolve a psychical conflict. Serial phenomenon becomes a way to analyze a mode of psychical functioning and not only a linkage of phenomena. The serial analysis of two patients' existence trajectory will give us possibility to demonstrate this.

Keywords: serial phenomenon, fantasy, psychical impasse, serial analysis, psychic insistence.

PSYCHOLOGIE

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Université Rennes 2 Haute Bretagne

Place du Recteur Henri Le Moal – 35043 RENNES CEDEX

Errata

p. 13, li. 5	à d'un usage abusif d'alcool	à un usage abusif d'alcool
p. 24, li. 25	le meurtrier choisi	le meurtrier choisit
p. 25, li. 4	et de d'autoprotection	et d'autoprotection
p. 51, li. 1	prendre sens dans d'une démarche	prendre sens dans une démarche
p. 58, li. 19	personnes condamnaient pour crime	personnes condamnées pour crime
p. 63, li. 6	Loïck M. Villerbu : 1995) ; Balland	Loïck M. Villerbu : 1995 ; Balland
p. 66, li. 4	Mais cet aménagement à	Mais cet aménagement a
p. 66, li. 21	et concours à pouvoir	et concourt à pouvoir
p. 78, li. 27	agresseurs sexuels (comme des FSD) au sein desquels	agresseurs sexuels au sein desquels
p. 82, li. 1	Edmund E. Kemper exclu	Edmund E. Kemper exclut
p. 82, li. 2	hommes par ce qu'ils représentent	hommes parce qu'ils représentent
p. 82, li. 31	dont nous mesurons	dont nous mesurons
p. 87, li. 21	effectuées par Dom G. Gee	effectuées par Dion G. Gee
p. 87, li. 29	canadiens (Proulx Jean et a ;L : 2005).	canadiens (Proulx Jean et al. : 2005).
p. 94, li. 30	par Dom Gee et al.	par Dion Gee et al.
p. 97, li. 7	Robert R., Hazelwood et Janet I Warren., (1989)	Robert R. Hazelwood et Janet I. Warren, (1989)
p. 104, li. 14	les remarques de Dom Gee et al.	les remarques de Dion Gee et al.
p. 110, li. 10	l'interdit et le dé-ordre	l'interdit et le dés-ordre
p. 111, li. 3	pour n'avoir être perçue	pour n'avoir été perçue
p. 115, li. 21	« Abondo Marlène, p. 244).	« Abondo Marlène : 2007, p. 244).
p. 120, li. 30	leur avis dit	leur avis dit
p. 123, li. 17	elle venait out le temps	elle venait tout le temps
p. 142, li. 2	s'est vu attribué	s'est vu attribuer
p. 145, li. 16	de Dom Gee et al.	de Dion Gee et al.
p. 154, li. 10	elle dit oui par ce que	elle dit oui parce que
p. 165, li. 15	est demeuré après d'elle (44 ^E)	est demeuré auprès d'elle (44 ^E)
p. 174, li. 25	Là. Certains prenaient des cours	Là, certains prenaient des cours
p. 180, li. 14	raison ses comportements.	raison de ses comportements.
p. 194, li. 9	il peut commencer penser	il peut commencer à penser

Le nom de Monsieur Éric Loonis a été incorrectement orthographié (Loomis) dans l'ensemble du document : pages 87, 105,106, 110, 111, 112, 231.